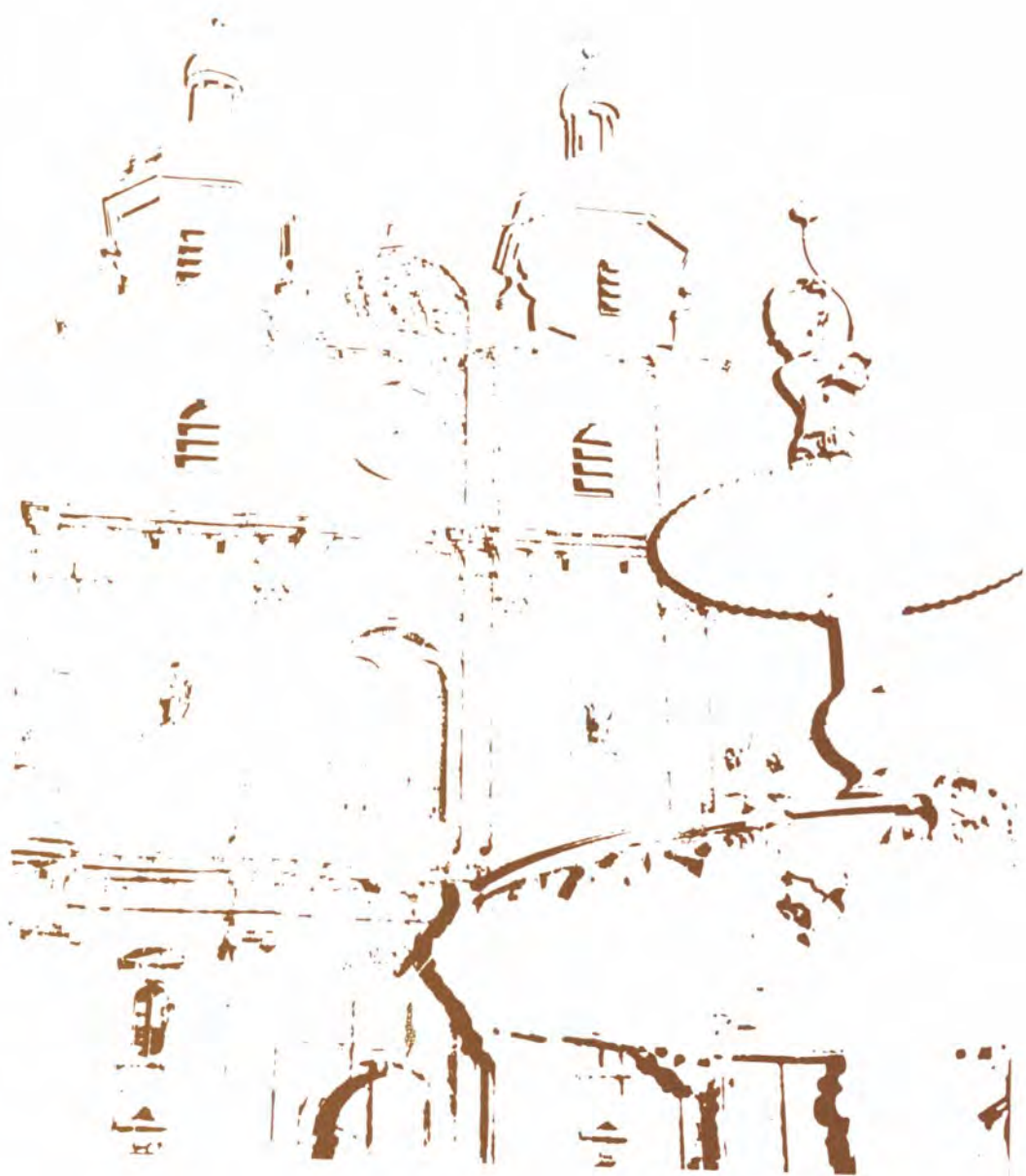


Saint-Hubert d'Ardenne

Cahiers d'histoire — Tome I



Saint-Hubert 1977



Basilique de Saint-Hubert.

(Photo, Ph. Dufrène)

SOMMAIRE

M. DESOY, Introduction	3
J. CHARNEUX, La place du Marché à Saint-Hubert. Chronique de deux siècles	5
A. DESPY-MEYER, L'église de Saint-Gilles-au-Pré et la naissance d'une bourgade à Saint-Hubert au XI ^e siècle	39
G. DESPY, Godefroid de Bouillon et l'abbaye de Saint- Hubert en 1095	45
P. CUGNON, Nive-lez-Bure. Hameau disparu	51
M.-S. DUPONT-BOUCHAT, La lutte contre le diable à Saint-Hubert au XVII ^e siècle. Possédés. Sorciers. Débauchés. Trois types de victimes de la répression du satanisme et des déviations religieuses ou morales	59
M. DESOY, Dom Nicolas de Fançon réformateur de l'abbaye de Saint-Hubert (1611-1652)	87
L. HANNECART, L'expansion de l'abbaye de Saint- Hubert à Terwagne, sous l'abbé Nicolas de Fançon ..	113
P.-P. DUPONT, Qui étaient les moines de Saint- Hubert ? Une étude sur le recrutement monastique aux XVII ^e et XVIII ^e siècles	129
† R. de DECKER DOUCET de TILLIER et P. STAS- SEN, Les Malles-Postes dans l'Ardenne d'autrefois. Le relais de Tellin	147
J.-M. DUVOSQUEL, Les statistiques communales de l'ancien canton électoral de Saint-Hubert (1834-1976) ..	155
M. DESOY et L. FAUTRAY, Quelques cartes posta- les. Saint-Hubert, la ville et les environs	237

Saint-Hubert d'Ardenne
Cahiers d'histoire. Tome I

Saint-Hubert

1977

Les opinions émises dans les articles qui suivent n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Les articles peuvent être reproduits, en tout ou en partie, aux conditions suivantes :

- être accompagnés de leurs références complètes (auteur, titre de l'article ou légende de la photo, *Saint-Hubert d'Ardenne, Cahiers d'histoire*, T. I, Saint-Hubert, 1977);
- envoyer deux exemplaires justificatifs au secrétariat de «Terre et Abbaye», c/o les Archives de l'Etat, Ancienne abbaye, B. 6900 Saint-Hubert.

Pour le présent tome,
le secrétariat de rédaction et la mise en page
ont été assurés, respectivement, par
Jacques Charneux et Philippe Dufrêne,
Ancienne abbaye,
B. 6900 Saint-Hubert.

«Terre et Abbaye» remercie M. Jean-Marie Duvosquel
pour sa précieuse collaboration.

INTRODUCTION

PAR

Maxime DESSOY
Président de «Terre et Abbaye»

Tout récemment il nous a été donné de lire dans un journal un article intitulé : «Pour le plus grand bien des collectivités — Le Crédit Communal de Belgique se porte bien». Nous n'en doutions pas mais une preuve de plus nous est apportée par le superbe établissement qui se dresse maintenant sur la place du Marché à Saint-Hubert.

Cependant, notre intention n'est pas de suivre l'exposé technique de M. Van Audenhove mais bien plutôt de souligner, à cette occasion, la part que la Crédit Communal prend dans la culture humaine.

Nous savons que grâce à lui il y a, en Belgique, de belles expositions d'art, des concerts de musique, des concours, des prix, des publications. L'histoire y a sa bonne part et le Bulletin trimestriel contribue, depuis plus de trente ans, à nous faire connaître notre pays.

C'est grâce à cette sollicitude, qui se manifeste à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle agence de Saint-Hubert, que le Cercle d'histoire et d'archéologie «Terre et Abbaye de Saint-Hubert» peut présenter aujourd'hui ses premiers CAHIERS qui — nous osons l'espérer — seront suivis de beaucoup d'autres.

Il y a près de dix ans, des hommes de bonne volonté, spécialistes et autres, se sont attachés à étudier le passé de cette Terre et plus spécialement de cette Abbaye qui, pendant plus de mille ans, eut un rayonnement extra-

ordinaire dans la région et même au-delà des frontières. L'entreprise est difficile mais les résultats sont de jour en jour réconfortants.

Citons parmi les réalisations les plus marquantes : les nombreuses publications de monographies, d'inventaires de fouilles, d'articles dans des revues ou des journaux, les fouilles, organisées avec le concours du Service National, de la chapelle primitive de Lorcy, de la villa gallo-romaine de Vesqueville, de la villa de Torey (Bras), la participation du Cercle aux travaux du château des Fées de Bertrix et du château d'Herbeumont, l'organisation de stages de formation et de soirées d'initiation à l'histoire. Disons surtout que le Cercle a organisé des conférences — avec grand succès — dans toutes les localités de la région, comme aussi dans des milieux plus restreints et peut-être plus efficaces (cercles d'histoire étrangers, instituteurs, Petite Propriété Terrienne ... etc), sans oublier les groupes d'enfants et de jeunes gens.

En 1973, lors de l'Année des Abbayes et des Béguinages, ce fut le Cercle encore qui organisa l'exposition qui se tint — avec grand succès — dans les locaux de l'ancien monastère et qui publia, à cette occasion, un volumineux catalogue dont on peut dire qu'il tient une place plus qu'honorable dans ce genre d'éditions.

Grâce à la bienveillance de M. Wyffels, Archiviste général, le Cercle dispose maintenant d'un local aux Archives de St-Hubert. D'autre part, l'Administration communale de la Ville a bien voulu mettre à sa disposition un local à Vesqueville pour y déposer, et exposer, les objets recueillis au cours des fouilles. Un merci cordial à tous.

La tâche n'est pas finie et la sortie de ces premiers Cahiers est bien la preuve de la volonté que nous avons de la poursuivre. La matière ne manque pas et jusqu'à présent personne n'a réussi à mettre sur pied une histoire complète du monastère et de la ville. Tant d'événements se sont passés au cours des siècles, tant de pèlerins, tant de touristes, tant de marchands et tant d'armées ont défilé dans les rues du bourg qu'il est difficile de les rassembler en un tout, comme on a pu le faire en d'autres lieux. Mais de jour en jour, nous avançons ... à petits pas. D'autres, un jour, reprendront la tâche et bâtiront un monument définitif. C'est du moins, notre espoir !

Ces premiers Cahiers, nous les dédions à saint Hubert à l'occasion du 1250^e anniversaire de sa mort. C'est grâce à lui qu'Andage, le petit hameau de la forêt d'Ardenne, a connu le rayonnement de Saint-Hubert.

LA PLACE DU MARCHE A SAINT-HUBERT

CHRONIQUE DE DEUX SIECLES

PAR

Jacques CHARNEUX (*)
Secrétaire de «Terre et Abbaye»

Les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Hubert (1) enclosent ou limitent harmonieusement un enchaînement de cinq cours spacieuses (2). Le centre de la ville a la chance de disposer d'une triade de places publiques, juxtantes mais autrefois bien distinctes (3) : la cour du quartier abbatial, la place de l'Abbaye (4) devant l'ancienne abbatiale et, commandant l'accès aux deux premières, la place du Marché.

(*) Adresse de l'auteur : Ancienne abbaye, B. 6900 Saint-Hubert.

(1) DUPONT P.-P., *La cité monastique*, dans *Terre et Abbaye de Saint-Hubert*. Exposition 1973, pp. 49-58.

(2) La Cour de l'Abbaye (devant la basilique), la Cour du Quartier abbatial, l'ancien cloître et la cour des convers (actuellement «Cour des Tilleuls» qui les regroupe toutes les deux); enfin, au-delà du quadrilatère où logeaient les frères convers et les domestiques perpétuels, la cour de l'actuel internat de l'Athénée royal.

(3) Le portail d'entrée de l'abbaye qui séparait la place du Marché de la Cour de l'Abbaye (rasé au XIXe s.; après 1806) et les magnifiques grillages séparant la place de l'Abbaye de la cour du quartier abbatial (enlevés et vendus à la Révolution; à ne pas confondre avec les grilles de l'ancien pénitencier, enlevées en 1961).

(4) Appelée encore, officiellement, «place de la Liberté» en 1839 (séance du conseil communal du 15 avril 1839).



Saint-Hubert. Vue prise de l'ouest. Les quatre points blancs (coin inférieur droit) limitent la place du Marché.

(Photo, Ardenne Air Choper).

C'est au «Marché» de Saint-Hubert que, dans un essai d'étude par l'image et les archives, ces notes sont consacrées. Si deux terribles catastrophes, l'incendie général de la ville de Saint-Hubert en 1735 et le sinistre qui ravagea une partie de la place du Marché en 1933 fixent les limites de cet article, ce n'est pas par recherche d'une douteuse analogie. Avant le XVIIIe siècle, la rareté des sources est manifeste, surtout pour ce genre de recherche; d'autre part, l'entre-deux-guerres a paru un terme raisonnable pour l'historien.

Une place très ancienne

Dès 825, année de la translation des reliques du corps de saint Hubert au monastère bénédictin d'Andage, de nombreuses foules de pèlerins vont affluer dans le bourg ardennais. Une relation étroite s'explique entre l'essor du centre de pèlerinages et le développement du marché à proximité de l'abbaye (5).

Le lieu du marché est assez bien stabilisé depuis le XIVe siècle (6). Légèrement au sud-ouest de l'abbaye, au pied des murs du monastère, la place du Marché (7) dessine un espace rectangulaire (fort allongé) sur lequel on débouche d'une part «dans le bas du marché» (8), au nord par la rue de l'Hôpital ou de la Fontaine, à l'est par la rue qui vient du portail de l'abbaye et à l'ouest par la rue Saint-Gilles, d'autre part «sur le dessus du marché», au sud par la rue du Mont, au sud-est par la rue de Lavaux (9) et à l'ouest par l'ancienne rue des Hamaides ou du Four, actuellement rue P.J. Redouté. Cette place, nœud routier et de rencontres, est une véritable place tournante, bien située dans l'axe de voies importantes comme Reims-

(5) PETIT R., *Foires et marchés à Saint-Hubert du IXe au XVIIe siècle*, dans *Annales de l'institut archéologique du Luxembourg*, tome XCV, 1964, pp. 257-389.

(6) CHARNEUX J., *Courants de l'économie hubertine. Les marchés et les foires*, dans *Terre et Abbaye de Saint-Hubert. Exposition 1973*, pp. 93-99 et 112-113.

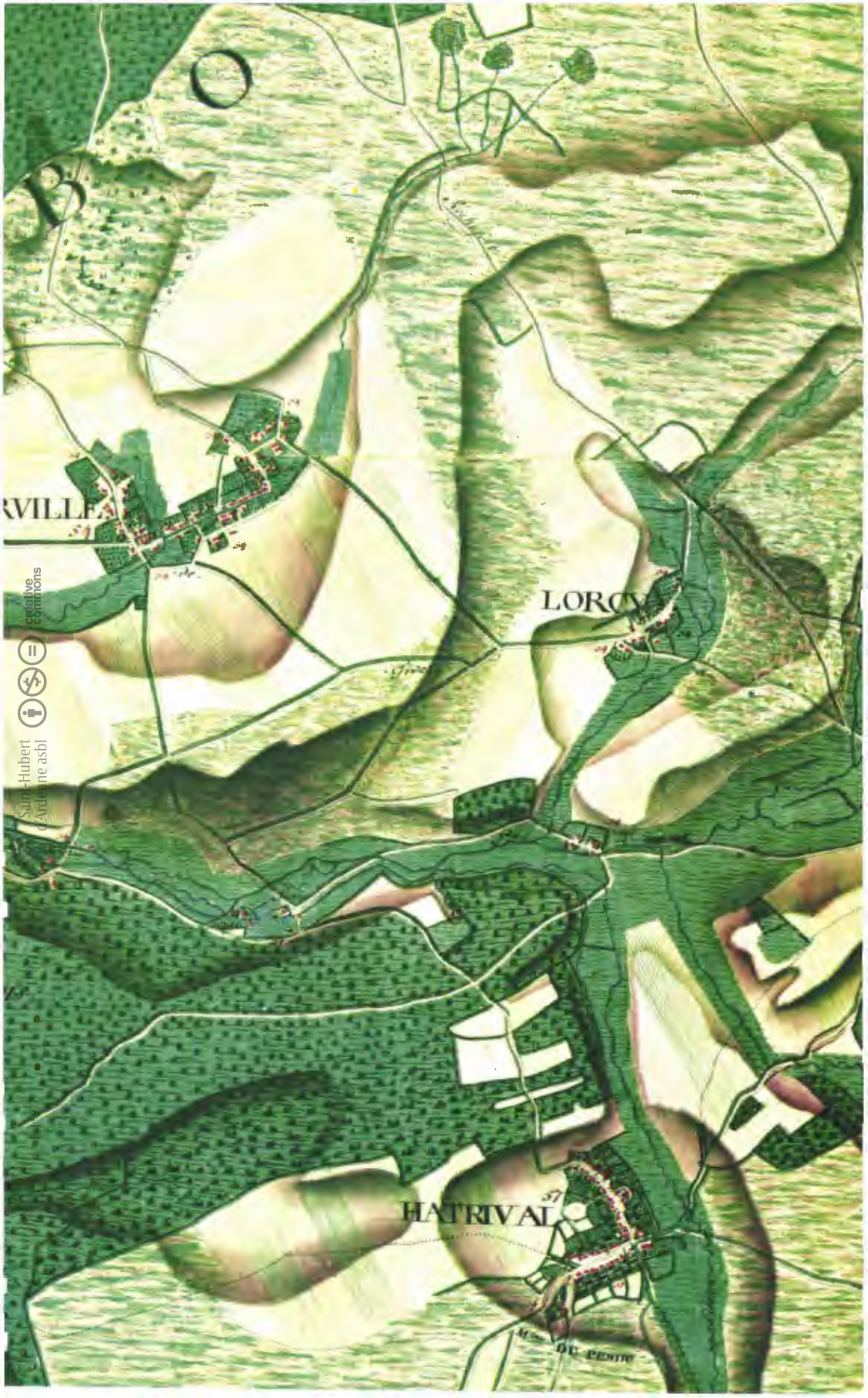
(7) Les documents mentionnent, tantôt «le marché» («sur le marché», «au marché»), plus rarement «la rue du marché», plus récemment «la place du Marché».

(8) Ces précisions, de haut et de bas, apparaissent surtout dans les tabelles cadastrales de 1766. A.E. Arlon, Cadastre de 1766. Commission des charges publiques. Seigneurie de Saint-Hubert.

(9) Rue de Lavaux ou parfois encore «rue du faubourg de Bastogne». Cfr les tabelles cadastrales de 1766.

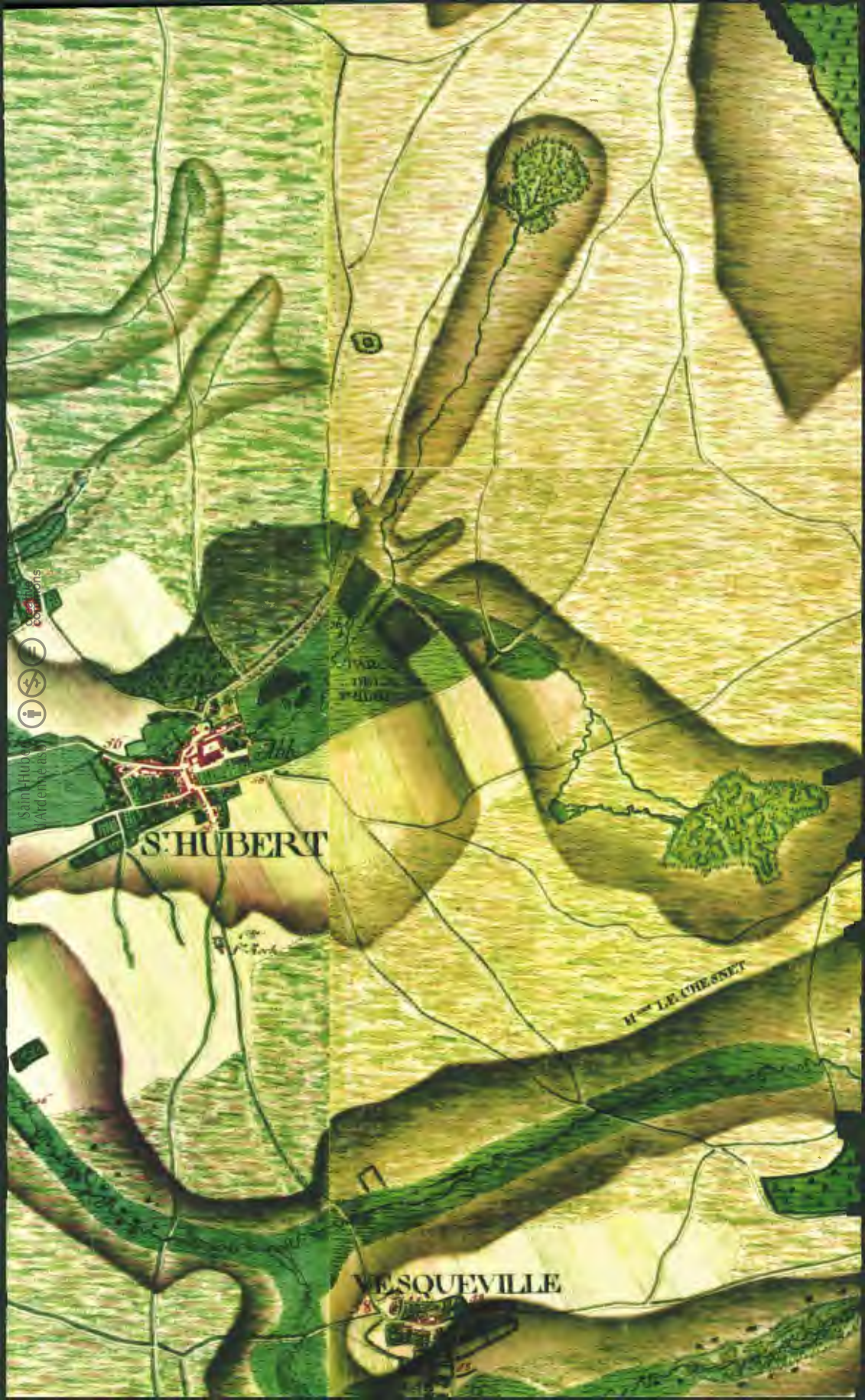
Pages suivantes :

Extrait de la carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du comte Joseph de Ferraris entre 1771 et 1778.



HATRIVAL

DE PENTE



Sam Hubert
Ardennes
Belgium



S'HUBERT

VESQUEVILLE

RUE LE CHESNET

Sedan-Liège (futur Chemin-neuf) ainsi que Luxembourg-Bruxelles; y aboutissent les routes portant les noms de chemins de Marche, La Roche, Bastogne, Recogne, Hatrival (Bouillon) et Bure (Rochefort) (10).

Assez nettement en pente (montante du nord vers le sud), récoltant les eaux de ruissellement du haut du bourg et toutes les eaux de pluies des maisons riveraines, la place du Marché reste longtemps, à certaines saisons, un cloaque nauséabond et un bournier où s'enlisent les charrois et les carrosses et dans la gadoue duquel se crottent moines et marchands, pèlerins et seigneurs. Elle sera recouverte de pavés avant le XVIII^e siècle (11); une délibération du conseil communal, datée du 30 mai 1840 (12), décide le «repinçage» des vieux pavés existants sur le Marché. Le 31 juillet 1840, le conseil autorise la construction, à charge des habitants, de trottoirs larges d'un mètre et demi au maximum; les escaliers débordants et les bancs privés restent permis; enfin, cette délibération rend obligatoires les chéneaux et les gouttières des toits.

C'est seulement le 1 octobre 1854 que la commune inaugure le premier éclairage public par la pose de réverbères fort gracieux (13). En 1908, la commune conclut un contrat avec la Cie belge d'Electricité Siemens-Schuckert (14) et décide de faire installer l'éclairage électrique public et privé (15). Les maisons et les places, bien éclairées, vont, hélas, s'enlaidir de ferrailles (quoique les luminaires de l'époque soient élégants) et s'encombrer de fils peu discrets.

La distribution d'eau est installée dès 1899 (16). La pose des égouts suit de peu : en séance du 14 septembre 1908, le conseil autorise Capelle-Wauthy, coiffeur installé sur le Marché, à utiliser le collecteur de la ville, mais uniquement pour les eaux pluviales et ménagères, à l'exclusion de

(10) LAURENT J., *Courants de l'économie hubertine. Les routes*, dans Terre et Abbaye de Saint-Hubert. Exposition 1973, pp. 114-116.

(11) A.E. Saint-Hubert, Fonds de l'abbaye de Saint-Hubert (fash), N° 702.

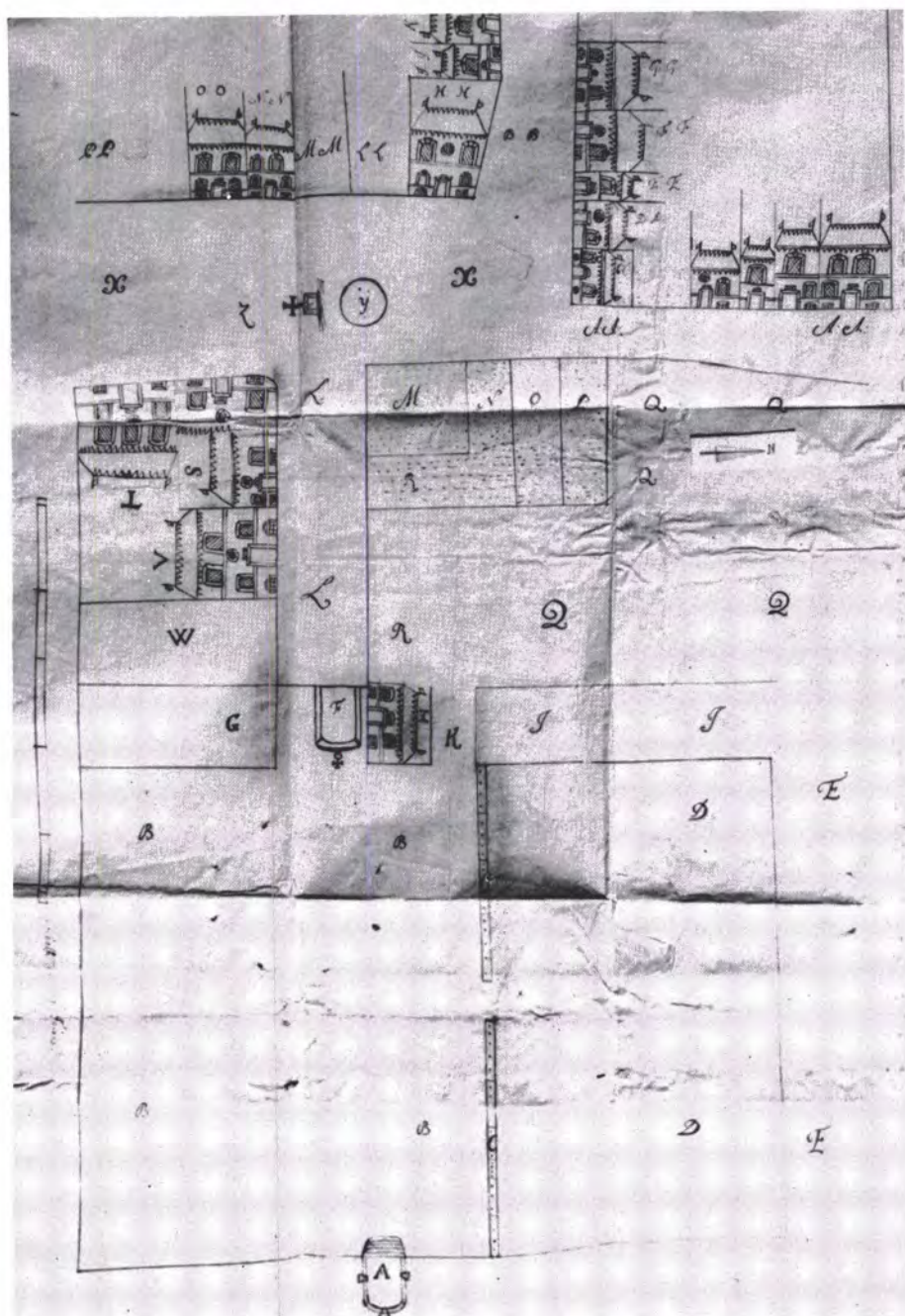
(12) Les archives communales de la ville de Saint-Hubert sont conservées, non classées, à l'hôtel de ville. Chaque fois qu'il est fait mention de décisions prises par le conseil, c'est aux «Registres des délibérations du conseil communal de la ville de Saint-Hubert» qu'il faut se référer. On a aussi consulté à l'hôtel de ville les Registres de la population, l'Atlas de 1843 etc. ainsi que quelques dossiers, fort précieux pour l'historien, sur des travaux, les fontaines etc. Nous remercions tout le Personnel de l'administration communale pour son obligeance.

(13) Délibération du 21 octobre 1853.

(14) Coût total estimé à 181.050 francs + 6.500 francs pour le placement d'une double ligne de 35 mm², depuis l'usine électrique jusqu'à la ferme de l'Ecole de bienfaisance.

(15) Quelques mois plus tôt, le conseil communal avait autorisé le placement de l'éclairage privé à l'acétylène, à leurs frais, aux particuliers suivants : les sieurs Desguin, Sauté, Félix-Nemry (Café Universel), Koob, Biron, Bochkoltz et Nestor Martin (Délibération du 31 janvier 1907).

(16) Archives communales, Délibérations, séance du 19 mai 1899 : relative au choix des compteurs.



Carte figurative du 23-24 septembre 1737. F = porte d'entrée de l'abb., G = chambre eschevinal, H = frère portier, J = aile droite du quartier abb., L = rue du Marché à l'abb., X = place du Marché (partie nord), Y = fontaine du Marché, Z = Croix ou perron, Q = basse-cour de l'abbaye.

toutes autres... C'est à cette époque encore, que l'administration communale fait installer sur la place des regards en fonte pour récolter les eaux et visiter les égouts.

Toute la ville est en flammes Un essai d'urbanisation

À certaines époques, pillages et incendies se sont succédés à Saint-Hubert. Au XVII^e, siècle des malheurs, l'abbaye flambe dans la nuit du 17 au 18 octobre 1635 et, le 3 avril 1659, les flammes ravagent la ville et une partie considérable du monastère (17).

Le 20 août 1735, avant les neuf heures du soir, au départ de la rue du Mont (le vent, modéré, soufflant donc du sud) se déclare l'incendie «presque universelle du bourg» (18) commencé par la «negligentia cuiusdam foeminae, habitantis in platea montis prope fontem (par la négligence d'une femme habitant en la rue du Mont, proche de la fontaine)» (19). La ville va brûler pendant plusieurs jours. La désolation est indicible : on ne se mariera plus, à Saint-Hubert, jusqu'en juin de l'année suivante. Seuls en réchappèrent l'abbaye, l'église Saint-Gilles-au-Pré et l'hôpital des pèlerins qui étaient bâtis en pierres, briques et ardoises.

Les archives de l'abbaye témoignent du souci et des efforts des moines pour que ne se renouvelle plus pareille catastrophe (20). La cause principale a résidé dans le fait que les maisons, granges et écuries, attenantes les unes et les autres dans un entassement médiéval, étaient construites entièrement de bois et recouvertes de paille et de chaume. Le seigneur-abbé qui, après la restauration de la façade de l'abbatiale en 1702, vient de réédifier à grands frais le palais abbatial, décide de promouvoir une reconstruction améliorée de la ville; les maisons devront être, en partie, de briques et de pierres; les

(17) CUGNON P., *Histoire de l'Abbaye et de la Terre de Saint-Hubert*, dans *Terre et Abbaye de Saint-Hubert*. Exposition 1973, pp. 23-45.

JACOB H. *Les seigneurs de Cobreville en la prévôté d'Ardenne*, ouvrage à paraître en 1977. L'auteur narre que : «Dans ses manœuvres pour détacher la terre de Saint-Hubert de la vassalité liégeoise et l'amener sous son obédience, Pierre-Ernest de Mansfeld, gouverneur du Luxembourg, de concert avec Jean de Cobreville, grand prévôt d'Ardenne, décida une attaque surprise qui eut lieu le 19 juin 1581. Le lendemain, comme les bourgeois de la ville s'étaient réfugiés à l'abbaye, les soldats provoquèrent un incendie qui détruisit quatorze maisons (et davantage) d'une rue. Le feu fut amorti à la rue opposée, lors de la contre-attaque qui repoussa la compagnie luxembourgeoise. Par vengeance, Charles de Mansfeld, fils du gouverneur, vint l'hiver suivant occuper et piller la ville et l'abbaye. Et, bravade, il dressa une potence sur la place».

(18) A.E. Saint-Hubert, fash, N° 702.

(19) A.E. Saint-Hubert, Registre paroissiaux, Saint-Hubert, mariages, 1735.

(20) A.E. Saint-Hubert, fash, N° 702.

nouveaux toits seront en ardoises. L'abbé préconise un ambitieux plan d'alignement et d'embellissement de la place du Marché et de l'entrée de l'abbaye (portail). La plupart des bourgeois (la plus saine partie, précisent les archives) acceptent ces projets de reconstruction; quelques-uns s'y opposent farouchement d'où procès qui vont parfois s'éterniser pendant trente années (21). Une carte figurative, datée des 24-25 septembre 1737, ainsi que des croquis de la même époque (22) permettent de se rendre compte de la configuration de la place du Marché et de la petite rue, relativement étroite, qui mène au porche du monastère.

Dès 1736, l'abbé Célestin de Jongh veut jeter à bas le portail de l'abbaye, avec l'appartement du frère portier et la chambre échevinale qui le jouxte de part et d'autre; cela permettra d'élargir l'entrée vers la Cour de l'Abbaye et de «laisser une grande place pour le publique qui en recevra un grand avantage pour un nouveau marché et pour les passages» (23). Quant aux alignements, l'abbé précise : «Si quelques maisons sont avancées dans le marché, les autres ont été reculées. Ce qui a été fait pour les mettre en droite ligne; et on a payé bien chèrement ceux qui ont reculé et on n'a rien exigé de ceux qui ont avancé»; le religieux ajoute qu'il agit dans le but de «décoration, régularité et aggrandissement d'une place publique... où toutes les processions, pèlerins et autre concours d'étrangers s'assemblent ... (et enfin pour) ... l'ornement du bourg et procurer à ses habitants, en général, diverses aisances et facilités».

Ce beau projet d'urbanisation ne sera réalisé qu'en partie. L'abbaye parviendra à aligner les façades ouest du Marché et, en 1766, à raser les masures qui enserrèrent sa basse-cour (au sud-ouest de l'aile droite du palais abbatial). Sur le plan cadastral de 1806, le portail du monastère avec ses bâtiments annexes sont toujours debout ! Le 20 octobre 1909, le conseil accepte quelques modifications aux alignements du côté est de la place du Marché. Ce n'est qu'en 1941 qu'on abattra quatre maisons (actuellement immeuble P. Nackaerts) pour l'alignement de la place de l'Abbaye (24). Actuellement encore la rangée de maisons, côté est du Marché, est toujours incurvée. En 1736, l'entrée vers la rue Saint-Gilles ne dépassait pas trois toises quatre pieds (25) et la largeur du marché (dans le bas, côté nord) équivalait, façade à façade, à dix toises trois pieds : soit peu de changement en deux siècles. Conservatisme et immobilisme sont justifiés, sans doute, d'une part par

(21) A.E. Arlon, Conseil de Luxembourg, Affaires politiques et administratives, Saint-Hubert, X, procès entre M. Deplaye et l'abbé de Saint-Hubert.

(22) A.E. Arlon, idem. Et A.E. Saint-Hubert, fash, N° 702.

(23) A.E. Saint-Hubert, idem.

(24) Il s'agit, dans l'ordre, des immeubles : Constant Chalon, Camille Damel (Melle), Lisa et Zoé Maury ainsi que la maison vicariale.

(25) A.E. Saint-Hubert, fash, N° 702.

l'âpreté apportée par les habitants du marché dans la défense de leur patrimoine et d'autre part par la valeur foncière et commerciale, très importante, acquise par ces immeubles au fil de l'histoire.

Les marchés et les foires

Simultanément à son rôle de relais-carrefour et de lieu de rassemblements divers (26) comme les pèlerinages, la fonction essentielle de la place du Marché est d'être vouée aux échanges commerciaux, tant par les marchands ambulants que par les commerçants sédentaires.

Dans une magistrale étude, M. R. Petit (27) a traité de ces courants commerciaux, médiévaux, dont il atteste l'existence depuis le IX^e siècle : aux IX^e et X^e siècles, ces marchés sont annuels.

Si le marché favorise les relations entre vendeurs et consommateurs, les foires sont réservées, davantage, pour les échanges entre marchands-vendeurs et marchands-acheteurs (28). Voici le calendrier des cinq grandes foires médiévales de Saint-Hubert : la foire au vin du 30 avril, dite encore «foire à may» en la veille des SS. Philippe et Jacques; la veille du premier dimanche de juillet, celle qu'on dénomme les «Croix Ardennaises»; la foire de la Toussaint, reportée depuis 1613 au lendemain de la Saint-Hubert, soit le 4 novembre; la foire du 12 janvier porte aussi le nom de «foire aux vingt jours» (après la Noël); enfin, le 31 août, la «foire de saint Gilles».

Selon une charte de 1334, le marché se tiendra un seul jour, le lundi; par un octroi, Philippe le Bon stipulerait, en février 1447, que le marché sera fixé au mardi; au XVI^e siècle, la coutume s'est introduite d'autoriser deux marchés hebdomadaires : les mercredis et les samedis.

Le malheureux XVII^e siècle est cause de la désorganisation du commerce hubertin : les marchés, et surtout les foires, ont vécu leur période faste malgré l'appui de l'abbaye (29).

Au début du XIX^e siècle, les marchands installent toujours leurs étaux dans les limites traditionnelles de la place du Marché. En 1824, le conseil communal décide de réserver le Marché et la rue du Mont pour les marchandises qui se débitent à «l'aunage», de placer les autres échoppes, en deux rangs, sur la place dite «Cour de l'Abbaye», de déplacer la foire aux chevaux vers la rue de Lavaux et le bétail dans le haut de la rue du Mont

(26) Notamment pour les trois troupeaux communs qui se rassemblent quotidiennement, au XIX^e s. encore (Archives communales).

(27) PETIT R., *Opus cit.*

(28) CHARNEUX J., *Opus cit.*

(29) En 1623, par exemple, l'abbaye renouvelle, le long de son mur d'enceinte, un toit qui «a été nouvellement posé... pour abriter les marchandises à la foire». A.E. Saint-Hubert, fash, N° 1343.



La place du Marché, avant 1905. Vue prise du «bas du Marché» (nord).

(Collection Y. Delepierre).



La place du Marché vers 1910. Vue prise du «haut du Marché» (sud).

(Collection Terre et Abbaye).

(30). Le 22 juillet 1857, le conseil situe la foire aux porcs dans la rue Saint-Gilles. En séance du 14 août 1865, il est précisé que les boutiques vendant sous tentes seront placées dans la Cour de l'Abbaye et devant la fontaine, que les marchands étalant sur une table sans tente exposeront place du Marché, les autres (chapeliers, ferblantiers, cordonniers, ferronniers etc.) rue de la Fontaine, des deux côtés. Un nouveau règlement communal des foires, publié le dimanche 24 février 1889 (31), ordonne que les foires aux chevaux se tiendront place du Fays (entre la tannerie Bochkoltz et la gendarmerie), les foires aux bêtes à cornes dans la partie supérieure de la rue du Mont; les foires aux porcs sont transférées dans le bas de la rue du Mont; tous les marchands forains établiront leurs échoppes place du Marché et rue de la Fontaine (sans barrer ni masquer les vitrines des sédentaires); les négociants du lieu pourront faire étalage en dehors de leurs boutiques, comme de tous temps.

Le nombre des foires, qui vont se confondre avec les marchés, était resté fort stable jusqu'au XIXe siècle. S'il s'oppose vigoureusement à la création de foires, nouvelles ou supplémentaires, à Recogne, Anloy, Tillet, Porcheresse et Nassogne (32), le conseil communal de Saint-Hubert sollicite et obtient dès 1839, en plus des cinq grandes foires traditionnelles, trois nouvelles foires (15 décembre : foire des porcs gras, 3 février et 3 avril). En 1853, il obtient l'établissement de deux foires à laine (les 4 juillet et 4 septembre); en 1857, à l'imitation des localités importantes de la province qui ont douze foires, s'ajoutent deux foires (les 8 décembre et 6 février). En 1877, le nombre passe à vingt-trois foires; avec des dates variables à cause des foires concurrentes. Rationalisation en 1890 : vingt-trois foires dont une en janvier (le 12) et les autres fixées au premier et au troisième mardis de chaque mois; comme de tous temps, si ces dates tombent un dimanche ou un jour de fête légale, la foire sera remise au lendemain (33).

Quant aux droits à payer pour les foires, la commune de Saint-Hubert désire les fixer aussi hauts que possible. Mais existent des foires concurrentes à Neufchâteau, Paliseul, Bertrix, Ochamps, Villance, Bouillon, Tillet, La Roche, Bastogne, Wellin, Marche, Rochefort, Nassogne... pour ne citer que les plus proches ! Or, ces foires sont utiles : s'opposant, le 26 avril 1857, au placement de barrières (de péages) les édiles saint-hubertois précisent qu'elles pourraient «éloigner les marchands des foires qui se tiennent dans cette ville, lesquelles constituent la principale ressource des habitants, notamment des aubergistes et autres patentés». En 1866, l'adjudicataire

(30) A.E. Arlon, Régime hollandais, Foires, Saint-Hubert. Arrêté de la Députation permanente du 24 décembre 1824 (Délibération du conseil de Saint-Hubert, du 17 décembre précédent).

(31) Décision du conseil communal du 16 février 1889.

(32) Délibérations du conseil communal de Saint-Hubert. De 1838 à 1860.

(33) En 1890, le conseil décide de placer des «poteaux et attaches pour les animaux».



Ambiance de marché à Saint-Hubert, avant 1905. Remarquer les immeubles qui seront abattus en 1941 pour l'alignement de la place de l'Abbaye.

(Collection Terre et Abbaye).

(Calémbert : entrepreneur des prix de location des places aux foires) pourra percevoir 15 centimes par M2 de surface occupée. Cette taxe paraît raisonnable. Mais, en séance du 28 novembre 1877, le conseil communal édicte un règlement démentiel dont voici quelques extraits : pour un cheval, exposé en vente, on paiera 50 centimes, pour une bête à cornes : 20, pour un porc : 10, pour une chèvre ou un mouton : 5; tous les marchands-étalagistes paieront 2,50 francs par M2 (avec un minimum de 5 francs); les «dentistes» donneront 5 francs par siège; les amuseurs, 3 francs par place; les ambulants, musiciens etc... (sans doute resquilleurs!), même avec des tables portatives ou des étalages roulants, payeront comme les autres ! Les foires périlissent, comme c'était à prévoir. En 1903, une nouvelle majorité, en séance du 30 mars 1903, considérant «... que les foires diminuent chaque année...» décide «la suppression radicale de tous les droits de foire sur les chevaux, bestiaux, porcs etc...». Mais il était trop tard : marchands et chalandes avaient pris d'autres directions et d'autres habitudes; la désaffection allait s'accélérer.

Les édifices publics

Pendant un millénaire, les moines hubertins consacrent beaucoup de leurs efforts et de leurs revenus considérables à l'embellissement de leur cité monastique. Mis à part leur projet d'alignement et d'urbanisation, après l'incendie de 1735, les seigneurs-abbés se limitent à l'entretien du «pavé», du perron et de la fontaine du Marché.

Le Perron

La carte figurative de 1737 situe celui-ci avec précision : dans le «bas du marché», légèrement décentré vers l'est, à dix-sept toises et demi du portail de l'abbaye (34), dans le même axe — mais plus haut — que la fontaine qu'il jouxte immédiatement. Cette croix de justice où on affiche les ordonnances, s'appelle «perron» ou, parfois, «bretèque»; elle apparaît comme le symbole permanent de la paix publique. C'est proche du perron, que le seigneur-voué de Mirwart, les jours de grandes foires, fait monter les bois du carcan pour y exposer les condamnés que le seigneur-abbé lui a confiés...

L'existence du perron remonte au moins à 1389 (35). Un document de 1736 précise que le «perron (qui) joint à deux pieds environs le bassin (la fontaine), qui cause la plus grande incommodité tant pour les carosses et

(34) A.E. Arlon, Conseil de Luxembourg, ut supra. Et A.E. Saint-Hubert, fash, N° 702.

(35) Record de 1389. A.E. Saint-Hubert, fash, N° 1478.



Extrait d'un plan cadastral de 1806. La fontaine sur le Marché et le portail-entrée de l'abbaye existent encore, à cette date.

A.E. Arlon, plans cadastraux.
(Photo, Archives de l'Etat, Saint-Hubert).



Entre les deux guerres.

(Collection J. Romedenne).

chariots qui entrent et sortent de la dite abbaye, que pour les gens et chevaux qui ont l'usage dudit bassin et qu'à raison dudit Peron ils ne peuvent s'en approcher» ajoutant que «ledit perron contient en circonférence la quantité de vingt et deux pieds».

Quand cette croix de justice est-elle mise à bas ? Au plan cadastral de 1806, un édicule (le bassin et/ou le perron confondus ?) est toujours en place, au milieu du Marché. Au plan de 1843, l'endroit est dégagé : la fontaine a gagné son emplacement actuel, à l'entrée de la place de l'Abbaye.

La Fontaine du Marché

Les fontaines publiques furent toujours nombreuses à Saint-Hubert. Celle-ci n'est pas à confondre avec la fontaine de la place de l'Abbaye, installée en 1841 seulement (36).

La fontaine du Marché, très proche voisine du perron et, peut-être, aussi ancienne que lui, est décrite, en 1613, comme équipée d'un beau vase et bassin de pierre couvert entièrement de plomb (37). Après l'incendie de 1735, en juin 1738, l'abbaye s'engage à faire un bassin neuf en pierres de taille pour la fontaine du Marché (38).

Cette fontaine fut démolie et son emplacement nivelé, vraisemblablement en 1841.

La Maison Commune ou « maison de ville ». Le Collège

Aux plans de 1806 et de 1843, apparaît une construction carrée située « dans le haut du marché », au sud de la place. Il s'agit de la maison commune décrite, en 1766, comme « une halle servant aux séances de la justice, pour ainsi dire en vilain fondoir » (39). Cette construction n'est pas à confondre avec « la chambre eschevinal » répertoriée, (lettre G) sur la carte figurative de 1737, dans l'édifice voisinant au sud le porche d'entrée de

(36) S'agit-il déjà de la belle fontaine actuelle ? Branchée sur la source de saint Hubert, cette fontaine était « énergiquement réclamé(e) » par les clameurs (sic) de la population de cette ville » (séance du conseil du 9 janvier 1841). Une lettre de la Commission roy. des M. et S. (3 mars 1948, N° 3532) la décrit : « ... une silhouette gracieuse. Edifiée en 1858, elle actionnait des jeux d'eau fort agréables à la vue. L'eau montait dans le tube central, débouchait de la gueule d'un dauphin qu'un petit génie, installé au sommet du monument, tenait dans ses bras. Elle retombait sur la première vasque, s'écoulait par des encoches taillées dans la bordure de la vasque, retombait dans la deuxième vasque, puis, par des orifices latéraux parvenait dans le large bassin de base d'où elle était évacuée par quatre gueules de lion ».

(37) Renseignement fourni par M. le doyen M. Dessoy que je remercie.

(38) HECTOR L., *Etudes sur Saint-Hubert en Ardenne et son ancienne paroisse*, Arlon, 1956, p. 73.

(39) A.E. Arlon, Cadastre de 1766, ut supra.



3175 St-Hubert
Hôtel-de-Ville et Grand'Place.



Avant 1911.

(Collection L. Fautray.)

8. Saint-Hubert. — Place du marché.



En 1920.

(Collection L. Fautray.)

l'abbaye : ce local servira aussi de pharmacie de l'abbaye et deviendra plus tard la maison vicariale, démolie il y a une trentaine d'années.

En 1774, en plus de l'école abbatiale qui existe depuis toujours, le curé de Saint-Hubert sire Hyacinthe Parent, fonde un collège d'humanités avec l'aide de l'abbé Nicolas de Spirlet et l'argent de la fondation Antoine (40). Pour les années 1774 et 1775, on loge l'institution dans la maison de l'ancien mayeur Ransonnet, sise rue Saint-Gilles. Dès 1776, on utilise la maison commune. Ce bâtiment était modeste; sur une surface de vingt-quatre pieds carrés on installe trois classes. Le succès est rapide : en 1777, l'abbé Spirlet y recense cent cinquante élèves; ceux-ci viennent parfois de localités éloignées de dix lieues et davantage. Mais fin 1796, ou en 1797 au plus tard, le collège doit fermer ses portes. L'établissement hébergera encore, jusqu'en 1818, quelques classes primaires dirigées par les frères de saint Jean-Baptiste de la Salle; en 1791, ceux-ci s'étaient installés à Saint-Hubert, à l'invitation de dom Spirlet.

Ce bâtiment est en fort mauvais état dès 1841. La ville espère longtemps son expropriation par l'Etat pour cause d'utilité publique (construction de nouvelles routes). Le 29 juin 1854, le conseil vote un crédit pour sa démolition. Bien que les ruines portaient, vers 1850 encore, le nom de collège dans le langage populaire, les archives communales les citent plutôt comme «la ci-devant maison de ville qui tombe en vétusté...» (41).

La Maison communale. Les écoles

Début du XIXe siècle, la «maison de ville» est donc installée «au collège». Ce bâtiment est vétuste et mal approprié. D'autre part la ville de Saint-Hubert a des ambitions pour l'instruction de ses enfants. Après l'échec, en 1837, du projet d'installer l'Athénée Central du Luxembourg dans les bâtiments de l'ancienne abbaye où, à cette époque et précairement, fonctionnent les classes primaires des garçons (42), la commune acquiert, en 1839, un vaste bâtiment «Sur le Marché». Elle paie 8.000 francs des immeubles appartenant au greffier Ancelon, tenant du midi à Coutelier et du nord aux Sœurs. En 1841, l'architecte Jamot améliore ses plans d'aménagement : en plus d'une maison d'école pour les garçons, on y hébergera l'administration communale. En séance du 10 août 1841, les édiles nomment F.-A. Mouzon de Musson, premier instituteur. Par arrêté royal du

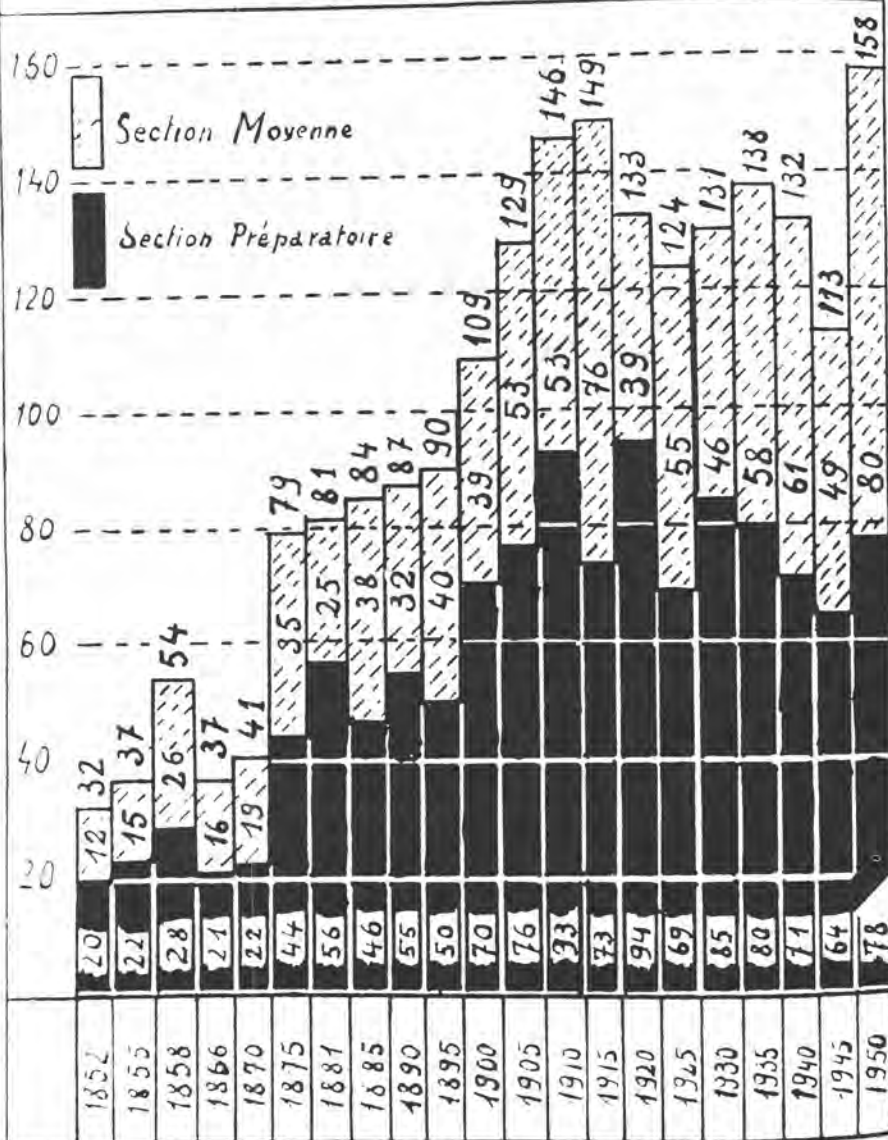
(40) HANNECART L., *Les écoles à Saint-Hubert*, dans *Terre et Abbaye de Saint-Hubert*, Exposition 1973, pp. 83-85. Et HECTOR L., *Opus cit.*, pp. 75-89.

(41) Conseil communal, séance du 9 décembre 1851.

(42) Tandis que les écoles primaires des filles étaient installées rue Saint-Gilles; en 1882, leurs classes seront installées dans le nouvel hôtel de ville; en 1900, elles s'installent dans leurs nouveaux locaux de la rue Neuve.

ÉCOLE MOYENNE de l'ÉTAT, S^t-HUBERT

MOUVEMENT de la POPULATION



Extrait de la notice publiée, en 1952, à l'occasion des fêtes organisées pour le Centenaire de l'Ecole Moyenne de l'Etat de Saint-Hubert.

[Photo, C. Lecoq]

6 mars 1851, l'Ecole commerciale, industrielle et agricole de Saint-Hubert est transformée en Ecole moyenne de l'Etat. En 1851, les locaux se distribuent comme suit : au rez-de-chaussée, l'école primaire (164 élèves), l'école industrielle (32 élèves), soit six classes (une classe = dix à treize tables de cinq élèves chacune), le gymnase et la cour de récréation; à l'étage, le secrétariat communal (servant aussi de salle des témoins), la justice de paix (deux séances par semaine) avec le greffe et une salle d'attente. A l'étage, la grande salle dont les fenêtres et le balcon donnent sur la place du Marché, est réservée exclusivement pour la distribution des prix «et pour les concerts à l'occasion» (43).

Dès 1852, l'Ecole moyenne de l'Etat fonctionne dans les mêmes locaux, réunie à l'école primaire des garçons (44). Tout le monde est à l'étroit : mais la commune, en séance du 9 décembre 1851, promet d'installer ses bureaux et la justice de paix «ailleurs»; et ce, «dès que possible».

En 1858, création d'une école gardienne, uniquement pour les garçons âgés de quatre à sept ans. En 1863, le conseil établit une école de dessin industriel (trois heures de cours par semaine) pour les jeunes ouvriers exclusivement. En séance du 5 novembre 1902, la commune décide la création «sous sa responsabilité et à ses frais» d'une section spéciale à l'Ecole moyenne : soit une quatrième année d'études pour préparer les élèves à leur admission dans les administrations publiques, «le manque d'industrie (obligeant) les élèves sortant de l'école à chercher une position dans les divers services du Gouvernement»; cette quatrième année sera supprimée en 1945 (45).

La population scolaire de ces écoles varie d'une saison à l'autre : en 1880, par exemple, en hiver on recense 121 élèves et en été 76 écoliers à l'école primaire des garçons.

Malgré la construction du nouvel Hôtel de Ville, les locaux sont occupés au maximum : en 1896, vu l'emploi du charbon anthracite pour le chauffage des classes (46) on transforme le bûcher en salle de gymnastique ! En 1911, en séance du 28 février, la commune décide d'acheter, place du Marché, un vaste immeuble (dit Grand Café Universel). Cette propriété, d'une superficie de 10 ares 50 centiares, est voisine, au midi, des écoles primaire et moyenne. Acquisée pour 27.000 francs à X. Golinvaux, propriétaire à Libin, elle devrait accueillir — après transformations — l'école primaire des garçons et le logement des instituteurs. Avant-projet, projet,

(43) Séance du conseil du 9 décembre 1851.

(44) Idem que (43).

(45) Anonyme, *L'Ecole moyenne de l'Etat à Saint-Hubert, 1852-1952*. Notice publiée à l'occasion du Centenaire de l'Ecole Moyenne de l'Etat à Saint-Hubert, 1952. Liège, G. Thone, 38 pages.

(46) L'article 49 du règlement communal de 13 octobre 1897 prescrit une température maximale de 14° à 16° dans les classes.

contre-projet se succèdent jusqu'en juillet 1914. En fait, jusqu'en 1934, année de la reprise des écoles primaires communales par l'Etat (47), rien de concret ne sera réalisé. Ni après. En 1952, l'Ecole moyenne de l'Etat déménage dans ses locaux actuels (Athénée royal). L'Etat, propriétaire des anciens locaux de l'Ecole moyenne réunis à l'ancienne propriété du «Café Universel», envisage un moment de démolir et d'aménager cette surface importante en centre administratif; mais les impératifs de la circulation moderne et le problème des parcs à voitures, notamment, le font renoncer à cette intéressante réalisation.

Le clocheton de cet édifice, réalisé à une date inconnue, rappelle, sans doute, l'époque où ces locaux abritaient l'administration communale.

La Fontaine Pierre-Joseph Redouté

Né rue du Four le 10 juillet 1759, Pierre-Joseph Redouté meurt à Paris le 19 juin 1840. Célébré de nos jours dans le monde entier, il est bien le plus glorieux enfant de Saint-Hubert (48).

Suite à de multiples pressions et à des promesses de subsides, le conseil, en séance du 27 juillet 1845, décide le principe de l'érection d'une fontaine surmontée du buste du grand peintre. Si l'Etat exproprie la vieille «maison commune» et qu'on rase l'ancien collège, c'est à cet endroit, au midi du Marché, qu'on installera le monument. En 1846, la ville promet 6.000 francs et la province 2.000; l'Etat apportera sa contribution. Mais les affaires traînent jusqu'en 1848 : les «événements» (révolutionnaires) ferment les bourses et les enthousiasmes. En séance du 3 avril 1856, l'ancienne maison communale étant rasée depuis deux ans, la commune approuve le devis estimatif (11.890 francs) et le cahier des charges. L'architecte Dumont, de Bruxelles, prescrit des pierres de taille de granit des meilleurs bancs des carrières des Ecaussines; celles-ci seront posées et scellées sur cales en plomb, exempt de tout mélange. Il faudra 179 M3 de fouilles tant pour les fondations du monument que pour la citerne, 100 M3 de maçonnerie en moëllons pour les fondations et les murs de la citerne, 17 M3 de maçonnerie en moëllons choisis pour la voûte de la citerne. L'architecte réserve des soins particuliers au citernage et aux adductions d'eau de la future fontaine (tuyaux de plomb, robinets en cuivre) : il prescrit 602 mètres courants de tuyaux en fonte et 2.241 M3 de tranchées à creuser pour la recherche de la source.

En 1858, la ville alloue 12.000 francs pour le gros œuvre et paye 4.553,80 francs pour l'alimentation en eau de la fontaine. Le 25 octobre 1859, elle

(47) Le dernier instituteur sera M. Joseph Borceux.

(48) DELCOURT R. et LAVALREE A., *Les Redouté*, dans *Terre et Abbaye de Saint-Hubert*. Exposition 1973, pp. 66-75.



En 1902 ...

(Collection A. Labrousse).



... et en 1903.

(Collection J. M. Duvosquel).



La place du Marché, avant 1908.

(Collection Terre et Abbaye).



Plan du centre de Saint-Hubert, en 1843.

(Archives communales, Saint-Hubert).

écrit au ministre de l'Intérieur et lui annonce que le monument est pratiquement achevé; si le buste en bronze n'est pas encore posé, c'est parce que le piédestal et les ornements promis par le gouvernement ne sont pas encore parvenus à Saint-Hubert; d'autre part il faut prévoir un nouveau supplément de 8.171,65 francs; puisque Arlon refuse de donner le moindre centime, on sollicite le gouvernement pour la moitié. Cette lettre précise encore «que le sculpteur chargé d'exécuter le buste en bronze, devrait aussi recevoir la commande de la partie supérieure du piédestal qui représente les attributs de la peinture» et que «n'était pas comprise la somme de 2.000 francs nécessaire pour les quatre sphynx en pierre bleue».

On constate que les édiles de Saint-Hubert ont tergiversé, pendant quelque trois lustres, avant de terminer l'érection de cette fontaine. Ce n'est qu'en 1866, séance du 30 août, qu'ils décident de baptiser la rue du Four, rue Pierre-Joseph Redouté. Mais, plus grave, voilà que ce monument gêne les administrateurs saint-hubertois : en séance du 11 mai 1868, ils décident de déplacer la fontaine Redouté «au bas de la rue de la Fontaine, sur la place Verte». Heureusement, ce déménagement intempestif ne sera jamais effectué.

Puis, suite à des négligences coupables et répétées, la fontaine va cesser de fonctionner. Or, certains de ceux qui ont parrainé la construction de ce monument, l'ont fait volontiers «à condition que ce soit une fontaine» (49). Leur confiance restera-t-elle trahie à jamais? En 1948, dans une lettre adressée à l'administration communale de Saint-Hubert, la Commission royale des Monuments et des Sites (50) insiste pour que «quant au monument Redouté qui se trouve devant l'Hôtel de Ville, il conviendrait aussi (en même temps que pour la magnifique fontaine, située place de l'Abbaye) de le restaurer et de le rendre à ses fonctions de fontaine, en rétablissant les jeux d'eaux».

Depuis trop longtemps, la fontaine érigée à la mémoire du plus célèbre des Borquins, Pierre-Joseph Redouté le «Raphaël des Fleurs», est transformée, entre autres avanies, en support pour panneaux d'affichages commerciaux, électoraux ou culturello-show-businesques. Chaque passage de cirques ou chaque exhibition de ménageries en profite gracieusement. Parodie (in)volontaire de la fable du chien et du monument... Ou variation, a contrario, sur le thème connu : «Nul n'est prophète en son pays»?

Le nouvel Hôtel de Ville

En 1841, l'administration communale quitte l'ancienne «maison de ville» située sur le haut du Marché, pour s'installer à l'étage de la future Ecole

(49) Notamment J.F. Ozeray, député permanent du Luxembourg et historien de la ville de Bouillon.

(50) Lettre du 3 mars 1948, référence N° 3532

moyenne de l'Etat. Secrétariat, justice de paix et greffe voisinent dans la promiscuité : les témoins doivent patienter dans le local du secrétariat communal; le juge n'a pas de bureau, le bourgmestre pas davantage. Par contre, la grande salle, réameublée complètement en 1858, est réservée exclusivement aux cérémonies des distributions des prix et aux rares concerts qu'on y organise. On manifeste déjà l'intention de déménager en 1851, mais cette situation perdure jusqu'en 1867 (51).

En 1864, Bouvrie, architecte provincial à Marche, élabore un projet jumelé d'hôtel de ville et de justice de paix; on va acquérir quatre immeubles (Goffin, F. Sternotte, Leroy et Bihin) situés au midi de la place du Marché, puis un autre rue du Mont (J. Deharbonnier), puis un sixième dans la même rue (N.J. Hounicheren), puis un dernier (V. Rossion), encore rue du Mont.

En séance du 14 avril 1864, la ville prévoit un budget de 141.897,06 francs, ainsi que 24.000 francs pour les expropriations.

La justice de paix recevra le sous-sol pour y installer la prison et l'ensemble du rez-de-chaussée : salle des séances, greffe, archives, cabinet du juge, bibliothèque, salle des huissiers et deux salles des témoins (52); le ministère, espère-t-on, interviendra pour 70.000 francs, au minimum pour 50.000 francs.

L'entrepreneur Lurgon d'Awenne commence les travaux le 7 juin 1864; la première pierre est posée le 16 août suivant. « Afin de solidifier la construction » on accepte un premier « supplément » de 1.604,09 francs pour l'emploi de pierre de taille granitiques des Ecaussines (plutôt que des pierres calcaires) pour le soubassement de la façade, « perron » monumental compris. Les « suppléments » vont se succéder en cascade : 8.373,93 francs pour réaliser l'escalier intérieur en marbre blanc d'Italie; 3.000 francs pour la décoration et la surélévation à donner à la salle d'apparat de l'étage; 2.939,34 francs pour remplacer le verre prévu par des glaces, au moins pour les portes et les croisées de la façade ainsi que pour la vénitienne et les deux fenêtres de la salle d'apparat; 693,44 francs pour l'aménagement d'un « squoere » dans la cour du nouvel hôtel de ville (travaux jumelés avec l'aménagement et les belles plantations, abattues en 1973, de la place Verte).

En 1870, on termine les travaux d'appropriation des abords ainsi que la décoration de l'édifice. La même année, l'humidité pénètre tout le mur ouest; à raison de 5,75 francs par M2, la société Vieille Montagne zingue une partie de l'édifice. L'humidité persiste; l'ouragan du 12 mars 1876 cause des dégâts. Clément, ferblantier-zingueur à Saint-Hubert, répare et zingue les cheminées et la corniche supérieure de la façade. Le 14 janvier

(51) Séance du conseil du 9 décembre 1851.

(52) Archives communales. Registres des délibérations.

1878, le conseil décide la restauration du plafond de la salle d'apparat, dite salle de réception (peintures à la détrempe).

On peut louer l'activité et les initiatives des édiles communaux qui, la même année de l'inauguration de l'hôtel de ville (1865), construisent encore le nouveau cimetière et l'abattoir.

Pour l'occupation de l'hôtel de ville, la théorie ne rencontre pas la pratique. Bientôt on installe un concierge-appariteur; on le loge dans les locaux prévus à l'usage de prison. Les bâtiments de l'école primaire des filles, sis rue Saint-Gilles, ayant été incendiés le 22 novembre 1882, d'autre part quatre salles (deux au rez-de-chaussée et deux à l'étage) n'étant «d'aucun usage réel», le conseil avait décidé l'appropriation de l'aile gauche de l'hôtel de ville à l'usage d'école primaire pour les filles; elles y resteront jusqu'en 1900, date de l'installation dans les nouveaux locaux de la rue Neuve (réalisation qui a nécessité l'expropriation de huit maisons et de deux terrains). Plus tard encore, l'hôtel de ville hébergera des classes de l'école primaire des garçons.

La commune y installera, dès 1903, la première cabine téléphonique publique de la ville; en 1909, trois autres cabines seront installées, rue du Mont, avenue N. Martin et au quartier du Fays. En 1926, le perron monumental de l'hôtel de ville sera remanié en escaliers à double volée avec balustrades. Les deux élégants réverbères à colonne disparaissent. Suite aux dégâts de la dernière guerre, en 1947-1950, la ville fait réaliser des travaux de restauration à l'intérieur de l'édifice. En cette année 1977 encore, des poêles en fonte, à colonnes, ornent agréablement les salles et y répandent l'incomparable chaleur du bois qui crêpite dans leurs foyers.

Des maisons et des gens

Concernant le logis des humbles, les archives sont très discrètes. Pour Saint-Hubert, le bourg, pas de gravures anciennes, de dessins ou de tableaux. Quelques rares écrits (53) décrivent les bâtiments existant au moment de l'incendie de 1735.

Toutes les maisons, granges, écuries etc. «estoient construites de bois; une parte des devants ou faces des maisons estoient revesties d'ardoisses clouées sur des lattes, une autre partie vestie de simples lattes sans ardoisses. Tous les vollets ou entredeux estoient de bois depuis le haut jusqu'en bas, à la réserve de trois ou quatres qui estoient ens parties de pieres. Toutes les maisons ou escuries joiendoient l'une à l'autre sans autre interval que le seul pavé des rues. Quelques unes estoient couvertes d'ardoisses et les autres de petites pièces de bois qu'on appelle vulgairement des chaunes».

(53) A.E. Saint-Hubert, fash, N° 702.

Les moines prescrivent de reconstruire en observant certaines règles élémentaires «au moyen desquelles on croit pouvoir humainement prévenir pour la suite une incendie aussy général».

Consigne générale pour tous ceux qui désirent rebâtir dans l'enceinte du bourg : obligation de faire les «volets ou entredeux» de pierres ou de briques et les façades des maisons construites en dur, jusqu'au premier étage au moins. Les cheminées devront également être en pierres ou briques. Les toits seront tous d'ardoises : chaume et paille sont interdits. Et le document des moines ajoute : «sy ceux qui y sont contraires sont laboureurs, charniers, gens de métiers ou gens qui sont incrits sous la liste des pauvres pour profiter des charités qui se distribuent journaillièrement à l'hôpital de l'abbé, ils auront autant et plus d'avantages de bâtir et se rétablir aux extrémités du bourg... car il seroit extravagant a ces sortes de gens de prétendre faire des baraques et huttes dans l'enceinte du bourg sans avoir égard qu'ils y exposeroient leurs voisins a un second malheur (incendie)».

La carte figurative de 1737 situe une partie des maisons de la place du Marché; les pièces annexes à cette carte (54) signalent que la maison (H.H.) est «bâtie au coin du Marché... toute en pierres de taille et briques, très spatieuse...». Certaines maisons sont silhouettées ou «figurées» sur cette carte : dix-neuf exactement; huit de ces maisons sont sans étage; la largeur des façades varie de 1 1/2 toise minimum à 6 1/2 toises au maximum; il s'agit de maisons à colombages (squelette en bois); on relève beaucoup d'impostes semi-circulaires, ovales, rectangulaires ainsi que des œils-de-bœuf; les soupiraux de cave sont fort apparents; les fenêtres, sans volets, sont à petits carreaux, à moins qu'elles ne soient protégées par des barreaux (en bois). Une fantaisie d'artiste (?) : les drapelets, à moins que ce ne soient des girouettes, aux faites des toits et les corniches décorées.

Ces chaumières bariolées et blanchies à la chaux (55) s'agrémentent, souvent, de belles enseignes aux noms originaux (56) et évocateurs d'anciens fiefs (57). Toute nouvelle enseigne était d'ailleurs sujette à l'autorisation du seigneur-abbé : en 1758, Jean Kin produit à la justice du lieu la permission de l'abbé pour appendre sur le Marché l'enseigne «Aubergiste de la ville de Liège». On pénètre dans ces maisons par une porte d'entrée avec un escalier et un «tambour convenable»; dans les «vistres» (fenêtres) du bas, on mentionne des «pierres à lavoïr» (éviers en pierre bleue) (58).

Progressivement la construction évolue : en 1768 (59), Joseph Pécheur s'engage à construire en trois mois, une «maison logeable, le devant et

(54) A.E. Arlon, Conseil de Luxembourg, ut supra.

(55) Idem que (53).

(56) HECTOR L., *Opus cit.*, pp. 93-99, en recense vingt-quatre, rien que pour la place du Marché.

(57) PETIT R., *Opus cit.*, pp. 339-344.

(58) A.E. Saint-Hubert, *flash*, N° 702.

(59) Idem que (58).

le derrier en pierres, avec le volet jusqu'au premier étage, et le reste en charpente, le toit couvert d'ardoises. Deux place à rez de chaussée et deux en haut au premier étage, un grenier, une cave sur le derrière comme la moitié du bâtiment; une vitre à chaque place, les portes nécessaires, un escalier, une cheminée avec une taque et deux buses; un petit canal pour l'écoulement des eaux du derrière à travers le bâtiment sur la rue, et élevant le bâtiment aussi haut que le volet (du voisin) en payant le droit d'attache (dédommagement pour pouvoir construire contre la propriété du voisin)». Le maître charpentier Paschal Watrin, expert choisi, estime la valeur du «volet» de ce voisin.

Les gens

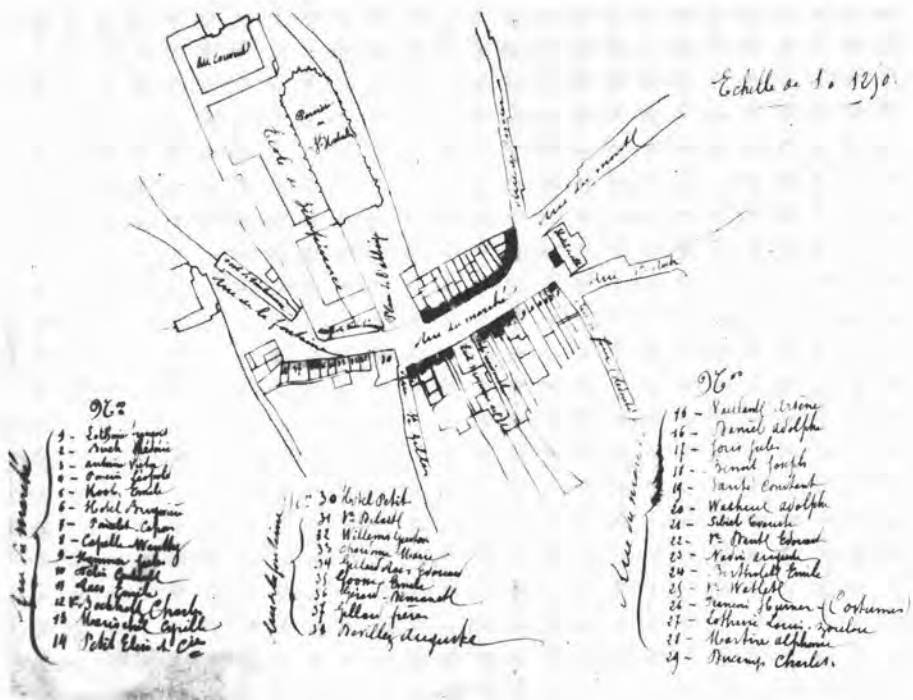
Une source fort intéressante, les Tabelles cadastrales de 1766 (60), si elle ne décrit guère les maisons (qualifiées de mazures, maisons ou chaumières) avec leurs «courselles», écuries, bûchers, jardins potagers et cortils, granges et bergeries, permet de dénombrer trente-cinq maisons «sur le grand marché»; certaines de ces «mazures» ne sont pas encore reconstruites depuis l'incendie de 1735. Cinquante ans plus tôt, en 1713, le curé Passau dresse un tableau des foyers de Saint-Hubert; il recense 204 maisons et 580 communians (pascalisans) (61). En 1806, la situation sur la place du Marché est identique. L'atlas de 1843 recense 40 maisons (soit 22 de la maison des vicaires au portail — arvô en patois local — Ducamp; 4 de chez Romedenne à la ruelle des Sœurs; 13 de chez les Sœurs au magasin Brisbois; 1 derrière l'ancien collège qui n'est pas encore rasé). En 1912 (voir le plan), on recense 29 maisons de particuliers, l'hôtel Petit (un moment «Hôtel du Chemin de Fer et de l'Aviation»), 3 bâtiments publics (propriétés de la commune : hôtel de ville, EME et ancien «Café Universel») et 3 maisons jusqu'à la maison des vicaires; soit un total de 36 immeubles (13 de chez Lothaire Fr. à chez Raes Emile, futur immeuble Champion; 3 de la ruelle des Sœurs à la rue Saint-Gilles; l'hôtel Petit qui occupe tout le nord de la place; 18 maisons de chez les vicaires à Ducamp Charles; l'hôtel de ville enfin, couvrant tout le sud de la place.

En 1930, on recense 34 immeubles, plus trois jusqu'à la maison vicariale. Donc, en deux siècles, la situation reste inchangée et le nombre des immeubles reste stable.

En 1766, les tabelles cadastrales permettent de répertorier sur la place du Marché un propriétaire-rentier, dix bourgeois, deux magistrats, un menuisier, deux notaires, quatre orfèvres, un maréchal-ferrant, un maître maçon, un marchand-laboureur-aubergiste, un maître perruquier, deux labou-

(60) A.E. Arlon, Cadastre de 1766, ut supra.

(61) A.E. Saint-Hubert, Registre paroissiaux, Saint-Hubert.



En 1912. Les habitants de la place du Marché et de la rue de la Fontaine à Saint-Hubert.

(Collection Terre et Abbaye)



En 1900.

(Collection Y. Delepierre)

reurs, deux aubergistes, un maître serrurier, un barbier, un maître tailleur, trois veuves, un étudiant en théologie. Actuellement, toutes les maisons particulières, à l'exclusion de quatre, sont vouées au commerce de détail.

Le Grand Café Universel

Il s'agit du nouveau siège du Crédit Communal de Belgique, inauguré en cette année 1977. Absolument rien ne subsiste de ce bel immeuble bourgeois qui avait, comme nombre de maisons importantes à Saint-Hubert, deux entrées en façade ; l'huis du logis et le porche ou portail à deux battants par où carrosses et voitures ont accès aux écuries et aux cours de l'arrière. Le portail du «Grand Café Universel» qui avait été conservé jusqu'à présent, vient d'être abattu au printemps 1976. Respectant un arc de plein cintre parfait, il était monumental et fort bien réussi. Nul doute que conservé et restauré, il aurait mis en valeur le nouvel immeuble. Réédifié, il pourrait, avec distinction et pour longtemps encore, agrémenter l'entrée d'un édifice public ou privé.

Bâti au XIX^e siècle, avant 1843, par le greffier Emile Coutelier, ce bel immeuble avait une grande cour intérieure, un verger et des dépendances louées, au siècle dernier, tantôt par Pierre Verly marchand, tantôt encore par Stanislas Magerotte, également marchand dont le fils Alphonse deviendra notaire et bourgmestre de Saint-Hubert. La longue façade se distribue en un rez-de-chaussée avec au centre l'entrée du logis, à gauche deux fenêtres et à droite le grand portail; cinq fenêtres d'importance égale à chacun des deux étages, pas de balcon. Cette façade a peu évolué : des vues anciennes la représentent tantôt barrée de l'inscription «Grand Café Universel» sur toute sa largeur (avant 1904), tantôt «Café Universel» au-dessus du porche en plein cintre (après 1905). En 1904, ou avant, les deux fenêtres du rez-de-chaussée sont transformées en vitrine commerciale et le portail a été aménagé en entrée du café. En 1920, au plus tard, la commune qui est propriétaire depuis 1911 a fait rétablir les deux fenêtres initiales; à cette date aussi, deux grandes portes aveugles ferment le portail.

Fin du XIX^e siècle, le «Grand Café Universel» est la propriété des Félix-Nemry. Aux dires d'un bourgmestre de l'époque «c'est un nid libéral» et, ajoute-t-il, «une fois le nid conquis, il sera facile de détruire l'oiseau!». Des notables, rentiers désœuvrés, y jouent d'interminables parties sur le grand billard russe. Dans la grande salle du premier étage, on joue des concerts et on organise de très beaux bals ou encore, dès 1909, des séances cinématographiques. La fanfare libérale s'y réunit souvent dans un local qui lui est réservé. Au début du siècle, Constant Félix et son épouse Hermance Nemry remettent le café à un Golinvaux de Libin. Félix, qui est peintre en bâtiment et occupe trois ou quatre ouvriers, installe un magasin de papiers



Mai 1941. Les immeubles Chalon, Daniel, Maury et la maison vicariale viennent d'être abattus; ainsi que la maison A. Félix (actuelle maison P. Nackaerts).

(Collection Terre et Abbaye)



En 1904. Les belles heures du «Grand Café Universel».

(Collection Y. Delepierre)

peints et de couleurs dans la partie gauche de l'immeuble; dans les dépendances de l'arrière qui sont grandes, il installe un atelier et, l'hiver, occupe ses ouvriers à entretenir et repeindre les voitures de maîtres (à traction chevaline : landaus, tilburys etc.) qui y sont remisées.

Le 28 février 1911, la ville décide d'acheter le « Café Universel » comme nous l'avons vu plus haut. Pendant toute la Grande Guerre, les occupants y installent un abattoir et une « wurstfabrik und pökelfleish » pour l'alimentation de leurs combattants du front. Après la guerre, la commune y installe une ou deux classes. En 1926, pendant la restauration du presbytère (62), le doyen Schmélér y réside. En 1927-1928, pendant la restauration du portail sud de la Basilique, on y loge des tailleurs de pierres. Au moins un directeur de l'Ecole moyenne (M. Remy Janot) y habite quelque temps. En 1936 et les années suivantes, pendant la construction des fameux fortins Devèze qui devaient arrêter les envahisseurs, une brigade de jeunes gendarmes occupe le deuxième étage : ceux-ci ont la délicate et importante mission d'interdire aux espions l'approche des minuscules constructions fortifiées, considérées comme secrets militaires !

De l'été 1930 à octobre 1955 (date de leur installation chez A. Vaillant dans le bas de la ville) les Télégraphes et Téléphones y occupent un local du rez-de-chaussée; on peut alors téléphoner de six heures à vingt-deux heures exclusivement; le personnel des « demoiselles du téléphone » ou opératrices ne fonctionne pas la nuit !

En 1946, la commune qui utilise très peu cet immeuble (entrepôt du matériel et du sel de déneigement), vend l'ancien « Café Universel » à l'Etat qui envisage alors d'y construire la nouvelle Ecole moyenne ou le futur centre administratif.

Devenue vétuste, cette grande maison sera abattue en 1963, à l'exception du mur de façade conservé jusqu'au premier étage. Provisoirement, le beau portail est muré.

Le 22 octobre 1973, le Crédit Communal de Belgique, achète l'ensemble de cette propriété (63).

(62) Il y eut, récemment, deux restaurations du presbytère de Saint-Hubert. En 1926 et après la guerre (chute de la « bombe volante » : V 1).

(63) Pour les événements récents, on a eu recours à la tradition orale et à la mémoire d'habitants de Saint-Hubert. Que soient vivement remerciés Mesdemoiselles Maria Borceux, Maria Calambert, Maria Guérissse et Nelly Nemry ainsi que Messieurs Joseph Calambert, Jean Chalon et René Delcourt. Mes remerciements vont encore à Monsieur Omer Lothaire qui a bien voulu faire le recensement de ces témoignages et m'a fait gagner un temps précieux.

Le grand incendie de 1933

C'est la plus récente catastrophe qui ait frappé Saint-Hubert. Un dimanche, le 5 février 1933, le sinistre commence au N° 9 de la place du Marché. Entre quinze et seize heures, le salon de coiffure d'Auguste Reis (qui se trouve, à cette heure, retenu par un match de football) s'embrase rapidement. Les pompiers volontaires de la ville arrivent sur les lieux et commencent la lutte avec leurs pompes à bras. Bientôt ce matériel ne suffit plus. On réquisitionne les passants «même ceux qui sont endimanchés» pour prêter main forte. Bientôt le N° 10 (J. Hemmer : imprimerie-librairie-horlogerie) et le N° 8 (Poncelet-Capon : pâtisserie et aunages) sont atteints. Les enfants-pompiers de l'Ecole de bienfaisance de l'Etat, mieux outillés, participent au combat contre le feu.

Le vent, sans être violent, souffle du nord. On alerte les pompiers professionnels de Namur qui arriveront, alors que la nuit est tombée. Entre-temps, le grand immeuble Poncelet-Capon est complètement en flammes (N° 8). Au nord l'immeuble Hemmer (N° 10) sera brûlé; le sinistre sera arrêté au N° 11 (l'ancien «Café Universel») que les pompiers arrosent copieusement : la standardiste-téléphoniste de service, Mademoiselle Guérissse, se souvient parfaitement qu'elle n'a pratiquement pas quitté ses appareils qui seront dégradés par la chaleur et par l'eau; en soirée, Mademoiselle Guérissse continuera son service, le terminant à vingt-deux heures «comme d'habitude ... mais dans le plâtras et avec les pieds dans l'eau». Sauf une petite partie du toit, le N° 11 n'a pas été incendié; mais il a été fort dégradé par l'eau des pompes.

Au sud, la situation est plus dramatique : le N° 9 bout le feu au N° 8 qui le transmet au N° 7 (Hôtel Firquet). Enfin, le N° 6 (Gatin, négociant en épicerie et aunages) est atteint. Les flammes seront arrêtées au N° 5 (Poncin-Duchêne, pension de famille).

Si les pompiers de Namur n'étaient rapidement arrivés avec leur imposant matériel, toute la rangée de maisons, et peut-être davantage, auraient été incendiées.

Cet incendie a laissé beaucoup de traces dans la mémoire des témoins de l'époque. Monsieur Joseph Calembert se souvient très bien, notamment, d'une naissance d'un garçon, arrivé dans une famille sinistrée, la nuit même du drame.

En guise de conclusion

Arrivé au terme obligé de ces recherches, menées telles des chroniques et donc événementielles, on aurait voulu — en disposant de sources complémentaires et de temps, cet article ayant été élaboré dans un délai impératif et très court — prolonger cette enquête.

Il serait fort intéressant d'aborder l'histoire de la vie quotidienne et, notamment, de s'arrêter davantage aux habitants de la place du Marché de Saint-Hubert : leurs origines, leurs occupations, leurs familles, les mutations sociales, le volume de leurs affaires etc... Mais ceci devrait être l'objet d'une étude spécifique, basée sur le dépouillement des archives notariales, fiscales et financières, publiques et privées.

Le décor est planté. Les acteurs, ou les artisans, peuvent venir.

Place du Marché à Saint-Hubert. Un dessus de cheminée « peint par P.J. Redouté. 1777 », au rez-de-chaussée de l'immeuble R. Doucet-Nackaerts.

(Photo, C. Lecoq).

Toutes les fêtes, tous les défilés — aussi nombreux que joyeux — passent par la place du Marché. Ici, un zoomrétro sur les festivités organisées pour le jumelage de Saint-Hubert avec la ville française de Stenay, en 1961. Coup d'envoi du « Cortège historique » annuel.

(Photo, Antoine Schinckus).



L'EGLISE DE SAINT-GILLES-AU-PRE ET LA NAISSANCE D'UNE BOURGADE A SAINT-HUBERT AU XI^e SIECLE

PAR

Andrée DESPY-MEYER (*)
*Archiviste aux Archives de
l'Université Libre de Bruxelles*

Ecrivant dans les toutes premières années du XII^e siècle, l'auteur de la chronique de l'abbaye de Saint-Hubert parle à deux reprises de l'église paroissiale de Saint-Hubert et la manière dont il le fait soulève un problème d'ordre chronologique.

A l'année 1104, il rapporte qu'un archidiacre voulant tenir un synode à Saint-Hubert fut contraint, à cause de l'opposition de l'abbé Wired, de loger au presbytère de Saint-Gilles chez le curé Otbert : *in domum Otberti tunc temporis presbyteri ad hospitandum divertit*; et le lendemain, il tint son synode en l'église Saint-Gilles qui avait été anciennement dédiée à saint Denis : *in basilica beati Egidii, que prius ab antiquo constiterat, in honore beati Dionysii martyris* (1).

Toutefois le même auteur avait affirmé dans un chapitre antérieur de son ouvrage, consacré à Thierry I^{er}, que ce dernier avait en 1064 fait construire

(*) Adresse de l'auteur : Chemin de Messe, 6 à B 1350 Limal.

(1) K. HANQUET, *La chronique de Saint-Hubert dite Cantatorium*, Bruxelles, 1906, p. 243.

l'église de Saint-Gilles-au-Pré : *sub eodem tempore, insimul cepta est fieri ... que in prato est in honore beati Egidii ecclesia* (2).

Si on confronte ces deux passages différents du *Cantatorium*, on se heurte donc à une difficulté. Ou bien Thierry Ier a effectivement fait construire en 1064 une église paroissiale pour les habitants de la bourgade de Saint-Hubert, église qui fut d'emblée dédiée à saint Gilles et, dans ce cas, l'auteur du *Cantatorium* aurait commis une erreur en parlant des événements de 1104. Ou bien, en 1064, cet abbé fit ériger une église paroissiale dédiée à saint Denis et qui fut par la suite consacrée à saint Gilles. Ou bien encore, en 1064, Thierry a consacré à saint Gilles une église paroissiale qui existait auparavant sous le vocable de saint Denis.

Le problème peut sembler secondaire en lui-même mais il nous paraît mériter quelque attention car il s'agit tout de même d'un élément fondamental dans l'histoire du développement d'une agglomération laïque au pied de l'abbaye. Dès lors, il n'est peut-être pas sans importance d'essayer de savoir si c'est dans la première ou dans la seconde moitié du XI^e siècle que l'abbaye fut amenée à faire construire un oratoire paroissial.

Il est certes bien difficile de dire si c'est dans le chapitre XVIII ou dans le chapitre XCIV de son ouvrage que l'auteur du *Cantatorium* a pu commettre une erreur.

Une première constatation doit être faite : les fouilles archéologiques conduites il y a quelques années ont permis de retrouver le plan de la construction de l'église paroissiale de Saint-Hubert du haut moyen âge (3) mais il est exclu d'en tirer quelque conclusion que ce soit quant à une datation de cet édifice d'avant ou d'après 1050.

On peut ensuite remarquer qu'en relatant les incidents de 1104 l'auteur du *Cantatorium* parle de cette église paroissiale de manière quasiment accidentelle : il ne la mentionne que parce que c'est en cet endroit qu'un archidiacre dut tenir son synode. On serait donc tenté d'accepter les informations désintéressées qu'il nous donne en cette circonstance sur l'église paroissiale de la bourgade.

Par contre, lorsqu'il avait attribué à Thierry Ier la construction et la dédicace à saint Gilles, il n'écrivait pas de première main mais il s'inspirait d'un passage de la *Vita Theoderici*, œuvre écrite vers 1090 par un moine de Lobbes et dont on ne peut se servir qu'avec une grande prudence étant donné son caractère édifiant et quasiment hagiographique. Or, dans cette *Vita*, on découvre à propos de Saint-Gilles un passage qui est loin d'être limpide. L'auteur, en effet, après avoir décrit de manière manifestement exagérée l'aspect désolé de l'abbaye et de ses alentours (*agrestem et nimis*

(2) K. HANQUET, *op. cit.*, p. 46.

(3) Voir en dernier lieu « *Exposition — Terre et Abbaye de Saint-Hubert* », Saint-Hubert, 1973, pp. 18-19.

incultum loci situm) reproche aux abbés antérieurs de n'avoir entrepris la construction d'aucun bâtiment depuis le début du IX^e siècle; après quoi il attribue à Thierry Ier toute une série de travaux et c'est à cette occasion qu'il traite Saint-Gilles d'une manière ambiguë : *non longe vero a porta exterioris atrii aedificata spatiosa ecclesia, sancto Aegidio eam voluit dedicari* (4).

Faut-il entendre par là que, «une église spacieuse ayant été construite [auparavant]», Thierry voulut simplement la dédier à saint Gilles (et, dans ce cas, elle aurait pu avoir été construite — par un abbé précédent ? — et consacrée originellement à saint Denis comme le rapporte l'auteur du *Cantatorium*) ? Ou bien, au contraire, cette phrase implique-t-elle qu'il n'y avait pas d'église paroissiale à Saint-Hubert avant l'abbatit de Thierry Ier ? Il est clair en tout cas que c'est partant de cette seconde interprétation que l'auteur du *Cantatorium*, simplifiant quelque peu sa source, proposa dans son chapitre XVIII la version qu'il nous a laissée.

Il faut toutefois remarquer que dans la même *Vita* on rapporte que Thierry, après être allé jusqu'à Saint-Gilles du Gard pour s'y procurer des reliques (5), rentré à Saint-Hubert, avait partagé celles-ci en deux : une moitié pour l'église abbatiale; l'autre moitié pour «*ecclesie sancti Aegidii ubi sacerdotem ipse instituerat*», ce qui paraît bien impliquer que, selon l'auteur de la *Vita*, Thierry Ier serait le fondateur de l'église Saint-Gilles puisque c'est lui qui y aurait créé la fonction sacerdotale.

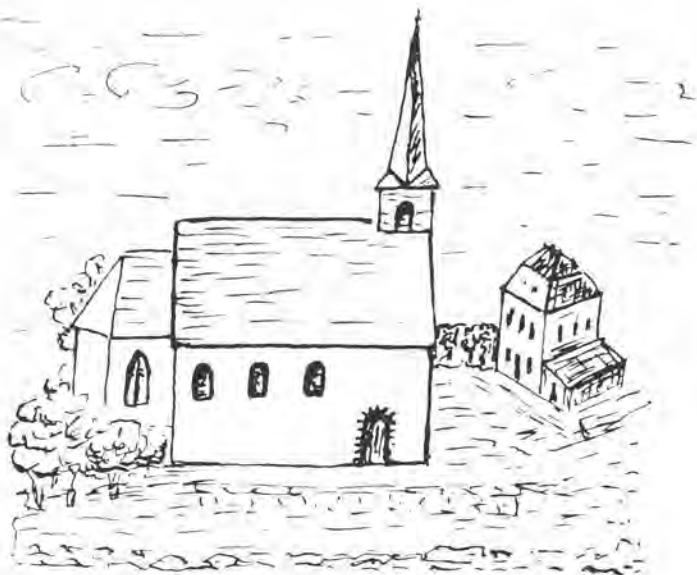
Mais on ne saurait oublier que le moine de Lobbes, auteur de cette biographie, destinée à glorifier la mémoire du personnage, a fort bien pu lui attribuer la construction d'un oratoire paroissial dont il n'aurait en fin de compte que transformé la dédicace.

C'est la raison pour laquelle, tenant compte beaucoup plus du chapitre XCIV du *Cantatorium* que de son chapitre XVIII, nous penchons à nous séparer de nos prédécesseurs qui dataient explicitement de 1064 la construction par Thierry Ier de l'église Saint-Gilles (6) : il nous paraît plus prudent de considérer qu'il existait à Saint-Hubert une église paroissiale avant 1064 et qu'elle était consacrée à saint Denis. Elle a d'ailleurs fort bien pu avoir été érigée par l'abbé Thierry lui-même dans la première décennie de son abbatiat qui commença le 2 février 1055, le supérieur hubertin en ayant modifié la dédicace au moment où il s'était procuré les reliques qu'il était allé chercher en Provence.

(4) *Vita Theoderici abbatis Andaginensis*, M.G.H., S.S., XII, p. 50.

(5) A propos des pèlerinages à Saint-Gilles du Gard qui sont attestés dans l'Empire aux XI^e et XII^e siècles, voir H. AMMANN, *Die Deutschen in Saint-Gilles im 12. Jahrhundert*, dans *Festschrift H. Aubin*, Wiesbaden, t. I, 1965, pp. 190, 216-217, lequel n'utilise toutefois pas la *Vita Theoderici*.

(6) Cfr L. HECTOR *Histoire de la paroisse Saint-Gilles à Saint-Hubert*, dans *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. LXXXVII, Arlon, pp. 1-4.



Saint-Gilles-au-Pré. Dessin de 1735.

Extrait de L. HECTOR, *op. cit.*, p. 6.

Cette solution, que nous avons déjà esquissée naguère (7), n'excluant d'ailleurs pas que l'église paroissiale consacrée à saint Denis n'ait pu exister avant 1055.

L'important dans cette affaire est que l'abbaye fut donc amenée sans doute vers le milieu du XI^e siècle à construire une église paroissiale à l'usage des habitants d'une bourgade qui devait normalement s'être développée à côté de l'église abbatiale. On notera d'ailleurs que, dans la mesure où on peut lui faire crédit, l'auteur de la *Vita Theoderici* parlait d'une *ecclesia spatiosa*. C'est donc que cette population s'était accrue à ce point qu'il avait fallu construire un oratoire pour ses besoins spirituels propres (8).

(7) Cfr A. DESPY-MEYER, *Abbaye de Saint-Hubert*, dans *Monasticon belge*, t. V, Liège, 1975, p. 36.

(8) Il nous paraît dangereux à ce propos de suivre l'opinion de L. HECTOR, *op. cit.*, p. 12 selon laquelle le premier curé de Saint-Gilles aurait été un moine nommé Arnoul sous le prétexte que le *Cantatorium* mentionne (édition citée pp. 22 et 61) un *Arnulphus capellanus*. En effet, si la première mention semble valoir pour les premières années de Thierry I^{er} donc 1055 et suivantes, la seconde vaut pour novembre 1069 c'est-à-dire à un moment où l'église est incontestablement desservie par un *sacerdos* nommé par l'abbé. Il est donc exclu de considérer que la fonction de chapelain à l'abbaye corresponde à celle de desservant de l'église Saint-Gilles.

On sait que dans nos régions il est parfois arrivé que des villes d'une certaine importance se développent à côté d'établissements religieux à la suite d'une croissance économique assez générale pendant le haut moyen âge. Ce fut le cas notamment à Nivelles au IX^e siècle, Gembloux au XI^e siècle ou même Fosses au XII^e siècle (9). Par contre, certaines abbayes, parfois fort anciennes, illustres et importantes, n'ont jamais donné naissance à des phénomènes urbains tant soit peu notables (10) et il semble bien, faute de sources, que ce soit le cas pour Saint-Hubert où il faut attendre 1184 pour voir la localité laïque de Saint-Hubert être qualifiée de *burgus* (11). Mais avant cette date une agglomération a bien dû se former dont la lointaine origine doit incontestablement se trouver dans la foire annuelle attestée au début du IX^e siècle (12), ces activités d'ordre économique étant l'objet d'une réglementation au milieu du XI^e siècle (13). Malheureusement on ignore absolument tout des structures de cette population laïque installée dans la bourgade hubertine. Hormis donc sa croissance démographique qui aurait entraîné la construction d'une église paroissiale vers 1050 et l'on remarquera ici la coïncidence chronologique puisque c'est à l'année 1048 que l'on parle du marché, du tonlieu et des affaires de justice qui s'y rattachent (14). Croissance démographique et développement économique iraient donc de pair. Cette évolution conduisant les habitants de Saint-Hubert à prendre conscience de leurs propres intérêts et au nom de ceux-ci à se manifester comme ils le firent en 1092 lors des troubles qui agitaient l'abbaye. A ce moment, en effet, pendant que Thierry II chassé de Saint-Hubert par l'évêque de Liège Otbert s'était installé à Cons, l'abbé intrus Ingobrand occupait le monastère lui-même. Cet éclatement de l'abbaye et cette division de son temporel provoquèrent une telle confusion que, au témoignage du *Cantatorium*, les *populares* excédés par la conduite des moines de Saint-Hubert menacèrent de ne plus reconnaître l'autorité abbatiale (15).

Ce passage de la chronique est d'une importance capitale car, bien évidemment, les *populares* ne sont pas, comme le croyait Hanquet, des serfs qui luttèrent pour leur émancipation progressive (16) ni non plus les sujets

(9) Cfr en dernier lieu G. DESPY, *Naissance de villes et de bourgades*, dans *la Wallonie*, t. I, Bruxelles, 1975, pp. 111, 118, 121.

(10) Cfr G. DESPY, *loc. cit.*, p. 128.

(11) Cfr G. KURTH, *Les chartes de l'abbaye de Saint-Hubert*, t. I, Bruxelles, 1903, p. 141.

(12) Sur ces foires, voir R. PETIT, *Foires et marchés à Saint-Hubert du IX^e au XVII^e siècle*, dans *Annales de l'institut archéologique du Luxembourg*, t. XCV, Arlon, 1964, pp. 6-8 et G. DESPY, *Villes et campagnes aux IX^e et X^e siècles : l'exemple du pays mosan*, dans *Revue du Nord*, t. L, 1968, pp. 163-165.

(13) R. PETIT, *loc. cit.*, p. 8.

(14) K. HANQUET, *op. cit.*, p. 17.

(15) K. HANQUET, *op. cit.*, p. 161.

(16) K. HANQUET, *op. cit.*, p. 161, n. 1.

de l'ensemble des domaines de l'abbaye, comme le disait Cauchie (17) : ce ne peuvent être que les habitants de cette localité que l'on continuait d'appeler Andage vers 1100 (18) et qui en 1092 agirent collectivement contre les moines. Comme il arrivait parfois que le fissent dans des circonstances semblables les habitants d'autres bourgades de caractère monastique : ce fut le cas à Gembloux en 1136 pour prendre un exemple qui se situe dans une agglomération urbaine d'importance moyenne (19).

Ainsi donc, avec la construction d'une église paroissiale dans une sorte de *vicus* au milieu du XI^e siècle, avec le rôle des habitants de cette bourgade tel qu'il apparaît en 1092, disposerions-nous de deux indices fondamentaux pour deviner certaines étapes de la genèse de ce *vicus*. Pour la suite, il conviendrait de rouvrir attentivement le dossier de l'expansion de cette agglomération : bien qu'elle soit qualifiée de *burgus* en 1184, il faudrait maintenant tenter de définir exactement la portée de ce terme à cette date à Saint-Hubert et, surtout, éviter de commettre des anachronismes à propos de la franchise et de l'apparition de jurés et de bourgmestres dès le XIII^e siècle (20).



Saint-Hubert.
Eglise Saint-Gilles-au-Pré.
Avant 1905.

(Photo, Terre et Abbaye).

- (17) A. CAUCHIE, *La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, t. II, Louvain, 1891, p. 20.
- (18) K. HANQUET, *op. cit.*, p. 243 où il est bien clair qu'*Andaginum* désigne l'agglomération laïque hors de l'abbaye.
- (19) G. DESPY, *Les phénomènes urbains dans le Brabant wallon jusqu'aux environs de 1300*, Wavre 1222-1972, Wavre, 1973, p. 39.
- (20) Cfr par exemple L. HECTOR, *op. cit.*, p. 109.

GODEFROID DE BOUILLON ET L'ABBAYE DE SAINT-HUBERT EN 1095

PAR

Georges DESPY ^(*)
Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

D'après le témoignage unique de la Chronique de Saint-Hubert, au moment où le comte de Louvain et le prince-évêque de Liège Otbert cherchaient tous deux à conquérir le comté de Brugeron en Hesbaye pour agrandir leurs principautés territoriales respectives, le prélat mosan voulut mettre sur pied une expédition militaire pour mettre un terme aux visées des Brabançons. A cet effet, il convoqua en 1095 à Liège une assemblée des «princes de l'évêché». Ce jour-là, toujours selon notre seul témoin, le duc de Basse-Lotharingie Godefroid de Bouillon, prenant la tête des grands du diocèse qui l'avaient accompagné — à savoir les comtes de Namur, de Durbuy, de Montaigu et de Chiny ainsi que le seigneur de Cons — aurait refusé tout concours princier à l'évêque aussi longtemps qu'un débat public n'aurait pas fait la lumière sur le différend qui avait amené Otbert à déposer l'abbé Thierry II de Saint-Hubert en 1093 et à le remplacer par un personnage qui ne pouvait être qu'un intrus aux yeux du chroniqueur (1).

(*) Adresse de l'auteur : Chemin de Messe, 6 à B 1350 Limal.

(1) Cfr K. HANQUET, *La Chronique de Saint-Hubert dite Cantatorium*, Bruxelles, 1906, pp. 184-185. L'auteur de cette source rapporte une seconde intervention de Godefroid de Bouillon en 1095 dans des circonstances parallèles, lorsque l'évêque de Liège voulut entreprendre le siège du château de Clermont (*op. cit.*, pp. 194-195). Compte tenu du caractère souvent tendancieux du *Cantatorium*, il conviendrait peut-être de se demander si son auteur n'a pas volontairement et gratuitement dédoublé l'intervention du duc.

Les historiens belges se sont souvent émerveillés de cette intervention de Godefroid de Bouillon qui aurait ainsi cherché à contraindre le démoniaque évêque impérialiste de Liège à réinstaller à Saint-Hubert un abbé que l'on présente comme un champion du grégorianisme dans nos régions. Et de s'interroger sur les mobiles de cette attitude pour le moins étonnante dans le chef du duc de Basse-Lotharingie, représentant direct du pouvoir impérial germanique sur les pays d'Entre-Escaut-et-Rhin.

C'est ainsi que, en 1891, le chanoine Cauchie, auteur d'un ouvrage devenu classique sur la Querelle des Investitures dans nos régions, se penchant sur cette affaire, expliquait la démarche de Godefroid de Bouillon par son sens religieux profond : «l'esprit de Dieu s'empara de Godefroid», écrit-il avec quelque emphase à propos du duc qui, outre «un fonds solide de foi religieuse», était sensible fondamentalement à la prospérité et à l'honneur des monastères de la région (2). Cauchie, en effet, écartait chez Godefroid toute intention de se comporter en fidèle défenseur du Saint-Siège contre un évêque qui n'était qu'un abominable suppôt de l'empereur Henri IV : le duc n'était, à ses yeux, certes pas totalement dévoué à son souverain pas plus qu'il ne l'était à la Papauté (3). C'est donc en chrétien, en homme de foi, en protecteur des Bénédictins qu'il serait intervenu en cette circonstance.

Plus récemment, en 1947, le P. de Moreau s'interrogeait à son tour sur les raisons qui «mirent en branle ces féodaux». Tout comme Cauchie, il rejetait l'idée que l'on puisse voir en eux des «champions des idées grégoriennes». Il repoussait ensuite la thèse d'un désir de faire pièce à l'empereur et à un évêque impérialiste. En fin de compte, se fondant sur l'attachement pieux de ces seigneurs pour les abbayes et sur la protection que devait Godefroid de Bouillon à celle de Saint-Hubert comme avoué de ce monastère, le P. de Moreau concluait à un motif purement religieux, bien plus qu'à des raisons politiques ou intéressées (4).

Le problème essentiel, dans cet épisode de la biographie de Godefroid de Bouillon, est de savoir s'il faut continuer à se représenter de manière aussi idyllique et édifiante le rôle du duc de Basse-Lotharingie en cette occasion.

Il faut d'abord rappeler que l'auteur du *Cantatorium*, historien partial, hargneux, vindicatif, n'est certes pas un témoin objectif et parfaitement sûr et crédible quand il ramène aux seuls problèmes de Saint-Hubert une discussion entre Otbert et Godefroid qui devait porter sur une question

(2) Voir A. CAUCHIE, *La Querelle des Investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, t. II, Louvain, 1891, pp. 66-67.

(3) A. CAUCHIE, *op. cit.*, t. II, pp. 68-70.

(4) E. de MOREAU, *Histoire de l'Eglise en Belgique*, t. II, Bruxelles, 1947, pp. 89-90.

infiniment plus vaste au plan des rapports politiques entre deux des grands princes territoriaux de la Basse-Lotharingie (5).

Il convient ensuite d'observer attentivement les suites de cette intervention de Godefroid de Bouillon, telles que le *Cantatorium* lui-même les rapporte : Otbert et Godefroid décidèrent de se rencontrer à nouveau pour examiner le seul dossier de Saint-Hubert mais, au cours de cette entrevue, le duc se serait laissé soudoyer par l'évêque. Contre une forte somme d'argent, Godefroid aurait abandonné la défense de l'abbé Thierry et ainsi, conclut sentencieusement le chroniqueur furieux, «à cause de l'impiété malfaisante du duc qui se conjugait à son appétit d'argent», toute chance de voir éclater la lumière disparut (6).

Le moins que l'on puisse dire, c'est que, au début de l'année 1095, le motif qui aurait incité Godefroid de Bouillon à prendre le parti de l'abbé de Saint-Hubert contre l'évêque de Liège est loin d'être aussi limpide que ne l'ont cru un peu naïvement le chanoine Cauchie et le P. de Moreau. Son souci de défendre au plan religieux un abbé déposé ne devait pas être tellement profond et invincible puisqu'il n'aurait résisté que quelques semaines aux tentations épiscopales. Et encore, convient-il de remarquer que, finalement, c'est bel et bien Godefroid de Bouillon qui manœuvra Otbert puisque, selon le *Cantatorium* toujours, c'est une somme double de celle que l'évêque lui aurait offerte que le duc finit par extorquer à celui-ci. On ne peut donc se défaire de l'impression que, à Saint-Hubert en 1095, le duc de Basse-Lotharingie se comporta beaucoup plus en adversaire d'Otbert — et d'un Otbert davantage considéré comme un prince territorial que comme un évêque — qu'en pieux défenseur d'un malheureux abbé grégorianiste et déposé pour cette raison.

Mais, avant de pousser plus loin toute réflexion, il faut se tourner vers l'abbaye de Saint-Trond.

Dans ces mêmes années, le grand monastère bénédictin de Hesbaye avait, lui aussi, connu des heures difficiles et agitées (7). Depuis une décennie déjà, ceux que l'on appelle parfois abusivement «grégorianistes» et «impérialistes» — entendons, partisans des libres élections abbatiales face à ceux qui soutenaient les interventions épiscopales — se déchiraient régulièrement. Et, alors que jusque là Godefroid de Bouillon n'y était jamais intervenu dans les problèmes relatifs aux élections et aux nominations abbatiales, tout-à-coup, en 1093, il fit irruption à Saint-Trond.

(5) On notera au passage que les participants à cette assemblée à Liège, que le *Cantatorium* mentionne comme des *principes provincie*, étaient loin d'être tous de véritables princes territoriaux notables et que tous ne résidaient point à l'intérieur de l'évêché de Liège.

(6) *Cantatorium* ..., op. cit., p. 192.

(7) Sur l'ensemble des événements de cette période, voir, en dernier lieu, l'exposé sommaire de P. PIEYNS-RIGO, *Abbaye de Saint-Trond*, dans *Monasticon belge*, t. VI, Liège, 1976, pp. 35-39.

Le 1er août de cette année, mourut l'abbé Lupon qui avait été imposé à la tête du monastère en 1091 par le comte de Louvain et soutenu par l'évêque de Liège Otbert. Brutalement, le duc Godefroid manifesta son autorité mais ce fut loin d'être dans un sens favorable au parti dit «grégorianiste», comme il l'aurait fait à Saint-Hubert, à en croire les commentateurs du *Cantatorium* : ce fut pire que n'eût pu le faire le plus acharné des impérialistes !

La Chronique de Saint-Trond atteste, en effet, qu'il réduisit le monastère à sa merci : *totam abbatiam nostram suo mancipiat servitio*; il contraignit les moines à reconnaître comme abbé un des leurs, nommé Herman qu'il avait lui-même désigné à cette fonction et auquel il extorqua une forte somme d'argent qui lui fut effectivement versée. Ainsi triompha la violence du duc comme le dit le chroniqueur : *vicit ducis violentia*. Cette désignation d'un nouvel abbé par le duc Godefroid provoqua d'ailleurs de nouveaux déchirements au cours desquels les puissants se jetèrent sur les domaines de l'abbaye et Godefroid de Bouillon ne fut pas le dernier d'entre eux puisque, selon la Chronique, il mit la main sur les revenus du monastère en Hesbaye et en Testerbant, c'est-à-dire le long de la Basse-Meuse (8).

L'intervention du duc de Basse-Lotharingie à Saint-Trond en 1093 mérite évidemment quelques commentaires. Le mobile de Godefroid de Bouillon ne fut certainement pas d'ordre religieux : on ne le voit point chercher à protéger un parti de moines grégorianistes favorables à la libre élection abbatiale et, pour parodier Cauchie, dans l'affaire de Saint-Trond, l'esprit de Dieu ne s'est visiblement pas emparé de Godefroid. Ce ne peut être non plus une intervention de type «impérialiste» : en la circonstance, en imposant «son abbé», Godefroid se heurta à Otbert de Liège, lequel refusa de reconnaître Herman comme abbé de Saint-Trond.

En réalité, ce sont les *Gesta abbatum Trudonensium* qui nous fournissent l'explication véritable. A cette époque, dit cette source de toute première valeur, c'était le comte de Louvain Henri III qui était tenu pour le prince le plus puissant dans la région : *iste Heinricus tunc potentior habebatur in nostris partibus*. Il l'était même tellement que personne du côté ecclésiastique ou du côté laïc, même pas le duc, n'aurait osé le contrarier :

(8) *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, ed. C. de BORMAN, t. I, Liège, 1877, pp. 64-65 et 68. Dans le *Monasticon* ..., *op. cit.*, p. 38, l'on a eu tort de mêler à cette affaire le problème de l'avouerie qui aurait été l'objet d'une contestation entre le comte de Loöz et le duc de Lotharingie : Godefroid de Bouillon ne fut en rien mêlé à cette controverse et l'on a confondu, à l'occasion, le comte de Louvain (cfr. J.-L. CHARLES, *La ville de Saint-Trond au moyen âge*, Paris, 1965, pp. 89-90) avec le duc de Basse-Lotharingie. Le même auteur a commis une méprise semblable à propos des usurpations au détriment de l'abbaye, en attribuant aux uns ce qui revient aux autres, alors que le texte de la Chronique est absolument limpide.

non erat qui ecclesiastice ei resisteret, viribus autem secularibus neque ipse etiam dux eum offendere auderet (9).

L'intervention de Godefroid de Bouillon à Saint-Trond ne saurait donc être jugée d'un point de vue exclusivement religieux. Ce qu'il a voulu faire de toute évidence c'est tenter de rompre la montée du pouvoir politique du comte de Louvain dans cette partie de la Hesbaye et c'est faire pièce, en même temps, à l'évêque de Liège dont les intrigues se développaient vis-à-vis d'une abbaye qui appartenait toujours, à cette époque, à l'évêché de Metz. C'est donc bien en tant que duc de Basse-Lotharingie qu'il s'est manifesté, pour traduire l'autorité ducal, contenir les appétits territoriaux de certains princes, maintenir du mieux qu'il le pouvait l'équilibre politique interne dans le duché.

Au début de sa carrière, il avait réussi à limiter les ambitions politiques et territoriales d'un premier adversaire, le comte de Namur; au cours de la dernière décennie du siècle, il s'employait à freiner l'expansion du comté de Louvain — qui deviendrait bientôt le duché de Brabant — en même temps que celle de la principauté épiscopale de Liège (10).

Dès lors, si l'on en revient aux événements de Saint-Hubert, l'on voit mieux que, en prenant parti pour l'abbé Thierry contre l'évêque de Liège, il ne se posait ni en grégorianiste, ni en impérialiste. Son attitude s'explique par une conjonction d'intérêts : la défense de ses prérogatives princières strictement locales en tant qu'avoué du monastère; un essai de faire pièce à l'évêque Otbert dont il voulait contrebalancer l'influence grandissante au cœur de la Basse-Lotharingie.

L'essentiel, en effet, est de bien observer que les interventions de Godefroid de Bouillon à Saint-Trond en 1093 et à Saint-Hubert en 1095 sont totalement contradictoires si l'on veut les analyser d'un point de vue exclusivement religieux et monastique. Par contre, si on les examine ensemble (11), on leur découvre un dénominateur commun : la défense de l'autorité du duc de Basse-Lotharingie dans toutes les circonstances possi-

(9) *Chronique* ..., éd. cit., t. I, p. 61.

(10) On rappellera, à propos de l'expansion territoriale de la principauté de Liège à cette époque, que c'est précisément en 1093 que Otbert venait d'acquérir la région de Couvin (la charte de 1096 relative à cet achat épiscopal est un acte faux et l'opération fut bien conclue en 1093, cfr G. DESPY et C. ROUWEZ, *Le tarif de tonlieu de Couvin de 1258*, dans *Acta Historica Bruxellensia*, t. III, Bruxelles, 1974, pp. 67-71). Cette mainmise de l'évêque de Liège ne pouvait laisser indifférent le duc de Basse-Lotharingie.

(11) A. CAUCHIE, *op. cit.*, t. II, pp. 67 et suiv. et pp. 100 et suiv. a traité séparément des événements de Saint-Hubert et de Saint-Trond sans les mettre en parallèle. Par contre E. de MOREAU, *op. cit.*, t. II, p. 212, a bien entrevu le problème mais, comme il ne lui cherchait qu'une explication au seul point de vue religieux, il ne sortit de l'impasse qu'en imaginant un brusque changement d'attitude dans le chef de Godefroid de Bouillon dans ses rapports avec les abbayes bénédictines menacées par la politique impérialiste d'Otbert entre 1093 et 1095.

bles, défense qui pouvait l'amener, selon les cas, à adopter des attitudes qui peuvent paraître opposées et inexplicables si l'on se place au niveau de contingences purement locales.

Ainsi replacée dans le contexte général des structures internes du duché à la fin du XI^e siècle, l'intervention de Godefroid de Bouillon à Saint-Hubert en 1095 devient un témoignage particulièrement révélateur de la politique permanente de Godefroid comme représentant de l'autorité impériale dans nos régions. Elle s'ajoute ainsi à bien d'autres preuves (12) qui permettent de démontrer que, contrairement à une opinion qui remonte à Henri Pirenne, Godetroid de Bouillon sut assurer la réalité du pouvoir ducal en Basse-Lotharingie de 1089 jusqu'à son départ pour la première Croisade.

(12) En attendant une démonstration plus explicite, voir un exposé sommaire de cette opinion dans G. DESPY, *La fonction ducale en Basse-Lotharingie de 900 à 1100*, dans *Revue du Nord*, t. XLVIII, 1966, pp. 108-109.

NIVE-LEZ-BURE, HAMEAU DISPARU

PAR

Paul CUGNON ^(*)
Membre de «Terre et Abbaye»

Nive-lez-Bure a disparu depuis longtemps et son souvenir suscite une certaine curiosité, non seulement chez les personnes qui connaissent la région, mais aussi chez tous ceux qui cherchent à fouiller le passé, afin de mieux comprendre les problèmes humains.

Avant d'aborder ce sujet, nous croyons utile de présenter les principaux aspects du contexte historique de la communauté de Bure dont Nive faisait partie, en tant que hameau distant d'environ deux kilomètres.

La mairie de Bure qui comprenait aussi la partie liégeoise de Tellin, était à l'origine le centre d'un domaine appartenant à l'abbaye de Saint-Hubert. Il s'agissait d'une terre liégeoise de temps immémoriaux.

Une charte de l'an 1079 (1) rappelle que Bure-en-Famenne avait une église-mère, propriété de Saint-Hubert depuis le temps du pontificat de Walcaud, sans qu'aucune contestation n'ait jamais surgi pendant 274 années, soit donc depuis l'an 805, date à laquelle l'évêque de Liège fit don de ce bien.

(*) Adresse de l'auteur : rue de Lesterny 13, B 6940 Fornières.

(1) G. KURTH, «*Les Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert-en-Ardenne*», t. I, Bruxelles, 1906.

Lorsque, en 817, Walcaud remplaça les clercs d'Andage par des moines bénédictins, il fit des donations importantes à l'abbaye. Bure avec son église, était situé sur le ban de Tellin qui, d'autre part, est mentionné dans le diplôme de 817 parmi les localités données à l'abbaye avant cette date (2).

L'abbé de Saint-Hubert avait la collation de la cure de Bure et de plus, y possédait tous les droits fonciers et hautains du grand domaine classique. C'est lui qui nommait tous les officiers et membres de la justice : mayeur, échevins, greffier, sergent et forestiers. En outre le droit de rémission, en matière criminelle, lui appartenait exclusivement.

Au début du XIII^e siècle, une famille qui détenait un petit alleu ancestral, les Tellin, accéda à la chevalerie et tint en fief de l'évêque de Liège, l'avouerie de Bure. Gilon de Tellin, le second connu du lignage, était le type du petit hobereau qui usait et abusait de ses prérogatives. En 1243, il vendit son avouerie et tous les droits qu'il avait au village de Tellin, à l'évêque de Liège, Robert de Thouroute, qui délégua ses droits d'avoué à son prévôt de Revogne et c'est ainsi que la cour de ce lieu prit pied à Bure (3). Mais le voué ne pouvait entrer dans Bure que par mandat du mayeur et des échevins.

L'abbaye possédait à Bure un château-ferme que l'on appela aussi maison de séjour, sous le dernier abbé dom Nicolas Spirlet.

Une des ailes appartenant au bâtiment primitif datait de 1257 (4). L'abbé et son couvent obtinrent de l'évêché de Liège l'autorisation de fortifier la construction pour se protéger contre les incursions fréquentes de mercenaires. La bouverie de Saint-Hubert appelée «l'abbaye de Bure» fut érigée en château en 1581 (5). Comme toutes les demeures fortifiées, elle servait aussi de refuge pour les habitants aux époques troublées. C'était un bel ensemble, bâti en pierre calcaire du pays, formé d'un vaste quadrilatère flanqué de quatre tours d'angles, entouré de douves et de jardins aux dessins élégants (6).

De cette présence seigneuriale, il ne subsiste plus qu'une partie de la ferme dont le porche d'entrée porte encore des traces d'armoiries et d'un pont-levis.

Le château, sécularisé lors de la Révolution Française, fut vendu et, après être passé dans plusieurs mains, devint en 1900 la propriété des Pères assomptionnistes qui y créèrent un alumnat (actuellement le collège d'Alzon). Les bâtiments actuels remplacent l'ancienne résidence seigneuriale ruinée par l'incendie.

(2) *Idem*.

(3) E. NEMERY, «*Revogne, ville déchue centre vital de la Famenne liégeoise au Moyen Age*», 1965.

(4) L. HUYGHEBAERT, «*Saint Hubert, Patron des chasseurs*», 1927.

(5) *Archives du fonds de l'abbaye de Saint-Hubert*. F.A.S.H. n° 926.

(6) de SAUMERY, «*Les Délices du Pays de Liège*», Liège, 1743.

Indépendamment de ce château-ferme, il existait une «petite cense de Bure», propriété du monastère de Saint-Hubert (7).

Parmi les biens les plus importants, il y avait aussi une bouverie située entre le cimetière et le château, appartenant à la famille de Trina. Les de Trina, feudataires locaux des princes-évêques de Liège, furent vraisemblablement des seigneurs fonciers de la région (8).

Une autre bouverie, déjà citée en 1526, dont dépendaient de nombreuses terres, était dénommée «Les Forières ou Foriers» du nom de la famille propriétaire. Elle «mouvait en fief» de la cour féodale de Saint-Hubert (9).

Dans la spécification des biens de cette ferme est cité le «Chemin de Niffe à Grupont, du chemin de Grupont à Rochefort». Un acte de 1544 signale des «acquêts faits par le monastère de Saint-Hubert, des étangs et viviers gisant proche le bois de Wève, au chemin de Bure à Rochefort, entre Niffe et Wavreille» (10).

Dans la plupart des documents, on trouve Niffe ou Nieffe, rarement Nive.

Ce hameau fut toujours une référence pour le passage du Chemin Neuf, de sorte qu'il est fréquemment cité dans les relations ayant trait à cette importante voie de communication de Sedan à Liège. La création de celle-ci ayant été décidée en 1664 par Louis XIV, des experts furent chargés d'examiner les différents secteurs. Ces experts partis le 5 mai 1665 de Haversin, passèrent par Rochefort. Arrivés à Wavreille, ils notèrent : «Du dict village de Wavreille la route va jusques à Grupont et entre ces deux villages l'on dict qu'elle passe sur un endroit où il y a eu ci-devant un petit hameau nommé Nive ...» (11). Donc, en 1665, Nive était disparu.

Jean de Sturler (12) dans son étude sur le Chemin Neuf, rappelle également «qu'entre Wavreille et Bure, ce chemin touchait le site méconnaissable d'un village disparu, Nive, territoire dont on savait encore qu'il était contesté, sans qu'on pût en préciser le gisement. De Nive il n'en est trace sur aucune carte et ce toponyme même semble s'être perdu». Précisons, de notre côté, que ce lieu-dit existe toujours.

Hameau paraissant très ancien, Nive bordait la route que nous venons de désigner. Dans les archives du fonds de l'abbaye de Saint-Hubert, il n'existe pas de plan permettant de concevoir l'importance de ce lieu. Ce-

(7) F.A.S.H. n° 938.

(8) F.A.S.H. n° 926.

(9) F.A.S.H. n° 940.

(10) F.A.S.H. n° 938.

(11) Fonds de la Jointe des Terres Contestées, Bruxelles n° 473.

(12) J. de STURLER, *Un document inédit et quelques précisions topographiques concernant le tracé du «Chemin Neuf» de Liège à Sedan, à travers l'Ardenne, et ses embranchements vers le Barrois et la Lorraine*, dans «Bulletin de la Commission Royale d'Histoire», t. CXXXI, 1965.

pendant, nous allons tenter de nous former un jugement à cet égard, après avoir rassemblé des éléments susceptibles de nous éclairer.

En remontant aussi loin que possible, nous trouvons un acte de la haute cour de justice de Bure de 1450, relatant le crime de l'incendiaire Jehan Del Fontaine sur la grange Colynen Dubuisson au lieu de Niffe. Le délinquant pris par le mayeur fut mené en prison à Revogne, puis jugé à Bure, sur rencharge auprès des échevins de Liège et ensuite remis au voué pour être exécuté.

Le curé Jehan Counart, au début de son pastorat en 1557, se fixa provisoirement à Niffe, son presbytère de Bure étant inhabitable (13).

Dans l'obituaire de Bure, écrit de la main de ce prêtre décédé en 1569, figurent quelques anniversaires fondés par des «gens de Niffe». Pierlot de Niffe : deux quartels spelte. Pierre Allard : quatre quartels spelte. Heibran de Wellin : deux quartels spelte. Jacqz de Mirwart a laissé cinq quartels spelte au curé, sur les héritages Bottaz de Niffe. Y figure aussi la commémoration de Bauduin de Niffe, pour laquelle «doibt avoir le curé douze quartes de spault tant pour le dit anniversaire que pour les anniversaires de Jacques de Mirwart et dame Maroye». Une autre commémoration concerne Katherine, femme de Henri Fourier et Gérard son fils pour qui nous avons «un muid mesure de Dinant sur maison, pourpris et assizes qui furent jadis à Niffe».

La partie la plus importante du hameau était constituée par la bouverie de Niffe. S'il est constamment question d'elle dans les documents, c'est en raison des intérêts qu'y possédait l'abbaye. Les droits de Saint-Hubert résultaient du fait que l'abbé Nicolas de Malaise avait acquis en 1530, des héritiers du seigneur de Coppin, une rente de vingt-quatre muids moitié spelte et avoine, sur les vingt-six dus sur la bouverie (14).

A plus d'une reprise, il est fait mention de maisons, mais ce substantif est employé indistinctement, soit pour une ferme, soit pour un bâtiment d'une autre nature. Il devait y avoir d'autres fermes de moindre importance, auxquelles il faudrait, semble-t-il, ajouter plusieurs demeures de manouvriers, des habitants de l'endroit étant cités à diverses reprises.

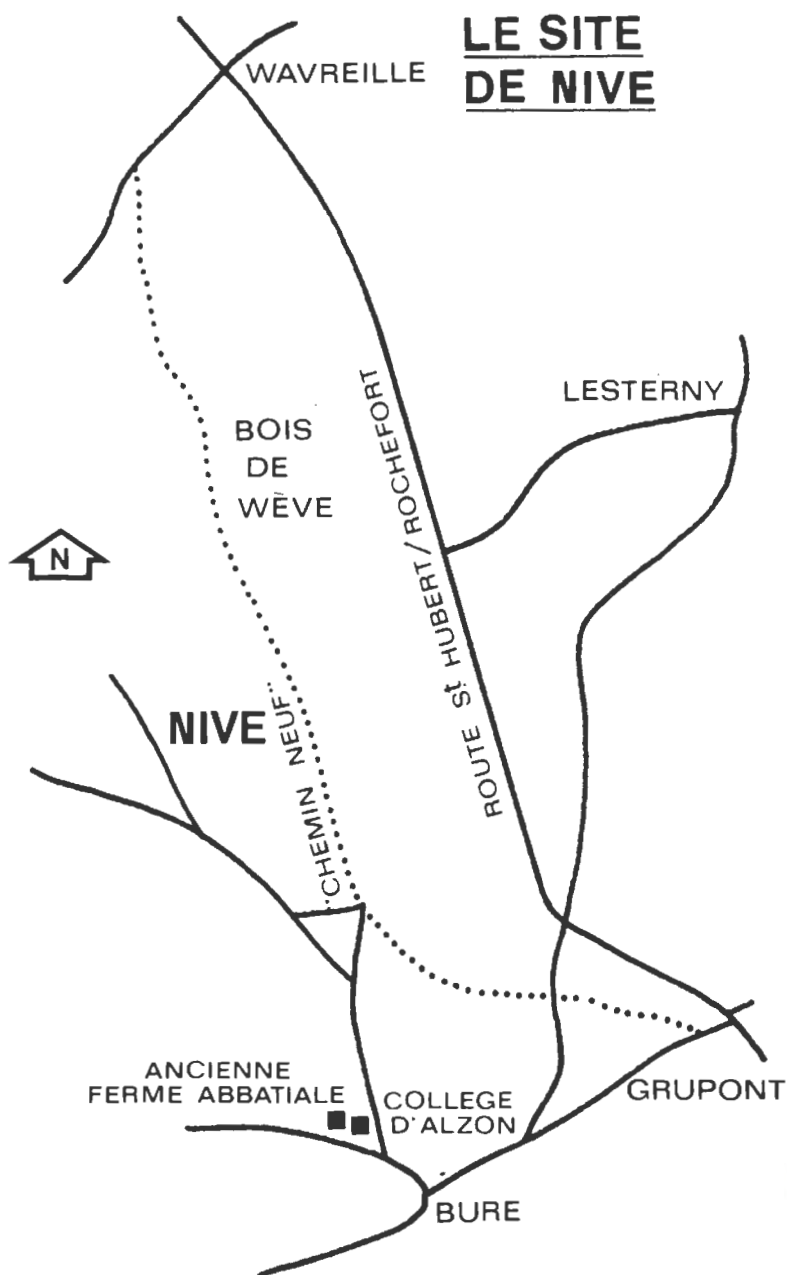
Un record de 1504 rapporte que Gérard Pirard, maire de Tellin, reconnaît avoir vendu à Henry Danloy «dix quartels moitables, avenne et spelte abottez sur les héritages de la bouverie de Niffe, cour de Bure, avec deux petits courtils».

Un registre des rentes dues à la chapelle Notre-Dame de l'Annonciation en l'église de Saint-Gilles à Saint-Hubert, mentionne en 1536, «dix quartels, moitié avenne et spelte sur la même bouverie, avec deux chapons et deux petits courtils, marqué de quatre bornes».

(13) Note marginale dans son registre (Archives de la cure de Bure).

(14) F.A.S.H. N° 938.

AUTEUR : P. CUGNON / REALISATION : B. DEBRY



Il ressort d'un record de 1545 de la haute cour de Bure, que Mathy de Nive vendit en 1541, un muid d'épeautre au monastère de Saint-Hubert (15).

Dans le registre des rentes dues à ce monastère sont inscrits en 1556, des paiements faits à la Saint-André par les nommés «Collignon de Niffe et parsonniers, Magis de Niffe, Jehan de Niffe, Maroye Pirlot de Niffe, Gérard de Niffe, sur les héritages qui furent à Jehan de Vaulx à Niffe». Renard de Niffe, paya en 1577 une rente à Saint-Hubert. Gérard du Parge demeurant à Niffe est cité en 1588 (16).

Le seigneur Gille Coppin comparut devant la cour de justice de Bure en l'an 1495, pour «l'accense héritable de sa bouverie de Niffe à Grand Jehan de Bure, contre paiement d'une rente annuelle de vingt-six muids de grains moitié avenne et spelte, mesure de Dinant» (17).

Après la mort de Grand Jehan, la cense passa aux trois descendants : Grand Jehan dit Maka, Maugis son frère et Gillonne leur sœur, pour un tiers chacun (18).

En 1561, on constate qu'il y a encore trois possédants : Jehan Danloy, Mathieu Lemarischalle de Grupont et Gérard Picantan avec la veuve Maugis (19).

Thomas Noël de Lesterny acquit les parts, mais n'ayant pu faire face au paiement de la rente, ses biens furent vendus par les bénéficiaires. Pour les mêmes raisons, le nouvel acquéreur Jean Son de Bure se vit, au bout d'un certain temps, dans l'obligation de les céder à son tour au nommé Jacques Dupont, maître de forges à Neupont, à charge de ce dernier de régler les arriérés de la rente. Un acte de 1623 reprend notamment : «Dupont a acquis maisons, granges, establieries, jardins, prés, terres, boys, haies, appendices et appartenances». Dupont décéda deux ou trois ans après l'acquisition et sa veuve n'ayant pu assumer ses obligations, les biens passèrent dans de nouvelles mains (20).

Un premier «déminement» fut proclamé le 24 novembre 1636 par la haute cour de Bure sur «les maisons, jardins, biens et héritages qui furent de la bouverie de Niffe», à ce moment possédés par Conrard Davent, Thomas Picantan, les représentants de Jacques Pirlot, Gérard Des Grez et cela, faute de paiement de vingt providys (21) de froment et dix-neuf d'avoine pour l'an 1635 (22).

(15) F.A.S.H. n° 938.

(16) F.A.S.H. n° 938.

(17) F.A.S.H. n° 938.

(18) F.A.S.H. n° 938.

(19) F.A.S.H. n° 938.

(20) F.A.S.H. n° 938.

(21) Sept providys (ou provedys) faisaient deux quartels, mesure de Saint-Hubert.

(22) F.A.S.H. n° 939.

L'année suivante, la saisie fut opérée par l'abbaye de Saint-Hubert après trois « commands » légaux. Le 18 mars 1637, intervint l'acte de mise en possession «... par loix et expédition indivisible, mis et introduit en la possession réelle et actuelle de la maison Conrard Davent, dicte la bouverie de Niffe, soubz ceste hauteur qu'avions trouvé évacué et sans habitation, appendices et appartenances d'icelles, contenus dans la dicte saisie» (23).

Dans l'acte de saisie, on remarque qu'il n'existe plus que «... une cour, maison, jardins, vulgairement dits la bouverie ou que l'on dit la bouverie de Niffe». Les granges, les étables et probablement les bâtiments principaux sont disparus. D'ailleurs, dans ce même écrit, la cense est citée «... SANS les bâtiments, tant de Niffe que de Bure, capables lors de la prétendue saisine arrivée, de loger tant le maître que le censier, leurs grains et bétail et à présent tous ruinés».

Il y avait en 1638 : «cinquante à soixante bonniers de terres à labourer qui furent cense de Niffe et une maison qui restait en pied, plus pourpris, jardins et fruitier».

Selon une déclaration de 1650, du mayeur officier du ban de Bure et Telling, Claude Louveau : «Niffe fut rasé par la guerre; avant les guerres il y avait le hameau de Niffe présentement ruiné de fond en comble» (24).

La décision de l'abbé Nicolas de Fanson, intervenue à un moment de grande détresse, paraît d'une intransigeance inaccoutumée. Alors, faut-il penser que, effrayé par la ruine des bâtiments qui venait sans doute de se produire, il agit aussitôt, afin de protéger la rente accumulée. Celle-ci n'était déjà plus payée depuis 1632.

Nive fut détruit par faits de guerre, les déclarations sont formelles à cet égard. Sa situation en bordure d'une route importante, le rendait particulièrement vulnérable. Quant au moment du saccage, nous serions tenté de le situer au cours des années 1635 ou 1636.

Pour étayer notre hypothèse, il y a tout d'abord les citations que nous venons de rapporter et ensuite les événements que nous allons relater.

En 1635, lorsque la France intervenant dans la guerre de Trente Ans, entra en conflit avec l'Espagne, une armée française traversa le Luxembourg pour s'unir aux hollandais à Maestricht. Nos régions, parcourues par des troupes indisciplinées, furent livrées au pillage. La dévastation de notre province s'opéra surtout à partir de 1635.

D'autre part, au début de 1636, une armée française forte de 35.000 hommes entra sur notre territoire par la seigneurie de Graide, longeant la Terre de Saint-Hubert et commettant aveuglément d'incommensurables destructions sur son passage (25).

(23) F.A.S.H. n° 938 et 939.

(24) F.A.S.H. n° 938 et 939.

(25) G. LAMOTTE, «Etude historique sur le Comté de Rochefort», 1893.

Des régiments allemands, lorrains, polonais, croates, ramassés d'aventuriers capables des pires méfaits, sillonnèrent nos routes.

Les pauvres paysans vécurent jour après jour dans la crainte permanente de voir ces soudards sanguinaires déboucher au coin d'un bois, ravager leurs récoltes, enlever leur bétail et brûler leurs demeures.

Les troupes du duc de Lorraine et les fameux «polaques» surtout, déploierent une brutalité d'autant plus grande qu'on les laissait se dédommager, sur l'habitant, des retards dans le paiement de leur solde.

Au cours de ces années, parmi les plus terrifiantes du XVII^e siècle, on dénombra par dizaines les villages et censes abandonnés dans le Luxembourg. Certains se relevèrent de leurs ruines, mais bon nombre d'entre eux ne laissèrent que le souvenir d'un lieu-dit.

Nos recherches seraient incomplètes si nous ne nous étions livré à des investigations aux abords du bois de Wève, où nous ne voyons que des pâturages.

La configuration du site de Nive qui se présente comme un plateau surplombant le village de Bure, se prêtait fort bien à l'établissement d'une petite communauté qui disposait de bons terrains aux alentours. On y constate la présence d'une mare assez large dont la source ne s'est pas tarie lors de sécheresses exceptionnelles. L'exploitant de l'ancienne ferme abbatiale, dont dépendent les pâturages qui nous concernent, nous a signalé qu'au cours d'un sondage personnel, parmi les boues sous la nappe d'eau, il a découvert un grand abreuvoir en pierre qu'il a renoncé à déplacer en raison de ses dimensions et de son poids.

Ce site fort ancien mériterait, pensons-nous, une prospection archéologique.

LA LUTTE CONTRE LE DIABLE A SAINT-HUBERT AU XVII^e SIECLE

POSSEDES. SORCIERS. DEBAUCHES.
TROIS TYPES DE VICTIMES DE LA REPRESSION
DU SATANISME ET DES DEVIATIONS
RELIGIEUSES OU MORALES

PAR

Marie-Sylvie DUPONT-BOUCHAT ^(*)
Assistante à l'Université de Louvain

Le cadre général de la répression de la sorcellerie

On ne peut parler de la répression de la sorcellerie ou du satanisme à l'échelle d'une région, sans évoquer d'abord brièvement le contexte général dans lequel s'inscrit l'épidémie européenne de la chasse aux sorcières, à la charnière des XVI et XVII^e siècles.

La sorcière, telle qu'on la poursuit, est fille du moyen âge. L'idéologie de la répression a été mise au point dans la foulée de la lutte contre les hérésies

(*) Adresse de l'auteur : 11, Sluisstraat, B. 3000 Leuven.

Pour tout ce qui concerne le contexte général de la répression de la sorcellerie dans le duché de Luxembourg aux XVI^e et XVII^e siècles, on se reportera à M.S. DUPONT-BOUCHAT, *La répression de la sorcellerie dans le duché de Luxembourg aux XVI^e et XVII^e siècles*, Thèse de doctorat, U.C.L., 1977, qui paraîtra dans : M.S. DUPONT-BOUCHAT, R. MUCHEMBLED, W. FRIJHOF, *Prophètes et sorciers en Europe du Nord, XVI^e-XVIII^e siècles*, Collection *Le Temps et les Hommes*, Paris, Hachette, 1977.

médiévales par les inquisiteurs, et spécialement, les dominicains. L'assimilation progressive de la sorcellerie à une hérésie se manifeste clairement dans le fait que les premières sorcières furent poursuivies comme vaudouises, sans que ce terme ait le moindre rapport avec l'hérésie du même nom. L'épisode célèbre de la vauderie d'Arras, dans les années 1460, avait déjà fourni aux théologiens l'occasion de rédiger et de diffuser une abondante littérature démonologique. Cependant, l'ouvrage qui marque véritablement le sommet de toute cette production, et qui continuera par la suite à inspirer les démonologues du XVI^e siècle, c'est le fameux *Malleus maleficarum* — le marteau des sorcières — des dominicains allemands Institoris et Sprenger. Edité à Strasbourg en 1486-1487, constamment réédité de 1487 à 1520 et de 1574 à 1621, et encore à la fin du XVII^e siècle, en 1660, 1666 et 1669, ce parfait manuel de la chasse aux sorcières est ainsi diffusé dans toute l'Europe chrétienne, dans un petit format que l'on peut mettre en poche, avec une table qui en facilite la consultation. Ce sera l'ouvrage de référence de tous les juges, tant ecclésiastiques que laïques. Les deux grandes vagues d'éditions : 1487-1520 et 1574-1621, séparées par la réforme protestante et la flambée des guerres de religion, coïncident avec les grandes campagnes de détection et de répression de la sorcellerie (1).

En même temps que s'élabore la doctrine de la chasse aux sorcières et que les structures inquisitoriales chargées de la répression des hérésies s'adaptent à la poursuite de ce nouveau gibier, l'effort de conversion mentale entrepris par les prêcheurs dès le XIII^e siècle, s'accroît et prépare les populations à accepter et à adhérer à la nouvelle démonologie forgée par les clercs. Les catastrophes qui s'abattent sur l'Europe au XIV^e siècle (pestes, disettes) et sur l'Eglise (Grand Schisme) vont fournir aux prédicateurs un thème inépuisable qui leur permettra de persuader les chrétiens que les fléaux qui s'acharnent sur eux sont autant de punitions envoyées par Dieu, courroucé par les fautes des hommes. Ils s'efforceront ainsi de contraindre les fidèles à une conversion mentale, en détournant leur attention du mal physique vers le mal moral qui en est la cause. A la peur des fléaux, contre lesquels l'homme ne pouvait presque rien, ils substitueront la peur du diable, contre lequel une action est possible, grâce à une meilleure conduite et à la prière. Cette conversion mentale s'est achevée dans le climat de fin du monde du moyen âge moribond. La peur de la mort, de l'enfer et l'omniprésence des diables sont merveilleusement illustrées par la peinture contemporaine : les toiles de Jérôme Bosch, comme celles de Matthias Grünewald ou de Dürer en Allemagne, témoignent de ces angoisses et de ces hantises.

(1) H. INSTITORIS et J. SPRENGER, *Le marteau des sorcières*, présentation et traduction par A. DANET, *Civilisation et mentalités*, Paris, Plon, 1973, pp. 17 et ss.

La cassure de la réforme vient donner raison à ces sinistres prévisions : elle peut apparaître comme la fin d'un monde qui s'effondre, miné de partout, sous les coups des ennemis de Dieu, les suppôts de Satan. Mais après la rupture et les moments difficiles d'hésitation et de flottement, lorsque chacun se sera assuré de son territoire, à l'abri de ses frontières, catholiques et protestants reprendront le mot d'ordre des inquisiteurs médiévaux pour restaurer ou affermir le pouvoir de leur Eglise, avec les mêmes arguments, les mêmes outrances et la même folie destructrice contre le même bouc-émissoire : la sorcière.

La chasse aux sorcières qui se déchaîne partout dans l'Europe catholique et protestante entre 1570 et 1630 s'explique par le désir de conquérir les masses au christianisme. Les deux réformes, celle de Luther et celle de Rome, n'étant que deux processus apparemment concurrents, mais finalement convergents, de christianisation des masses et de spiritualisation du sentiment religieux (2).

Jusque là, en effet, les populations rurales, et plus encore celles qui vivaient dans des régions retirées, pays de montagnes, de landes ou de forêts, avaient été peu touchées par le christianisme. Les différentes religions importées, de la mythologie romaine à la religion chrétienne, s'amalgamaient aux anciennes traditions païennes et aux croyances animistes, dans une sorte de religion populaire où la Vierge, les saints et les diables faisaient bon ménage avec Diane, les loups-garous ou les nutons. De là, toutes les formes de superstitions, mi-païennes, mi-chrétiennes, qui s'y perpétuaient. L'Eglise qui s'était jusque là montrée tolérante vis-à-vis de ces pratiques, se bornant à déclarer qu'il ne s'agissait là qu'illusions du démon, se mit à les poursuivre avec acharnement lorsqu'elle entreprit de conquérir en profondeur les masses paysannes.

L'Ardenne avait longtemps adoré Diane, proche de son ancienne déesse Arduina (3). Le souvenir de la chevauchée nocturne des sorcières avec Diane ou avec Hérodiade subsistait encore au XIV^e siècle, lorsque le Concile de Trèves le condamna comme une illusion du démon (4). Dans la région de Bastogne, le nom donné aux sorcières aux XVI^e et XVII^e siècles : gine, ginaude ou ginade, serait l'équivalent populaire du nom de Diane (5).

- (2) J. DELUMEAU, *Le christianisme entre Luther et Voltaire*, Nouvelle Clio, Paris, P.U.F., 1971, pp. 227 et ss.; pp. 243 et ss.
- (3) E. DE MOREAU, *Les abbayes de Belgique, VII^e-XII^e siècle*, Bruxelles, 1952, pp. 14 et ss.; E. DE MOREAU, *Histoire de l'Eglise en Belgique*, t. I, Bruxelles, 1945, pp. 77, 99-104, 181-185, 190-191, 297-298.
- (4) G. HARTZHEIM, *Concilia Germaniae*, 2e éd., Cologne, 1759-1790, t. IV, p. 259; J. C. BAROJA, *Les sorcières et leur monde*, Bibliothèque des Histories, Paris, Gallimard, 1972, pp. 21-87, consacre la première partie de son livre aux relations entre christianisme, paganisme et magie, et notamment le culte de Diane.
- (5) F. ROUSSEAU, *La légende de Diane dans le folklore*, Conférence présentée au 44^e congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Huy, 18-22 août 1976.

Les histoires de nutons et de loups-garous sont fidèlement rapportées jusqu'au XIX^e siècle. Deux cents ans plus tôt, on leur accorde encore une telle importance et une telle crédibilité, que la justice s'en mêle, allant même jusqu'à condamner à mort ceux qui sont soupçonnés d'être loups-garous (6).

Les autorités tant civiles que religieuses ne cessent de répéter que le peuple est ignorant, superstitieux et «fort mal endoctriné». Le Conseil provincial de Luxembourg qui avait lancé en 1586 une enquête pour découvrir les hérétiques, ne trouve que «gens fort simples et idiots, les uns dénoncés par envieux, les autres sachant à peine prier Dieu et ne pouvant comprendre ce que leur est proposé». La plupart prie en latin, sans comprendre le sens de leurs paroles, ne savent former le signe de croix, ignorent la signification de la messe, l'existence d'un purgatoire. La situation est la même jusque dans les terres d'abbaye. En 1585, Jean de Lamock, abbé de Saint-Hubert, constate qu'il y a dans sa terre une foule «non seulement d'enfants ignorants, mais d'hommes, de femmes, filles et jouvenceaux fort mal endoctrinez» (7).

C'est donc pour remédier à cette situation que l'Eglise va lancer, avec le secours des autorités civiles, une vaste campagne de christianisation qui passe, entre autres, par la chasse aux sorcières, mais aussi par la répression de toutes les formes de déviations religieuses ou morales. Les ordres religieux s'installent un peu partout dans la province et les missionnaires sillonnent le Luxembourg en tous sens. Franciscains, capucins et surtout jésuites, établis à Luxembourg dès 1594, vont ainsi répandre les idées de la réforme catholique jusque dans les villages les plus reculés. Ils deviennent les conseillers des curés de campagne et aussi les auxiliaires de la justice. Car la main qui frappe est celle des autorités judiciaires, prévôts, mayeurs et échevins, chargés de la répression de tous les délits, qu'il s'agisse d'outrages au clergé, de blasphèmes ou de manquements aux devoirs religieux, ou bien d'adultère, de fornication et de sorcellerie.

A la fin du XVI^e siècle, tous les pouvoirs collaborent ainsi à une vaste opération de redressement moral et religieux qui aboutit, en fait, à étendre et à renforcer leur contrôle sur les campagnes. Car il s'agit aussi d'une opération politique. Il faut bien voir en effet que tout le mouvement est lancé de l'extérieur, par les pouvoirs savants et étrangers, c'est-à-dire les autorités tant religieuses que civiles, fixées à Luxembourg.

Les ordonnances qui organisent la chasse aux sorcières émanent du Conseil de Luxembourg. Celui-ci répercute les ordonnances royales, les adap-

(6) Un berger de Beckingen (Luxembourg) est brûlé comme sorcier et loup-garou en 1598 (*Archives Générales du Royaume* — par la suite, on adoptera le sigle A.G.R. — *Chambre des Comptes*, n° 13330, Luxembourg, 1598, f° 1, v°).

(7) G. CHRISTOPHE, *Histoire de la Réforme protestante et de la Réforme catholique au duché de Luxembourg jusqu'au milieu du XVII^e siècle*, Publication de la section Historique G.D. de Luxembourg, t. 89, Luxembourg, 1975, pp. 209-214.

tant aux circonstances locales, en même temps qu'il les précise et les complète par d'autres règlements provinciaux (8). Tous les justiciers locaux, quels qu'ils soient, prévôts, seigneurs hauts justiciers, mayeurs et échevins, sont obligés de prendre les avis des juristes de Luxembourg à chaque étape de la procédure. Le va-et-vient incessant des messagers envoyés dans la capitale, les ordres qui émanent de ses autorités, le bourreau qui vient lui aussi de Luxembourg, sont autant de rouages destinés à assurer un meilleur contrôle du pouvoir provincial sur les campagnes.

Au niveau religieux, Luxembourg a également tendance à s'affirmer comme capitale spirituelle du duché. L'échec des négociations entreprises en 1572 pour créer un évêché à Luxembourg a été compensé par l'installation des jésuites. Leur rayonnement atteint très vite l'ensemble de la province par le biais des missionnaires qui s'en vont prêcher dans les campagnes (l'année 1617, ceux-ci effectuent, par exemple, une trentaine de missions en pays wallon et à peu près autant en pays allemand) (9). Mais au-delà du travail de prédication, les jésuites s'attaquent également à la formation intellectuelle et spirituelle en profondeur. Leur collège compte deux cents élèves en 1603 et cinq cents, deux ans plus tard (10). Les imprimeries qui s'installent et se développent à Luxembourg et dans les environs, fonctionnent presque exclusivement pour eux (11). La province devient une pépinière de brillants jésuites qui feront une carrière internationale et qui seront mêlés aux grandes querelles intellectuelles du temps (12).

Ainsi le père Jean Roberti, né à Saint-Hubert en 1569 et mort à Namur en 1651, prend position dans une question qui passionne à cette époque le monde savant : le magnétisme animal. La théorie introduite par Paracelse, reprise par Goclenius, professeur à Marbourg en 1608, puis en 1613, est bientôt défendue par le célèbre médecin louvaniste Jean-Baptiste Van Helmont. Celui-ci invoque l'existence du magnétisme animal pour expliquer les guérisons miraculeuses produites par les reliques, ou encore la puissance malfaisante des sorcières. La plupart des facultés de théologie et

(8) *Archives de l'Etat à Saint-Hubert* (désormais : A.E.S.H.), *Château de Mirwart*, n° 269 (côte provisoire), Ordonnance du 13 août 1563; *Archives de l'Etat à Luxembourg* (A.E.L.), *Conseil Provincial*, A III, n° 6, Registrature 1572-1576, f° 96, v° à 98, r°, Ordonnance du 22 août 1573; *Ibidem*, n° 7, Registrature 1586-1591, f° 278, r° à 280, r°, Ordonnance du 6 avril 1591; *Ibidem*, f° 56, r° à 58, v°, Ordonnance royale du 20 juillet 1592; les ordonnances du 8 novembre 1595 et du 10 avril 1606 sont publiées par L.P. GACHARD, *Analectes Beligiques*, t. I, 1830, pp. 211-215.

(9) E. DE MOREAU, *Histoire de l'Eglise*, Op. cit., t. V, pp. 383-384.

(10) M. d'HUART, *La fondation de l'ancien collège des jésuites à Luxembourg*, dans *Histoire de l'instruction publique dans le Grand Duché de Luxembourg*, Luxembourg, 1904.

(11) P. WEBER, *Histoire de l'économie luxembourgeoise*, Luxembourg, 1950, pp. 48 et ss.

(12) A. NEYEN, *Biographie luxembourgeoise*, 2 vol., Luxembourg, 1860-1861, réimp. 1972, consacre plus de vingt notices à des jésuites luxembourgeois qui s'illustrèrent entre 1580 et 1650.

de médecine censurent les propositions de Van Helmont et la cour archiepiscopale de Malines intente un procès au médecin. Le jésuite Roberti se met en devoir de réfuter les théories de Van Helmont. Sans doute est-il particulièrement irrité de l'explication proposée par le médecin à propos des guérisons miraculeuses de la rage à Saint-Hubert. Van Helmont attribuait en effet à l'influence du magnétisme animal, conservé dans l'étole de saint Hubert, la guérison et la préservation de la rage par l'imposition de l'étole sur le malade. Roberti, qui était originaire de Saint-Hubert et dont l'œuvre principale est une vie de saint Hubert où il traite longuement des guérisons miraculeuses, reprochait au médecin ses moqueries contre les miracles, sa profanation de la théologie et surtout le caractère impie et superstitieux de son enseignement (13).

Ces querelles passionnées qui mettent aux prises théologiens et médecins sont extrêmement révélatrices. La superstition est au centre des débats. Elle est aussi au cœur des mentalités.

La situation à Saint-Hubert

Politiquement, la situation de la terre de Saint-Hubert diffère de celle des autres régions du duché directement soumises au domaine royal. Ici, l'abbé du monastère est seigneur et possède la justice. Mais en fait, de nombreux conflits l'opposent sur ce point au châtelain de Mirwart qui est l'avoué de l'abbaye. Le problème du partage des compétences de l'un et l'autre vis-à-vis des villages de la terre de Saint-Hubert resurgit sans cesse, malgré les avis rendus dès la fin du XVI^e siècle par le Conseil de Luxembourg (14). En 1611 cependant, Nicolas de Fanson obtient des Archiducs Albert et Isabelle la reconnaissance de ses droits. Il pourra nommer les mayeurs et échevins de la terre de Saint-Hubert et ceux-ci auront connaissance de tous les cas civils et criminels, sans que l'avoué ou son officier puisse se mêler de l'arrestation des criminels ou de leur procès. Le rôle de ceux-ci se bornera à garder et à nourrir dans les prisons du château de Mirwart les condamnés qui leur seront remis par la justice de Saint-Hubert, et à en faire l'exécution (15).

(13) J. VANNERUS, *Roberti*, dans *Biographie nationale*, t. 19, 1907, col. 515 à 532. Cfr aussi : *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des 17 provinces des Pays-Bas*, t. V, Louvain, 1765, pp. 347-360.

(14) A.E.S.H., *Château de Mirwart*, n° 260. Avis demandé par le châtelain de Mirwart au Conseil de Luxembourg, concernant l'administration et le partage de la justice avec l'abbé de Saint-Hubert, réponse du Conseil du 27 janvier 1595, idem en 1597, 1601, 1602, 1604, 1609 et 1611.

(15) R. HANCART, *Histoire du monastère de Saint-Hubert en Ardenne*, manuscrit n° 450 de la bibliothèque des Bollandistes à Bruxelles, textes reproduits par les soins de J. DE BAUW, pp. 494 et ss. : règne de Nicolas de Fanson, Mandement des Archiducs du 26 février 1611.

SORCELLERIE ET DEBAUCHE



L'instant du départ. Dessin de Hans Baldung Grien. 1514.

(Ex. *Les sorcières*. Catalogue de l'exposition de la bibliothèque nationale, Paris, 1973).

Le pouvoir de l'abbé est donc réaffirmé et l'on assiste à l'échelle de son territoire au même processus de centralisation et de contrôle que dans le reste du duché. Les procès de sorcellerie jouent ici, comme ailleurs, un rôle important dans la mise sous tutelle des juridictions villageoises. Les justiciables n'hésiteront pas à s'en plaindre, au prélat d'abord, et souvent en pure perte, mais aussi au Conseil de Luxembourg, remettant sans cesse en cause la compétence de la justice de Saint-Hubert (16).

Sur le plan religieux, la situation de Saint-Hubert est également assez particulière. Non pas que les fidèles y soient plus zélés ou mieux formés qu'ailleurs, en raison de la présence de l'abbaye : il suffit de se reporter à l'avis de Jean de Lamock pour s'en convaincre (17). Mais surtout parce qu'ici les pouvoirs religieux, politiques et judiciaires sont tous réunis dans les mains d'un seul homme : l'abbé. C'est ainsi que Nicolas de Fanson, dûment formé chez les jésuites (18), va disposer de tous les moyens pour mener une vaste campagne de réforme. Il commencera par son abbaye où il aura d'ailleurs quelque difficulté à imposer une règle plus rigide et plus austère (19). Il cherchera ensuite à étendre le redressement aux fidèles de sa terre par le biais des mécanismes répressifs dont il vient de reprendre le contrôle.

Le cumul des pouvoirs politico-judiciaires et religieux le place ainsi dans une position tout à fait privilégiée pour entreprendre une réforme générale des mœurs et des consciences. Car il profite en outre du rayonnement du culte de saint Hubert qui attire une foule de pèlerins de toutes espèces : « enragés » qui espèrent une guérison, possédés du démon ou insensés — les trois catégories n'étant guère éloignées d'une de l'autre, comme on le verra. Les séances publiques d'exorcismes, débouchant sur des « miracles », vont être exploitées comme autant de puissants moyens didactiques pour faire la démonstration du triomphe de Dieu sur Satan.

(16) Le procès de Matthieu Rigaux en 1630-1631 offre un excellent exemple de cette contestation : l'accusé, poursuivi par la justice de Saint-Hubert déclare qu'il n'appartient pas à celle-ci de tenir des informations préparatoires pour cas criminels sur les sujets du village de Bras, mais bien à ceux de la justice dudit Bras « estans lesdits de la justice de Brau en pleine et pacifique possession de la juridiction qui leur compète en ce regard, et signamment en ce qu'est de tenir les informations préparatoires pour cas criminels sur les subiects dudit village et donner décret de capture quant elle y eschoit ». L'accusé, qui a pris la fuite, en appelle au Conseil de Luxembourg pour trancher la question de compétence. C'est là un argument fréquemment invoqué pour échapper à la justice. On trouve les pièces du dossier aux A.E.S.H., *Fonds de l'Abbaye de St-Hubert* (F.A.S.H.), n° 1439.

(17) Cfr ci-dessus, p. 3 (note 7), ce qu'il déclare en 1585.

(18) A. DESPY-MEYER et P.P. DUPONT, *Abbaye de Saint-Hubert*, dans *Monasticon belge*, t. V, *Province de Luxembourg*, Liège, 1975, p. 71 : « il avait reçu une solide formation intellectuelle chez les jésuites de Liège ».

(19) *Ibidem*, pp. 71-72.

Il paraît donc important de commencer par planter le décor social et mental qui sous-tend cette réforme, ou cette répression, avant d'en détailler les épisodes parfois tragi-comiques, ou plus souvent hélas, cruels et terribles.

Le décor social et mental à Saint-Hubert au XVII^e siècle : la violence, la peur, les diables

La violence

Les archives de la Haute cour de Saint-Hubert témoignent tout au long du XVII^e siècle du climat de violence généralisée qui règne aussi bien dans le bourg que dans les campagnes avoisinantes. Cette situation n'est d'ailleurs pas propre à la région, ou au duché de Luxembourg, on la retrouve partout à cette époque (20). Ce qui éclate d'abord, c'est la violence des mœurs publiques, particulièrement sensible en cette période de troubles et de guerres où les troupes de soldats ne cessent de parcourir le pays en tous sens. Pillant, rançonnant, tuant, massacrant tout sur leur passage, elles allument partout des incendies, ravagent les récoltes, dispersent le bétail. Les soldats exigent en outre des paysans ruinés qu'ils les hébergent et les nourrissent, eux et leurs chevaux. Aux ravages causés par les guerres et par les soldats, succèdent la famine et bientôt la peste.

En 1568, des Huguenots français pillent le bourg et le monastère de Saint-Hubert qu'ils réduisent en cendres. En 1602, c'est un corps de troupes hollandaises qui saccagent la ville et emmènent l'abbé en captivité (21). Après la peur du soldat, vient la peur de la peste. Le 30 octobre 1604, la justice de Saint-Hubert ordonne que « tous les inhabitants de Bastogne et autres des lieux infectés de la contagion mauvaise aient à vider et sortir de la dite ville de Saint-Hubert, sous peine d'y être contraints par force en cas de refus avec amende arbitraire » (22). Mais l'épidémie la plus meurtrière frappe en 1636, « la male année », « l'année des Polaqués et de la peste ».

C'est le passage d'une armée « amie » qui a déclenché la catastrophe : « une armée de huit mille hommes, composée de Croates, de Polonais et de Hongrois, que l'empereur envoya pour faire une course en France, crut qu'ayant passé la Moselle, elle était sur les terres ennemies, et elle y commit une infinité de désordres et de brigandages. D'un autre côté, une armée de sept à huit mille Français sortit de Lorraine, se jeta sur les quartiers wal-

(20) M.S. DUPONT-BOUCHAT, *La répression de la sorcellerie*, *Op. cit.*, pp. 68 et ss.

(21) A. DESPY-MEYER et P.P. DUPONT, *Abbaye de Saint-Hubert*, *Op. cit.*, pp. 66, 69-70.

(22) A.E.S.H., *Haute Cour*, 1600-1605, f^o 76, r^o : 30 octobre 1604.

lons, n'y respectant ni le sacré, ni le profane. Durant ces calamités tout le monde s'enfuyait, les uns dans les villes, les autres dans les châteaux; ceux-là dans les bois, ceux-ci dans les rochers. Mais le fléau qui fut le plus douloureux, c'est que du ravage des campagnes s'ensuivit la cherté des vivres, de la cherté la famine, et de la famine, la peste» (23).

A Saint-Hubert, on prétend que plus de la moitié des habitants moururent lors de l'épidémie. Un calcul plus précis peut être fait pour les moines; bien que jouissant d'un niveau de vie plus favorable que le reste de la population, dix d'entre eux, soit un quart de la communauté, furent emportés (24). Et les guerres qui continuent ne laissent aux survivants aucun espoir de répit. Le bilan dressé par le receveur du monastère vers 1640 est particulièrement éloquent à cet égard : «de sorte que n'ayant le peu de gens restant plus aucune chose pour vivre, et les guerres allant tousiours de mal en pis, et les soldatz plus insolenz et mal reiglez, les villages avecque les maisons, preitz et terres sont demeurez déserts et abandonnez» (25).

Il est évident que dans ce contexte, l'incertitude, la peur, l'angoisse et la misère ont favorisé chez les villageois, comme dans les villes, un état d'esprit particulièrement disposé à recevoir, à accepter et à collaborer à l'instauration d'un ordre nouveau. Celui-ci passait, entre autres, par l'épuration des mauvais esprits; autrement dit, par la chasse aux sorcières. Par ailleurs, la violence exercée par la justice contre les présumés coupables ne fait que reproduire la violence généralisée à tous les niveaux de la société.

Car à côté de la violence des guerres, des soldats, des épidémies et de la mort, il faut aussi compter avec la violence des mœurs sociales et privées. Les rixes, les querelles, les injures qui dégénèrent en coups et blessures, et souvent même en homicides, lors des fêtes, des baptêmes, des ducasses, sur les marchés et sur les foires, au cours des banquets ou encore à l'église, font partie de la vie quotidienne.

Les procès menés devant les échevins de Saint-Hubert relatent jour après jour, de mois en mois et au fil des années les mêmes histoires de bagarres sanglantes qui mettent aux prises le curé et ses paroissiens, les bourgeois, les voisins, les parents, frères et sœurs, maris et femmes... Un prêtre de Bastogne se prend de querelle avec un bourgeois de Saint-Hubert un jour de foire, il l'injurie et le provoque en duel (26). Le curé de Sainte-Marie est assassiné dans sa maison par son beau-frère, Henry d'Arville, le 17 juin

(23) J. BERTHOLET, s.j., *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, t. VIII, Luxembourg, 1743, pp. 68-69.

(24) Cfr dans cet ouvrage l'article consacré aux moines de Saint-Hubert par P.P. DUPONT.

(25) R. PETIT, *Foires et Marchés à Saint-Hubert du IX^e au XVII^e siècle*, dans *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. 95, Arlon, 1964, pp. 383-385, cite ce texte sous le titre : «Ruyne de la terre St Hubert aussy bien que d'aultres pays».

(26) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1646-1682, f° 188, v°, 4 juillet 1679.

1646 (27). Le curé de Saint-Pierre se fait injurier par ses paroissiens qui déclarent : «qu'il estoit pire que tous les diables de l'enfer» (28). Marguerite Gilquin est condamnée à 12 florins d'or d'amende pour s'être disputée en pleine messe avec le curé qui lui ordonnait de rester à l'église alors qu'elle voulait sortir (29). Pour avoir battu et blessé à la tête un prêtre, un homme est condamné à 6 florins d'or d'amende (30). Thiry de la Rochette, docteur «en la sainte théologie» et vicaire de Saint-Hubert, se fait «énormément injurier» (31) ...

Comme les prêtres et les curés, les moines et leur abbé sont la cible des quolibets et de l'hostilité des habitants : Robert Englebert a perdu sa truie qui était pleine; on lui suggère qu'elle est allée faire ses jeunes dans les champs. Il s'écrie «qu'il voudroit que tous les moines en eussent autant dans le ventre» (32). Jean d'Awenne de Hatrival a blessé gravement le curé en même temps qu'il injuriait le Sr. prélat, l'Eglise et tout l'état ecclésiastique (33). Adam Lhoste, accusé de sorcellerie, est en outre poursuivi pour avoir blasphémé et injurié le prélat (34).

Pas plus que les autorités ecclésiastiques, les mayeurs, échevins, sergents ou collecteurs de taille ne semblent respectés. On injurie les échevins qui se font traiter de «corbeaux» ou de «larrons» (35). Le sergent d'Hatrival est fréquemment envoyé aux «mille diables», «que le diable te pisse par le col»; on dit qu'il est de «la race des sorciers» (36). Le collecteur des tailles (impôts) est attaqué, injurié, menacé, tiré par les cheveux; on lui reproche «d'avoir gardé tout son bien, lors du passage des troupes, pour faire prendre celui des autres» (37). Mais souvent, les choses n'en restent pas là : le mayeur de Nassogne est tué par Gilles d'Arville d'un coup d'arquebuse (38). On reproche au mayeur de Saint-Hubert, Jean Gobaud, de ne pas respecter les ordonnances; on l'injurie, on attaque sa maison (39). Il est vrai, par ailleurs, que les officiers chargés de faire régner l'ordre ne donnent guère l'exemple : Robert de Mirwart, chargé en tant qu'avoué de faire respecter l'ordre à la franche foire de Saint-Hubert, s'empare par la force

(27) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1646-1682, f° 24, v° et 25, r° : lettre de pardon du 25 novembre 1655.

(28) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1646-1682, f° 146, r°, 7 mars 1674.

(29) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1638-1640, f° 53, r°, 1639.

(30) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1635-1638, f° 44, v°.

(31) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1635-1638, f° 34, v°.

(32) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1646-1682, f° 70, v° et 71, r° : 4 juillet 1668.

(33) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1640-1646, f° 158, r°, 27 juillet 1644.

(34) A.E.S.H., F.A.S.H., n° 1439, 1621..

(35) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1640-1646, f° 82, v°.

(36) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1635-1638, f° 14, v°; f° 28, r°

(37) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 163-1640, f° 45, v°, 10 janvier 1639.

(38) A.E.S.H. *Haute Cour de St-Hubert*, 1635-1638, f° 61, v°.

(39) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1635-1638, f° 44, v°.

des cordes exposées à l'étal d'un marchand. Il est ajourné à comparaître devant la justice car il s'agit là d'un fait très grave «dune hardiesse illicite et pernicieuse» (40). Le lieutenant d'Arville est poursuivi pour s'être battu en public lors de la franche foire (41).

La violence est le fait de tous. Elle ne s'exerce pas seulement contre les autorités, mais au sein des familles, entre voisins, compagnons de danses et de beuveries. Dix-huit jeunes gens d'Arville sont emprisonnés suite à une bagarre qui a éclaté le dimanche de la ducasse, au cours des danses, et qui a entraîné la mort de Jacques Wanlin (42). Une querelle survenue entre Gérard le médecin et Jean Mathurin de Rondu, le jour de la foire de Saint-Hubert, se termine par la mort du second. Nicolas Dimanche a tant battu et outragé Libert Lamock de Bras qu'il lui a «déchiré la bouche, lui a fait plaie coulante de sang par la face, lui a arraché les cheveux, serré la gorge et fait tant d'efforts qu'il l'eût étouffé et étranglé si les secours n'étaient venus» (44). Jean le vieux maire frappe sa belle-mère à la tête avec un escabeau au point de lui faire «plaie ouverte et à sang» (45). Gérard de Florenville injurie son beau-frère et le provoque en duel, en même temps qu'il blesse son neveu d'un coup de couteau à la tête (46). Des voisines s'entre-tuent à coups de hache (47). Pierre l'allemand est poursuivi pour avoir battu sa servante pendant sa grossesse (48) ...

On pourrait multiplier les exemples, mais cela n'apporterait rien de plus qu'une liste de plus en plus longue de rixes et de querelles, dégénérant en coups et blessures, se terminant souvent par des homicides. Personne n'échappe à cet engrenage de la violence. Pas plus les justiciables que les justiciers. Gibets, potences et bûchers ne font que reproduire la violence générale : plus encore, ils l'officialisent. S'inscrivant logiquement dans le climat ambiant, la justice ne peut user que de moyens brutaux. L'horreur des tortures, la peur qu'elles inspirent, l'affreux spectacle des bûchers, ou de n'importe quelle exécution, auquel tous sont contraints d'assister et de participer, ne font qu'ajouter à la violence générale. Le cortège des prêtres et des moines qui accompagnent le supplicié, lui prêchant le repentir et exhortant le peuple à la soumission, cautionne par sa présence la violence des juges. Tout ce processus est délibérément et explicitement destiné à inspirer la terreur.

(40) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1640-1646, f° 91, v°, 30 avril 1642.

(41) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*.

(42) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1646-1682, f° 25, v° à 41, r° : informations préparatoires du 14 octobre 1664 au 1er novembre 1664.

(43) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1646-1682, f° 12, r°, 20 janvier 1648.

(44) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1640-1646, f° 117, r°.

(45) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1605-1608, f° 95, v°, 20 février 1607.

(46) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1613-1614, f° 16, r° : 4 mars 1613.

(47) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1646-1682, f° 110, r° à 111, v°.

(48) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1646-1682, f° 55, r°, 3 mars 1667.

La peur

La menace est partout. De la peur du soldat à la peur du bourreau, en passant par la peur du loup, la peur du feu, la peur des sorcières.

La nature déjà est menaçante et hostile : la forêt, le vent, la nuit, créent un climat oppressant où toutes les terreurs viennent s'alimenter. Toutes les craintes s'y mêlent : loups et diables, sorcières et sabbats. Très vite, elles prennent corps et deviennent une réalité dans la mesure même où la justice y prête attention. Un épisode assez significatif à cet égard se déroule à Saint-Hubert en avril 1677. Un jeune homme du bourg, nommé Pierre Wathelet, âgé de 23 ans, avait été envoyé à Neuvillers pour ramener Henry Matthieu et Jean Charles, son gendre. En traversant la nuit le bois de Bras, Henry Matthieu marchait le premier, un peu éloigné des deux autres ; ils étaient arrivés près d'une petite chapelle lorsque Pierre Wathelet vit surgir « une beste qui tiroit la langue comme un chien quand il a chaud ». Effrayé, il se tourne vers son compagnon qui lui dit « que cestoit un loup ». Ils se mettent à crier après la bête, mais celle-ci disparaît en laissant derrière elle une « flamme de feu »... Epouvantés, les deux hommes viennent se plaindre aux échevins de Saint-Hubert qui entreprennent une information préparatoire à charge de Henry Matthieu (celui qui marchait en avant) (49).

Divers éléments de ce récit, et spécialement le dernier, font penser à l'apparition d'un loup-garou. Partout où passe celui-ci, les moissons, les plantes et les fleurs se flétrissent comme si elles avaient subi les atteintes d'un vent empoisonné, tandis que les pattes de l'animal laissent derrière lui une traînée phosphorescente (50). La terreur des deux hommes et la vague suspicion à l'égard du troisième, qui marchait en avant, amènent les échevins à enquêter à sa charge. Tout ceci prouve qu'à la fin du XVII^e siècle, on prenait encore ces histoires fort au sérieux. De la peur bien réelle des loups, dont la présence est partout attestée (51), on passait facilement à la peur du loup-garou et, de là, à la peur du diable.

Les diables

Le diable est partout. On lui assigne d'abord un lieu de résidence privilégié dans le corps des possédés, des enragés ou des insensés, où sa présence se manifeste à grand renfort de cris et de gesticulations fort spectaculaires.

(49) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1646-1682, f^o 182, r^o : 23 avril 1677.

(50) V. JOLY, *L'Ardenne*, Bruxelles, s.d. (vers 1850) consacre un long chapitre aux bergers, sorciers et loups-garous ; il y rapporte plusieurs histoires de lycanthropie dans les Ardennes, avec la description des méfaits du loup-garou (pp. 161 et ss.).

(51) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1613-1614, 4 mars 1613 : jour de la chasse aux loups ; cfr également les ordonnances pour la chasse aux loups : par exemple, celle de Clément Lefèvre du 3 janvier 1696.

Mais dès qu'il en est chassé, il se répand partout. C'est ainsi qu'on peut l'apercevoir, la nuit, dans la forêt, sous l'apparence d'un loup-garou. Peut-être aussi se cache-t-il sous les traits du curé de Saint-Pierre «pire que tous les diables de l'enfer» ou du sergent d'Hatrival «voué au diable»? Toujours est-il que son nom est sur toutes les lèvres, dans les injures qu'échangent entre eux les villageois. Dès que l'on a quelque chose à reprocher à quelqu'un aussitôt on le dépeint comme un suppôt du diable : curés, sergents, collecteurs d'impôts sont tous «voués au diable», «aux mille diables», «à tous les diables de l'enfer». Remacle Magriette menace son oncle d'un coup de couteau et lui déclare «qu'il estoit corps et âme donné au diable» (52). Thomas Piret d'Hatrival proclame partout que sa femme est sorcière et que le diable vient la battre la nuit (53). La femme de Hubert Foulon injurie Remacle de Lorcy en lui disant qu'il est «de la race de fumée», «un bougre et un plat nez du diable» (54) ...

La fréquence des allusions au diable à Saint-Hubert est sans aucun doute liée à la diffusion de la mythologie satanique par les spectacles d'exorcisme qui se déroulent dans l'église du monastère, devant une foule nombreuse, parfois pendant plusieurs mois consécutifs.

Lorsqu'il décrit «*les miracles operez par les mérites de saint Hubert sous la prélature de l'abbé Jean de Masbourg*» (1599-1611) (55), le moine Romuald Hancart poursuit vraisemblablement les mêmes objectifs que les hagiographes médiévaux, à savoir : illustrer le renom de son monastère par la grandeur des miracles qui s'y produisent et y attirer, de ce fait, de plus en plus de pèlerins.

En dépit du caractère «merveilleux» du récit, et du côté publicitaire de l'entreprise, les scènes d'exorcisme qu'il relate sont bien réelles. Elles témoignent à la fois de l'effort de conversion mené au niveau des mentalités religieuses et des méthodes utilisées pour y parvenir, en même temps qu'elles diffusent dans le public l'idée de la nécessité de la lutte contre le satanisme. Elles s'inscrivent au premier rang de l'effort de christianisation, entrepris ici par le biais de l'approfondissement du sentiment religieux. Tout l'accent est mis en effet sur la nécessité d'une conversion personnelle, préalable à toute guérison. Le mal physique, qu'il s'agisse de la rage, de la folie ou de la possession, n'est pas le reflet d'un mal moral plus profond contre lequel il faut d'abord lutter. La responsabilité de la maladie, tant morale que physique, incombe d'abord à Satan : c'est lui qui endurecit le cœur du pécheur, lui ferme la bouche, l'empêchant de confesser son péché et s'opposant, par le fait même, à toute guérison. Les méthodes utilisées

(52) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1605-1608, f° 133, v°, 29 avril 1608.

(53) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1600-1605, f° 85, r°, 13 janvier 1605.

(54) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1646-1682, f° 176, r° à 177, r°, 26 septembre 1676.

(55) R. HANCART, *Histoire du monastère*, Op. cit., règne de Jean de Masbourg, fii 485 et ss.

LES DIABLES



Le culte du diable. Eau forte de Jacques Callot. 1627.

(ex. *Les sorcières*, Catalogue de l'exposition de la bibliothèque nationale, Paris, 1973).

consisteront donc à ramener le malade à Dieu, par la douceur, la persuasion, ou au besoin la force, en le contraignant à prononcer une formule d'abjuration par laquelle il déclare renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres. Il devra ensuite se confesser et communier, après quoi il sera guéri. Si par malheur, il vient à mourir, ses proches auront au moins la consolation de le voir échapper à l'enfer puisqu'il partira réconcilié avec Dieu.

Voilà le schéma général de toutes les «guérisons miraculeuses» obtenues par l'intercession de saint Hubert, telles qu'elles sont rapportées par Romuald Hancart entre 1601 et 1606. Le moine prend soin d'offrir un éventail assez diversifié de bénéficiaires : en septembre 1601, une jeune fille de Tournai, âgée de 19 ans, possédée de deux diables, Ariel et Alep, qui avait été exorcisée sans succès dans sa ville natale pendant deux ans et huit mois, arrive à Saint-Hubert où elle est débarrassée de ses démons en trois jours (56). (Efficacité et rapidité ont toujours été de bons slogans publicitaires). En 1603, le prévôt de Troisfontaines qui avait été mordu par un petit chien à la mamelle, dont la mère avait été mordue d'un chien enragé (sic), réclama lui aussi la protection de saint Hubert. Il se rendit au monastère de Troisfontaines où se trouvaient des reliques du grand saint. Chemin faisant, il eut encore le temps de confesser au curé qui l'accompagnait un horrible pêché qu'il avait toujours caché à ses confesseurs, et même à son père spirituel, car jusque là «le diable lui avait fermé la bouche». Arrivé au monastère, il fut amené sur un brancart dans la chapelle dédiée à saint Hubert. Soutenu par quatre hommes, il se tenait «les yeux fichés vers le ciel, ayant la bouche noiraistre et chargée d'écume, de laquelle il hurlait sans faire aucun mal à personne». Transporté dans la chambre d'un religieux, il expira bientôt. Il ne faudrait pas croire qu'il s'agit ici d'un échec, car le moine conclut : «Dieu luy ayant conféré par les mérites de notre glorieux saint, comme on peut présumer, la grâce de sortir de l'estat de damnation et de contenir les mouvements furieux de la rage soub les resnes de la raison affin de nenvelopper en son malheur ceux qui l'environnaient pour le secourir» (57). Le miracle peut donc revêtir des formes différentes.

En 1605, c'est un capitaine d'armée, dans la fleur de l'âge, que l'on amène à Saint-Hubert. Edmond, baron de Swartzenburg, a sombré dans la folie après le siège d'Ostende auquel il a participé. Il est sans cesse aux prises et en fureur contre des ennemis imaginaires qui n'ont d'existence que dans son esprit troublé. Devant l'impuissance des médecins, son père l'a d'abord confié aux jésuites, puis aux capucins, mais sans succès. Il est enfin accueilli à Saint-Hubert par l'abbé et ses religieux «fort humainement, selon sa qualité et le mérite de son illustre maison». Mais le diable dont il est habité n'apprécie guère cet accueil : il s'agit plus que jamais et il est im-

(56) *Ibidem*, f° 485-486.

(57) *Ibidem*, f° 486-487.

possible de faire entrer le baron dans l'église, ni même de lui faire prendre aucun aliment, que ce soit «par menace ou par mauvais traitement». C'est donc par la force et par la persuasion que le trésorier de l'abbaye, qui cumule cette fonction et celle d'exorciste, arrivera enfin à le faire abjurer, selon la formule accoutumée. Le «malade» commence par renoncer «au diable, à ses pompes, pactes et toutes conventions qu'il pourrait compacter avec lui en quelque façon que ce fust», puis tout se passe très vite. «Chose merveilleuse, à peine eut-il lu et signé de son nom cette abjuration qu'il commença, comme réveillé d'un profond sommeil, à regarder avec un profond étonnement ceux qui estoient à l'entour de luy et demander à ses domestiques en quel lieu il estoit ...» (58). Voici un bel exemple de guérison totale.

Le trésorier-exorciste aura beaucoup plus de mal encore l'année suivante avec une autre patiente, une jeune fille de Bastogne, âgée de 24 ans. Il est vrai que celle-ci est possédée de deux légions de diables contre lesquels le pieux moine devra lutter près de trois mois sans désespérer. «Le trésorier, appelé dom Jean de Roumont, religieux de grande vertu, commença l'exorcisme le 26 septembre et le continua avec beaucoup de travaux, jeunes, veilles et terreurs dont ces malins esprits tâchaient de l'effrayer, qu'il surmonta par sa constance et ferveur, jusqu'au 17 décembre, auquel jour sortirent ceux qui tenoient l'arrière-garde de cette armée infernale en forme de mouches de feu, parmi une fumée noire. Les autres ayant auparavant à divers jours estez contraints par la vertu des exorcismes et les mérites du grand saint Hubert (duquel ces maudits esprits témoignaient estre cruellement persecutez) de quitter prise et laisser cette pauvre affligée affranchie de leur esclavage ...» (59). Mais les diables, furieux d'avoir dû lâcher leur proie, se vengèrent ensuite sur l'exorciste qu'ils précipitèrent en bas de l'autel, le rendant estropié jusqu'à la fin de ses jours (60). C'est du moins ainsi que conclut Romuald Hancart.

On pourrait aussi penser que cette multitude de diables chassés du corps de cette malheureuse se répandirent dans toute la terre de Saint-Hubert. Car dans les années qui suivent, on va les trouver partout, sous diverses formes. Aussi le successeur de Jean de Masbourg, Nicolas de Fanson, va-t-il se donner pour tâche de poursuivre ces «diables» dans la personne de tous les méchants, sorciers et débauchés qu'il trouvera sur ses terres.

La chasse aux sorcières

Restauré dans ses pouvoirs judiciaires et convaincu de la nécessité d'entreprendre une campagne de redressement moral et religieux, Nicolas

(58) *Ibidem*, f^o 488-489.

(59) *Ibidem*, f^o 490-491.

(60) *Ibidem*, f^o 492.

de Fanson va lancer, par l'intermédiaire des officiers de justice locaux, une vaste enquête destinée à repérer dans tous les villages de sa terre tous ceux dont la conduite laisse à désirer. Ou plus exactement, tous ceux dont la conduite ne correspond pas aux normes qu'il entend imposer (61).

Les différentes catégories de déviants qui sont poursuivis par les tribunaux villageois, puis par la haute cour de Saint-Hubert, en seconde instance, ont tous un point commun : le mépris des commandements de l'Eglise. Qu'il s'agisse des blasphémateurs qui ont « juré le nom de Dieu » ou injurié le clergé et les moines, des fornicateurs et des adultères qui ont méprisé le sacrement de mariage, et, *a fortiori* des sorciers ou sorcières, tous sont condamnés pour avoir manqué de respect vis-à-vis des choses ou des personnes sacrées, des lois divines, de l'Eglise et finalement de Dieu lui-même.

Les blasphémateurs sont poursuivis à Saint-Hubert avec une rigueur que l'on ne trouve nulle part ailleurs. En plein XVII^e siècle, on leur applique encore les châtiments prévus cent ans plus tôt par les ordonnances de Charles Quint, au plus fort de la répression de l'hérésie protestante. Ainsi le 9 février 1637, Jean Maistre d'Arville est condamné à avoir la langue percée d'un fer chaud et à payer 60 florins d'or d'amende pour avoir blasphémé et juré le nom de Dieu en déclarant plusieurs fois qu'il reniait Dieu et « de bon cœur » (62). En décembre 1641, l'officier réclame la même peine contre Jean l'Ecoissais qui s'est rendu coupable des mêmes blasphèmes « au grand scandale du peuple » ; mais ici, la cour accepte les excuses de l'accusé et le condamne à une amende de trois florins seulement « parce qu'il estoit surpris de boisson » lorsqu'il proféra ces paroles (63).

Cependant, même dans ces cas, le blasphème est considéré comme un délit très grave et frappé d'une amende plus lourde que les coups et blessures. Le tarif des peines varie énormément, en fonction des circonstances, notamment si le scandale a été provoqué dans des lieux publics, et surtout selon la personnalité des accusés ; mais souvent, on trouve des querelles, suivies de coups et blessures, qui ne sont taxées qu'à 6 florins d'amende, alors que le tarif des blasphèmes va de 12 florins jusqu'à 60 florins (64).

(61) A.E.S.H., F.A.S.H., n° 802, Vesqueville, procès d'Anne Boret et de Colin Pera. Dans une requête adressée à l'abbé, Colin Pera, accusé d'adultère par Anne Boret, et absous, se plaint de ce que « le mateur dudit Vesqueville aiant sur la fin de l'este dernier faict tenir enqueste préparatoire contre aucunes personnes famées du crime de sortilège, auroit par là derechef ouvert le chemin aux malveillants ». Malgré l'absolution reçue, Colin Pera est à nouveau accusé du même crime. Ce type d'enquête exploite, on le voit, les inimitiés et les querelles villageoises : les « malveillants » peuvent ainsi dénoncer n'importe qui.

(62) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1635-1638, f° 106, v°, 9 février 1641.

(63) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1640-1646, f° 79, r°, le 2 décembre 1641.

(64) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1640-1646, f° 96, v°, 2 juin 1642 : 6 fl. d'or d'amende pour une querelle entre Hubert Piron et Henri Gillotau, blessé avec un gobelet plein de bière (sic). Gillette Châtillon qui a injurié la femme du meunier, l'appelant sorcière et disant qu'elle était déjà « à moitié brûlée », est condamnée à 12 fl. d'or d'amende, de même que Jean d'Awenne qui a injurié le prélat et tout l'état ecclésiastique.

Le nombre élevé des blasphémateurs poursuivis à Saint-Hubert et la rigueur des peines qui leur sont infligées témoignent du souci des autorités de réprimer durement ce genre de délit, comme tous ceux qui touchent au respect de Dieu, de l'Eglise, du clergé ou des devoirs religieux.

Au sommet de cette hiérarchie se trouve le crime «le plus abhominable», «le plus exécrationnel» qui soit, à savoir le crime de sorcellerie. C'est ainsi qu'il est défini par tous, tant par les justiciables, dans les requêtes adressées au prélat pour protester de leur innocence, que par les justiciers lorsqu'ils veulent justifier l'emploi de la torture contre un accusé. Le modèle vient d'en haut : les ordonnances royales et provinciales flétrissent «ce tant exécrationnel et détestable crime de sortilège» comme un des plus grands crimes, péchés ou impiétés qui puisse être perpétré contre Dieu, son honneur et sa doctrine (65). Abominations, impostures, méchanceté, horreur, détestation, contre lesquelles il faut sévir avec rigueur, par des châtiements sévères et exemplaires, sous peine d'encourir l'indignation divine et royale : voilà les idées et les ordres diffusés par l'ordonnance de Philippe II de juillet 1592, qui sera régulièrement reprise et republiée par les Archiducs au XVII^e siècle (66).

Les échevins de la Haute cour de Saint-Hubert tiennent à peu près le même langage lors du procès de Marie Boré en 1621. La prisonnière a déjà été interrogée deux fois «à l'amiable» à cause des multiples contradictions relevées dans ses réponses. En conséquence, la cour décide qu'étant donné la gravité du cas, il faudra la condamner à la torture. Les quelques extraits qui suivent illustrent à la fois les arguments et les méthodes de la justice, en même temps que le système de défense d'une accusée à qui on n'avait, en fait pas grand chose à reprocher.

«Considéré qu'en semblable crime de lèse-majesté divine et humaine les seuls simples indices font grande présomption et qu'icelle prisonnière est chargée de divers véhéments soupçons, comme de son regard fixe contre terre lors de l'examen sans regarder vers le juge bien qu'elle en ait souvent été admonestée, le mauvais soupçon contre sa mère, la fame commune qu'elle est sorcière, ses diverses contradictions, le chapelet qu'elle a sans croix et pas entier, et qu'elle ne sait pas sa croyance (ses prières), qu'elle ne jette pas une larme de ses yeux, cela est cause que la cour conclut que la dite Marie devra être appliquée à la torture

(65) On trouvera le texte de l'ordonnance de Philippe II du 20 juillet 1592 dans M.S. DUPONT-BOUCHAT, *La répression de la sorcellerie*, *Op. cit.*, annexe IV, pp. 69 et ss.

(66) Dans l'ordonnance du 10 avril 1606, les Archiducs déclarent qu'ils n'ont pas trouvé de moyen plus propre et plus convenable pour lutter contre le détestable crime de sorcellerie que celui avisé autrefois par Philippe II, par son ordonnance du 20 juillet 1502 (L.P. GACHARD, *Op. cit.*, p. 215).

froide et chaude et tirée de divers traits de corde, pour tirer la vérité tant d'elle que de ses complices» (67).

La prisonnière, enfermée au château de Mirwart, est donc soumise une première fois à la torture. Malgré la rigueur du supplice, elle persiste à nier. Le procureur réclame contre elle une deuxième séance :

«Ayant vu l'examen fait à la dite prisonnière estant sur la torture, et remarqué entre autres choses la confession de ce que Antoine le herdier lui avoit dit lui-même pendant la maladie dont il mourut qu'elle lui avoit causé son mal, et d'autre part la grande opiniâtreté d'icelle à s'éclaircir sur les autres charges, avec ce qu'elle a enduré la torture bien rude sans s'avoir presque plaint des douleurs, ni jecté une seule larme de ses yeux, icelui a conclu que la dite prisonnière debvra premièrement estre condamnée à avoir tous les poils de son corps couppés, puis estre revestue d'une chemise de crue toille et ainsi estre rapplicquée à la torture, et après à la veille, pour tirer la vérité de ses maléfices et de ses complices» (68).

Les juges de la Haute cour décident donc que Marie Boré devra «premièrement avoir les cheveux et poils de son corps couppés, et de là estre revestue d'une chemise de crue toille et applicquée en ceste sorte à la question et tirée *aultant de fois qu'à leur discrétion sera trouvé convenir*» (69).

Malgré ce traitement, la prisonnière parvient encore à résister et est finalement relâchée, puisqu'on n'a pu obtenir d'elle aucun aveu. Voici le texte de la sentence finale :

«Vu la constance és tourmens de torture endurés par la dite Marie, la dénégation par icelle soutenue sur le crime de sorcellerie à elle imposé, et tout ce qui estoit à voir et considérer sur le sujet, Messieurs de la Haute cour de Saint-Hubert ont, à la semonce de leur lieutenant-mayeur, dit et déclaré comme disent et déclarent que la dite Marie debvra estre élargie et délivrée des prisons de Mirwart, jusques à ce que l'on la semonce pour y retourner, auquel effect icelle prestera le serment avant de sortir des prisons entre les mains de leur greffier, la condamnant néanmoins aux frais dudit procès, à leur taux et modération. Prononcé le 17^e jour de mai 1621» (70).

(67) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert, Enquêtes*, 5 avril 1617 - 17 mai 1621, procès de Marie Boré, décret de torture du 14 mai 1621.

(68) *Ibidem*, conclusions du procureur le 15 mai 1621.

(69) *Ibidem*, deuxième décret de torture, le 15 mai 1621.

(70) *Ibidem*, sentence du 17 mai 1621.

Les accusées n'avaient pas toutes, hélas, l'endurance de Marie Boré. Plusieurs d'entre elles périrent sur le bûcher, non pas que leur crime ait été plus grand, mais simplement parce qu'elles n'eurent pas la force de résister aux tourments et finirent par avouer tout ce qu'on voulait, c'est-à-dire, par reconnaître qu'elles étaient sorcières. Car seul l'aveu obtenu de la bouche même de l'accusée pouvait constituer la preuve définitive de sa culpabilité (71).

Plutôt que de détailler ici un par un les quelque vingt-cinq procès que j'ai retrouvés à Saint-Hubert entre 1615 et 1677, j'ai préféré recourir à un tableau général que je donne ci-dessous et que je commenterai ensuite. On y trouvera d'abord les noms des villages dont sont originaires les accusés, les dates des procès, les noms des prévenus, la procédure suivie contre chacun d'eux — arrestation, torture — et enfin la sentence, pour autant qu'on la connaisse. Les procès seront numérotés de façon à pouvoir donner en note pour chacun d'eux les références au dossier (72).

(71) Sur la nécessité de l'aveu, cfr M.S. DUPONT-BOUCHAT, *Op. cit.*, pp. 173-177.

(72) — N° 1 : Henri Rigaux de Bras, 1615 : certaines pièces de son procès ont été publiées par Ch. WARLOMONT, *Procès de sorcellerie*, dans *Annales de l'Institut archéologique de Luxembourg*, t. V, 1867, pp. 79 à 93. On trouvera également dans le même article des pièces concernant les procès de Jehennette de Bercheu (n° 2), Alix Couflé (n° 3) et Jehenne de Bercheu (n° 4), fille de J. de Bercheu exécutée en 1615. L'auteur a cependant confondu la mère la fille, dont le procès se termine en 1616. On trouve aussi des mentions des procès des n° 1, 2, 4 et 5 dans le F.A.S.H., n° 1439.

— N° 6 et 7, Jean Gille et Jeanne Forière, sont connus par une requête des bourgeois de Bure adressée à l'abbé en octobre 1616. Ils demandent de pouvoir vendre un bois pour payer les dépenses occasionnées par les deux exécutions. L'abbé donne son accord le 30 octobre 1639 (A.E.S.H., F.A.S.H., n° 930).

— Les n° 8 à 11, les quatre filles de Jamin de Neuvillers, sont mentionnées dans une rencharge (avis) donnée par les échevins de Liège à la justice de Grupont le 6 mars 1618 : la première devra être brûlée, et les trois autres, dénoncées par leur sœur, seront mises à la torture (A.E.S.H., *Justices subalternes*, Grupont, pièces diverses).

— Les numéros 12 et 13, Henri Pera et Marie, épouse de Colignon d'Orval, ont été bannis pour sorcellerie des pays de Liège et comté de Looz; la justice de St-Hubert les bannit à son tour, suite à une demande adressée au prélat par la justice de Cheigny. Henri Pera sera brûlé pour avoir transgressé le bannissement (A.E.S.H., F.A.S.H., n° 1439).

— Les procès de Marie des Buissons et Anne Boret sont signalés dans la même liasse du F.A.S.H., n° 1439. Ainsi que ceux de Marie Boré, Adam Lhoste et Anne Seron, arrêtés tous trois à Freux en 1621. On a en outre conservé un dossier à peu près complet du procès de Marie Boré (cfr ci-dessus, note 67).

— Même référence également pour Matthiette de Séviscourt, arrêtée en 1622 (F.A.S.H., n° 1439).

— N° 20 : Catherine femme de Poncelet Pugeo de Neuvillers est relâchée sur avis des échevins de Liège à la justice de Grupont (A.E.S.H., *Justices subalternes*, Grupont, Liège, pièces diverses, rencharge du 26 juin 1625).

— Matthieu Rigaux et Henri Louys de Bras ont été poursuivis en même temps : le premier a pu prendre la fuite et organiser sa défense tandis que le second a été arrêté, torturé et banni de la terre de St-Hubert (A.E.S.H., F.A.S.H., n° 1439). On a conservé

LES PROCES DE SORCELLERIE A SAINT-HUBERT AU XVII^e SIECLE

Lieux	Dates	Noms	Sexe	Procédure		Senter
				Arr.	Torture	
1. BRAS	1615	Henri Rigaux	M mar.	x	x	bûcher
2. BRAS	1615	Jehennette de Bercheu	F ve.	x	x	bûcher
3. BRAS	1615	Alix Couflé	F mar.	x	x	relaxée
4. BRAS	1615	Jehenne de Bercheu	F fille de 2	x	x	bûcher
5. BRAS	1615	Nicolas de Bercheu	M fils de 2	x	x	bûcher
6. BURE	1616	Jean Gille	M	x	x	bûcher
7. BURE	1616	Jeanne Forière	F	x	x	bûcher
8. NEUVILLERS	1618	Jehenne fille Jamin de N.	F ce.	x	x	bûcher
9. NEUVILLERS	1618	Alei sa sœur	F ce.	x	x	?
10. NEUVILLERS	1618	Maroy sa sœur	F ce	x	x	?
11. NEUVILLERS	1618	Jehenne sa sœur	F ce.	x	x	?
12. CHEVIGNY	1618	Henry Pera dit l'Enfant	M	banni de Liège		1) banni 2) bûche
13. CHEVIGNY	1618	Marie ep. Colignon d'Orval	F mar.	bannie de Liège		bannie
14. VESQUEVILLE	1619	Marie des Buissons	F	x	x	bannie
15. VESQUEVILLE	1619	Anne Boret	F mar.	x	?	?
16. FREUX	1621	Marie Boré	F ce.	x	x	relaxée
17. FREUX	1621	Adam Lhoste	M	x	?	?
18. FREUX	1621	Anne Seron	F	x	?	?
19. SEVISCOURT	1622	Matthiette de Seviscourt	F	x	?	?
20. NEUVILLERS	1625	Catherine ep. Poncelet Pugeo	F mar.	x	x	relaxée
21. BRAS	1630	Matthieu Rigaux, fils de 1	M mar.	x	fuite	
22. BRAS	1630	Henri Louys	M	x	x	banni
23. BURE	1649	Gilette Gaga	F	x	?	?
24. (ST-HUB.)	1676	Anne Marson	F	x	x	bûcher
25. (ST-HUB.)	1676	et sa fille	F	x	?	?

M = Homme; F = Femme; mar. = marié; ve = veuve; ce. = célibataire; Arr. = Arrestation.

LA CHASSE AUX SORCIERES



Intérieur d'une maison de sorcière. Bois gravé. Genève 1570.



Scène de torture. Bois gravé. Anonyme allemand XVI^e siècle.

(Ex. *Les sorcières*, Catalogue de l'exposition de la
bibliothèque nationale, Paris, 1973)

Un seul coup d'œil sur ce tableau permet déjà de saisir les principaux mécanismes de la répression.

Celle-ci frappe par vagues successives un village après l'autre. On a rarement affaire à un procès isolé : presque toujours une accusation en entraîne une autre et ainsi de suite, avant d'atteindre le village voisin. Parfois, les poursuites se rallument après dix ou quinze ans, comme à Bras en 1630 où le fils d'Henri Rigaux, exécuté comme « roi des sorciers » en 1615, est à son tour soupçonné. Il faut en outre remarquer que tous les accusés se recrutent dans les campagnes avoisinantes, et jamais dans le bourg même de Saint-Hubert (73). Ici, comme ailleurs, la sorcellerie est plus rurale qu'urbaine (74). La ville mieux contrôlée par le pouvoir religieux est, par le fait même, mieux protégée contre les assauts de Satan.

Deuxième constatation : la majorité des procès se déroulent entre 1615 et 1630, sauf les trois derniers. Cette période coïncide parfaitement avec la chronologie des procès de sorcellerie dans le reste du duché de Luxembourg et dans le duché de Bouillon (75). Partout, c'est entre 1615 et 1630 que se situe la période de pointe de la répression (76). Par ailleurs, sur le plan local, ces dates coïncident également avec le règne de Nicolas de Fanson (1611-1652). La chronologie des procès de sorcellerie confirme donc, à Saint-Hubert, comme ailleurs, l'existence d'une étroite relation entre la répression du satanisme et la diffusion du mouvement de réforme religieuse.

Après la catastrophe de 1636, on ne rencontre plus guère de procès. Les calamités qui s'abattent sur le pays mettent un terme aux poursuites, faute de moyens d'abord, faute de clients surtout : les rares survivants ont autre chose à faire qu'à chasser la sorcière. Les quelques procès qui auront encore lieu sporadiquement, çà et là, apparaissent comme les dernières survivances d'une époque révolue. C'est vraisemblablement le cas pour les deux derniers procès retrouvés à Saint-Hubert en 1676-1677. Anne Marson semble

quelques pièces du dossier de Matthieu Rigaux, où il déclare être le fils de Henri Rigaux, des requêtes adressées à l'abbé, et des appels au Conseil de Luxembourg (A.E.S.H., F.A.S.H., 1439).

Un conflit oppose les habitants de Bure en ce qui concerne les frais du procès de Gillette Gaga, poursuivie comme sorcière. On n'en connaît rien de plus que la requête adressée à l'abbé le 24 juin 1649 (A.E.S.H., F.A.S.H., n° 930).

Enfin, j'ai trouvé mention des frais occasionnés par la détention de Anne Marson et sa fille, et l'exécution de la première, dans les comptes du château de Mirwart de 1676-1677 (A.E.S.H., *Château de Mirwart, Comptes 1676-1677*, f° 46, v°).

(73) Anne Marson et sa fille ont été jugées par les échevins de St-Hubert mais leur lieu d'origine n'est pas indiqué.

(74) Voir à ce propos l'analyse de P. CHAUNU, *Sur la fin des sorciers au XVIIe siècle*, dans *Annales. Economies. Sociétés. Civilisations*, 24e année, n° 4, 1969, pp. 895-911.

(75) P. BODART, *La répression de la sorcellerie dans le duché de Bouillon au XVIe et XVIIe siècles*, dans *Mémorial Alfred Bertrang*, Arlon, 1964, pp. 31-42.

(76) M.S. DUPONT-BOUCHAT, *La répression de la sorcellerie*, *Op. cit.*, pp. 215-216.

bien avoir été la dernière victime immolée sur l'autel de la sorcellerie. Les malheurs de la guerre ont relégué au second plan ces préoccupations en même temps qu'ils faisaient surgir d'autres catégories de marginaux, autrement dangereux et menaçants pour l'ordre social : brigands, voleurs, vagabonds et mendiants. C'est désormais contre ce nouveau gibier de potence que les autorités vont déployer leur zèle répressif (77).

Si l'on se penche à présent sur les victimes de la chasse aux sorciers à Saint-Hubert, on constate qu'ici, comme ailleurs, la sorcellerie est une tare familiale. Des injures comme « race de brûlés », « race de sorciers » ou encore « race de fumée » témoignent déjà du caractère héréditaire de la sorcellerie. Parmi les victimes, on trouve un père et son fils (n° 1 et 21), une mère et ses deux enfants (n° 2, 4 et 5), quatre sœurs (n° 8 à 11) et peut-être encore deux belle-sœurs : Anne, épouse de Colas Boret et Marie Boré (n° 15 et 16), car l'orthographe des noms varie sans cesse. Une des charges principales qui pesaient sur Marie Boré était d'ailleurs d'avoir eu une mère réputée sorcière. La « mauvaise fame », la mauvaise réputation, le « mauvais bruit » sont partout le premier fondement des accusations. Toutes les victimes sont identifiées sur la base de ces deux critères combinés : hérédité et mauvaise réputation. L'exemple célèbre des procès de Sugny, dans le duché de Bouillon, est également fort significatif à ce point de vue : la sorcellerie y apparaît comme une affaire de famille (78). Si cette tare peut se transmettre de père en fils, comme chez les Rigaux, c'est surtout de mère en fille que se propage la malédiction.

On touche ici à une autre constante : la prédominance des sorcières sur les sorciers. La célèbre formule de Michelet « pour un sorcier, dix mille sorcières » se vérifie toujours. Non pas que la proportion soit exacte, bien entendu, mais il se fait que l'on trouve partout une majorité de femmes parmi les accusés. Les théologiens et les inquisiteurs expliquaient cela par la méchanceté naturelle des femmes, toutes menteuses, rusées, hypocrites et perverses à l'instar de leur mère Eve, la première pécheresse (79). Ces théories féroce-ment antiféminines, qui imprègnent toute la doctrine de l'Eglise, ont certainement eu une influence considérable sur l'idée que se faisaient de la femme aussi bien les juges laïcs que les juges ecclésiastiques. La peur de la femme, de sa sexualité, vigoureusement exprimée par les auteurs du « *marteau des sorcières* » se retrouve au niveau des mentalités populaires

(77) Le problème numéro un des autorités judiciaires sera, au XVIII^e siècle, la répression du vagabondage. On peut trouver des indications à ce sujet dans L. d'ARRAS d'HAUDRECY, M. DORBAN, M.S. DUPONT-BOUCHAT, *La criminalité en Wallonie, sous l'Ancien Régime. Trois essais*, dans *Recueil des Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université catholique de Louvain*, t. XVII, Louvain, 1976.

(78) M.S. DUPONT-BOUCHAT, *La répression de la sorcellerie*, *Op. cit.*, pp. 252-255.

(79) H. INSTITTORIS et J. SPRENGER, *Le marteau des sorcières*, *Op. cit.*, pp. 197-198, 202-203, etc.

dans l'association constante entre les termes de «putain», «ribaude» et sorcière. Le nom populaire de la sorcière est «macrale», dont l'équivalent en français est «maquerelle» (80). Putain, ribaude ou maquerelle — ce n'est finalement qu'une question d'âge — la sorcière est une femme de mauvaise vie. Le cas d'Anne Boret, accusée d'adultère, puis de sorcellerie, est très significatif à cet égard : les deux accusations se complètent et se renforcent mutuellement (81).

Ainsi l'image qui se dégage de ce tableau est d'abord une image sociale de la femme : voleuse ou menteuse, bavarde ou querelleuse, putain et maquerelle, on l'appellera sorcière et elle sera poursuivie comme telle. Quant aux victimes masculines, c'était, semble-t-il, des «esprits forts» qu'il fallait réduire à l'obéissance. Blasphémateurs, comme Adam Lhoste qui va jusqu'à injurier l'abbé, ou Henri Rigaux, réputé «roi des sorciers», à qui on prête de ce fait un certain pouvoir, réel ou imaginaire. Son fils, Matthieu Rigaux ira jusqu'à écrire au prélat, et en appeler au Conseil de Luxembourg pour contester la compétence de la justice de l'abbé (82). Le zèle et l'intelligence dont il fait preuve dans sa défense font croire à sa forte personnalité.

«Sorciers» et «sorcieres» sont en définitive les noms communs donnés à tous ceux qui semblent menacer l'autorité, l'ordre social et religieux, ainsi que la morale. Et si l'argument de sorcellerie ne suffit pas, on pourra toujours recourir à une autre accusation qui a pour nom : adultère, fornication ou inceste. Car dans la foulée de la chasse aux sorciers, on poursuit en même temps les débauchés, fornicateurs, incestueux et surtout les adultères, considérés eux aussi comme des déviants religieux.

«Pour avoir commis le crime de fornication hors mariage si avant qu'il avoit conçu un enfant *au grand scandale de l'Eglise*, Lorent le Bon demeurant à Saint-Hubert est condamné à faire amende honorable et à payer une lourde amende» (83). François d'Awenne est ajourné pour répondre de son crime, à savoir : «avoir commis fornication avec sa chambrière domestique jeune fille à marier» (84). Jean Lalleman, surnommé Bon temps (sic), est poursuivi «pour s'avoir tant oublié, *qu'à l'encontre des préceptes divins et humains*, il a commis, au scandale du peuple, fornication si manifeste et ouverte qu'il a procréé illégitimement un enfant à Marion de Neuvillers» (85). Colin Pera de Vesqueville adresse une requête à Nicolas de Fanson pour protester contre les accusations d'adultère lancées à sa charge, sur la base des aveux arrachés à Anne épouse de Colas Boret, mère de trois enfants, également accusée d'adultère mais aussi de sorcellerie. D'après lui,

(80) E. MONSEUR, *Le folklore wallon*, Bruxelles, 1892, pp. 83-84.

(81) M.S. DUPONT-BOUCHAT, *La répression de la sorcellerie*, *Op. cit.*, pp. 257-268.

(82) Cfr ci-dessus, note 72.

(83) A.E.S.H., *Haute Cour de St-Hubert*, 1605-1608, f° 95, v°, 20 février 1607.

(84) *Ibidem*, f° 95, r°, 20 février 1607.

(85) *Ibidem*, le même jour, ajournement de Jean Lalleman, dit Bon temps.

cette femme pauvre et ignare a préféré déclarer à la justice qu'elle avait commis l'adultère avec lui, l'accusant d'être le père de ses trois enfants, plutôt que d'être condamnée comme sorcière (86). En 1618 à Cheigny, Gérard Magoz et Jehenne sa sœur sont arrêtés, torturés pour inceste : ils seront finalement tous deux relâchés (87). En février 1624, un décret d'arrestation est lancé à charge de Jean du Chesne de la Mouline, accusé d'avoir abandonné sa femme «à la prostitution et impudicité». Emprisonné, il parvient à s'enfuir mais est repris et à nouveau incarcéré à Saint-Hubert (88).

Comme dans le cas de la sorcellerie, ces délits ont été repérés suite aux enquêtes lancées dans les villages pour savoir quels étaient les malfamés. C'est sur la même base des ragots villageois que sont fondées les accusations. Et lorsqu'il s'agit d'une affaire grave, comme l'inceste, on recourt aux mêmes méthodes judiciaires : emprisonnement, torture, pour arracher un aveu. La peine infligée aux sodomites, à ceux qu'on a trouvés coupables de crimes «contre nature» — bestialité, inceste, est la même que pour les sorciers : ils périssent sur le bûcher (89). Le passage d'un délit à l'autre, de l'adultère à la sorcellerie, témoigne aussi de cette relation, et même de cette assimilation progressive, entre tous les crimes définis comme «atroces», «énormes» ou «abominables». L'idéologie qui préside à leur répression est fondée sur le même modèle : il s'agit de faire triompher une nouvelle morale sociale et religieuse basée sur les principes de la réforme catholique.

Les poids de la répression

En guise de conclusion, il reste à évaluer le poids de la répression. L'entreprise n'est pas aisée, car tout dépend du point de vue adopté. A mon sens, il ne s'agit pas tellement d'apprécier si le nombre de victimes est plus ou moins élevé à Saint-Hubert qu'ailleurs, ou si les tortures y sont plus terribles ou moins fréquentes que dans les seigneuries laïques. Il ne peut être question non plus de livrer des chiffres définitifs. Car les sources sont tellement éparpillées et clairsemées qu'elles ne découvrent jamais qu'une partie de la réalité. Et même pour les procès dont on a gardé la trace, les dossiers sont incomplets. Souvent, il ne s'agit d'ailleurs que de brèves mentions relevées dans des comptes ou dans des requêtes adressées à un tout autre propos (90). De sorte qu'il est impossible de savoir quel fut, en définitive, le sort réservé à une bonne partie des accusés. Sur 25 procès repérés, 9 sen-

(86) A.E.S.H., F.A.S.H., n° 802, Vesqueville, procès de A. Boret et requête de C. Pera.

(87) A.E.S.H., F.A.S.H., n° 1439, procès de G. Magoz et Jehenne sa sœur, du 21 février 1618, date de leur arrestation, au 30 mars 1618 (relaxation).

(88) *Ibidem*, poursuites contre Jean du Chesne de la Mouline, février-mars 1624.

(89) M.S. DUPONT-BOUCHAT, *La répression de la sorcellerie*, *Op. cit.*, pp. 231 et ss.

(90) Cfr détail, ci-dessus, note 72.

tences sont inconnues (soit 36 %). Il est en outre certain qu'il dut y avoir d'autres procès. Les affaires de réparation d'injures en matière de sorcellerie pourraient fournir une piste. Mais en l'absence de séries complètes, il est impossible de mener une enquête systématique. Il se peut aussi que ces dossiers aient été détruits au XVIII^e siècle par des moines « éclairés », honteux de l'obscurantisme de leurs prédécesseurs, car je n'ai retrouvé aucun dossier de procédure complet. Un dénombrement précis et exhaustif est donc exclu.

On peut cependant avancer quelques conclusions sur la base des procès retrouvés. Il est vraisemblable que tous les accusés emprisonnés pour sorcellerie ont été torturés. C'était le seul moyen d'obtenir l'aveu d'un crime qui ne pouvait être prouvé autrement. S'ils avaient la force de résister, comme Marie Boré, ils étaient relâchés ou bannis, selon la gravité des présomptions réunies contre eux. Sur 15 sentences connues : 3 relaxations, 3 bannissements, 9 bûchers. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Il n'est pas nécessaire de s'interroger sur la sévérité ou la clémence des juges. Une fois lancée, la machine fonctionne, broyant les plus faibles, physiquement et moralement. Car ceux qui parviennent à en réchapper doivent avoir une santé robuste et un bon sens inébranlable. Mais la meilleure défense, en l'occurrence, c'est la fuite : c'est ce que fit Matthieu Rigaux. Une fois à l'abri, il se mit à rédiger des mémoires pour se justifier et pour dénoncer le fonctionnement de la machine judiciaire, mettant en cause les processus mêmes de l'accusation. Ce n'est pas parce que son père avait été brûlé comme sorcier qu'on devait le condamner comme tel.

Enfin, il faut bien constater aussi que cette machine ne frappait pas au hasard. Les coups atteignaient des catégories relativement homogènes d'accusés : tous ceux dont la réputation, les mœurs et la conduite semblaient en contradiction avec les principes que le pouvoir entendait faire triompher.

Tout cela témoigne, finalement, d'une volonté délibérée d'introduire, fût-ce par la force, de nouvelles contraintes religieuses et morales. Cela préfigure, en fait, une véritable révolution culturelle.

DOM NICOLAS DE FANÇON, REFORMATEUR DE L'ABBAYE DE SAINT-HUBERT (1611-1652)

PAR

Maxime DESSOY (*)
Président de «Terre et Abbaye»

Préliminaires

Pour qui veut comprendre aisément cette étude et l'esprit dans lequel s'opère la réforme de dom Nicolas de Fançon, quelques notes seront certainement utiles.

1) Situation spéciale du monastère de Saint-Hubert :

- La Terre de St-Hubert, du point de vue ecclésiastique dépendait du prince-évêque de Liège. A plusieurs reprises, dès le XI^e siècle l'abbé avait tenté de faire déclarer, par Rome, son monastère comme relevant directement et uniquement du pape.
- A cause de cette opposition toujours latente entre Liège et St-Hubert, les religieux mécontents de leur abbé se tournaient facilement vers le prince-évêque tandis que l'abbé recourait plus facilement à Rome.

(*) Adresse de l'auteur : 2, rue de la Spinette, B. 6603 Neuvillers-Recogne.

- Le monastère de St-Hubert possédait de nombreux prieurés situés en dehors de la principauté, en France, en Lorraine et dans le duché de Bouillon. Toute tentative d'union avec l'étranger paraissait suspecte, aussi bien à la France qu'à Liège.
- On ne dira jamais assez que la politique joua un rôle néfaste à St-Hubert tout au long de l'existence de l'abbaye. Placée entre les «grands» de l'époque, la Terre fut toujours convoitée et exploitée par l'Autriche, la France, la principauté de Liège et même le duché de Bouillon.

2) Le Concile de Trente promulgué en 1565, (Cp. VIII de la XXVe session) donna naissance à plusieurs congrégations bénédictines. Celles-ci devaient être formées dans l'année de la clôture du Concile. De là, les tentatives de dom Nicolas de Fançon, d'unir son couvent à ceux de Lorraine.

Dans son étude sur les abbayes bénédictines de Belgique, E. de Moreau fait remarquer que la décadence de la vie monastique provoqua, au cours des siècles, plusieurs réactions vigoureuses (1).

Personne ne s'étonnera ni de l'une ni des autres. La dégradation est une usure, un vieillissement, le lot de toute institution humaine, même secondée par la grâce. Mais, d'autre part, la réaction est une preuve de vie. Qui ne réagit plus est déjà mort.

E. de Moreau a, d'ailleurs, soin de noter que réforme ne signifie pas seulement rétablissement de la vie monastique, mais aussi renouvellement de ferveur, ce qui est l'affaire de tous les jours, mais particulièrement nécessaire quand la communauté est en danger de défaillance plus ou moins grave.

La première grande réforme fut celle de l'évêque Walcaud en 817, quand il remplaça les clercs séculiers de la fondation (canonici) par des moines bénédictins de St-Pierre de Liège. Cet aménagement faisait partie d'un mouvement général dans la chrétienté d'occident. Le synode d'Aix-la-Chapelle, tenu à cette date, codifia, en 81 articles, les usages et coutumes monastiques selon la règle de St Benoît. Il y eut même, à cette occasion, une tentative, de centralisation, assez peu conforme — il faut le dire — à la tradition bénédictine (2).

La réforme de Cluny à partir de 910, et celle de **Gérard de Brogne**, vers 950, ne semblent pas avoir touché, du moins directement, la fondation de St-Hubert, mais bien celles du Hainaut (St-Ghislain et Lobbes).

(1) de MOREAU, *Histoire de l'Eglise*.

(2) RICHE, *La vie quotidienne*, pp. 15-16. — de MOREAU, *Les abbayes de Belgique*.

La réforme de Gorze — Richer, évêque de Liège (920-945) prit l'initiative de la réforme dans son diocèse en mettant à la tête de l'abbaye de Stavelot-Malmédy un religieux de Gorze, tandis qu'il confiait St-Hubert à un moine de Stavelot, Fidericus (919-951), lui-même formé à Gorze.

Cette réforme eut un effet particulièrement heureux et, semble-t-il, assez durable car il se fit sentir jusqu'au XI^e siècle, époque d'efflorescence monacale (3).

Après ce siècle de vie religieuse intense, le monastère eut de nouveau — secoué qu'il avait été par la querelle des investitures — besoin d'une remise à jour.

Selon l'Index (4) l'abbé Jean III (1302-1317) eut le mérite de la reprise. Disons quand même que G. Kurth ne partage pas cet éloge car, selon lui, elle serait plutôt l'œuvre de l'abbé Henri de Vyle (1316-1365) (5). Il pense qu'une erreur de noms et de dates s'est glissée à la suite du partage, fait en 1330, des revenus du couvent entre l'abbé et la communauté. Nous savons toutefois que les statuts de la réforme furent approuvés par Adolphe de la Marck, évêque de Liège, le 30 septembre 1330.

Nicolas de Vervoz (1444-1474) fut aussi un réformateur. C'est ce que nous apprend, sans plus, un acte des archives pontificales d'Eugène IV (6).

Nicolas de Malaise (1503-1538) continue la liste et l'œuvre des réformateurs. Il regroupe dans un dortoir commun les moines qui, trop facilement, vivaient à la manière des clercs séculiers dans des habitations séparées, avec des revenus qui leur étaient propres. Il ramène ses religieux au réfectoire commun et régulier, leur inculque l'amour de la règle, du vœu de pauvreté et des autres vertus monacales. Sa pierre tombale, dans la crypte de la basilique, le dit constructeur de l'église (après l'incendie de 1525), gardien vigilant des biens du monastère et réformateur de l'ordre (7).

Le Concile de Trente — nous l'avons dit au début — s'occupa activement de la réforme de la vie religieuse, particulièrement en prônant l'union des couvents en congrégations régionales.

Diverses tentatives furent faites à St-Hubert, soit avec la province bénédictine de Cologne, soit avec la Lorraine, mais elles se soldèrent toutes par des échecs, tant la politique empoisonnait la vie du monastère. Ainsi, le 14 juin 1573, les abbés de St-Laurent, de St-Jacques, de St-Trond, de Floren-

(3) de MOREAU, *Histoire de l'Eglise Catholique de Belgique*.

(4) *Index rerum* ...

(5) G. KURTH, *Chartes*, p. LXVII.

(6) Archives Vaticanes, t. XVII, 182.

(7) Ph. SCHMITZ, *Histoire de l'Ordre de St-Benoît*, p. 96.

nes et de St-Hubert se réunirent à Liège en vue d'une union en congrégation. Rien n'y fit; de par sa position géographique St-Hubert était condamné à vivre en solitaire.

Enfin ... Nicolas de Fançon (1611-1652)

Le réformateur

Dom Schmitz, dans son Histoire de l'Ordre de Saint Benoît, est fort dur pour dom Nicolas : «les méthodes autoritaires et surnoises de Nicolas de Fançon indisposèrent à la fois les moines et l'évêché de Liège» (8).

Faut-il partager ce jugement et condamner l'abbé sans l'entendre ? Nous ne le pensons pas, d'autant plus que la plupart des documents dont on s'est servi pour étudier la cause sont d'origine plutôt suspecte, parce qu'émanant de religieux hostiles à la réforme. Il nous paraît que dom Schmitz n'a pas tenu suffisamment compte des circonstances spéciales dans lesquelles vivait l'abbaye à cette époque.

Il faut cependant reconnaître que «le petit Richelieu» — c'est ainsi qu'on le nomma — ne devait pas être accommodant tous les jours. À regarder son visage pointu, son manton effilé, sa petite tête portée en avant ... on peut — semble-t-il — discerner un tempérament volontaire, quelque peu têtu, pour ne pas dire hargneux. Petit de taille, il ne paraît vouloir céder à personne. Mais si l'habit ne fait pas le moine, la mine n'est pas toujours le reflet de l'intérieur.

Né à Andenne le 2 mars 1575, de Nicolas de Fançon, seigneur de Colonster et d'Agnès de Monceau, il fit profession à St-Hubert en 1600, y devint abbé en 1611 et jusqu'à sa mort en 1652 (9). Son abbatiat de 41 ans lui permit non seulement d'assurer la réforme mais aussi de rétablir les biens du monastère et de régir sa Terre avec sagesse. Ses ordonnances seigneuriales sont aussi nombreuses que variées.

Ses idées de réforme (1609-1610)

Entré tout jeune au couvent, dom Nicolas constata bien vite que la discipline et la ferveur n'y régnaient pas toujours. Son tempérament de «contestataire» s'y sentait mal à l'aise. Tout semble indiquer qu'il fit beaucoup de démarches et d'efforts pour améliorer la situation et que son recours à Liège, en 1609, contre son abbé, ne fut que l'aboutissement «in

(8) Mss. Namur 164.

(9) DELVAUX DE FENFFE, *Les Abbés de Saint-Hubert*.

extremis» de beaucoup d'autres tentatives. A la suite de cette démarche, l'évêque ordonna, le 23-10-1609, de faire une visite canonique, à la suite de laquelle l'abbé fut pourvu de trois curateurs (10).

Pour dom Nicolas, ce n'était pas assez. Le 3 avril 1610, il se mit en relations avec le couvent des Chartreux de Mont-Dieu (entre Rethel et Mouzon) et demanda son admission dans cette maison. Mais il eut le tort d'en faire part à un confrère, dom Louis Viset car celui-ci le dissuada de partir, en lui faisant observer que l'abbaye de St-Hubert devait être réformée suivant la congrégation des SS. Vanne et Hydulphe. En même temps, dom Viset suppliait le prieur de Mont-Dieu de ne pas accepter dom Nicolas. «Il ne faut pas enlever la pierre qui soutient l'édifice. Le monastère de St-Hubert est en fort mauvais état; la guerre ravage le pays depuis huit ans, l'abbé a été enlevé et on exige une rançon de 58.000 florins» (11). La réponse se fit attendre mais elle finit par arriver, le 27 octobre : «Nous préférons que ce religieux reste dans son Ordre pour la paix du monastère». Ceci ne pouvait, évidemment pas, contenter dom Nicolas. Il se tourna vers la congrégation de Lorraine et prépara son passage de ce côté.

La Providence en décida autrement : le 29 janvier 1611, Jean de Masbourg mourut et dom Nicolas, élu par compromis (lequel?) lui succéda. Son premier geste fut de mettre dom François de Grupont à la direction des finances. Un bon gouvernement demande de bonnes finances,

A l'œuvre (1612-1614)

En 1612, l'abbé envoie dom Louis Viset en mission à Saint-Vanne à Verdun. C'était, a-t-on dit, la colombe de l'arche. Immédiatement, les moines s'agitent, soupçonnant qu'il s'agit de réforme. Pour calmer les esprits, l'abbé rappelle son envoyé et même le punit assez sévèrement. Mais cette punition n'abuse personne.

La tension est si forte que le nonce de Cologne, à la demande de l'évêque de Liège, fait visite au monastère du 23 octobre au 1er novembre (12). En dépit de ce séjour prolongé et du compromis accepté par les partis, la paix ne revient pas. On est en pleine crise d'autorité. L'abbé s'adresse de nouveau au nonce, puis au pape (13). Un religieux est allé se plaindre à Liège et l'évêque lui-même a cru nécessaire de se déplacer jusqu'à St-Hubert (avril 1614). D'autres moines font appel au nonce. Bref, rien ne va plus !

(10) Mss. Bruxelles 226.

(11) Idem.

(12) Archives Vaticanes, 61/6.

(13) Cartulaire Denis de Rendeux, A.E. St-Hubert, n° 7.

On note plusieurs tentatives d'accomodement, toutes en faveur de l'abbé : menaces aux religieux de les dénoncer à Rome, défense de recourir au pouvoir civil. On propose même d'écarter du lieu deux ou trois sédi-
tieux et de les envoyer dans les prieurés ou à Rome.

Faute de mieux, peut-être, l'abbé suit ce dernier conseil ; il expédie quelques anciens dans les prieurés et il choisit quatre jeunes candidats qu'il confie à dom Viset pour les former dans la nouvelle discipline. Comme on le pense, cette mesure provoque tant de disputes que les jeunes gens quittent les lieux, l'atmosphère en étant intenable.

L'appel à Rome (1614-1615)

Dom Nicolas avait espéré que les pères de Lorraine lui apporteraient le secours nécessaire pour la réussite de la réforme, mais ceux-ci — sans doute effrayés devant tant de résistance — s'y refusèrent, en faisant valoir que, vu les circonstances, il n'était pas possible d'observer les règles du noviciat.

Quelque peu désarçonné, l'abbé fait appel aux jésuites de Rome (nous ignorons dans quel sens), puis il consulte le cardinal Bellarmin qui lui répond le 18 novembre 1614. Celui-ci, évidemment, est d'accord sur la nécessité de la réforme.

Un bref apostolique, sollicité par les jésuites ou par le cardinal, et adressé par le pape Paul V, le 11 avril 1615, engage l'abbé à persévérer dans la réforme (14).

Fort de ces approbations, dom Nicolas envoie bon nombre de religieux — on dit une vingtaine — dans les prieurés étrangers. Puis il invite le président de la congrégation lorraine, dom Roset, abbé de St-Airy de Verdun, et quelques religieux pour installer définitivement la réforme.

Tout ce monde arrive au début de juin, étudie la situation, pèse le pour et le contre, se raidit devant l'indifférence de l'évêque ... et s'en va !

On en revient aux accomodements. Puisque ce n'est pas possible d'introduire toute la communauté dans la réforme, on fait des concessions : par acte passé le 4 juillet 1615, devant Thomas Wyschart et Jacques Sampsonnet, notaires apostoliques, l'abbé s'engage à ne rien changer pour les profès et à leur garder tous leurs droits (voix active et passive). Ils pourront occuper les prieurés et, si la guerre ou un autre fait imprévu les oblige à rentrer au couvent, ils y retrouveront tous leurs privilèges.

L'abbé nomme dom François de Grupont prieur de Prix et dom Viset prieur de Cons, afin de pouvoir, par ce dernier, rester en contact avec la congrégation de Lorraine (15).

(14) *Bull. Com. Roy. d'Histoire* — DESSART.

(15) Mss. Namur 164 — *Index* ...

Les religieux demandent un délai de quinze jours de réflexion. N'est-ce pas plutôt parce qu'ils ne sont pas disposés du tout à accepter ? On le croirait facilement car voici qu'ils font valoir la raison politique dont on n'a rien dit dans les pourparlers. Ils en appellent à l'évêque pour qu'il abroge toutes ces nouveautés qui sont contre «ses» droits et pour que la discipline, restaurée par son prédécesseur, Evrard de la Marck (1506-1538), approuvée et augmentée par Georges d'Autriche (1544-1557), Gérard Groesbeek (1564-1580) et Ernest de Bavière (1581-1612) continue à être observée. De son côté, l'abbé sollicite l'intervention de l'évêque. Celui-ci, le 18 juillet 1615, loue son zèle de réformateur et charge son vicaire général, Jean de Chapeauville, d'instruire le conflit sur place. Inquiets de voir que leur abbé a l'approbation tant de l'évêque que du nonce, les anciens (religieux hostiles à la réforme et au déplacement dans les prieurés) demandent l'aide des archiducs Albert et Isabelle, «pour qu'on ne fasse rien avant une visite des abbés de l'Ordre ou d'autres» (16).

Pourparlers de paix (1615-1616)

Les choses étant telles, c'est-à-dire dans une impasse, il ne reste plus qu'à essayer de s'entendre. L'abbé est allé à Liège, semble-t-il. Le suffragant de Liège arrive à St-Hubert le 23 novembre 1615; il conseille de temporiser et de ne rien casser. Ensemble, on établit un règlement basé sur les anciens décrets des évêques de Liège. Dom Pierre Roberti, originaire de St-Hubert et abbé de Munster (Luxembourg) le trouve très bon et demande une réunion du chapitre. Malheureusement, au cours de cette réunion, Jean Roberti, son frère jésuite, auteur de la vie de St Hubert, s'y prend mal et aigrit les esprits. De ce fait, les moines ne veulent plus rien entendre.

L'abbé se tourne alors vers les théologiens de Louvain. Tous les grands noms y passent : Guillaume Fabricius, censeur des livres, Henri Kampen, professeur, Jacques Jansenius, professeur d'Ecriture Sainte, Stéphane Weims, Léonard Lessius, Gilles de Coninck et François Costerus.

De nombreuses questions leur sont posées. Contentons-nous de quelques réponses qui nous paraissent particulièrement importantes :

— A la 15^e question : Quelle est la meilleure manière de supprimer les abus et de rétablir la discipline, ils répondent : d'abord s'abstenir de parler de réforme, mettre de la douceur au lieu de la sévérité, marcher progressivement et lentement.

— Pour l'abstinence : laisser ce point pour la fin puisqu'il ne s'agit pas de péché, que la perfection religieuse n'en dépend pas et que la rigueur du climat demande peut-être autre chose. Il faudra en parler en privé, d'abord

au prieur puis au chapitre. Il serait bon d'envoyer les meilleurs religieux faire les exercices spirituels dans un collège jésuite.

Le suffragant, qui a assisté aux tractations et qui voit l'obstination des moines, promet d'en référer à l'évêque. C'est aussi ce que fait l'abbé mais pour obtenir l'approbation du règlement proposé. Le temps passe en discussions interminables et en un échange constant de correspondances entre Liège et St-Hubert, puis avec la congrégation de Lorraine. Finalement, un nouvel accord semble pris et on en arrive encore à des concessions mutuelles. L'abbé concède la séparation des profès et des novices sauf pour le réfectoire, le dortoir et la chapelle. Vu la rigueur du climat, les moines pourront manger de la viande trois fois par semaine.

Malgré les difficultés passées et présentes, de nombreux postulants se présentent et un accord est pris avec le président et la congrégation de Lorraine. Est-ce la paix ?

Rebondissements (1617-1618)

Non, ce n'est pas la paix. On s'est arrêté pour souffler mais, un mois plus tard, tout est remis en question.

L'abbé se plaint d'être calomnié autant par les prélats voisins que par ses religieux. L'agitation est extrême au couvent et la tension ne fait que monter de jour en jour. Il est temps d'y mettre raison, dit dom Nicolas. Et quelle anarchie ! Qu'on en juge !

Les moines font revenir des prieurés leurs confrères que l'abbé a «exilés». Dom Fanchon fait intervenir son frère, professeur de théologie et chanoine de St-Denis à Liège. Il va se plaindre auprès de l'évêque et du nonce. Il prétend, devant notaire, qu'il a été forcé d'accepter la réforme. L'évêque, outré, propose d'incarcérer les récalcitrants mais le chapitre refuse d'entériner cette sentence et il charge dom Fanchon et dom Pottier d'aller plaider leur cause à Rome.

De son côté, l'abbé s'en va en Lorraine pour ramener à la raison les révoltés, puis il court à Bruxelles chez les archiducs. Revenu à Bouillon, on le surprend à fouiller les archives du prieuré. Il écrit au pape, aux cardinaux Bellarmin et Borghèse. On ne sait plus où on en est et qui dirige les hommes et les choses.

Rome a fait parvenir un avertissement assez sévère aux religieux, mais — selon eux — avant d'obéir, il faut attendre la réponse au recours qu'ils ont formé. Du pape mal informé ... !

Paroxysme (1618)

Cela débute — mais peut-on encore parler de début quand la confusion en est arrivée à ce point ? — par un incident aussi grotesque qu'inattendu.

L'évêque a convoqué à Liège l'abbé et quelques religieux, délégués de leurs confrères. Va-t-on s'entendre ? C'est peu probable, et pour cause ... ! Dom Nicolas défend la réforme du Mont Cassin; les religieux la refusent mais accepteraient — disent-ils — celle de Bursfeld ou de Lessies, dont l'abbé ne veut à aucun prix car elles prévoient l'amovibilité des supérieurs. Rien à faire. L'évêque a désigné une commission d'enquête qui doit se trouver à St-Hubert le 17 avril. Les religieux s'en retournent le 8 et l'abbé continue à entretenir l'évêque de la nécessité de la réforme voulue par Rome. Il propose une visite canonique à faire par des commissaires autres que des bénédictins. L'évêque donne son accord et tout semble pour le mieux.

C'est alors qu'éclate l'incident qui met le feu aux poudres. Avant de partir à Liège, dom Fançon a mis en sûreté les archives, la correspondance et certaines choses précieuses, non déterminées, en les cachant ... sous le tas de grain, dans le grenier ! Comme on le voit, la confiance règne !

Mais en rentrant à St-Hubert, il trouve la cachette vide ! Quel scandale ! Immédiatement il en avertit l'évêque et celui-ci donne ordre de punir les coupables. Mais, où les trouver ?

Lueur d'espoir (avril 1618)

Ne crions pas au miracle; contentons-nous de nous étonner du revirement. Quand tout semble perdu, dès le 21 avril, en présence des délégués de l'évêque, les décrets de réforme sont votés :

- 1) Un noviciat sera ouvert à St-Hubert.
- 2) Les maîtres des novices ne pourront résider dans les prieurés qui dépendent de l'abbaye. (L'abbé avait songé un moment à établir un noviciat à Cons ou à Bouillon).
- 3) L'abbé se conformera à la discipline commune, même sous le rapport de l'abstinence.
- 4) Les moines qui le désirent pourront suivre l'ancienne coutume. Ils continueront à avoir part au chapitre avec voix active et passive, même s'ils se retirent dans les prieurés.
- 5) Les archives seront confiées à un religieux.
- 6) L'abbé donnera l'exemple des vertus monastiques.
- 7) Les religieux qui croiront avoir à se plaindre de leur abbé pourront recourir par écrit à leur supérieur ordinaire.
- 8) L'abbé rendra compte de sa gestion tous les quatre mois; il présentera les comptes généraux chaque année en présence du prieur, de deux religieux et de deux prieurs étrangers.
- 9) Les directeurs du noviciat seront des pères des SS. Vanne et Hydulphe, mais il n'y aura pas d'union en congrégation.
- 10) L'abbé pourra dispenser de l'abstinence.

- 11) Les anciens pourront vivre comme auparavant, sauf en cas d'abus. Ils pourront rester au monastère ou y revenir au bout d'un an.

Cette convention, qui paraissait définitive, fut signée et approuvée par l'évêque le 26 avril 1618 (17).

Allait-elle assurer la paix ? On pouvait le croire.

C'est fini ...? Non, cela recommence ...? (1618-1619)

L'encre n'était pas encore sèche que le prieur et les anciens en appelaient à Rome. Quelle mouche intempestive les avait piqués ? Fureur de l'abbé, qui demande à Liège la permission d'incarcérer le principal instigateur de cet appel.

Réponse : S'il le faut, employez la force armée. Il faut noter, en effet, que l'abbé avait demandé à l'évêque d'envoyer des gens armés pour protéger les commissaires visiteurs.

Est-ce cette menace qui fait réfléchir ? En tout cas, on enregistre une accalmie qui, du reste, ne dure guère.

Le 30 avril, les récalcitrants (prieur et anciens) dressent un acte par lequel ils se déclarent disposés à accepter la réforme de Stavelot ou celle de Lessies, mais pas l'abstinence. L'abbé, selon eux, aura beau jeu d'y échapper parce qu'il peut recevoir des hôtes tous les jours. De plus, ils l'accusent de manquer de discrétion dans les pénitences.

L'affaire est donc, une fois de plus, portée à Rome tant par les religieux qui y ont envoyé leur libelle que par l'abbé et le suffragant, celui-ci ayant mis en branle l'homme d'affaires du diocèse, le chanoine Pierre Manderus.

Un peu de répit ... en attendant ... (1618-1619)

En dépit de toutes ces misères, le noviciat s'organise. Les maîtres des novices sont en place et les postulants se pressent aux portes. En 1619, il y a sept professions, quatre en 1620 et six en 1621. C'est l'annonce d'un beau départ.

D'autre part, les « exilés » des prieurés demandent sustentation et une cellule au couvent. Ils se proposent d'y rentrer pour les cérémonies d'admission des novices.

Une nouvelle convention — qui reprend la précédente — est signée le 18 août 1618. Des faveurs spéciales sont accordées, peu après, à six religieux âgés quant à leur subsistance en dehors du monastère et à leurs droits (18).

(17) Mss. Namur 164 et Bruxelles 226.

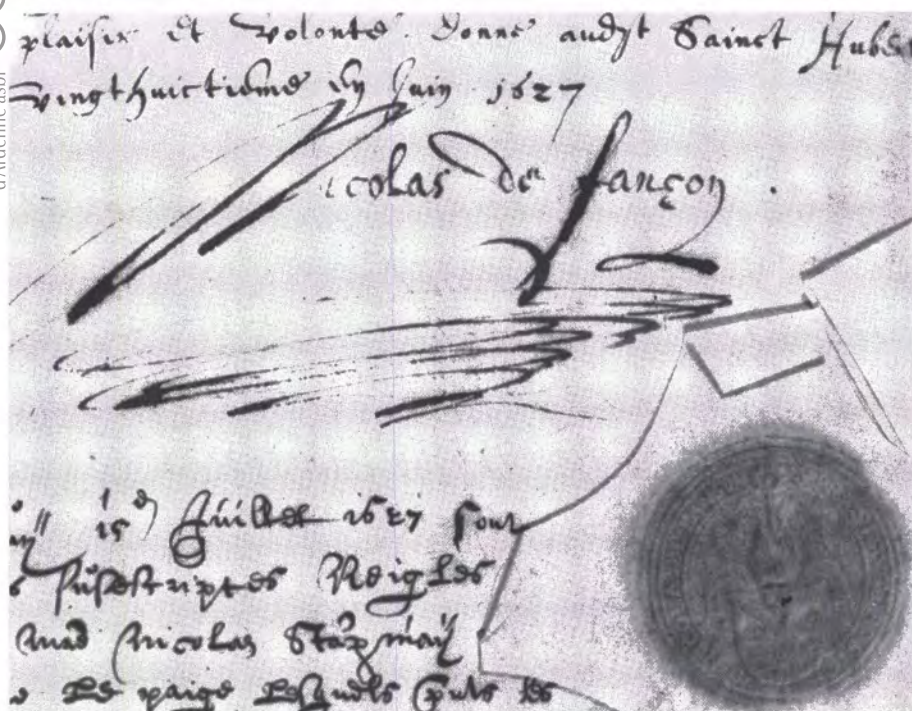
(18) Nunz. Col. registre T, f. 1, p. 383.



Dom Nicolas de Fançon.

Signature de dom Nicolas de Fançon.

(Arch. Etat St-Hubert) Photo C. Lecoq.



Le 25 août, dom Nicolas écrit au suffragant de Liège que son homme d'affaires, le chanoine Manderus, a visité son monastère et qu'il a été fort édifié par l'exemple des pères réformés et des novices. Les rapports entre St-Hubert et les prieurés sont au beau fixe et l'abbé écrit à ses «exilés» en termes fort affectueux. Bref, une vraie lune de miel ... mais on sait que celles-ci ordinairement ne durent pas longtemps.

Ainsi fut fait, car il y a un mais ... (1619-1621)

Le 14 juin 1619, la cérémonie des vœux pour les premiers novices va se dérouler dans la joie d'une paix retrouvée et le suffragant a tenu à y assister. Tout se passe à merveille.

Hélas ! Voici que l'abbé a présenté, comme en cachette, aux nouveaux profès une formule d'engagement qu'ils devront prononcer «summissa voce» (à voix basse). Qu'a-t-on à cacher ? Bien peu de chose, mais ce peu va ranimer la flamme qui couve sous la cendre. C'est que cette formule fait mention de la congrégation des SS. Vanne et Hydulphe et que les anciens y voient une préparation à une union future «contre les droits de l'évêque». Voilà que perce le bout de l'oreille de la politique ! Chacun comprend que si les anciens défendent avec tant d'âpreté les «droits» de l'évêque, c'est pour faire plus facilement pièce à leur abbé et mettre l'évêque de leur côté.

La polémique reprend donc avec fureur. On accuse l'abbé de préparer sous-main une union avec la congrégation de Lorraine; il a obligé les novices à prêter serment qu'ils ne s'y opposeraient pas.

L'évêque en est immédiatement averti et il charge le suffragant d'instruire l'affaire. C'est ainsi que l'abbé, à son corps défendant, est amené à s'engager par écrit et sous le sceau de l'abbaye à ne jamais tenter pareille aventure.

Le temps passe vaille que vaille et, le 16 avril 1621, dom Nicolas écrit au suffragant pour lui dire son étonnement d'avoir été mal compris. Il ne faut pas exagérer et si les pères sont partis en Lorraine, ce n'est pas pour préparer une union mais simplement pour assister au chapitre général de leur maison. Patte de velours ... Le suffragant n'est pas dupe et, trois jours après, il annonce une nouvelle visite. Ce projet déclenche toute une série de protestations d'innocence : des pères de la réforme à l'évêque et au suffragant, de l'abbé qui affirme n'avoir aucune mauvaise intention.

Les esprits s'échauffent au point que l'abbé, au début de mai, déclare qu'il n'acceptera aucune visite ni du suffragant ni de l'évêque parce que son abbaye ne dépend que de Rome et que l'évêque n'a rien à y dire.

Réponse de l'évêque : l'abbaye de St-Hubert dépend de Liège et, si vous n'acceptez pas la visite, vous serez excommunié «ipso facto».

Finalement, la visite a lieu le 5 mai et le suffragant ayant examiné les jeunes profès, les absout d'avoir prêté serment (19).

Eclat sur toute la ligne (1621-1622)

Le suffragant a à peine tourné les talons que l'abbé laisse éclater sa colère contre ses religieux qui l'ont dénoncé à Liège. Il renferme deux meneurs, dom Louis Viset, qui fut son confident des premiers jours, et dom Martin Fanchon.

L'évêque lui ordonne de les relâcher mais l'abbé refuse de s'exécuter. Est-il aussi versatile que têtue ? On pourrait le croire.

Il écrit à l'évêque que le serment ne signifie nullement qu'il a l'intention de se séparer de Liège et il termine sa lettre par une de ces belles formules, chères à cette époque : « l'abbé de Saint-Hubert, le plus fidèle des sujets de Votre Excellence ». Voire ! Pour combien de temps ?

En effet, sa protestation de fidélité ne l'empêche pas de refuser la visite canonique, pas plus que l'excommunication personnelle et l'interdit jeté sur l'église (20). Par bravade, il fait sonner les cloches à toute volée. Aux prisonniers, il fait « chanter la palinodie » (se désavouer), mais ceux-ci, une fois sortis de leur cachot, s'empressent de prendre la fuite et de reprendre leur parole.

Notons, en passant, que Louis de Viset resta contestataire jusqu'au bout tandis que Martin Fanchon finit par embrasser la réforme.

Le temps calme bien des rancœurs et plus rien ne nous étonne quand il s'agit des démêlés à St-Hubert.

Le 30 mars 1622 (par quel prodige ?) dix-huit religieux — il est vrai que ce sont des « nouveaux » — signent l'engagement d'accepter la réforme. Ils déclarent prendre cet engagement en toute liberté et après avoir été avertis (21).

Consultations et Contestations (1622-1623)

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, cet accord ne signifie pas la paix. Après Rome et Louvain, voici que les deux partis, abbé et anciens, s'adressent à l'université de Douai. L'abbé est débouté, ce qui ne l'empêche pas de tenir tête.

Ses religieux ne valent pas mieux. A Douai, ils accusent leur abbé d'avoir « fait démolir des arches énormes qui soutenaient le vaisseau de l'église » et

(19) Cartulaire Denis de Rendeux.

(20) A.E. St-Hubert, n° 18.

(21) Idem.

de s'être «servi des matériaux pour construire des tours dans l'enceinte du monastère, transformant celui-ci en une espèce de forteresse».

A l'évêque de Liège, ils adressent un libelle extrêmement violent. Ce factum du 5 juillet 1623, énumère plus de quarante sujets de plainte. Citons-en quelques-uns :

- la démolition des arches (arcs-boutants) de l'église.
- le transport du corps de saint Hubert à Namur, donc en dehors du diocèse. (A cette époque, les moines étaient convaincus que ce corps se trouvait encore à St-Hubert).
- le fait de confier les collectes à des laïcs.
- l'abbé a enlevé les feuilles d'argent et les ornements des chapes et les a transportés à Namur (22).

Lueur d'espoir (1623)

Il faut tout de même en sortir, par la force si c'est nécessaire. Le 17 juillet 1623, l'évêque enjoint au gouverneur de Bouillon de prêter assistance aux commissaires chargés de la visite. Il ne paraît pas qu'il y eut bagarre.

Cette visite se fit en grande solennité du 6 au 18 août 1623, et chacun put exposer ses griefs. Les «anciens» ne se firent pas faute d'accabler leur abbé :

- il a voulu se soustraire à l'autorité de Liège
- il a porté des décrets comme pourrait le faire un souverain indépendant
- il a eu recours au Conseil de Luxembourg
- il a appelé à son secours le seigneur de Mirwart en lui disant que les Liégeois voulaient enlever le corps de saint Hubert.

Comme on le voit, il s'agit uniquement de griefs politiques destinés à attirer les bonnes grâces du prince-évêque.

L'abbé ne se défend guère : il offre sa démission (qui n'est pas acceptée). Plus tard, il sollicite la levée de l'excommunication, qui lui est accordée moyennant la récitation d'un «miserere» et la célébration d'une messe (23).

La paix se fait le 18 août par une nouvelle publication de décrets. La liste en étant très longue, nous nous contentons de rapporter, aussi brièvement que possible, quelques points :

- 1) Dom Benoît Morimont sera rappelé de Lorraine (il était parti avec les pères de la congrégation).
- 2) Les anciens pourront rentrer s'ils veulent embrasser la réforme.
- 3) Ils resteront un an sous la direction du maître des novices.
- 4) Dom Hubert de la Roche, sexagénaire, embrasse la réforme, mais il peut conserver l'ancien habit. (De fait, il ne revint pas).

(22) Idem.

(23) Fonds Ghisels.

- 5) Il y aura toujours du poisson de mer tant qu'on observera l'abstinence.
- 6) Les offices de nuit étant très fatigants pour les anciens, l'abbé accordera sept heures de sommeil consécutives.
- 7) L'abbé ne fera aucun nouveau statut sans l'approbation de l'évêque.
- 8) Les profès réformés jureront de ne point s'unir à une congrégation.
- 9) Tout nouvel abbé prêtera serment de garder la réforme et de ne choisir comme prieur et maître des novices que des religieux zélés et partisans de la réforme.
- 10) Tous les profès jouiront de voix passive et active dans l'élection d'un nouvel abbé.
- 11) Pour les affaires capitulaires, l'abbé n'est plus tenu de rappeler les religieux des prieurés mais tous ceux qui se trouvent au monastère peuvent y prendre part.
- 12) L'abbé doit les rappeler dans les affaires graves (aliénations ou emprunts de plus de 100 florins).
- 13) Les prieurs externes se réuniront chaque année, le 4 septembre, au monastère pour rendre compte de leur gestion.
- 14) Pour la déposition d'office, l'incarcération, l'abbé doit demander l'avis d'un conseil composé de deux anciens des prieurés, deux jeunes réformés et deux anciens réformés.
- 15) L'abbé remettra toutes les pièces enlevées aux archives et donnera une clef à un archiviste nommé par le couvent.
- 16) Il remettra le sceau conventuel à trois membres.
- 17) Tous les vœux faits avec serment sont déclarés valides (24).

(On pourrait faire remarquer que ces règles n'intéressent guère la vie religieuse, mais il faut penser que tout était prévu dans la réforme et que les statuts ci-dessus ne réglaient que la vie «extérieure» des moines).

Ceci étant décidé, on se congratule mutuellement, on s'embrasse. Véritable feu d'artifice ! L'abbé écrit son contentement à l'évêque de Liège (25).

Sur le champs, le nouveau conseil est constitué. Il se compose de deux anciens réformés : Louis de Viset et François Laurenty, de deux jeunes réformés : Jacques de Gemelle et Luc de Fléru et de deux anciens : François de Grupont et Georges Goffart.

Ceci fini, l'abbé reprend contact avec les prieurés et il leur adresse de nouveaux statuts. Nous les résumons en quelques mots : piété, travail, tempérance, repas avec lecture, clôture, pas de procès. Les religieux recevront la visite de leurs parents tous les trois ans. Chaque année, ils seront rappelés à l'abbaye pour leur confession générale et afin de renouer contact avec la communauté.

(24) REIFFENBERG, VIII, pp. 41 et 46.

(25) A.E. St-Hubert, n° 24.

La répartition se fait comme suit : 3 religieux à Cons et à Prix, 2 à Bouillon, Château-Porcien, Evergnicourt et Sancy.

Tout va bien pour le meilleur des mondes !

Rebondissement ... (1623-1624)

On en a l'habitude, mais quand même ... !

Qui a commencé ? On ne le saura jamais. Toujours est-il que dès le 27 août — neuf jours après l'embrassade générale — l'abbé, prétextant que les décrets sont contraires à la règle bénédictine, parle d'en appeler à Rome. Les religieux, aussi méfians que lui, le soupçonnent de manigancer sournoisement une union avec la compagnie de Lorraine. N'a-t-il pas envoyé à Rome dom Luc de Fléru, sous le couvert d'un prétendu voyage à Verdun ? De plus, ils le soupçonnent d'être intervenu à Rome par le truchement d'un agent secret. Les moines se sentent joués.

De là, aux petites tracasseries quotidiennes il n'y a qu'un pas. L'abbé n'a-t-il pas essayé d'éliminer les anciens dans le conseil ? Dom de Grupont, soutenu par l'archevêque de Reims, se cramponne au prieuré de Prix ; dom Fanchon se plaint des oblats ; dom de Viset de son abbé ; dom François Laurenty est sorti. Pour ce dernier, c'est du mélodrame. L'abbé raconte comment cela s'est passé : « Dom Laurenty est sorti la nuit passée du monastère par une des plus hautes fenêtres, s'étant fait une échelle de deux longues nappes. Et puis, avec une troisième nappe et échelle comme dessus les murailles du jardin, laissant le tout pendu au crock, comme nous les avons retrouvées en faisant le circuit de la maison à sa recherche ».

Dom Laurenty ne revint jamais à St-Hubert. Reçu à Stavelot comme lecteur en théologie, il devint bientôt prieur de Malmédy. On lui doit une histoire des abbés de Stavelot.

Nouvelle visite canonique (1624)

Le 19 août 1624, l'évêque ordonne une nouvelle visite canonique, qu'il fixe au 2 septembre. Ce sera l'occasion d'entendre de nouvelles plaintes et de vieux griefs bien connus. Le compromis arrive après cinq jours de discussions :

- Une pension de 300 florins sera versée aux pères de Viset et Marneffe, avec obligation de la remettre au prieuré où ils vivront.
- La profession des deux novices admis par le couvent se fera au plus tôt. (De fait, il n'y en eut qu'une).
- L'abbé rappellera les religieux absents, sauf ceux de St-Denis.
- Les deux religieux que l'abbé ne supporte pas iront, l'un à Stavelot et l'autre à Malmédy.

Trop de points litigieux restaient en suspens pour qu'on pût espérer une paix définitive (26).

La situation empire (1624-1625)

Tout en sachant lâcher du lest quand c'est nécessaire, dom Nicolas n'a pas renoncé à son rêve de se libérer complètement du joug de Liège. Il va sans dire que ce rêve n'est pas du goût de l'évêque.

Le 25 octobre 1624, dom François de Grupont, prieur de Cons, fait savoir aux commissaires que si dom Fléru est à Rome, c'est avant tout pour obtenir l'exemption du monastère vis-à-vis de Liège et aussi la permission de s'unir à la congrégation lorraine.

L'évêque en était déjà informé et il a si bien manœuvré que son chargé d'affaires, Pierre Manderus, obtient que le pauvre dom Fléru n'ait qu'une bulle de confirmation de la réforme avec une clause expresse garantissant les droits de Liège sur l'abbaye. C'est au tour de l'abbé d'être joué !

Les religieux, mis au courant de ces manœuvres, se mettent à trembler pour leur sort. Dom de Fléru ne va-t-il pas obtenir de Rome qu'ils soient désavoués et punis ? Aussi demandent-ils, le 26 avril 1625, une nouvelle visite canonique « in capite et in membris ». L'évêque donne son accord le 12 mai.

Un essai dramatique de conciliation (1625-1627)

On devrait plutôt intituler ce chapitre : La révolte bat son plein, car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Si l'évêque et les religieux sont d'accord sur une nouvelle visite canonique, l'abbé est loin de l'être. Il a obtenu de l'archiduchesse une troupe pour défendre l'entrée du monastère et il refuse de recevoir les commissaires. Dans une lettre qu'il leur adresse le 25 mai, il les accuse d'être cause de trouble : « Je conjure ciel et terre contre vous tous, Jésus-Christ et sa sainte Mère, notre glorieux patron, saint Hubert, et tous les Saints protecteurs de cette dévote maison, interpellant vos consciences d'adviser à ce qu'elles vont faire, les sommant et citant au tribunal de la justice de Dieu, où vous tous et nous devons tôt ou tard comparaître pour rendre compte et raison de tout ce que vous faites et de tous les malheurs qui s'ensuivront de cet attentat qu'entreprenez contre lequel je proteste dès maintenant comme pour lors, avec intention de m'en plaindre formellement et faire redresser où il conviendra, priant Dieu cependant, Messieurs, vous ouvrir les

(26) A.E. St-Hubert, n° 17-18 — Mss. 226, pp. 221 et ss.

yeux et vous toucher le cœur, pour laisser vivre en paix et repos ceux qui (sans préjudice des droits d'autrui) ne cherchent que Dieu et leur salut».

Le grand prévôt, de Bocholtz, à qui cette lettre fut adressée, répondit le 10 mai. Il s'étonne du zèle excessif de l'abbé, lui fait des reproches sur sa conduite passée et fait valoir les bonnes intentions de l'évêque et partant des commissaires. Mais l'abbé se méfie des belles paroles.

Le 11 mai, les commissaires se présentent à la porte de l'abbaye. Sur l'ordre de l'abbé, le portier leur défend l'accès de la maison et les envoie à l'auberge en face. C'est de cette chambre d'hôtel «A la Corne du Cerf» (Datum in domo Roberti ad intersignum Cornu), qu'ils lancent un avertissement et une menace d'excommunication à l'abbé. Ce dernier ne semble guère sensible à cet argument.

Le 14 juin, la sentence d'excommunication est affichée. En l'apprenant, l'abbé fait sonner les cloches et toucher l'orgue. C'est sa façon de protester contre la violation de la réforme.

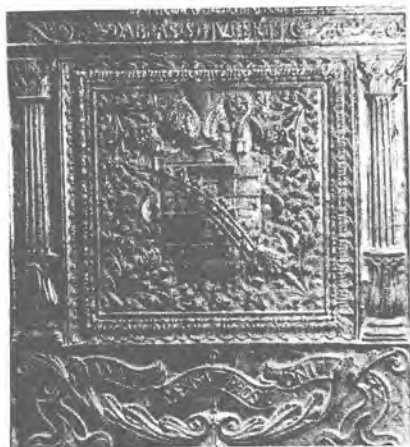
Les commissaires n'ont plus qu'à plier bagage et aller raconter leur mésaventure à l'évêque qui ne peut que les approuver.

Comme l'abbé, l'archiduchesse Isabelle, abusée par lui, proteste contre les agissements des commissaires. On lui fera entendre raison. L'évêque lui délègue le suffragant et Gaspar de la Roche, échevin, pour lui remettre un mémoire sur la question. De son côté, l'abbé fait part du déroulement des opérations au Conseil privé de Bruxelles. Celui-ci envoie le mémoire de Liège à dom Pothiers, l'homme de confiance de l'abbé, en le priant d'y répondre dans les 24 heures. Le Père répond le 11 juillet et sa lettre est transmise aux commissaires de Liège qui, à leur tour, répondent le 6 août. C'était la meilleure manière d'enterrer l'affaire. Le seul résultat — d'une importance indiscutable — fut que l'archiduchesse, tout comme le roi de France, fit savoir qu'elle n'avait nulle envie de se mêler de cette affaire vu que celle-ci relevait de la juridiction de Liège. Politique !

Le 11 juillet 1625, le pape Urbain VIII fit tenir à l'abbé une bulle d'approbation de la réforme et il en fit part au nonce Caraffa de Cologne.

Tout cela mettait les anciens en mauvaise posture : rien à espérer de Rome, du nonce, du roi, ni de l'archiduchesse. Ils ne se tiennent cependant pas pour battus. Une réunion, que leur a accordée le nonce le 28 janvier 1628, ne donne aucun résultat.

Une dernière tentative à Rome : dom Laurenty, le fugitif, ira plaider la cause des anciens auprès de la Congrégation des réguliers. Dans sa correspondance avec dom de Grupont — la porte-parole des exilés — il raconte qu'il a trouvé logement chez l'agent de l'évêque de Liège. (C'est, du reste, sur l'avis de l'évêque qu'il a entrepris cette mission). Dom Luc de Fléru — à Rome depuis plusieurs années — a usé de ruse pour le faire arrêter en rue. Pour ce qui est de l'affaire, il a recueilli l'avis des cardinaux, selon lequel «il ne conste pas de l'exemption de St-Hubert ni des attentats de l'abbé».



Couverture en cuir brun d'un graduel de l'abbaye, 1633. Armes de dom Nicolas de Fançon,

Photo J. Laurent.



Taque aux armes de Nicolas de Fançon (crypte de l'église abbatiale de St Hubert).

Photo J. Laurent.



Autel de St Hubert, Basilique. Saint Hubert, représenté sous les traits de Nicolas de Fançon, est sacré évêque de Liège.

Photo J. Laurent.

Entre-temps, juillet 1627, l'archiduchesse a fait parvenir à Rome une demande tendant à réaliser une congrégation de tous les monastères des Pays-Bas.

L'évêque de Liège réagit violemment en faisant remarquer que l'abbaye de St-Hubert se trouve sur son territoire ecclésiastique et n'est pas exempte de sa juridiction.

Enfin, une dernière tentative des anciens : c'est une démarche auprès de de Béthune «orateur» du roi de France à Rome. Par son intermédiaire, ils demandent :

- l'autorisation d'occuper les prieurés de Cons, de Prix et de Bouillon, en laissant à l'abbé ceux de Château-Porcien, d'Evergnicourt et de Sancy.
- outre l'usage des prieurés, une rente de 500 livres pour chacun d'eux et l'assurance que ces sommes leur seront versées.
- l'obligation pour le monastère de meubler leurs chambres et de supporter les dépenses extraordinaires pour l'entretien des bâtiments.
- la jouissance de leurs droits chaque fois qu'ils seront à St-Hubert et l'obligation de les consulter pour les causes importantes.
- lorsqu'ils ne seront plus que 12, ils n'occuperont plus que 2 prieurés; plus qu'un, quand leur nombre sera réduit à 6.

L'abbé, conciliant pour une fois — peut-être est-il fatigué de la lutte — leur répond que de fait ils ne sont plus que 12, 3 étant sous sa juridiction à Evergnicourt et à Château-Porcien. Il concède aux autres les prieurés de Bouillon et de Prix, à condition de laisser les lieux qu'ils quitteront entiers et libres de charges et de n'emporter que leurs bréviaires et leurs habits. Il leur accorde une pension de 150 livres et il promet de les accueillir au monastère en cas de besoin.

Cette réponse arriva trop tard à Rome.

Le 22 décembre 1627, une bulle avait tranché le conflit en faveur des opposants et de l'évêque de Liège. Les moines étaient confirmés dans leurs résidences aux prieurés et gardaient leur droit de vote (27).

A cette nouvelle, les conseillers de l'évêque, surtout ceux qui ont participé aux visites, félicitent dom Laurenty. L'évêque envoie des cadeaux aux cardinaux, à ses procureurs, notaires et avocats. L'agent Pierre Manderus et dom Laurenty quittent Rome le 9 mars 1628 pour Bonn, où réside l'évêque et où ils arrivent le 6 avril, puis à Liège le 12. Là ils apprennent que, par mandat du 11 mars, les commissaires ont déjà été désignés pour la visite à St-Hubert.

(27) Fonds Ghisels, Liège.

Concorde (1628)

Partis de Liège le 24 février 1628, les commissaires se présentent à St-Hubert le 26. Cette fois-ci, l'abbé les attend. Il réunit le chapitre et on y lit la commission des envoyés de l'évêque et la sentence de Rome. La pièce est signée par l'abbé, par 13 religieux puis par les commissaires, Jean de Chokier, vicaire général, Oger Loncin, abbé de St-Laurent, Gaspar de la Roche, Georges de Roye, avocat et Conrard Scohier, chanoine.

Cet acte est immédiatement approuvé par Ferdinand, archevêque de Cologne, puis par le pape Urbain VIII (bulle du 26 août 1629) (28).

Tout le monde est content. Même dom Nicolas qui le fait savoir à l'évêque. Il s'empresse, d'ailleurs, de conclure un nouvel accord avec les anciens des prieurés :

- Ils auront voix active et passive à l'élection de l'abbé. Dans ce cas, ils ne mettront pas la réforme en péril et ils ne choisiront qu'un profès du monastère.
- Dans les prieurés, on observera les règles données par l'abbé en 1623.
- Les locations, dans les prieurés, se feront au nom de l'abbé.
- Les moines devront rendre compte de leur gestion chaque année; ils tiendront un relevé exact de leurs revenus.
- A la mort d'un ancien, l'abbé décomptera 300 florins.
- Les administrateurs ne changeront pas de prieuré «de loco ad locum», si ce n'est pour des raisons de scandale, de maladie ...
- Si des difficultés surviennent, ils les soumettront au jugement de l'évêque de Liège.

Tout va bien ... mais temps variable (1628)

L'abbé a-t-il été pris de court, a-t-il réfléchi ou est-il de nature instable ? Peut-être un peu de tout. Ce que nous savons, c'est que, le 15 juillet, il fait une déclaration inattendue devant le curé de St-Gilles, les notaires Thomas Wyschart et Jean de Jupille, les prêtres Dieudonné Socquay et Pierre Foulon et, enfin deux témoins à ce requis, Jean Brasseur et Jean Gobaud. Il s'agit donc d'une déclaration officiellement enregistrée, donc réfléchie et voulue.

Ce qui étonne, c'est que l'accord si bien accepté, est remis en cause sur plusieurs points. L'abbé déclare :

- que la permission de manger de la viande est contraire au 1er article du décret de 1618, de l'article 7 de 1623 et surtout de la règle de St Benoît.

(28) REIFFENBERG, pp. 41 et 46.

- que la décision de renvoyer les directeurs de la réforme est contraire à l'esprit même et à l'idée de la réforme,
- que l'autorité de l'abbé est mise en péril. C'est à lui, et non pas à un autre, quel qu'il soit, qu'il appartient de corriger les délinquants. Il ne peut être question d'en appeler à l'évêque,
- que les permissions accordées au sujet de l'habit religieux et des 7 heures de sommeil sont contre la règle,
- qu'en vertu de l'article 9 du décret de 1618, on ne peut obliger l'abbé à relâcher les délinquants.
- que l'interdiction de s'unir en congrégation est contre la liberté ecclésiastique et le bien commun des religieux.

Dans sa lancée, l'abbé ne s'arrête qu'au 38^e grief. C'est un véritable défi qu'il dresse et il en appelle à Rome en son nom et au nom de son monastère.

La guerre est déclarée et les gants sont jetés (1628)

L'évêque, outré de cette résistance, fait dresser un réquisitoire sévère contre dom Nicolas et ses prétentions à l'indépendance. Que l'abbé soit condamné au silence en punition de ses révoltes ! Quant au monastère, qu'il reconnaisse la juridiction de Liège et qu'il n'essaye plus d'y échapper. Pour étayer sa thèse, l'évêque ressort les vieux boulets un peu rouillés, tirés déjà en 1550 :

- Le monastère de St-Hubert a été fondé en 694 alors que saint Hubert était évêque de Liège. C'est donc un évêque de Liège qui l'a établi.
- C'est grâce à un autre évêque, Walcaud, que le corps de saint Hubert lui a été confié.
- C'est encore par la grâce d'un autre évêque, Henri I, que l'abbaye élit librement ses abbés depuis 1087.
- Plusieurs évêques ont donné des statuts à l'abbaye : Adolphe de la Marck en 1330, Gérard de la Marck en 1507 et d'autres.
- Il est de tradition que l'évêque envoie des commissaires lors de l'élection des abbés. Ce fut le cas en 1611, lors de l'élection de Nicolas de Fançon lui-même.
- Quand il était jeune moine, dom Nicolas n'a-t-il pas sollicité et obtenu une visite canonique ?

Puis, par les soins de son syndic, l'évêque rappelle qu'il a toujours été favorable à la réforme et que toutes les difficultés sont venues de l'abbé.

Les batteries étant en place de part et d'autre, la bataille peut commencer et on peut penser qu'elle sera dure et tenace.

Pourquoi dom Nicolas hésite-t-il à l'engager ? On l'ignore mais on constate, avec un certain étonnement, qu'il fait volte-face et qu'il cherche la

paix. Il demande à Gaspar de la Roche — un conseiller assez écouté de part et d'autre — de venir à St-Hubert pour essayer d'aplanir les difficultés. Cela va si bien que l'abbé écrit à l'évêque pour lui demander pardon et lui promettre obéissance.

Et tout se passe pour le mieux (1628-1630)

L'évêque, revenu à Bonn le 20 novembre, félicite Gaspar de la Roche de sa réussite et le charge d'un projet de convention qui reprend les termes de celle du 22 décembre 1627.

- L'abbé déclare renoncer à tout appel à Rome ou ailleurs.
- Il promet de ne jamais faire union avec une congrégation étrangère et de n'accepter aucun novice ou religieux du dehors.
- A chaque élection, l'évêque sera représenté par des commissaires assistés de deux religieux.

Ainsi fait et signé le 15 juillet 1629 par les religieux réunis en chapitre et par les autorités qui avaient participé au dernier appel. Le 30 janvier 1630, un nouvel accord fut encore conclu entre l'abbé et ses religieux (29).

C'était la fin d'un conflit vieux de plusieurs années.

Ne nous y trompons pas cependant, car deux anciens seulement adoptèrent la réforme : Benoît de Morimont et Martin Fanchon. «*Illi soli reformationem amplexi sunt ex veteranis*» (Ceux-là seuls, parmi les anciens ont embrassé la réforme) note, sans doute un peu tristement, la nouvelle matricule commencée en 1619 (30).

En revanche, il faut reconnaître que le monastère connut un renouveau extraordinaire grâce à cette réforme.

(29) A.E. St-Hubert, n° 18 et 24.

(30) *Matricula omnium religiosorum ... ab anno 1619.*

NOTES

Il faut remarquer que les mêmes faits et événements sont rapportés de la même façon, mais parfois aussi de façons différentes, suivant le narrateur, par une série de documents. Citons plus particulièrement :

- 1) *Index rerum* ... qui est une histoire raccourcie des abbés.
- 2) *Histoire du monastère* ... par dom Romuald HANCART.
- 3) *Status monasterii* ... de Nicolas de Fançon.
- 4) *Epiphania seu manifestatio* ... par les religieux non réformés, donc hostiles à l'abbé.
- 5) *Statuta monastica* ... également par les récalcitrants.
- 6) *Histoire de la réforme* — Codex Namur 164.
- 7) Documents relatifs à la réforme — Mss. Bruxelles 226.
- 8) Archives de la Nonciature de Cologne.
etc.

On comprendra, dès lors, qu'il n'est pas possible, ni souhaitable, de citer chaque fois toutes les sources des informations.

BIBLIOGRAPHIE

MANUSCRITS

DEPOT D'ARCHIVES DE L'ETAT A ST-HUBERT

- 7 Cartulaire ou recueil de textes, règlements, records et mémoriaux divers concernant les biens et droits de monastère, par Dom Denis de Rendeux s.d., 1 reg.
- 11-13 — Elections abbatiales, 1183-1761
- 16² et 17² Matricula omnium religiosorum monasterii Sancti Huberti in Arduenna sub reformatione professorum ab anno 1619.
- 24 — Affaires religieuses.
- 127 — Réforme de l'abbaye 1330.
- 1530 — Histoire du monastère de Saint-Hubert-en-Ardenne, par Dom Romuald Hancart, religieux du même monastère s.d. (après 1632).
- 1531 — Fundatio monasterii Andani sive Sancti Huberti in Arduenna s.d.
- 1531² — Index rerum spectantium fundationem ac successionem Abbatum monasterii Andagiensis, vulgo Sancti Huberti in Ardenna s.d. post 1748.
- Epiphania seu manifestatio reformationis nuper introducta per Dominum Nicolaum Fanson Abbatem monasterii s. Huberti ad declinandam jurisdictionem Principum Episcoporum Leod.. Haut pridem a deserto oratore ac serenissimi Ferdinandi Episcopi Leod.. Syndico Joanne Lintermans ad Sedem Apostolicam directa in-4° 8 ff. 79 p. 1639.
- Statuta monastica sive ordinationes a Rev. Praesulibus O.S.B. Leodiensis diocesis pro felici suorum monasteriorum regimine anno MDLXXII conceptas, quibus particulares quaedam monasterii Sti Huberti accesserunt observantiae. Luxemburgi 1624 - in-32.
- Regula sanctissimi Patris Benedicti cum declarationibus et constitutionibus Cassiensibus prout servantur in monasterio Sancti Huberti in Ardenna — Namurci 1631 — Université de Liège.
- Antiquitas Ecclesiae Andagiensis Sancti Petri Bibl. Royale de Bruxelles Mss. 19651.
- Status Monasterii Sti Huberti in Ardenna O.S.B. post ejusdem reformationem Pauli V pont. max. factam a reparatae salutis MDCXXIV, brevissima delineatio — Sanctissimo ac beatissimo Patri D.N. Urbano PP VIII, pro ejusdem reformationis benedictione et confirmatione apostolica imploranda, dicata et consecrata. Anno Christi Dni MDCXXIV et reformationis VI — Nicolas de Fanson.
- Fonds Ghisels — Archives Etat Liège.
- Archives Vaticanes — Eugène IV (1431-1447) Rome.
- Histoire de la réforme de Nicolas de Fanson — Namur A. Etat, n° 164 (Copie faite par Barbier, au Fonds Berlière à Maredsous). Le ch. Fr. Bais l'attribue à Dom Laurenty plutôt qu'à Dom de Viset.

Documents relatifs à la réforme de St-Hubert — Mss. 226 (Cartulaires et manuscrits). Autrefois sous le n° 6527.

IMPRIMES

BERLIERE U., *Mélanges publiés par les abbayes bénédictines de la congrégation belge à l'occasion du XIV^e centenaire de la fondation du Mont-Cassin*, Maredsous, 1929.

ID., «La réforme de l'abbé de Fanson», *Revue Bénédictine*, t. XIII, *Mélanges d'Histoire Bénédictine*, 1897.

ID., «L'abbaye de Saint-Hubert», *Revue Bénédictine*, t. VI, 1888, pp. 355-364.

ID., «Le renouveau bénédictin dans la première moitié du XVII^e siècle», *Mélanges d'Histoire Bénédictine*, fasc. 3, Gembloux, 1927.

CHRISTOPHE Georges, «Histoire de la réforme protestante et de la réforme catholique au duché de Luxembourg jusqu'au milieu du XVII^e siècle», *Publications de la Société Historique du Gd-D. de Luxembourg*, Vol. LXXXIX, 1973, pp. 13-267.

Excellente étude (mémoire universitaire) mais qui, à notre avis, ne tient pas compte des circonstances spéciales de l'abbaye de St-Hubert — qui n'appartenait d'ailleurs pas au duché de Luxembourg.

DE BAUW J.A., *Une réforme au monastère de St-Hubert en Ardenne*, (Mémoire de licence en théologie U.C.Lv, 1976). Bibliographie extrêmement abondante et variée.

DELVAUX DE FENFFE Ad., *Les Abbés de Saint-Hubert du XIV^e au XVIII^e siècle*, s.d. [1927].

DESSART H., «La visite du diocèse de Liège par le nonce Antoine Albertgati (1613-1614)», *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. CXIV, Bruxelles, 1949.

HANSOTTE G. et FORGEUR R., *Inventaire analytique des documents relatifs à l'histoire du pays de Liège sous le régime des nonces de Cologne (1606-1634)*, Institut historique belge de Rome, Bruxelles-Rome, 1958.

KURTH G., *Les Chartes de l'abbaye de St-Hubert*, t. I, 1903.

ID., «Liège et Saint-Hubert», *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. II, p. 66.

ID., «Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert», *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, Série V, t. VIII, 1898.

ID., «L'Abbaye de Saint-Hubert — Conférence du 25-9-1908», *Bulletin de la Société d'Art Chrétien*, Namur, 1911.

MOREAU E. de, *Histoire de l'Eglise en Belgique*, Bruxelles, 1944.

ID., *Les abbayes bénédictines de Belgique (VII^e-XII^e s.)*, La Renaissance du livre, s.d.

RICHE P., *La vie quotidienne dans l'empire carolingien*, Hachette-Littérature, s.d. (1973).

REIFFENBERG de, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, du Hainaut et du Luxembourg*, Bruxelles, 1847, t. VII.

ROBERTI J., *Historia Sancti Huberti principis aquitani, ultimi tungrensis et primi leodiensis episcopi* ..., Luxembourg, 1621.

SABBE E., «Notes sur la réforme de Saint-Vanne dans les Pays-Bas», *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. VII, Bruxelles.

THIRY L., *Histoire de l'ancienne seigneurie et commune d'Aywaille*, t. II, pp. 366 et ss., Liège, 1940.

VOS J., *Lobbès, son abbaye et son chapitre*, Louvain, 1865.

SCHMITZ Philibert, *Histoire de l'Ordre de Saint Benoît*, Maredsous, t. IV, 1948.

HALKIN L.E., «Les archives de la nonciature», *B.I.H.R.*, fasc. XIV, Bruxelles-Rome, 1968.

L'EXPANSION DE L'ABBAYE DE SAINT-HUBERT A TERWAGNE, SOUS L'ABBE NICOLAS DE FANÇON

PAR

Léon HANNECART (*)

Assistant aux Archives de l'Etat à Saint-Hubert

Seigneurs de Terwagne depuis 817 (1), par la munificence de l'évêque de Liège Walcaud, les abbés de Saint-Hubert (2) ne semblent pas s'être beaucoup préoccupés de leur domaine condrusien avant la fin du XVI^e siècle.

Ils y nommaient les échevins, parfois étrangers à la localité, et le mayeur qui était à la fois leur censier et leur collecteur de cens, rentes et dîmes.

Vers 1570, des contestations au sujet des droits de vouerie, de rentes foncières et de la propriété de Rappart (3), annexe de Terwagne, vont opposer l'abbaye aux comtes de Durbuy ou à leurs représentants.

La vouerie des comtes de Durbuy s'étendait à la fois sur Terwagne et Seny, mais les droits y attachés semblent être tombés en désuétude dès

(*) Adresse de l'auteur : 12, place de l'Abbaye, 6900 Saint-Hubert.

(1) KURTH G., *Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne*, t. 1, pp. 4-7, Bruxelles, 1903.

(2) DESPY-MEYER A. et DUPONT P.P., *L'Abbaye de Saint-Hubert*, dans le *Monasticon belge*, t. V, Liège, 1975, pp. 9-83.

(3) TERWANGNE J.R. de, *L'ancienne avouerie de Terwagne en Condroz et son antique chapelle de Saint-Jean Rappart*, dans le *Parchemin*, mai-juin 1969, p. 442.

avant le milieu du XVI^e siècle, comme en témoigne un record de 1571. Chaque manant de Terwagne était tenu de payer deux setiers d'épeautre pour les droits de vouerie. A défaut de paiement, on dépendait les portes des retardataires le jour de la Saint-Remi (4).

Comme de nombreux litiges d'ancien régime, celui-ci va s'engluer dans la procédure, resurgissant lors des successions ou des élections d'abbés, finalement, les prétentions de Durbuy, qui étaient examinées à Luxembourg, furent réunies au contentieux existant entre les Pays-Bas et la Principauté de Liège, où elles finirent par sombrer dans l'oubli.

Les recherches que les moines effectuèrent dans leurs archives pour récuser les prétentions de leurs adversaires vont nous permettre de faire le point sur les biens de l'abbaye de Saint-Hubert dans la région de Terwagne à la fin du XVI^e siècle.

A cette époque, Terwagne apparaît comme une modeste localité agricole, composée de cinq grosses exploitations et d'une vingtaine d'habitations (5).

Les premiers renseignements substantiels se rapportant à la cense seigneuriale proviennent de l'arpentage exécuté en 1572 par les frères Moreau, en présence d'Henri de Masbourg, sergent, et de Jean Goffart, mayeur et censier (6).

Selon le mesurage, l'ensemble de l'exploitation s'élève à 45 bonniers 1 journal et demi, 4 verges grandes et 19 verges petites, répartis en 3 saisons; la saison des jachères avait une superficie d'environ 16 bonniers 1 journal 1/2, la saison des marsages dépassait légèrement les 13 bonniers, celle des épeautres était d'environ 15 bonniers.

Le texte précise que, suivant les conditions du bail, le censier devait rendre 12 setiers de grain par bonnier : les deux tiers en épeautre, la céréale la plus commune et le reste en avoine; ce qui laissait annuellement au monastère, 45 muids d'épeautre et 22 muids et demi d'avoine.

Un second arpentage eut lieu en avril 1621, en présence du mayeur Nicolas de Marchin, du sergent porteur de la chaîne, Simon de Tohogne, avec le concours de l'arpenteur Gérard Jacquet (7). La superficie mesurée s'élève à 45 bonniers 1 journal 4 verges grandes et 19 verges petites répartis en 13 bonniers de jachère, 15 bonniers de marsages et près de 17 bonniers d'épeautre. Il faut ajouter à ces 45 bonniers, un enclos et une grande pièce de terre de plus de 7 journaux.

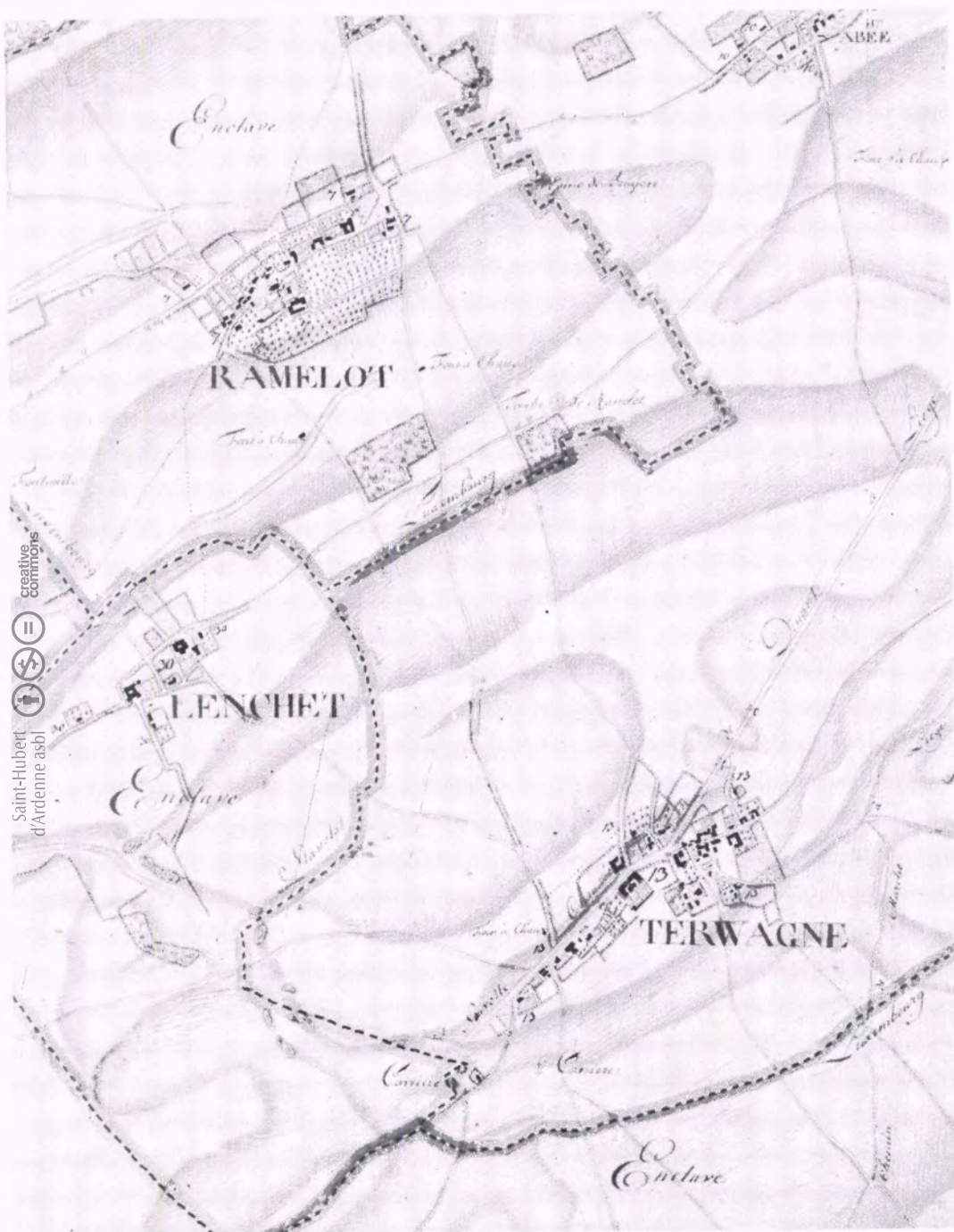
A la demande de l'abbé, la Justice de Terwagne procède le 6 mai 1630 à la visite de la cense seigneuriale : les bâtiments sont en pierre mais ils laissent

(4) Archives de l'Etat à Saint-Hubert, Fonds de l'abbaye de Saint-Hubert, n° 225.

(5) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 225.

(6) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 228, layette 115 c n° 1

(7) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 228, layette 115 c n° 1



Le village de Terwagne vers 1775. Extrait de la carte des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du comte Joseph de Ferraris.

apparaître de nombreuses brèches, les toitures en paille sont à renouveler, l'état général des annexes est plutôt médiocre (8).

En décembre 1650, une nouvelle visite nous apprend que le toit en ardoise de la maison a été fortement endommagé par une tempête. De l'avis des visiteurs, la cour est trop petite, les étables mal proportionnées (70 pieds de long, 10 pieds de haut, mais seulement 10 pieds de large); on préconise également de mettre les pièces du rez-de-chaussée au même niveau en approfondissant la cave. Les planchers des chambres, recouverts de terre, sont pourris y compris ceux de la chambre de l'abbé. On suggère d'aménager la grosse tour, partie en prison, partie en chapelle, l'étage pouvant servir de grenier, les combles abritant le colombier (9).

En 1678, une nouvelle visite de lieux nous livre une longue liste des réparations à effectuer : non seulement les améliorations proposées en 1650 n'ont pas été réalisées, mais l'état général des bâtiments est plus médiocre encore (10).

En 1593, Jean Goffart, mayeur de Terwagne, va, pour son plus grand profit, inciter l'abbé Jean Balla à acquérir une cense de Terwagne, saisie en 1561 par les Dames blanches de Sainte-Aldegonde de Huy et dont une partie des terres avoisinent celles de la cense seigneuriale (11).

Les bâtiments (maison, grange, étables) et les jardins sont achetés pour la somme de 300 florins brabant; les terres, environ 40 bonniers, sont acquises au prix de 10 setiers d'épeautre de rente par bonnier, soit 50 muids de rente annuelle, le bonnier étant toutefois rédimable à 55 florins le muid. Les charges à déduire de ces 50 muids annuels étaient cependant nombreuses. Elles atteignaient plus de 23 muids dont 6 muids 1/2 en faveur du seigneur, en ce cas l'acheteur; les quelques 16 autres étant partagés entre l'Hôpital Mottet de Huy, le Val Saint-Lambert et l'Hôtel d'Orval à Huy (12).

L'abbaye de Saint-Hubert réassigna aux Dames blanches, 10 muids d'épeautre de rente qu'elle percevait à Evelette et 4 muids à Seny (13); il ne restait donc plus que 13 muids d'épeautre de rente qui furent promptement rachetés au prix convenu, soit 715 florins. Le 3 juin 1598, Jean Balla revendit au mayeur Goffart les bâtiments pour la somme de 300 fl. (14).

L'origine des fonds qui servirent à financer l'achat de cette exploitation est confuse; elle témoigne en tout cas, des tensions qui existaient au sein de

(8) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, pièces diverses.

(9) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, pièces diverses.

(10) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, pièces diverses.

(11) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 228, layette 115 b n° 1 et n° 229, layette 115 f n° 2.

(12) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, layette 115 f n° 5.

(13) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, layette 115 f n° 2 et n° 228, layette 115 h n° 13.

(14) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, layette 115 f n° 3.

la communauté monacale hubertine, ainsi que des mœurs politiques en pratique à la fin du XVI^e siècle. Le seigneur de Cobreville, chargé de la recette générale des subsides pour le duché de Luxembourg s'attaqua aux revenus de l'abbaye de Saint-Hubert pour défaut de paiement. Il fit même installer une petite troupe à Saint-Hubert pour intimider les religieux (15). Les bourgeois ayant expulsé les armes à la main cette force armée, Jean de Cobreville fit appel à son ami le comte de Mansfelt qui vint piller la ville et presser l'abbé de vendre la seigneurie de Rosières à Jean de Cobreville. L'abbé fléchit, mais son chapitre lui tint tête. Jean de Cobreville s'en vint en personne faire de fallacieuses promesses au chapitre, pour arracher son accord. L'abbé semble avoir vendu la seigneurie de Rosières en septembre 1592 pour 2.300 florins, mais le chapitre ne vit ni l'acte de vente ni le produit de celle-ci. Selon l'abbé Jean Balla, cet argent aurait servi à financer l'achat de la cense de Sainte-Aldegonde. Une enquête de 1617 ne semble pas confirmer ces dires. Gérard de Buissonville, curé de Givet, en ce temps-là jeune moine à Saint-Hubert, soutient avec d'autres moines qu'une somme de 2.500 fl. fut empruntée à Georges de Bande, bourgeois de Marche pour payer l'achat de Terwagne. Une rente en grain rachetée en 1613 garantissait cet emprunt. De plus, Jean Balla aurait emprunté de l'argent au mayeur de Terwagne, moyennant le paiement d'une rente annuelle de 6 muids d'épeautre (16). On peut donc logiquement penser qu'une partie du produit de la vente de la seigneurie de Rosières a été employée à des fins inconnues, ce qui attisa les dissensions au sein de la communauté monacale.

La superficie de l'exploitation fut soigneusement calculée au moment de la vente; les 41 parcelles mesurées totalisaient plus de 40 bonniers (17). Un nouveau mesurage effectué en 1622, par l'arpenteur Jacquet diffère d'environ un journal avec celui de 1593 (18). L'arpenteur Jacquet avait entrepris son arpentage dans un ordre différent de celui de 1593, ce qui contraignit les moines à utiliser des tables de concordance des parcelles. En 1638, ils furent contraints d'envoyer le célerier sur le terrain pour procéder à un récolement des parcelles avec l'aide du mayeur et du sergent : on reprit l'ordre de 1593 avec l'indication des noms des nouveaux voisins. Le résultat de la démarche laisse apparaître une superficie de 39 bonniers 3 journaux en 45 parcelles (19). Un dernier arpentage eut lieu en octobre 1643 (20). Il totalisait une superficie de 39 bonniers 2 journaux 1/2. L'exploitation avait perdu près d'un bonnier en un demi-siècle, suite à des empiétements.

(15) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 1515.

(16) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 542.

(17) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, layette 115 f n° 5..

(18) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, layette 115 f n° 5.

(19) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, layette 115 f n° 5.

(20) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, layette 115 f n° 5.

L'abbé de Façon insuffla à son mayeur tout le zèle nécessaire pour expulser dès novembre 1643, les reponsables des empiètements en rendant toutefois les semences déjà utilisées (21).

Les parcelles de la cense de Sainte-Aldegonde furent cultivées par le fermier de l'abbaye à partir de 1598, date de la vente des bâtiments. La superficie de la cense seigneuriale passa donc à près de 90 bonniers. Un arpentage de 1658 confirme cette estimation en donnant le détail des saisons (22) : la saison des épeautres s'étendait cette année-là sur 30 bonniers pour 17 parcelles; celle des marsages, sur 29 bonniers en 14 parcelles; celle des jachères, sur 26 bonniers en 18 parcelles. La fusion des parcelles des deux exploitations eut donc lieu entre 1643 et 1658. Le rendage de la cense seigneuriale va être adapté à cette situation nouvelle. Il va être fixé, quasi constamment, à 100 muids d'épeautre par an dans la première moitié du XVII^e siècle (23).

Le 8 mars 1614, l'abbé Nicolas de Façon achète une cense composée d'une maison avec ses caves, chambres et grenier, un fournil, une brassine, un colombier. Les annexes sont disposées en carré avec deux petites tours en pierre aux angles, et un abreuvoir au centre de la cour (24). Les jardins et une grange sont séparés du bâtiment par un chemin. Cette cense est appelée la cense Dhoem Laurent, du nom de son propriétaire, un riche marchand hutois, qui l'avait acquise en 1589 de Fastré Del Thour, échevin de Terwagne (25). Les héritiers de Dhoem Laurent obtiennent 1.500 fl. pour les bâtiments. Les terres sont achetées à 12 setiers d'épeautre le bonnier, rachetable à 60 fl. le muid. Les saisons sont estimées chacune à environ 20 bonniers. Les charges à déduire sont énormes : plus de 35 muids d'épeautre. Les 51 muids restants sont rachetés pour la somme de 3.060 fl. (26). Cette somme est remise aux héritiers de Dhoem Laurent. Le mesurage qui suivit la vente donne une superficie de 86 bonniers 15 verges grandes, mais on avait utilisé la petite mesure du Condroz, contrairement à la coutume (27); la conversion en grande mesure donne environ 58 bonniers. Un mesurage à la grande mesure donne 59 bonniers en 1621 (28).

La question des rentes dues aux particuliers intrigua le monastère de Saint-Hubert qui entreprit de vérifier le bien-fondé des charges, sans cependant y parvenir pour toutes. Une rente des 7 muids d'épeautre était due au seigneur d'Ochain. Comme un procès opposait le monastère à ce seig-

(21) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, layette 115 f n° 5.

(22) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, pièces diverses.

(23) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 136 à 140.

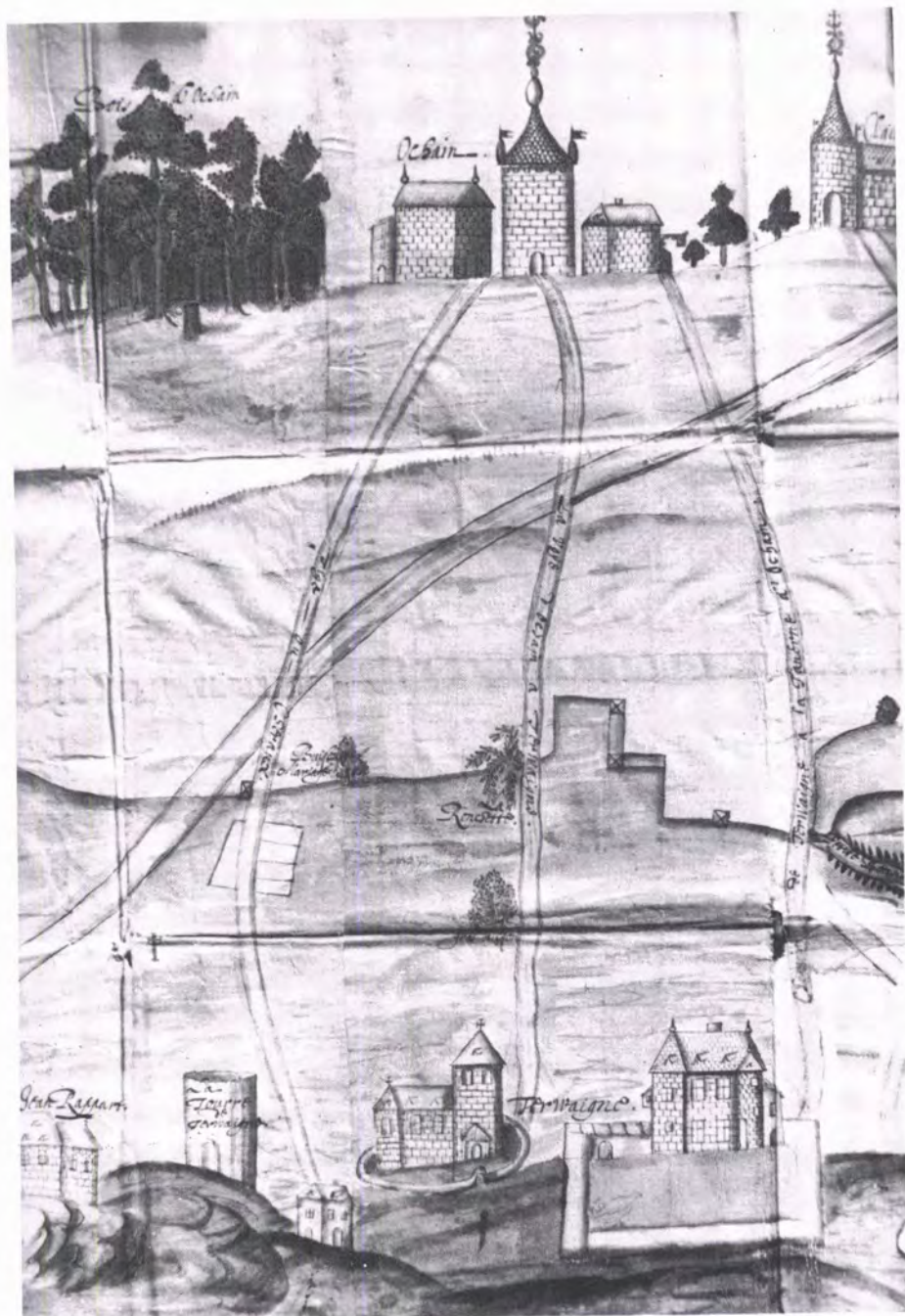
(24) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, layette 115 d, à la différence des autres layettes, celle-ci ne comporte pas de subdivisions.

(25) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, layette 115 d.

(26) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, layette 115 d.

(27) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, layette 115 d.

(28) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, layette 115 d.



Fragment d'une carte figurative des limites des seigneuries de Terwagne et d'Ochain, original sur papier, 122 x 61 cm., conservé aux Archives de l'Etat à Saint-Hubert, Abbaye de Saint-Hubert, n° 223, layette 116 C.

La carte orientée sud nord représente la ferme seigneuriale, l'église, la tour et la chapelle Saint-Jean Rappart.

(Photo Archives de l'Etat à Saint-Hubert).

neur au sujet des limites respectives de leurs seigneuries (29), Nicolas de Fançon voulut en connaître l'origine. Selon le sergent Simon de Tohogne, vers 1580, Fastré Del Thour ayant commis «quelques mesus» à Ochain fut emprisonné par le seigneur d'Ochain. Il ne dut son salut qu'à la création d'une rente de 7 muids d'épeautre (30). Une autre rente de 8 fl. était due à Jean de Bras, marchand et bourgeois de Huy. Celui-ci l'avait obtenue d'un monastère hutois «éprouvant une urgent nécessité et des inconvénients ... à raison de l'obsidion des soldats et les mauvais paiements de leurs débiteurs...» et qui ne pouvait régler le montant de 120 fl. pour marchandises livrées. Cette rente était une partie de l'héritage des Frères Noel et Jean de Vilhain, neveux de Simon de Mollin qui la tenait d'Alexandre de Brialmont (31).

De 1614 à 1641, le prix de la location oscille entre 225 et 330 fl., outre les charges. Les obligations du locataire ne cessèrent de s'alourdir au fil des ans : obligation de nourrir deux jeunes bœufs chaque année, obligation de charger à Huy et d'amener à Marloie les marchandises achetées à Liège par l'abbaye, obligation d'entretenir les bâtiments (32).

Lors de la reconduction du bail des frères Verlaine, pour la période 1641-1647, ceux-ci optèrent pour le métayage. L'abbaye accepta cette proposition moyennant un supplément annuel de 150 gerbes d'épeautre et 50 gerbes d'avoine destiné à éteindre le capital de deux rentes assises sur la ferme; si en fin de bail, cet objectif n'était pas atteint, les locataires s'engageaient sur l'ensemble de leurs biens meubles et immeubles à apurer cette dette. De son côté, l'abbaye prenait à sa charge les annuités de toutes les rentes. Les autres conditions du bail sont plus générales : obligation de bien cultiver toutes les terres en respectant les saisons, obligation d'utiliser tout le fumier produit par l'exploitation, obligation de marnier au moins 1 bonnier chaque année ... Le paiement de toutes les tailles ainsi que le logement de soldats incombait aux locataires. L'abbaye concédait la jouissance gratuite de deux bonniers supplémentaires, à désigner chaque année, pour y semer des vesces, ainsi que d'un quart de journal pour semer du chanvre (33).

Le 20 septembre 1642, la Cour de Terwagne enregistrait le bail et spécifiait clairement qu'à la demande de l'abbaye, les locataires engageaient l'ensemble de leurs biens et en particulier l'ensemble de leur cheptel. Celui-ci sera racheté par l'abbaye le 9 novembre 1642 pour la somme de 308 pattacons et mis à la disposition des fermiers pour la durée du bail (34).

(29) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 223.

(30) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 228, layette 115 c n° 2.

(31) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 228, layette 115 c n° 2.

(32) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, pièces diverses.

(33) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, pièces diverses.

(34) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, pièces diverses.

L'introduction du métayage allait entraîner une surveillance accrue de l'exploitation. C'est ainsi que l'engrangement se faisait en présence d'un moine spécialement détaché à Terwagne pour la durée des opérations. Les ouvriers employés avaient toute la confiance du monastère.

Nous disposons de quelques données précises pour les récoltes de 1642 à 1645, grâce aux rapports annuels de Dom Pierre Foulon, chargé de cette mission de surveillance (35).

En 1642, le charriage des épeautres débuta le 3 septembre pour se terminer le 9. La récolte s'élevait à 1.084 gerbes. Comme prévu par le bail, la part de l'abbaye s'élevait à la moitié plus 150 gerbes, soit 692 gerbes contre 392 aux fermiers.

Dom Pierre procéda à la distribution de 4 gerbes : deux aux deux ouvriers employés, une au marguillier, chargé d'annoncer les tempêtes au son de la cloche, une au sergent, en récompense de la surveillance des champs.

Du 11 au 19 septembre, on se dépêcha de battre 150 gerbes d'épeautre, qui rendirent 18 muids et 6 setiers, qu'on utilisa pour semer; 25 muids et 6 setiers furent encore battus du 12 au 25 octobre; de façon à payer les salaires des ouvriers et à acquitter certaines rentes; 240 gerbes seront encore battues dans le courant de l'hiver. Au total, les 688 gerbes rendirent 70 muids et 6 setiers.

Le charriage des 546 gerbes d'avoine s'effectua du 24 au 27 septembre. L'abbaye engrangea 323 gerbes, en ayant recours à un ouvrier supplémentaire devant la menace de mauvais temps. Les avoines n'eurent guère de rendement : les 323 gerbes ne rendirent que 14 muids de grain, mais il fallut prélever 5 muids et 4 setiers pour la semence, auxquels s'ajoutèrent les 4 muids de semence empruntés l'année précédente aux fermiers et 2 muids pour le salaire des ouvriers. Il ne restait à l'abbaye que 4 muids et 4 setiers d'avoine, pour la récolte de 1642.

Les seigles, les orges et les pois manquèrent totalement cette année-là, aussi dut-on emprunter des semences au mayeur pour emblaver les terres.

Le charriage de la récolte d'épeautre était déjà entamé le 24 août 1643, jour de l'arrivée de Dom Pierre à Terwagne; le 28, les 1.302 gerbes étaient à l'abri, 801 dans la grange de l'abbaye, 501 dans celle des fermiers. Après avoir distribué 5 gerbes, 4 comme l'année précédente et une supplémentaire à un ouvrier occasionnel, on procéda immédiatement au battage; 10 muids sont disponibles dès le 7 septembre; 9 muids et 4 setiers sont encore battus du 11 au 15 septembre. Le batteur reçut 1 muid et 7 setiers pour son travail; il bénéficia en outre des «repassements».

Le charriage des seigles était déjà terminé à l'arrivée de Dom Pierre. La part de l'abbaye s'élevait à 82 gerbes.

(35) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, pièces diverses, 1 cahier.

Le 15 septembre, on procéda au charriage des 114 gerbes de pois, que se partagèrent les deux parties.

Le 23 septembre, les 70 gerbes d'orge furent engrangées.

Du 16 au 24 septembre, on rentra 558 gerbes d'avoine; la part de l'abbaye s'élevait à 329 gerbes; le travail fut considérablement gêné par les pluies.

La comparaison des récoltes de 1642 et de 1643 laisse apparaître un surplus de 218 gerbes d'épeautre et de 12 gerbes d'avoine pour 1643. Si on y ajoute les gerbes de seigle, d'orge et de pois, ce sont 578 gerbes supplémentaires que se partagèrent l'abbaye et les fermiers.

Le 11 août 1644, les 85 gerbes de seigle de l'abbaye étaient déjà engrangées. Le même jour, on commença le charriage des 1.436 gerbes d'épeautre. Le 19 août, l'opération était terminée; l'abbaye avait reçu 868 gerbes, les fermiers 568. Du 27 août au 5 septembre on battit 18 muids et 3 setiers pour les semailles.

Le 3 septembre, les 200 gerbes de pois sont partagées en deux parts égales. On procéda de même le 4 septembre pour les 52 gerbes de petites orges.

Du 5 au 7 septembre, on exécuta en l'absence de Dom Pierre, parti à Liège pour les affaires du monastère, le transport de la récolte des avoines, soit 500 gerbes (300 à l'abbaye, 200 aux fermiers).

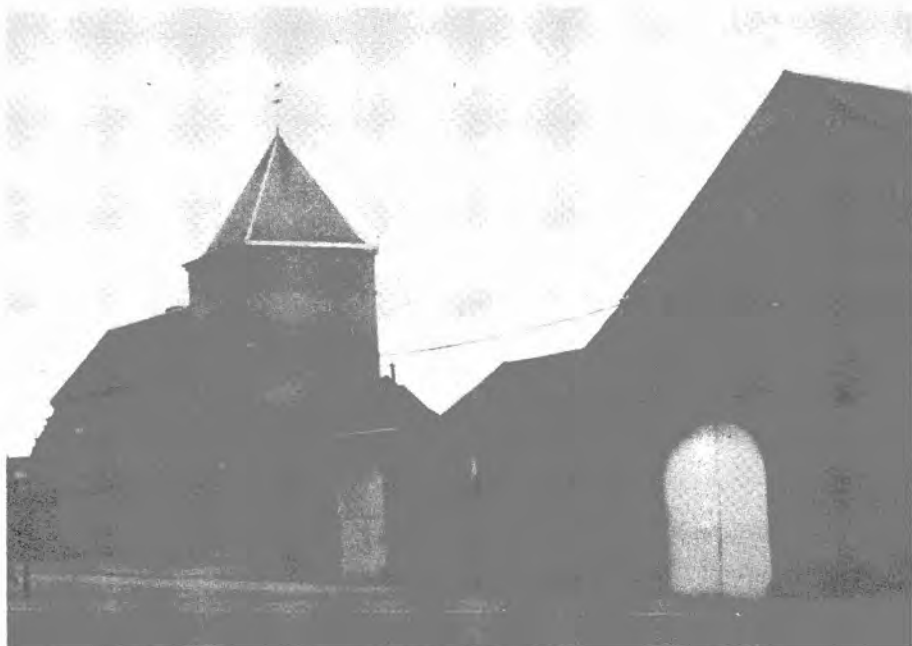
La récolte de 1644 est supérieure en nombre à celle de 1643; on y marque un surplus de 134 gerbes d'épeautre, de 6 gerbes de seigle et de 86 gerbes de pois. On constate une diminution de 58 gerbes d'avoine et de 18 gerbes d'orge. Il apparut au battage que le rendement était moins bon que celui de 1643 : les 863 gerbes (c'est-à-dire la récolte amputée des traditionnels dons) ne rendirent que 78 muids et 3 setiers contre 80 muids et 4 setiers pour 796 gerbes en 1643. Les salaires du batteur et des deux ouvriers s'élevaient à 12 muids comme l'année précédente, le paiement des rentes atteignait 20 muids 4 setiers 2/3 contre 22 muids 2 setiers 2/3 en 1643. La récolte nette de 1644 était de 27 muids 7 setiers 1/3 contre 27 muids 3 setiers 1/3 en 1643.

Les gerbes de seigle de la récolte de 1645 étaient déjà charriées en partie à l'arrivée de Dom Pierre à Terwagne, le 9 août, le reliquat fut engrangé le 19 août. Le montant des gerbes de l'abbaye s'élevait à 66.

Le charriage de l'épeautre eut lieu du 13 au 23 août, malgré des conditions défavorables, la récolte s'élevait à 1618 gerbes : 959 pour l'abbaye, 659 pour les fermiers. Comme du coutume, l'abbaye distribua 4 gerbes ainsi qu'une cinquième au chapelain en l'honneur de saint Urbain. Le battage eut lieu du 5 au 15 septembre de façon à disposer de semences.

L'avoine fut rentrée du 12 au 17 septembre, malgré des pluies fréquentes; l'abbaye obtenait 275 gerbes sur les 450 de la récolte.

Les orges et les pois furent rentrés les 1, 7 et 14 septembre, la part du monastère s'élevait à 32 gerbes d'orge et à 128 gerbes de pois, celles-ci



Fermes anciennes de Terwagne.

(Photos Archives de l'Etat, Saint-Hubert).

souffrirent tout particulièrement des pluies, au point de perdre une quantité importante de graines.

La récolte de 1645 est supérieure en quantité à celle de 1644, l'accroissement est surtout sensible pour l'épeautre, mais le seigle et l'avoine ont un rendement inférieur. Les 954 gerbes d'épeautre rendirent 100 muids et 5 setiers et demi. Déductions faites des semences, des salaires, des rentes, il restait 50 muids au bénéfice de l'abbaye; 15 muids furent acheminés à Saint-Hubert, le solde fut vendu par le mayeur à 7 fl. le muid. L'avoine battue rapporta 18 muids; déductions faites des semences et des salaires, il ne demeurait que 12 muids vendus à 5 fl. le muid. De même, les orges rendirent tous frais déduits, 2 muids, les pois, 23 setiers. Le seigle ne semble pas avoir été complètement battu, il restait encore à battre une quantité présumée de 10 à 12 setiers, le 12 juillet 1646.

Il manque cependant une donnée essentielle pour établir le rendement moyen d'un bonnier, aucune indication précise de superficie cultivée ne nous est jamais fournie. L'Abbaye estimait que le rendement moyen d'un bonnier de terre à Terwagne était de cinq muids pour un muid de semence. Certains bonniers pouvaient recevoir 1 muid 1/2 de semence et rendre 7 muids (36).

Nicolas de Fançon va poursuivre sa politique d'acquisition en achetant le 8 janvier 1650, la cense du seigneur de la Neuville à Terwagne pour la somme de 6.000 fl. de Liège et 200 fl. pour rédimer 3 muids de charge (37). Il utilisa pour cet achat 3.300 fl. brabant équivalent de 4.200 fl. de Liège provenant de l'avance des dîmes et des revenus du ban d'Ortho pour 6 ans. Les dîmes de Givet et la recette d'Anseremme fournirent le complément (38).

Outre les bâtiments, la cense de la Neuville comptait 64 bonniers en 3 saisons, auxquels s'ajoutaient les 31 verges grandes et 10 verges petites du pré d'Outrelouxhe. Comme les exploitations précédentes, celle-ci était saturée de charges : 52 muids et 2 setiers étaient prélevés chaque année sur les revenus, l'abbaye percevait plus de 15 muids d'épeautre, les Dames blanches de Huy, plus de 12 muids, l'abbaye du Neufmoutier 5 muids, les Grands Malades de Huy, 6 muids (39). Dom Nicolas escomptait retirer au moins 400 fl. par an de cette exploitation. Selon le mayeur de Terwagne, elle pouvait produire plus de 100 muids par an, une année commune laisserait au moins 50 muids d'épeautre après le paiement des rentes, le muid se vendant souvent à 8 fl. (40).

(36) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 228, layette 115 c n° 2.

(37) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, layette 115 e (non numérotée).

(38) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, layette 115 e.

(39) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, pièces diverses.

(40) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 228, layette 115 h n° 1.

Les documents conservés permettent de suivre la dévolution de la ferme du milieu du XVI^e siècle jusqu'à son achat par l'abbaye.

La ferme de la Neuville est appelée dans les documents anciens, les héritages Counotte Delle Tour (41). Elle passa ensuite aux seigneurs de la Neuville, puis en avril 1588, à Jehan de Brialmont. En 1596, elle appartient à Bastien Backinis, seigneur de la Neuville, qui achète également le pré d'Outrelouxhe, vendu en 1569 par Counotte Delle Tour. Bastien Backinis entreprit de rédimier 32 muids d'épeautre dont la cense était chargée (42). Il avait pour ce faire emprunté 2.000 fl. brabant. Son fils ne put faire face à ses obligations, il dut céder aux héritiers du prêteur, le baron de Zwartzenberg, seigneur de Bierset et son épouse Marguerite t'Serclaes, mère d'Ernestine de Witzleben, la moitié de la juridiction et de la terre et de la seigneurie de la Neuville, ainsi que la cense de Terwagne et une autre cense à Marchin (43).

C'est en 1638, que Nicolas de Fançon songea à acquérir la cense de Zwartzenberg. Cette année-là, l'abbaye fit procéder à un arpentage général de toutes les terres qu'elle possédait à Terwagne. On établit même un plan de fusions de parcelles des censes déjà acquises avec celles de la cense à acquérir. On espérait pouvoir procéder à des échanges de parcelles enclavées dans les terres de deux autres fermes, de façon à constituer des parcelles de 6 journaux à 4 bonniers de superficie (44). L'échange ne put aboutir, les parcelles à échanger n'ayant pas la même qualité. En 1640, le décès de Mme de Zwartzenberg relance les tractations. Chockier, l'exécuteur testamentaire, fait part au mayeur de Terwagne de la résolution de l'héritier, le comte Warnand de Tilly, de se défaire de sa cense de Terwagne. Le mayeur incite vivement l'abbaye à conclure un marché (45) et pousse au rachat des bâtiments, qui se trouvent vis-à-vis de la ferme seigneuriale (46). Le vendeur propose une valeur de rachat de 12 setiers le bonnier, rédimable à 150 fl. soit 9.000 fl. l'abbé ne veut pas s'engager au-delà de 4.500 fl. pour les terres et jusque 6.000 fl. en y ajoutant les bâtiments et les jardins. Avant de s'engager plus avant dans les tractations, l'abbé interroge son mayeur pour connaître le rendement des bonniers «en ce mauvais et dangereux temps auquel les héritages sont à vil prix et ne se labourent, ni vendent les fruits comme il souloit se faire du passé» (47). L'abbé avait encore en mémoire le rapport établi par Dom Paul Gilson, célerier du monastère, qui

(41) YANS M., *Contributions à l'Histoire patrimoniale de la maison de Brialmont*, pp. 147-158, Société des bibliophiles liégeois, 1973.

(42) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 228, layette 115 h n° 1 et n° 3.

(43) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 228, layette 115 h n° 5.

(44) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, pièces diverses.

(45) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 228, layette 115 h n° 1.

(46) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 228, layette 115 h n° 1.

(47) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 228, layette 115 h n° 1.

avait visité les bâtiments en compagnie de Chockier en 1638 (48). Ce rapport insistait sur la vétusté des bâtiments, dont la valeur ne devait pas dépasser mille fl. Aussi, l'abbé répondit au mayeur de mener la discussion sans se préoccuper des bâtiments, pour convaincre Chockier d'abaisser le prix de vente, il suffirait peut-être de lui promettre «un honoraire secret» de 300 fl. (49). Sachant que l'exploitation ne comptait que 25 bonniers de bonnes terres, 21 bonniers de médiocres et 13 bonniers de mauvaises, l'abbé maintient son offre de 6.000 fl. La négociation se languit, le comte de Tilly écrivit à Chockier le 20 décembre 1641 qu'il vallait mieux attendre que de vendre à vil prix (50).

En juin 1648, Jean Albert de Neufforge de Warge, seigneur de la Neuville se porte acquéreur de la ferme (51). Nous ignorons cependant le prix de la transaction, mais elle fut bénéfique pour Gille de Chockier, qui dans une procuration donnée à Lintz le 22 décembre, reçoit une maison à Tihange et une rente de 150 fl. au denier 15 (52). Dès le 8 juillet 1649, le seigneur de la Neuville propose au mayeur de Terwagne de revendre l'exploitation à l'abbaye (53), ce qui fut fait en janvier 1650. On ne peut s'empêcher de penser à une opération menée conjointement par l'abbaye et le seigneur de la Neuville, mais il n'y a aucune trace d'une quelconque négociation préalable. Il est vrai que ce genre de transaction laisse rarement une trace écrite.

De 1642 à 1648, la ferme fut exploitée en ayant recours au métayage. Le bail passé par le seigneur de la Neuville en 1648 avec Jean Anthoine d'Abée dit le Maître (54) mentionne également l'usage du métayage, les obligations d'entretien des bâtiments y sont clairement spécifiées, les autres clauses sont quasi identiques aux baux conclus par l'abbaye. Le mayeur va essayer de limiter le bail en cours à trois ans, en essayant de jeter la suspicion sur le fermier (55). L'abbaye estime cependant que le fermier cultive normalement, il dispose de 4 charrues et de 12 cheveaux. Le labeur est en bon état à l'exception de quelques bonniers où les rochers affleurent après les pluies. L'abbaye envisage de les faire enlever par des ouvriers et de les faire charrier par le fermier. Le mayeur suggère d'utiliser le trieu réservé pour construire deux habitations pour les manouvriers, de façon à diminuer la charge des rentes par une rentrée supplémentaire; le fermier souhaiterait au

(48) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 228, layette 115 h n° 1 : «Recoignissance de la cense Madame de Swarsembourg, 28 may 1638».

(49) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 228, layette 115 h n° 1.

(50) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 228, layette 115 h n° 1.

(51) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 228, layette 115 h n° 5.

(52) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 228, layette 115 h n° 1.

(53) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 228, layette 115 h n° 1.

(54) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, layette 115 e.

(55) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, layette 115 e.

contraire pouvoir le labourer. S'attachant aux bâtiments, Dom Nicolas de Fançon exprime le désir de prolonger les murs pour que la ferme soit complètement renfermée «comme le sont toutes les autres censes du village». L'exploitation compte plusieurs granges, dont l'une sert pour les foins et les dîmes du Neufmoutier, que le fermier cumule avec la ferme de la Neuville (56). L'abbaye de Saint-Hubert a également une grange bien fermée à sa disposition et surtout un ouvrier très fidèle, le fils du meunier de Freux. Nous ne disposons que des données de la récolte de 1650 (57) : l'épeautre rapporta 1.625 gerbes, le seigle 200 gerbes, les pois 90 gerbes, l'avoine 550 gerbes. On estima que 9 gerbes devaient rendre un muid de grain, la récolte pouvait donc être estimée à 178 muids, en déduisant les frais de battage au 20ème et ceux des semences au 18ème, soit 9 muids 1 setier, les salaires de la récolte soit 16 muids, les semences, 28 muids 4 setiers, les repassements, 18 setiers, chaque partie pouvait espérer obtenir 61 muids d'épeautre. L'abbaye devait cependant acquitter 40 muids de rente, le bénéfice net n'atteignait que 21 muids.

Le rendement du seigle était estimé à 12 setiers pour 40 gerbes, les 220 gerbes devaient donc rendre 66 setiers dont on devait déduire 3 setiers 1/3 pour le battage et 7 setiers pour la semence, les parties se partageant finalement les 56 setiers restant.

La récolte de pois était considérée comme ratée, la part du monastère ne devait pas dépasser 3 à 4 setiers, après avoir payé le battage et réservé la semence. Les 550 gerbes d'avoine ne devaient pas rapporter plus de 36 muids, après avoir prélevé 2 muids pour le battage, 4 muids pour la main-d'œuvre et 10 muids pour la semence, il ne resterait que 10 muids à chacun des partenaires. On est donc assez loin des prévisions optimistes fournies par le mayeur. C'est au successeur de Nicolas de Fançon, l'abbé Benoît Laurenty de Lessive que revient le mérite d'avoir réalisé les aménagements prévus à la cense de la Neuville. Dans un mémoire adressé au mayeur de Terwagne, le 5 octobre 1654, il l'engage à faire réparer les bâtiments et à dévier le chemin qui coupe cette exploitation. Le mayeur est invité de presser les censiers de la ferme Dhoem Laurent et celui de la Neuville à échanger des parcelles de leurs exploitations, de façon à disposer de parcelles plus grandes. L'abbé Cyprien Mareschal décida de fusionner en 1679, la ferme Dhoem Laurent avec celle de la Neuville, à la réserve de 10 bonniers réunis à la cense seigneuriale et de quelques pièces acensées (59). La nouvelle exploitation a une superficie de 110 bonniers, dont 11 à 12 sont incultes.

(56) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, layette 115 e «recueil sommaire pour la nouvelle cense acquise dite de la Neuville».

(57) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, pièces diverses.

(58) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, pièces diverses.

(59) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, pièces diverses.

En 1682, l'abbaye loue des bâtiments de la cense Dhoem Laurent à 4 particuliers (60). A partir de 1705, le bail regroupe la cense seigneuriale, celle de la Neuville et les dîmes au mayeur (61). Les revenus n'allaient plus changer jusqu'à la fin de l'ancien régime, le rapport de la cense seigneuriale est de 120 muids d'épeautre, celui de la Neuville 100 muids et 30 écus de 8 escalins pour les marsages; la dîme d'Abbé s'élève à 700 fl., celle des Avents à 400 fl. Le paiement se fera en argent après la vente des grains moitié au début février, moitié fin juin. Le fermier est chargé des tailles et des rentes. Il est obligé de consacrer chaque année 28 écus de 8 escalins à l'entretien des bâtiments. Il paie en outre les francs vins : 100 écus pour la ferme de la Neuville et 28 écus pour la dîme d'Abée.

A la politique plus audacieuse de Nicolas de Fançon succède une ère de stabilité, les abbés préféreront les revenus fixes aux entreprises risquées. Il est vrai qu'à ce moment, l'expansion de l'abbaye est consommée. La préoccupation majeure des derniers abbés sera d'embellir leur abbaye.

(60) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, layette 115 d.

(61) A.E. St-Hubert, Abbaye, n° 229, pièces diverses.

QUI ETAIENT LES MOINES DE SAINT-HUBERT ?

UNE ETUDE SUR LE RECRUTEMENT MONASTIQUE AUX XVII^e ET XVIII^e SIECLES

PAR

Pierre-Paul DUPONT ^(*)
Membre du Cercle Terre et Abbaye

Pour beaucoup d'historiens des temps modernes, l'histoire des institutions religieuses se confond avec celle des prélats qui les ont gouvernées. De ceux qui formaient la communauté monastique, on ne connaît généralement que les quelques individus qui, d'une manière ou d'une autre, se sont illustrés. Ou bien, on ne les envisage que comme un échantillon anonyme de population, un matériau intéressant pour mener des enquêtes de démographie historique. Ou bien encore, on préfère à l'histoire des hommes celle des domaines et des activités économiques.

Mais est-il possible de faire autre chose ? Qui étaient ces moines qui vivaient dans nos abbayes ? Pourquoi choisissaient-ils telle ou telle de celles-ci de préférence à d'autres ? Quelles relations entretenaient-ils encore avec le monde extérieur ? C'est à ce genre de question que je voudrais tenter de répondre dans le cadre de l'abbaye de Saint-Hubert.

J'ai limité mon étude aux XVII^e et XVIII^e siècles pour des raisons qui tiennent essentiellement aux documents (une analyse détaillée de ceux-ci

(*) Adresse de l'auteur : Sluisstraat 11 - 3000 Leuven.

est donnée en annexe). Avant 1619, on ne dispose pas à propos des moines, de renseignements suffisamment complets et précis pour permettre autre chose qu'une simple étude numérique. La fin de l'enquête coïncide avec celle de l'abbaye elle-même (1796).

La base de la documentation est constituée par une «Liste des religieux de l'abbaye de Saint-Hubert ayant fait leur profession depuis la réforme de 1619», qui fut publiée par Jules Vannérus, en 1914. D'autres sources ont permis de compléter, et parfois de corriger les informations fournies par cette liste. A partir de là, je me propose d'étudier divers aspects de la communauté monastique : le nombre, les âges et l'origine géographique des religieux. Il ne s'agit ici que d'une première approche. En effet, les documents mis en œuvre ne révèlent rien sur l'origine sociale des moines. C'est là un point que seule une enquête biographique sur chaque cas particulier permettrait d'éclairer. Le but du présent article est surtout de partir d'une série de constatations pour faire surgir des interrogations auxquelles on pourra, je l'espère, répondre ultérieurement.

Le nombre des moines

Une question se pose dès l'abord lorsqu'on veut étudier l'histoire d'une communauté humaine : celle de son importance numérique. A Saint-Hubert, aujourd'hui encore, on est frappé par les vastes proportions des édifices qui servaient jadis de cadre à la vie monastique. Et cependant, beaucoup de constructions ont disparu (1). Cette impression est plus nette encore si l'on examine le plan de l'abbaye et de ses dépendances, telles qu'elles se présentaient au XVIII^e siècle (2). Il s'agit d'une véritable cité où se déroulaient de multiples activités et où devait vivre et travailler une nombreuse population. Par ailleurs, les moines possédaient, en dehors du bourg de Saint-Hubert, plusieurs prieurés, maisons, fermes, moulins et dépendances qui devaient eux aussi être desservis. Il est certain que les religieux n'occupaient pas eux-mêmes toute la cité monastique et encore moins ses dépendances proches ou éloignées, exception faite pour les prieurés. Il faut en effet bien distinguer les occupants de l'abbaye et des prieurés — les moines et les convers — de toutes les personnes qui ne faisaient qu'y passer ou y séjourner quelque temps pour y travailler, y recevoir l'hospitalité ou l'aumône. Il est malaisé d'évaluer l'importance de ce second groupe. On ne dispose à son sujet que de quelques témoignages vagues et clairsemés.

(1) Sur l'histoire des bâtiments monastiques, voir P.-P. DUPONT, *L'abbaye et la basilique de Saint-Hubert en Ardenne*, Gembloux, 1971. — *Exposition Terre et Abbaye de Saint-Hubert* (catalogue), St-Hubert, 1973, pp. 49-58.

(2) Archives de l'Etat à St-Hubert, *Abbaye de St-Hubert*, plan manuscrit de l'abbaye dessiné par l'architecte Le Gay, deuxième moitié du XVIII^e siècle.

Il n'est pas douteux que les malades, les pauvres et les pèlerins qui venaient visiter Saint-Hubert étaient nombreux et posaient aux moines des problèmes d'hospitalisation et d'entretien. Le produit des quêtes qui étaient organisées dans plusieurs pays d'Europe, et pour lesquelles l'abbaye avait obtenu l'appui de divers princes laïcs et ecclésiastiques, n'était pas destiné à autre chose (3). Aucune source ne permet cependant de les dénombrer, même de façon approximative.

Il y a en outre les travailleurs de tout genre qui étaient au service, temporaire ou permanent, du monastère. On imagine qu'à l'époque des grandes campagnes de construction ils ont dû être particulièrement nombreux (4). Il faut citer enfin une série d'ecclésiastiques qui fréquentaient le monastère et parfois même y logeaient pour y assumer des fonctions d'enseignants, de pénitenciers, d'aumôniers, de receveurs, etc. (5). Tout cela devait faire beaucoup de monde. En 1662, un témoin qui dépose au procès de nomination du nouvel abbé, Cyprien Mareschal, affirme qu'à cette époque le monastère doit assurer chaque jour l'entretien d'une centaine de personnes environ (6). C'est là sans doute une estimation fort approximative mais je m'en contenterai avant d'entreprendre des recherches plus approfondies à ce propos.

Je n'envisagerai pas non plus les frères convers et les domestiques ayant fait des vœux religieux (oblats et domestiques perpétuels). Cette autre catégorie du « prolétariat monastique » est elle aussi difficile à saisir, du moins quant à son importance numérique; les archives ne livrent à son sujet que des données sporadiques et fragmentaires (7). Restent les prêtres et les profès. C'est donc à eux que je consacrerai les lignes qui suivent.

La matricule publiée par Jules Vannerus permet de calculer de manière assez précise les effectifs monastiques depuis 1620. Le tableau qui suit renseigne le nombre de moines présents au monastère à la fin de chaque décennie.

- (3) Sur les pèlerinages à St-Hubert voir *Abbaye de Saint-Hubert*, dans *Monasticon belge*, tome 5, *Province de Luxembourg*, Liège, 1975, pp. 21-22.
- (4) Notamment à l'époque de la reconstruction de l'église abbatiale sous le règne de Nicolas de Malaise, à partir de 1525 et lors de la construction de l'actuel palais abbatial, entre 1729 et 1731. Un dépouillement systématique de la comptabilité permettrait peut-être d'éclairer le problème. Il existe aussi un registre aux salaires des domestiques et ouvriers de l'abbaye (Archives de l'Etat à St-Hubert, *Abbaye de Saint-Hubert*, n° 1387) mais il ne couvre qu'une petite partie du XVIII^e siècle.
- (5) L. HECTOR, *Etudes sur Saint-Hubert en Ardenne et son ancienne paroisse*, Arlon, 1956, pp. 143-155.
- (6) L. JADIN, *Procès d'information pour la nomination des évêques et abbés des Pays-Bas, de Liège et de Franche-Comté d'après les archives de la Congrégation Consistoriale*, 2^e partie, 1637-1709, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, IX, 1929, p. 109.
- (7) On ne dispose pas à leur sujet, de chiffres et de données aussi précis et aussi complets que pour les moines. Voir en annexe, la critique des matricules des religieux de Saint-Hubert.

Années	Nombre de religieux	Années	Nombre de religieux
1620	14	1710	35
1630	34	1720	34
1640	20	1730	36
1650	35	1740	38
1660	42	1750	31
1670	44	1760	38
1680	32	1770	43
1690	37	1780	42
1700	35	1790	34

Deux chiffres détonnent assez nettement dans cette série : ceux de 1620 et de 1640. Les anomalies qu'ils présentent sont facilement explicables. En 1620, la réforme introduite par l'abbé de Fanson vient à peine d'être acceptée après d'interminables discussions (8). Les moines entrés à l'abbaye avant 1619 ont obtenu la faveur de se retirer dans les prieurés et de continuer à y vivre suivant l'ancienne observance. Sauf trois d'entre eux (l'abbé de Fanson, Benoît de Morimont et Martin Fanchon), ils ne sont donc pas signalés dans la matricule. Si l'on se réfère au procès-verbal de l'élection abbatiale du 11 février 1611, on peut déterminer qu'ils étaient au nombre de 27, y compris le nouvel élu (9).

Quant au chiffre de l'année 1640, il s'explique par les décès massifs survenus dans les rangs des religieux lors de la tragique épidémie qui ravagea le Luxembourg en 1636 (10). La liste des défunts a été publiée par M. Roger Petit, d'après un document conservé aux Archives de l'Etat à Saint-Hubert (11). Elle renseigne 13 moines et 5 frères ou oblats morts au monastère et dans les prieurés de Bouillon, Cons-la-Grandville et Evergnicourt. Il faut y ajouter un décès signalé par la matricule : celui de dom Charles Le Page (12). Cela porte le total à 19, dont 14 moines. Quoique plus élevés que les

(8) Voir à ce sujet : G. CHRISTOPHE, *Histoire de la Réforme Protestante et de la Réforme Catholique au Duché de Luxembourg jusqu'au milieu du XVIIe siècle*, dans *Publications de la Section historique de l'Institut Grand-ducal de Luxembourg*, volume LXXXIX, 1975, pp. 174-182.

(9) ARCHIVES DE L'ETAT A SAINT-HUBERT, *Abbaye de Saint-Hubert*, n° 11.

(10) Voir au sujet de cette terrible année 1636 : M.-S. DUPONT-BOUCHAT, *La répression de la sorcellerie dans le duché de Luxembourg aux XVIe et XVIIe siècles*, Thèse de doctorat inédite, Université de Louvain, 1977, pp. 62-68.

(11) R. PETIT, *Foires et marchés à Saint-Hubert du IXe au XVIIe siècle*, dans *Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, tome XCV, 1964, Annexe X, pp. 383-385 : «Ruyne de la terre St-Hubert aussy bien que d'aultres pays».

(12) *Matricule*, op. cit., n° 21.

deux précédents, les chiffres des années 1680, 1750 et 1790, paraissent assez faibles par rapport à ceux qui les entourent. Les sources elles-mêmes fournissent une explication : dans la décennie qui précède ces trois années il n'y a eu aucune nouvelle recrue à l'abbaye (sauf une en 1785). Pour Ursmer Berlière, les chiffres de population monastique sont « l'indice ou la résultante de situations disciplinaires et économiques dont il y a lieu de tenir compte dans l'histoire des institutions religieuses au cours des siècles passés » (13). Cette hypothèse pourrait se vérifier dans le cas de Saint-Hubert. En 1680 en effet, l'abbaye vient de traverser des moments difficiles au milieu des rivalités franco-espagnoles dans l'affaire du Chemin Neuf (14). On est aussi à la veille de l'annexion du Luxembourg à la France. En 1750, l'abbé Célestin Dejong vient à peine de réintégrer son abbaye après avoir dû s'enfuir à Sedan. En 1742, les biens du monastère avaient été saisis par le gouvernement de Bruxelles (15). Enfin, en 1790, la situation interne de l'abbaye doit être pour quelque chose dans cette absence de vocations nouvelles. A ce moment en effet, elle est en effervescence : une partie de la communauté s'est révoltée contre l'abbé Spirlet. Huit religieux, à la suite du moine Pierre Jehin, ont fui Saint-Hubert pour aller se réfugier à Liège (16).

Ceci dit, si on écarte les chiffres de 1620 et de 1640, on obtient une moyenne de 37,2 religieux aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ce chiffre reste pratiquement identique si on calcule séparément la moyenne pour le XVII^e siècle et pour le XVIII^e (respectivement 37 et 36,7).

Ce résultat ne prend sa véritable signification que si on le confronte à d'autres, établis pour différentes abbayes bénédictines du pays wallon. Le tableau qui suit a été dressé à partir de données rassemblées par Ursmer Berlière (17).

- (13) U. BERLIERE, *Le nombre de moines dans les anciens monastères*, dans *Revue Bénédictine*, tome XLI, 1929, p. 231.
- (14) *Abbaye de Saint-Hubert*, dans *Monasticon Belge*, tome 5, *Province de Luxembourg*, Liège, 1975, p. 75.
- (15) IBIDEM, p. 80. — Sur les malheurs du règne de Célestin Dejong, voir aussi : F. MAGNETTE, *Les tribulations des moines de Saint-Hubert au XVIII^e siècle*, dans *La Vie Wallonne*, tome CXXIV, 1930, pp. 204-211 et H. DU BOURG, *Religieux et monastère persécutés au XVIII^e siècle*, dans *Revue des questions historiques*, tome LXXXI, 1907, pp. 483-512.
- (16) *Abbaye de Saint-Hubert*, dans *Monasticon Belge*, tome 5, *Province de Luxembourg*, Liège, 1975, pp. 82-83. — J. VANNERUS, *Nicolas Spirlet*, dans *Biographie Nationale*, tome XXIII, Bruxelles, 1921, colonnes 433-453.
- (17) U. BERLIERE, *Le nombre de moines dans les anciens monastères*, dans *Revue Bénédictine*, tome XLI, 1929, pp. 231-261 et tome XLII, 1930, pp. 19-42.

Abbayes

Chiffres moyens de la population monastique (XVIIe-XVIIIe s.)

Stavelot-Malmédy	47,75
Lobbès	37,44
St-Martin à Tournai	33,8
St-Jacques à Liège	23,4
St-Laurent à Liège	22
St-Ghislain	22,7
Gembloux	17,8
Waulsort	17,5
Saint-Hubert	37,2

Le chiffre moyen, calculé pour l'ensemble de ces abbayes est 25,9. Celui de Saint-Hubert est nettement supérieur. Il vient en seconde position après celui de Lobbès si on tient compte du fait que Stavelot-Malmédy était une abbaye double.

Pour bien comprendre ces inégalités considérables, il conviendrait de mettre les chiffres de population en rapport avec les revenus annuels moyens de chaque monastère. Ursmer Berlière a bien montré que c'était en fonction de leurs ressources que les abbayes déterminaient le nombre de recrues qu'elles pouvaient accepter. Il l'a surtout mis en évidence pour la période médiévale (18). Rien n'interdit de croire qu'il en allait encore ainsi aux temps modernes. Le vérifier demanderait toutefois de longues recherches qui dépassent le cadre de cet article.

Contentons-nous de relever ici ce fait intéressant : par le nombre de ses religieux, prêtres et profès, Saint-Hubert est, aux XVIIe et XVIIIe siècles, une des plus importantes abbayes bénédictines du sud du Pays.

L'âge des moines

Pour la plupart des religieux entrés à Saint-Hubert après 1619, la matricule fournit une série de dates précises relatives à leur vie (naissance et décès) et aux principales étapes de leur carrière monastique (profession et ordination sacerdotale). Le document publié par Jules Vannerus ne renseigne pas la date de décès de plusieurs moines de la deuxième moitié du XVIIIe siècle. J'ai pu combler pas mal de lacunes à ce niveau en faisant appel aux annotations et ajoutes apportées sur la copie conservée aux

(18) U. BERLIERE, *Le nombre de moines ...*, op. cit., tome XLII, 1930, pp. 39 et suivantes.

Archives de l'Etat à Saint-Hubert (19). Le tableau qui suit renseigne l'âge des moines au moment de leur profession, c'est-à-dire de leur entrée à l'abbaye. Il porte sur un total de 186 cas.

Age à la profession	Nombre de moines de cet âge
18 ans	3
19 ans	6
20 ans	19
21 ans	26
22 ans	20
23 ans	23
24 ans	10
25 ans	23
26 ans	16
27 ans	10
28 ans	12
29 ans	1
30 ans	2
31 ans	3
32 ans	2
33 ans	0
34 ans	4
35 ans	2
36 ans	0
37 ans	0
38 ans	0
39 ans	0
40 ans et plus	4

La plupart des moines sont entrés jeunes à l'abbaye : entre 20 et 26 ans. La plus haute fréquence étant située à l'âge de 21 ans. Très peu entrent avant d'avoir 20 ans et très peu entrent après l'âge de 35 ans (1 entre à 40 ans, 1 à 41 ans 1 à 42 et 1 à 46 ans). Aucune précision dans les documents qui permette de connaître le pourquoi de ces quelques vocations tardives.

Le temps qui sépare la profession de l'ordination sacerdotale est extrêmement variable. Il arrive assez souvent que les profès reçoivent le sacerdoce deux ans à peine après leur entrée à l'abbaye. Parfois les deux événements se passent la même année. C'est le cas pour Ludovic Clesse.

(19) Voir ces indications complémentaires dans le tableau publié en annexe.

(20) et Isidore Bauwens (21). Certains religieux sont déjà prêtres lorsqu'ils sont admis à faire la profession monastique : Simon de Nendeux, Remacle Banlon, Basile Noël et Odon Sanglier (22).

Quant à l'âge au décès, on peut l'établir pour 170 des 189 moines renseignés par les deux copies de la matricule.

Age au décès	Nombre de moines de cet âge
Avant 29 ans	5
De 30 à 39 ans	15
De 40 à 49 ans	28
De 50 à 59 ans	40
De 60 à 69 ans	40
De 70 à 79 ans	31
Au-delà de 80 ans	11

C'est dans les tranches d'âge de 50 à 59 ans et 60 à 69 ans que la mort frappe le plus. 12,5 % seulement des religieux meurent avant 40 ans. Peu aussi parviennent à un âge avancé. On peut se demander si, à ce point de vue, il y a eu un changement entre le XVII^e siècle et le XVIII^e. Dans le tableau qui suit, j'ai classé les données en deux périodes : avant et après 1700.

Age au décès	Moines de cet âge entrés avant 1700	Moines de cet âge entrés après 1700
Avant 29 ans	0	5
De 30 à 39 ans	9	6
De 40 à 49 ans	17	11
De 50 à 59 ans	18	22
De 60 à 69 ans	24	16
De 70 à 79 ans	16	15
Au-delà de 80 ans	9	2

La proportion reste la même : de part et d'autre, 50 % à peu près de l'effectif meurent entre 50 et 69 ans.

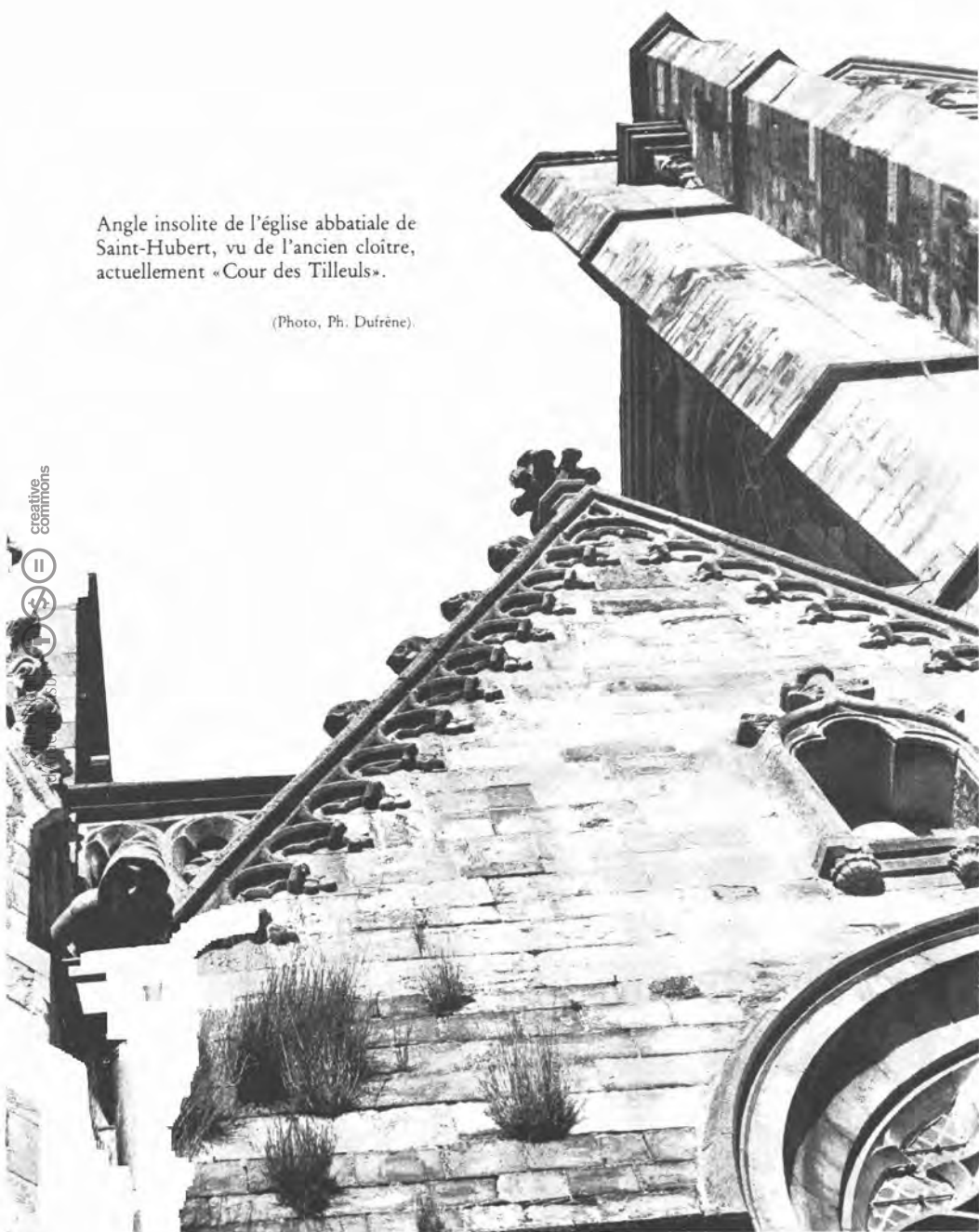
(20) *Matricule*, op. cit., n° 181.

(21) *Ibidem*, n° 187.

(22) *Ibidem*, n°s 12, 25, 29, et 103.

Angle insolite de l'église abbatiale de
Saint-Hubert, vu de l'ancien cloître,
actuellement « Cour des Tilleuls ».

(Photo, Ph. Dufréne).



Je ne veux pas me livrer ici à des calculs démographiques raffinés (évolution de l'âge moyen au décès, etc.) tels que ceux que J. Ruwet a effectués pour d'autres populations monastiques des Pays-Bas et de la principauté de Liège (23). L'échantillon dont je dispose est en effet trop restreint pour autoriser de tels calculs.

Les chiffres donnés ici ne deviendraient vraiment intéressants que si on pouvait les confronter à d'autres établis pour les populations laïques, les habitants de la terre de Saint-Hubert. Le moine vivait-il plus vieux que le paysan ? Telle est la question fondamentale. Mais, en l'absence d'étude démographique régionale, on ne peut encore y apporter une réponse.

L'aperçu que j'ai donné ici reste donc à un niveau assez sommaire. Je n'ai pas non plus tenté de mesurer la sensibilité de la population du monastère aux crises de la fin du XVII^e siècle (1692-1694 et 1698-1699) et du début du XVIII^e (1708-1710). Ici aussi l'échantillon est trop petit. On a vu cependant que les moines n'avaient pas été épargnés par la terrible épidémie de 1636. Les plus jeunes sont les plus touchés par le fléau, comme le montre le tableau ci-dessous.

Age au décès	Moines de cet âge morts en 1636 (24)
De 30 à 39 ans	7
De 40 à 49 ans	2
De 50 à 59 ans	3

L'origine géographique des moines

D'où venaient les moines ? L'aire de recrutement de l'abbaye de Saint-Hubert était-elle à la mesure de sa renommée internationale ? Ici encore, la matricule nous donne les réponses et amène aussi à faire de surprenantes constatations.

L'écrasante majorité des moines hubertins se recrute dans le diocèse de Liège, c'est-à-dire environ 70 % de l'effectif total. Viennent ensuite l'évêché de Trèves, avec 16 %, et celui de Namur avec 8 %. Quelques

(23) J. RUWET, *Les inégalités devant la mort. Les Pays-Bas et la principauté de Liège du XVI^e au XVIII^e siècle*, dans *Les congrès et colloques de l'Université de Liège*, volume 33, *Problèmes de mortalité. Méthodes, sources et bibliographie en démographie historique*, Liège, 1965, pp. 441-455.

(24) Sur les 12 moines décédés en 1636, nous connaissons l'âge de 9 d'entre eux. Des trois restants, un a fait profession en 1603. Il y a donc 33 ans qu'il est au monastère et il est probable qu'il a plus de 50 ans. Les deux autres ont fait profession en 1625 et 1628 ; il y a donc respectivement 11 et 14 ans qu'ils sont au monastère. En admettant qu'ils y sont entrés vers l'âge de 20 ans, il est plausible de les ranger dans la tranche de 30 à 39 ans.

autres diocèses des Pays-Bas (Malines) et étrangers se partagent le pourcentage restant. Le tableau qui suit donne le détail de ces chiffres.

Diocèses d'origine	Nombre de moines issus de ce diocèse
Arras	1
Cambrai	3
Cologne	1
Liège	132
Malines	3
Namur	15
Reims	1
Ruremonde	1
Toul	1
Trèves	30
Indéterminé	1

On le sait, les évêchés de Liège et de Trèves se partageaient la majeure partie du territoire du duché de Luxembourg où était insérée l'abbaye de Saint-Hubert. Par certaines parties de leur ressort, les diocèses de Namur et de Cologne n'étaient pas trop éloignés du monastère ardennais. Apparemment celui-ci jouissait donc d'une position géographique favorable. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que les deux premiers évêchés cités, surtout celui de Liège, étaient extrêmement étendus et que les localités d'où provenaient les moines de Saint-Hubert étaient parfois fort lointaines par rapport à l'abbaye. C'est le cas notamment pour la région de Verviers qui n'envoie pas moins de 17 recrues à Saint-Hubert aux XVII^e et XVIII^e siècles. On aura l'occasion de revenir plus loin sur ce problème.

Une deuxième constatation s'impose : la répartition inégale du recrutement ville-campagne. 65 % des moines sont issus de localités rurales, 35 % de villes. Les plus fréquemment rencontrées parmi celles-ci étant, dans l'ordre : Liège, Dinant, Marche, Luxembourg, Huy et Verviers, et enfin Arlon.

Noms des villes	Nombre de moines issus de cette ville
Liège	19
Dinant	9
Marche	9
Luxembourg	5
Huy	4
Verviers	4
Arlon	3

Mais la constatation la plus étonnante est sans conteste le fait que très peu de religieux sont recrutés dans la terre de Saint-Hubert : 10 seulement sur les 187 dont le lieu de provenance nous est connu. C'est-à-dire un peu plus de 5 %. Voici comment ils se répartissent :

Localités d'origine	Nombre de moines issus de cette localité
Saint-Hubert	6
Freux	2
Libramont	1
Lamouline	1

Ce chiffre monte à 14 si l'on ajoute quatre recrues issues d'Awenne, Champlon, Mirwart et Nassogne, localités très proches de Saint-Hubert bien que ne relevant pas de la terre abbatiale. Cela ne change pas grand chose au pourcentage cité plus haut. Ici aussi on aura l'occasion de revenir plus loin sur ce fait pour tenter de l'éclairer.

Si l'on élargit maintenant le champ d'observation et que l'on considère la région qui s'étend dans un rayon d'environ 30 kilomètres autour de Saint-Hubert, on y relève un total de 54 recrues. C'est-à-dire un peu moins de 30 % des effectifs. On peut donc conclure que ce ne sont pas les habitants des zones proches de l'abbaye qui sont les plus nombreux à choisir celle-ci pour y faire leur carrière religieuse. Nul n'est prophète en son pays.

Il est difficile de dépasser le niveau, décevant sans doute, des simples constatations. Atteindre à l'explication complète des faits observés demanderait de longues et minutieuses recherches à propos de chaque cas particulier.

Qu'est-ce qui attirait à Saint-Hubert des hommes venus d'aussi loin que Douai, Ruremonde, Bruxelles ou Verviers ? Et inversement, pourquoi le monastère recrutait-il si peu de monde dans son voisinage immédiat ? Sans doute, faut-il rappeler la dispersion très grande des propriétés et des droits seigneuriaux et ecclésiastiques dont jouissait Saint-Hubert. Par ses prieurés, ses justices et ses seigneuries, la perception des dîmes, la présentation et la collation des cures, le monastère était présent dans différentes régions des Pays-Bas, de la principauté de Liège, en Allemagne et en France (25).

(25) Voir à ce sujet M. BOURGUIGNON, *Catalogue de l'exposition de documents relatifs à l'histoire de l'abbaye de Saint-Hubert*, Saint-Hubert, 1961, pp. VI à X. — *Catalogue de l'exposition Terre et Abbaye de Saint-Hubert*, Saint-Hubert, 1973, pp. 100-101.

Une autre explication, sans doute plus convaincante, est à chercher du côté de l'extraordinaire rayonnement du culte de saint Hubert dans les pays cités plus haut, mais aussi dans toute l'Europe (26). «Le culte de saint Hubert avait partout ses adeptes, jusqu'en Espagne et en Bavière. Une confrérie les réunissait. Elle comptait ses membres par milliers. Des aumôniers commissionnés par l'abbé circulaient dans toute l'Europe, exposant des reliques, distribuant des indulgences et recueillant les offrandes des fidèles. Ainsi se diffusait le prestige du célèbre monastère ...» (27).

Par le biais des pèlerinages et des cultes locaux, il est en effet fort possible que l'abbaye ardennaise ait pu étendre assez bien son aire de recrutement. Ainsi, les nombreuses vocations suscitées dans la ville de Liège ne s'expliquent-elles pas par la popularité dont jouissait dans cette ville le patron des chasseurs ? Notamment à l'église Sainte-Croix où il était l'objet d'une dévotion particulière (28). Il est vrai que l'abbaye de Saint-Hubert entretenait aussi des relations étroites, du moins à certaines époques, avec ses consœurs liégeoises de Saint-Jacques et de Saint-Laurent (29). Il est possible que par l'entremise de celles-ci certains candidats à la vie monastique aient été orientés vers Saint-Hubert. Cependant, l'hypothèse d'une liaison entre les vocations et l'existence d'un culte se renforce lorsqu'on étudie le cas des nombreux religieux venus de l'est du pays de Liège, l'Entre-Vesdre-et-Meuse et, plus précisément de la région verviétoise. Saint-Hubert était très vénéré dans cette contrée. Dans plusieurs localités existaient des confréries de saint Hubert, des pèlerinages en son honneur étaient régulièrement organisés, parfois depuis la fin du moyen âge (30) et durant tout le XVIIIe

(26) *Abbaye de Saint-Hubert*, dans *Monasticon Belge*, tome 5, *Province de Luxembourg*, Liège, 1975, pp. 21-22.

(27) M. BOURGUIGNON, *Catalogue ...*, *op. cit.*, p. XI.

(28) E. VAN HEURCK, *Saint-Hubert et son culte en Belgique*, dans *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, 1924-1925, pp. 273-274. — Voir aussi J. PAQUAY, *Le culte de saint Hubert dans l'ancien diocèse de Liège*, dans *Leodium*, 1927, pp. 32 et suivantes : l'auteur y recense plus de 80 localités où on rendait un culte à saint Hubert. — L. HUYGHEBAERT, *Saint Hubert patron des chasseurs*, Anvers, 1927, pp. 108-111.

(29) Notamment sous les règnes de Nicolas de Malaise (1503-1538) et de Cyprien Mareschal (1662-1686), *Abbaye de Saint-Hubert*, dans *Monasticon Belge*, tome 5, *Province de Luxembourg*, Liège, 1975, pp. 63 et 76.

(30) E. VAN HEURCK affirme : «Est-il, en effet, un saint plus populaire en Wallonie ... dans l'arrondissement de Verviers où les églises et les chapelles qui lui sont consacrées sont relativement nombreuses et attestent à la fois et de l'éclat de son antique culte et de la grande piété de son ancienne population pour le glorieux patron des chasseurs ? Mentionnerons-nous Aubel, Gemmenich, Heusy, Surister (Jalhay), Soiron, Stoumont ...», *Saint-Hubert et son culte ...*, *op. cit.*, p. 247.

La confrérie d'Aubel, toujours selon VAN HEURCK, remonterait au XVe siècle, *Ibidem*, p. 275.

siècle (31). A certains endroits, cette popularité du culte était encore accentuée par l'impression et la diffusion de prières et d'images dédiées à saint Hubert (32). Cette hypothèse s'affermirait encore lorsqu'on évoque l'histoire de la vocation d'un moine dom Udalric de Sonkeux, racontée de manière quelque peu romancée par Thierry Réjalot (33). Jean de Sonkeux (devenu Udalric en religion) était né à Verviers en 1655. Brillant élève au collège des Récollets de cette ville puis du séminaire de Liège, il avait voulu entrer à l'abbaye de Stavelot où il espérait pouvoir enseigner la philosophie. On ne sait pour quelle raison, il ne put y parvenir. En 1679, la confrérie verviétoise de Saint-Hubert organisait un pèlerinage à l'abbaye ardennaise. Jean de Sonkeux s'y joignit et ce fut le «coup de foudre». Le récit que fait Thierry Réjalot est suffisamment imagé et intéressant pour qu'il mérite d'être reproduit ici.

« Arrivé à Saint-Hubert, Jean de Sonkeux, qui se sentait intérieurement appelé à la vie monastique, eut tout le loisir d'examiner la façon de vivre des fils de saint Benoît. Jugeant que c'était là que le Bon Dieu le voulait, il alla trouver l'abbé du monastère et le pria de l'admettre au nombre de ses religieux. Dom Cyprien Mareschal, qui gouvernait alors l'abbaye, lui répondit qu'avant d'y consentir il fallait que Jean lui fit parvenir les témoignages de vie et mœurs et autres pièces nécessaires. De retour à Verviers le postulant les réunit et fit un second voyage pour les porter. Dom Cyprien, satisfait de son enquête, lui donna sa parole qu'à la première admission de novices, il serait du nombre.

En attendant cet heureux moment, Jean de Sonkeux ne fit que languir, soupirant après l'heure bénie où il pourrait se faire religieux bénédictin. Un instant même on craignit qu'il en fit une maladie : ce qui causa bien des soucis à sa famille.

Enfin, le 12 mars 1680, il reçut l'ordre de se présenter à Saint-Hubert. Sans vouloir attendre plus longtemps, Jean partit le lendemain, tout joyeux, et sans avoir pris la peine de dire adieu à ses amis, il se rendit tout droit à l'abbaye. Chose à peine croyable ! 45 postulants s'étaient présentés. Il fut reçu le tout premier, au grand contentement de la communauté. Quatorze autres cependant furent admis avec lui » (34).

Ce récit presque hagiographique doit sans doute être lu avec quelque prudence d'autant plus que son auteur ne précise pas l'origine de son information. Il apporte cependant un précieux argument à l'appui de l'hypothèse formulée plus haut. Il montre aussi, si toutefois le témoin dit vrai, que les vocations ne manquaient pas à Saint-Hubert au temps de l'abbé Mareschal. On venait pourtant, on l'a vu plus haut, de traverser une période particulièrement difficile (35).

(31) *Ibidem*, p. 277.

(32) *Ibidem*, pp. 227-278 : ainsi à Heusy, dès le début du XVIII^e siècle.

(33) T. REJALOT, *Dom Udalric de Sonkeux, bénédictin de Saint-Hubert-en-Ardenne*, dans *Bulletin trimestriel de l'Institut archéologique du Luxembourg*, tome 9, 1933, pp. 19-23.

(34) *Ibidem*, p. 21.

(35) Voir ci-dessus.

Il est possible aussi que le recrutement ait pu parfois s'opérer par le jeu des relations entre familles originaires d'une même région. Ce fut le cas, semble-t-il, pour les frères Spirlet, attirés au monastère par l'abbé Célestin Dejong (36). Seule une enquête biographique à propos de chacun des moines pourrait éclairer totalement le problème.

Reste une autre question, celle du faible recrutement dans le bourg de Saint-Hubert et dans les localités proches de l'abbaye. Ce fait peut paraître surprenant, d'autant plus que les vocations sacerdotales ne manquaient pas à Saint-Hubert aux XVII^e et XVIII^e siècles. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les notices que Léon Hector a consacrées aux familles de la ville. Le nombre de clercs de tout genre qu'on peut y relever est impressionnant (37). Peu de candidats cependant pour le monastère tout proche. Et pourtant certains enfants de ces familles, désireux d'embrasser la carrière religieuse, choisissaient l'ordre de saint Benoît mais pas l'abbaye de Saint-Hubert. Ainsi, Lambert Bouillon qui fit profession au monastère de Liesies en 1651 et y devint abbé en 1678. Son frère, Toussaint Bouillon, également prêtre, opta pour le chapitre de Nassogne (38). On peut remarquer, par ailleurs, que parmi les parents des rares moines issus de Saint-Hubert, plusieurs étaient liés au monastère d'une manière ou d'une autre. Ainsi en va-t-il de dom Nicolas Abinet dont le père était notaire et homme de confiance de l'abbaye (39) et de dom Floribert Gobert, fils d'un procureur fiscal qui était aussi échevin, et donc nommé par l'abbé (40). Quant à Pierre Suleau, son père était tenancier du four banal affermé par les moines (41).

Tout cela laisse entrevoir une certaine désaffection des gens du pays pour le monastère. Et ce fait contraste nettement avec le succès et le rayonnement de celui-ci dans d'autres régions. Il est vrai qu'à Saint-Hubert et dans la terre qui en dépendait, les moines et l'abbé étaient les seigneurs du lieu, propriétaires des terres, percepteurs de dîmes et de droits souvent très lourds. C'est sans doute en cette qualité que les habitants avaient d'abord à les connaître. J'en arrive ainsi à poser la question finale qui me paraît la plus intéressante : comment l'abbé et les moines étaient-ils perçus par leurs sujets ? Je compte envisager cette question de manière détaillée dans un prochain article.

(36) J. VANNERUS, *Nicolas Spirlet*, dans *Biographie Nationale*, t. XXIII, Bruxelles, 1921-1924, colonne 434.

(37) L. HECTOR, *Etudes sur Saint-Hubert-en-Ardenne et son ancienne paroisse*, Arlon, 1956, pp. 165-244.

(38) *Ibidem*, pp. 174-175.

(39) *Ibidem*, p. 166.

(40) *Ibidem*, p. 204. A Saint-Hubert, depuis 1611, l'abbé nommait les échevins.

(41) *Ibidem*, p. 237.

ANNEXE I

LES SOURCES

L'essentiel du présent article est fondé sur deux documents :

- 1) *Matricula omnium religiosorum monasterii Sti Huberti in Arduenna sub reformatione professorum ab anno 1619*. Cette matricule a été publiée par Jules Vannérus sous le titre : *Liste des religieux de l'abbaye de Saint-Hubert ayant fait leur profession depuis la réforme de 1619* (dans les *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. LXIV, 1914, pp. 161-176). L'original en est conservé aux Archives de l'Etat à Saint-Hubert (*Abbaye de Saint-Hubert*, n° 16 ter).
- 2) Une copie du document précédent, conservée également aux Archives de l'Etat à Saint-Hubert (*Abbaye de Saint-Hubert*, n° 16 bis).

Pour la description du premier je renvoie à la publication de Jules Vannérus. Le second porte le même titre mais contient une série de renseignements qui ne figurent pas dans le premier. Il comporte 107 pages numérotées. Les pages 1 à 30 contiennent la matricule des religieux ; les variantes et ajoutées par rapport au document publié par Vannérus sont reprises ici dans l'annexe II. Les pages 31 à 95 sont vierges mais préparées pour l'inscription des noms des futurs entrants. Les numéros d'ordre sont déjà inscrits (de 190 à 587) ainsi que la lettre D qui précède le nom de chaque religieux. Les pages 96 à 98 contiennent une autre liste intitulée : *Matricula F. Commissorum*. Les noms des frères convers qui y sont notés vont de 1 à 23. Là aussi on a préparé la place pour de futures inscriptions (pages 99 à 102). A la page 103 figure une autre liste intitulée : *Oblats* et ne comporte que deux noms. Enfin, aux pages 104 et 105, on trouve une quatrième liste de 15 noms (*Matricule des domestiques perpétuels*). Les dernières pages (106 et 107) sont demeurées vierges.

Le tout forme un petit registre collé dans une reliure moderne de carton. La page de garde comporte les indications suivantes :

- 1) *Laette 69. HH*. Il s'agit d'une cote renvoyant à l'inventaire général des archives, dressé au XVIII^e siècle par dom Clément Jacoby.
- 2) Un titre abrégé : *Matricula omnium religiosorum*.
- 3) *Scribebat D. Clemens Jacobij Archivist. et capituli secretarius sub Rmo adm. Domino D. Coelestino Dejong Abbate Meritissimo etc. 1730*. Cette dernière indication fournit donc l'auteur (l'archiviste cité plus haut) et la date de rédaction du document.

On ignore la date du décès de Clément Jacoby ; ce n'est pas lui en tout cas qui a rédigé la fin de la liste des religieux. On lit en effet en marge, en face du numéro 183, la note suivante : « Cet article et les suivants jusqu'à la fin sont écrits de la main du dernier abbé Nicolas Spirlet ». On ignore le nom et la qualité de celui qui a apporté cette remarque au texte original. Cet auteur inconnu est d'ailleurs intervenu à d'autres reprises. Une quatrième « main » est à signaler également. On lui doit une série de notes complémentaires et d'informations inscrites au crayon noir. Ces deux dernières mains sont visiblement postérieures aux deux précédentes et appartiennent sans doute aux détenteurs successifs du document après la dispersion des archives de l'abbaye.

Au total, la matricule cotée 16 bis me paraît plus complète et plus intéressante (du fait de ces diverses ajoutes) que celle qu'a publiée Jules Vannérus. Les deux doivent en tout cas être utilisées simultanément.

Outre ces deux copies de la matricule des religieux, j'ai utilisé les procès-verbaux des élections abbatiales et les liasses contenant les documents relatifs à la réception de novices et de profès : ARCHIVES DE L'ETAT A SAINT-HUBERT, *Abbaye de Saint-Hubert*, numéros 11 à 13, *Elections abbatiales* (1183-1761) et numéros 14 à 16, *Réception de novices, profès, frères convers, oblats et domestiques perpétuels* (1628-1788). J'aurai plus tard l'occasion d'utiliser systématiquement ces derniers documents. Ils m'ont surtout servi ici à la vérification de l'un ou l'autre point laissé obscur par la matricule.

ANNEXE II

Comparaison entre la matricule publiée par J. Vannérus et celle qui est conservée aux Archives de l'Etat à Saint-Hubert, Fonds de l'abbaye, n° 16 bis.

Dans le tableau qui suit, on n'a relevé que les variantes importantes susceptibles de faciliter l'identification des personnages et la localisation de leur origine. On a signalé aussi une série d'ajoutes apportées au document inédit, notamment au niveau des dates.

Numéro d'ordre des moines	Document publié par J. Vannérus	Archives abbaye de Saint- Hubert (n° 16 bis)
5	Semespianus in vicinia Leod.	Jemeppianus
24	de Fransine	de Transine
27	Semenpiensis	Jemeppiensis
29	A longo Sampo	ex Longo Campo
31	Avacenus	Duacenus
32	Arnolddevilnanus	Arnoldivillanus
36	Erpiensis	Erpionensis
53	Lessiniensis	Lethimensis
64	ex Gillesse	ex Tillesse
74	Ambrosius Lambach	Ambrosius Lamberts alias Wisembach
79	ex Eprave	ex Prave
81	Mathias Gosolet	Mathaeus Josselet
84	Sebastianus Fabis	Fabrij
112	ex Scierreu	ex Cierux
119	Notomb	Notumb
124	Schwetzer	Schweitzer
131	Passan	Passau
134	Bartoy	Dartoÿ

135	De Willers de Masbourg dictus Dumont	Devillers Masbourg
146	Morant	Plorant
153		Obiit mense decembri 1811
157		Mort à Dinant le 26 août 1822
158		Obiit in Halanzy die 23 febr. 1802
172		Mort à Luxembourg, 27-09-1798
174		Obiit 27 mars 1801 in S. Huberto
176	ex Maysenbourg	ex Maysenburg vulgo Merx
181	ex Cosne	ex Cons Lagrandville, décédé le 23 mars 1803
185		Mort en 1826 au diocèse de Liège
187		Mort à St-Hubert en 1811
188		Obiit 14 april. 1801 in S. Huberto
189	ex Boëgen	ex Beudange, obiit 22 aug. 1834 in Beuvange.

N.B. Les notes concernant les dates de décès des 11 derniers religieux de cette liste ont été ajoutées au crayon, par une autre main, sur le document original.

LES MALLES-POSTES DANS L'ARDENNE D'AUTREFOIS. LE RELAIS DE TELLIN

PAR

† Robert de DECKER DOUCET de TILLIER et Paul STASSEN (*)
Membres de «Terre et Abbaye»

L'importance extrême des grand'routes ne date pas d'aujourd'hui. Si de nos jours, autoroutes et voies rapides sont synonymes de circulation des capitaux et de création d'emplois, jadis cette signification, sans être sous-estimée, cédait le pas aux considérations stratégiques et de bonne et rapide administration du territoire. Aussi beaucoup de ces routes s'appelaient-elles «pavé du Roy», «chemin du Seigneur», ou plus simplement chaussées romaines, ce qu'elles étaient de fait, fréquemment.

Dans les anciens Pays-Bas, l'organisation régulière de la poste aux chevaux et de la poste aux lettres est due à la dynastie des Tours et Tassis (ou Taxis). C'est le 12 novembre 1516, tout au début de son règne, que Charles-Quint établit à l'usage des courriers impériaux des relais permanents entre Bruxelles et Vienne et en confie l'Administration à J.B. de la Tour et Taxis. La charge devient héréditaire dans la famille en 1615, et est érigée en fief au profit de Lamoral de Taxis. Il semble que la vaste organisation trans-européenne ne devient rentable qu'après les guerres contre Louis XIV,

(*) Paul Stassen, rue de l'Eglise, 16, B. 6930 Grupont.

puisque c'est à partir de 1725 que les de Taxis payent un fermage annuel au fisc impérial (1).

Il apparaît que l'organisation des diligences, poste aux chevaux et aux lettres donnait satisfaction au XVIII^e siècle.

Pour les chaussées qui traversaient notre Ardenne, comme pour tous les autres trajets, une source sûre est la carte de DE BOUGE de 1788, dont la précision plaide en faveur de l'authenticité de ses renseignements (2). Les légendes principales sont les suivantes. Un cornet indique les relais de poste des Pays-Bas autrichiens (direction de Bruxelles). Un cornet de poste sommé de l'aigle bicéphale signale les relais de la Poste d'Empire (direction de Francfort-sur-le-Main). Tel était le cas du relais de Tellin. Un relais de la poste française est indiqué d'un cornet surmonté d'une fleur de lys. Un relais hollandais s'indique par un cornet sommé d'un chapeau. Enfin une poste aux lettres simple (sans relais de chevaux) est figuré par un rectangle simulant un pli fermé.

Les distances se comptaient par «poste» et celle-ci valait deux lieues soit environ huit kilomètres. «Aux Pays-Bas on paie par poste 3 escalins par cheval à raison de 2 lieues par poste et quatre sols en plus pour celui qui court dans le brancart (= le postillon). En Hollande, on compte par lieues. Dans l'Empire on paie quatre escalins par poste. (...) En France on paie vingt-cinq sols par cheval, etc...» (3).

Ces tarifs sont onéreux et ne baissent pas, trente ans plus tard, sous le régime impérial français. En effet, en 1806 on paie en berline de 6 chevaux, 1,50 F par poste et par personne; comme on compte 18 postes de Namur à Luxembourg, il fallait compter une dépense de 27 F, soit autour de 1500 F de 1976 (4). Si bien qu'on est fondé à croire que toutes les personnes qui le pouvaient se déplaçaient avec leur voiture et chevaux personnels.

Pour revenir aux axes traversant l'Ardenne, le premier est la chaussée pavée Namur - Bouvignes - Dinant - Transinne - Libin (Bas) - Recogne - Neufchâteau-Arlon. Dinant était pourvue, outre un relais de poste d'Empire et une tenance de poste aux lettres, d'un service de «barques publi-

(1) Voir le détail de ces prolégomènes in TANDEL, *Communes luxembourgeoises*, Arlon, 1891, tome I, pp. 672 et sv. Les bâtiments de la Direction de Bruxelles des Postes Impériales, s'élevaient sur l'actuelle rue de la Régence, emplacement du Conservatoire de Musique et du Musée Instrumental (plaque commémorative).

(2) Original à la section Cartes et Plans de la Bibliothèque Royale, Bruxelles. (cote CP 394 D). *Carte des Bureaux et Tenances des Postes des Pays-Bas Autrichiens*, dédiée au Prince Charles de la Tour et Taxis (H 40 x L 65). Déjà signalée par C. De Clercq in «Annales de la Soc. Archéol. de Namur», Tome 50, année 1960/61, page 205.

(3) Pour les tarifs de la poste d'Ancien Régime, Cf. Arch. Royaume, Brux. Fonds Conseil Privé Autrichien — Postes et Messageries — N^{os} 1218 et sv.

(4) Cf. «*Guide Général des Postes et Relais de l'Empire français pour l'an 1806*, Paris, Imprimerie Impériale, an XIII (= 1806). Vendu chez Desoer, Liège, au prix de 3 F. Exemple de Mr de Decker déposé au Musée Postal, Bruxelles.



Carte des Ardennes en 1788. Extrait de la carte de J.B. De Bouge dédiée au Prince Charles de la Tour et Taxis, Grand Maître des Postes Impériales.

(Section cartes et plans de la Bibliothèque Royale, Bruxelles).

ques» sur Namur ou Givet. La carte de De Bouge n'indique aucun relais sur cette chaussée, pour le motif que les Postes Impériales ne la desservaient pas à l'époque, mais elle était certainement affermée à des messageries privées.

Le deuxième axe est «l'ancienne route» de Namur-Luxembourg, dite route Marie-Thérèse (pavée autour des années 1750). Cette ancêtre de la Nationale 4 comptait 16 postes sur son parcours (23 en 1794, suivant le «Calendrier de la Cour», de cette année), et «3 tenances de la poste aux lettres (Marche, Grinchamps-Champlon et Flamizoulle); nous avons pu vérifier sur textes que les abbés de St Hubert de la seconde moitié du XVI^e siècle recevaient souvent leur courrier par ce bureau de «Flamisoulle».

Transversal par rapport aux précédents, le troisième axe était le tronçon Sedan-Marche de la route Paris-Liège, en partie desservi par les Postes royales françaises. Elle n'était pas encore pavée au temps de De Bouge et comportait entre les relais de Paliseul et Marche, celui de Tellin, Poste d'Empire. Ce relais, établi autrefois sur l'Allee de Tellin relevant de la principauté de Bouillon, l'était, depuis 1750 environ, dans des bâtiments neufs élevés par l'abbaye de St Hubert, sur l'emplacement des ruines du château des seigneurs de Vervy, également enclavé relevant — du moins jadis — de la principauté de Bouillon, de mouvance française (5). Le censier de St Hubert à Tellin était tenu par son bail de faire suivre à la résidence d'été de Bure des abbés de St Hubert, le courrier leur parvenant par le relais de Tellin, et ce jusqu'en 1794. Il est à noter que Marche-en-Famenne était déjà un centre important de redistribution postale, réexpédiant le courrier venu de France par Sedan, sur Namur et Bruxelles, et sur Luxembourg, Liège et les pays du Nord. Le maître de poste de Marche percevait de ce chef une rétribution annuelle des Postes Royales Françaises (6).

Pour ce qui concerne précisément la ville de St Hubert, elle ne posséda jamais de tenance de poste aux lettres sous l'Ancien Régime. Peu avant 1740, la poste impériale, pour accélérer le trafic postal, avait tenté d'utiliser un trajet abrégé Marche-Arlon, par Nassogne et St Hubert, et avait désigné comme tenancier dans cette dernière ville le commerçant Henri-Joseph Ransonnet. Mais de crainte de déplaire à l'abbé De Jong, très francophile, Ransonnet n'osa pas fixer sur sa façade le panonceau de la poste impériale sommé de l'aigle bicéphale (on le retrouva après son décès, parmi ses meubles). Cette déviation non pavée s'avéra peu praticable et dès 1741, le gouvernement de Bruxelles avait autorisé la poste impériale à reprendre l'itinéraire de la «chaussée Marie-Thérèse». Certes la carte de De Bouge

(5) Pour les détails, consulter notre étude parue en 1975 «*Histoire du château de Tellin et de ses habitants*», in «L'intermédiaire des Généalogistes», N° 169, page 23 notamment.

(6) Cf. Arch. Roy. à Bruxelles, Fonds Chancellerie Autrichienne, dossier 662 (rapport du 26 février 1742 du conseil privé au Comte de Harrach, gouverneur ad interim, page 4).



Porche de l'Ancien relais des postes de Tellin vers 1750 (état 1977).

(Photo Ph. Dufrêne).

indique une poste aux lettres dans la ville abbatiale, mais il s'agit de celui de St-Hubert des cinq messagers ou «piétons» installés dans le Duché par ordonnance du 1^{er} décembre 1773 du Conseil Provincial du Luxembourg (7). Notre homme était chargé de lever tous les mardis au bureau de poste de Grainchamps le courrier lui étant destiné, et de transmettre le lendemain mercredi «à dix heures du matin», à Mirwart, le courrier à son collègue d'Orchimont, qui y retournait par Graide.

L'engin roulant : la Diligence

La diligence — appelée malle-poste lorsqu'elle transportait le courrier — succéda vers la fin du XVIII^e siècle au coche, lourd et très lent. Ch. du Bus de Warnaffe, le châtelain de Roumont, en donne une description suggestive (8) : «Une énorme voiture. A l'avant le coupé avec trois places de luxe, face à la route; au centre et à l'intérieur, deux banquettes de 3 places chacune se faisant vis-à-vis, mais n'offrant qu'une vue latérale sur le paysage ...

... «à l'arrière la rotonde où l'on pénètre par le «cul» de la diligence, et où l'on s'entasse à huit, pour recevoir par les vitres baissées, toute la poussière de la route. Ajoutez, en plein vent, l'impériale accrochée à l'avant du toit, tandis qu'à l'arrière, sous une bâche, s'empilent les bagages.

Cinq chevaux pour remorquer ce «monument» : deux au timon, et trois en volée, de front.

Sur l'impériale, le conducteur, maître à bord après Dieu. C'est lui qui au départ embouche son cornet et sonne une fanfare. (...) Aux relais c'est lui qui présidera aux échanges d'équipages et veillera au bon ordre de la voiture.

Mais le rôle le plus dur, c'est le postillon qui l'assume. Placé sous l'autorité du conducteur, enfoui dans d'énormes bottes fixées à la selle ... En bonne saison, il reste à cheval dix, douze heures par jour.

Et il arrive que la diligence verse !»

Il semble que l'aménagement technique de la diligence n'ait guère fait de progrès de 1750 à 1860, si nous en jugeons par les gravures d'époque.

(7) Référence ss note 1.

(8) In *Roumont*, Desclée de Brouwer, 1943, pp. 92-93

Le charme incertain des voyages ...

Si les déplacements de l'époque sont coûteux, lents et inconfortables, les voyageurs, recrues de cahots, peuvent-ils espérer une compensation à l'étape ? Le plus souvent, non, si nous en croyons Ch. du Bus de Warnaffe, déjà cité : «L'hostellerie (de Roumont-Flamierge) est en beaucoup de points semblable à ses congénères. Le nombre des lits est inférieur à celui des passagers et il n'existe pas, ou guère, de chambre privée ... Toutes les chambres sont à 3 ou 4 lits, entourés de rideaux quelquefois, mais pas toujours. Cela provoque, presque chaque soir, des contestations et des disputes entre voyageurs, voire même des aventures dont la chronique s'empare et se défraie ... Ces auberges du «bon vieux temps» sont sales, mal tenues, pleines d'odeurs nauséabondes et de punaises. La cuisine ne vaut guère mieux, en dépit de la légende» (9).

Au surplus, le voyage était pour certains le dernier, ou à l'inverse, le tout premier, comme le montrent les curieux extraits des registres paroissiaux de Tellin (publiés en annexe), qui témoignent de l'important brassage de classes sociales et de nationalités que favorisait le réseau des diligences et malles-postes.

Pour conclure, disons que les contemporains de De Bouge et de la marquise de Lamberty, du Pont d'Oye, auraient douté de la raison du quidam qui leur aurait annoncé qu'en 1960, un voyageur quittant Bruges à 11 heures se trouverait le même jour à Mayence, vers 15h30, sans quitter son wagon, frais et dispos ...

ANNEXE

Extraits des Registres Paroissiaux de Tellin (Arch. Etat, Arlon).
Les actes du début du XVIII^e siècle sont traduits du latin.

BAPTEMES

- 1725 7 juillet — Marie, fille de Charles Fricon, d'Hirson et de Mary Fronwaillée. Parrains : JB Gaucher, de Thiersi, et Marie La Vigreusse, d'Elbeuf (RP 110).
- 1785 1^{er} septembre — Louise Aug. De Montluisant, fille de Mr Bruno De Montluisant, natif de Dijon en Bourgogne, receveur des droits de S.M. au bureau de Tellin (RP fol. 250).
- 1794 23 avril — Joseph Toll, fils de Jean Toll, de Berzée, et de Catherine Gall, ex-Sandkoul (sic), Reformatæ (= protestante). Parrains : Joseph Rasse, de Zagon (?) et Catherine Kemenes de Gigor St Mikols (= probabl. sujets hongrois).

(9) Ibidem, page 92.

DECES

- 1723 25 août — (trad. latin) Près de Tellin, au chemin de Transinne, furent foudroyés Joseph Richermoz, savoyard (?) et Jean Le Balme, chirurgien de Lyon (RP fol. 275).
- 1754 9 janvier — Charles Manÿ, étranger, espana (sic).
- 1773 9 mars — Agnès Joseph, fille illégitime d'Agnès Dubois, baptisée à Ste Véronne (sic) lez Liège le 1er mars 1773.
- 1790 29 mai — 27 soldats sont enterrés au cimetière de Tellin (NdT : après le combat victorieux des Impériaux sur les Patriotes brabançons).
- 1793 27 mai, 7 h. soir — Jean Vigier, 49 ans, chaudronnier, de St Martin Valmeraux (Auvergne).
- 1795 12 janvier (23 nivôse an III) — Est décédé entre Bure et Tellin, Joseph Charvilhac, de Chapolez-Beaufort (diocèse de Clermont-Ferrand).



TSCHAGGENY Charles — Le Courier d'Ardenne, 1861.

(Huile sur toile, 82 x 135. Musée Beaux Arts, Brux., Invent. 1559).

LES STATISTIQUES COMMUNALES DE L'ANCIEN CANTON ELECTORAL DE SAINT-HUBERT (1834-1976)

PAR

Jean-Marie DUVOSQUEL
*Secrétaire-adjoint du Comité d'Histoire
du Crédit Communal de Belgique*

Dans le domaine de la statistique, la Belgique a joué un rôle de pionnier. Se situant dans le sillage d'une tradition statistique déjà bien établie sous le régime autrichien, poursuivie sous les régimes français et hollandais, la Belgique indépendante publie son premier recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie dès 1846, recensement élaboré sous l'impulsion d'un des plus grands statisticiens de son temps, Adolphe Quetelet. La voie était ouverte et depuis lors notre pays n'a jamais failli à la renommée qu'il s'est créé en ce domaine au siècle dernier, grâce au Service Central de la Statistique rattaché depuis sa création en 1831 au Ministère de l'Intérieur, auquel a succédé en 1946 l'Institut national de Statistique (I.N.S.) dépendant du Ministère des Affaires économiques.

Les chiffres ainsi rassemblés depuis un siècle et demi constituent une masse impressionnante d'informations, les uns édités dans des publications dispersées et dont la collection complète est devenue fort rare, les autres inédits et conservés dans les archives de l'I.N.S. et d'autres organismes. Il n'est pas facile pour l'historien de rassembler ces données ni de les interpréter et pourtant, n'est-ce pas au travers de ces chiffres que peuvent être approchés de la façon la plus rapide le visage et l'évolution d'une entité

communale ? Songeons notamment à l'urbanisation, au passage de l'agriculture à l'élevage, à la disparition et à l'apparition de certaines cultures, à la transition de l'artisanat vers la grande industrie, à l'évolution de la structure professionnelle de la population, etc.

C'est la raison pour laquelle le Comité d'Histoire du Crédit Communal, sous l'impulsion de M. Van Audenhove, directeur gérant du Crédit Communal et Président de son Centre Culturel, et avec la collaboration du regretté Professeur Jan Dhondt, proposa au Crédit Communal dès 1961 la publication, commune par commune, chaque arrondissement faisant l'objet d'un volume, de ces chiffres ou de certains d'entre eux, qui donneraient à l'historien local une première ossature pour construire une monographie d'histoire locale ou régionale.

Les dépouillements fort longs et fastidieux dirigés par Mme M. Goethals et Melle M. Bruwier, sous la responsabilité du Comité d'Histoire, prirent plusieurs années et la masse documentaire ainsi accumulée, classée par commune, était prête à l'impression quand on s'avisa qu'il était difficile de publier l'ensemble.

Aussi, afin de faire connaître ce fonds de documentation conservé au Département Etudes et Documentation du Crédit Communal et accessible au public, est-il apparu opportun de publier à titre d'exemple le dossier de quelques communes, le chercheur s'intéressant à d'autres localités pouvant dès lors mesurer ce que la consultation de ces fonds peut lui apporter.

Pour des raisons matérielles, essentiellement typographiques, le groupement des données des communes d'un même canton électoral a paru indispensable.

27

27

La présente publication concerne le canton électoral de Saint-Hubert tel qu'il se présentait avant la fusion des communes entrée en vigueur le 1er janvier 1977. Cependant, les communes d'Awenne et de Mirwart, appartenant au canton électoral de Saint-Hubert, relevaient alors du canton judiciaire de Nassogne : aussi a-t-il semblé utile de les distinguer dans la présentation du travail. En outre, pour permettre la comparaison avec les chiffres qui apparaîtront dans les recensements futurs, les communes anciennes qui constituent aujourd'hui la nouvelle entité de Saint-Hubert ont été pourvues systématiquement d'un astérisque.

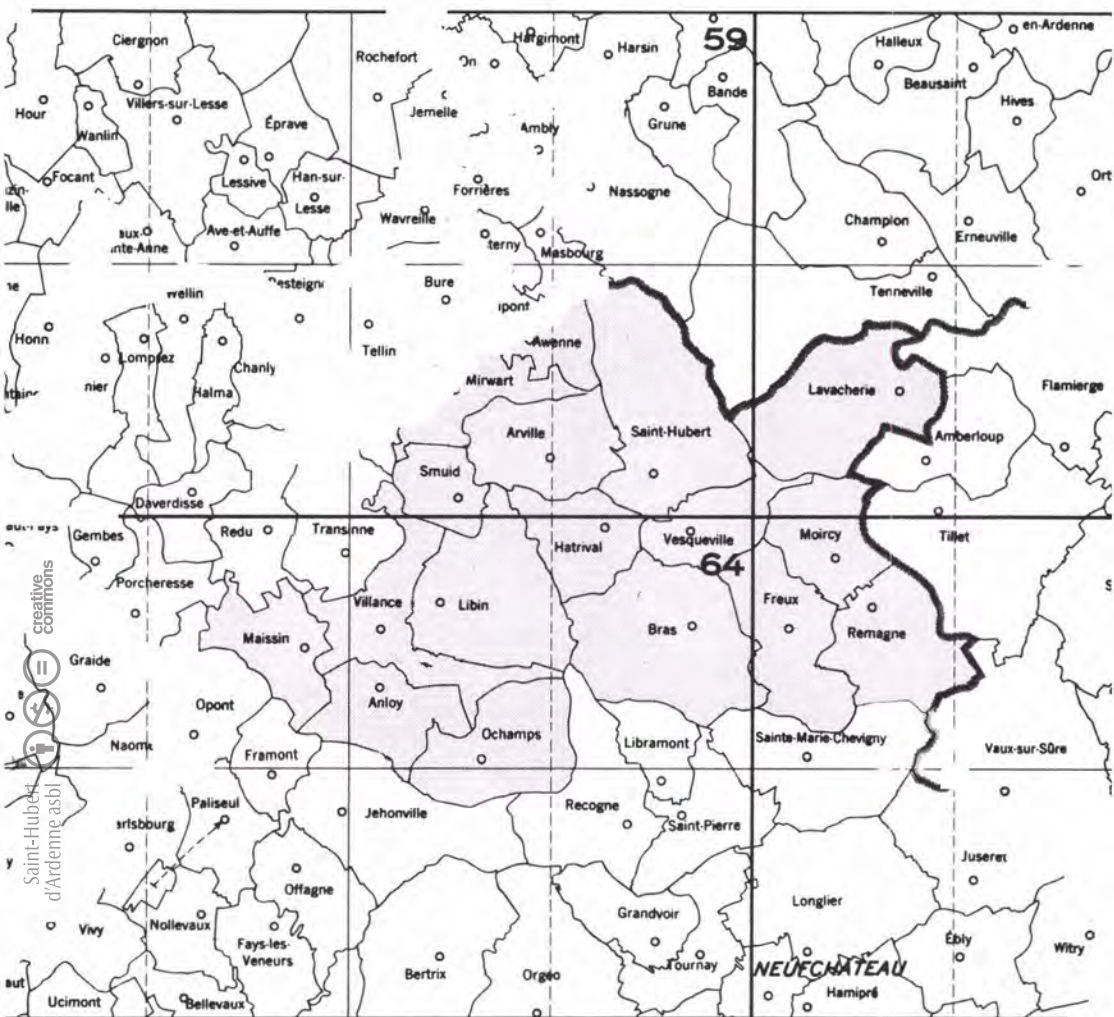
Rien n'est plus difficile à utiliser que les chiffres : il est évidemment primordial de savoir ce qu'ils recouvrent exactement. Des données apparemment comparables cachent des réalités bien différentes. C'est la raison pour laquelle il sera prudent de consulter, avant utilisation des tableaux qui suivent, un article qui paraîtra dans le *Bulletin trimestriel du*

Crédit Communal de Belgique et qui fournira les caractéristiques de chaque recensement, les conditions dans lesquelles il a été élaboré ainsi que les critères qui ont été adoptés par les statisticiens de l'époque. Cet article nous dispense aujourd'hui d'entrer dans des considérations qui sont communes à tous les cantons qui seront envisagés.

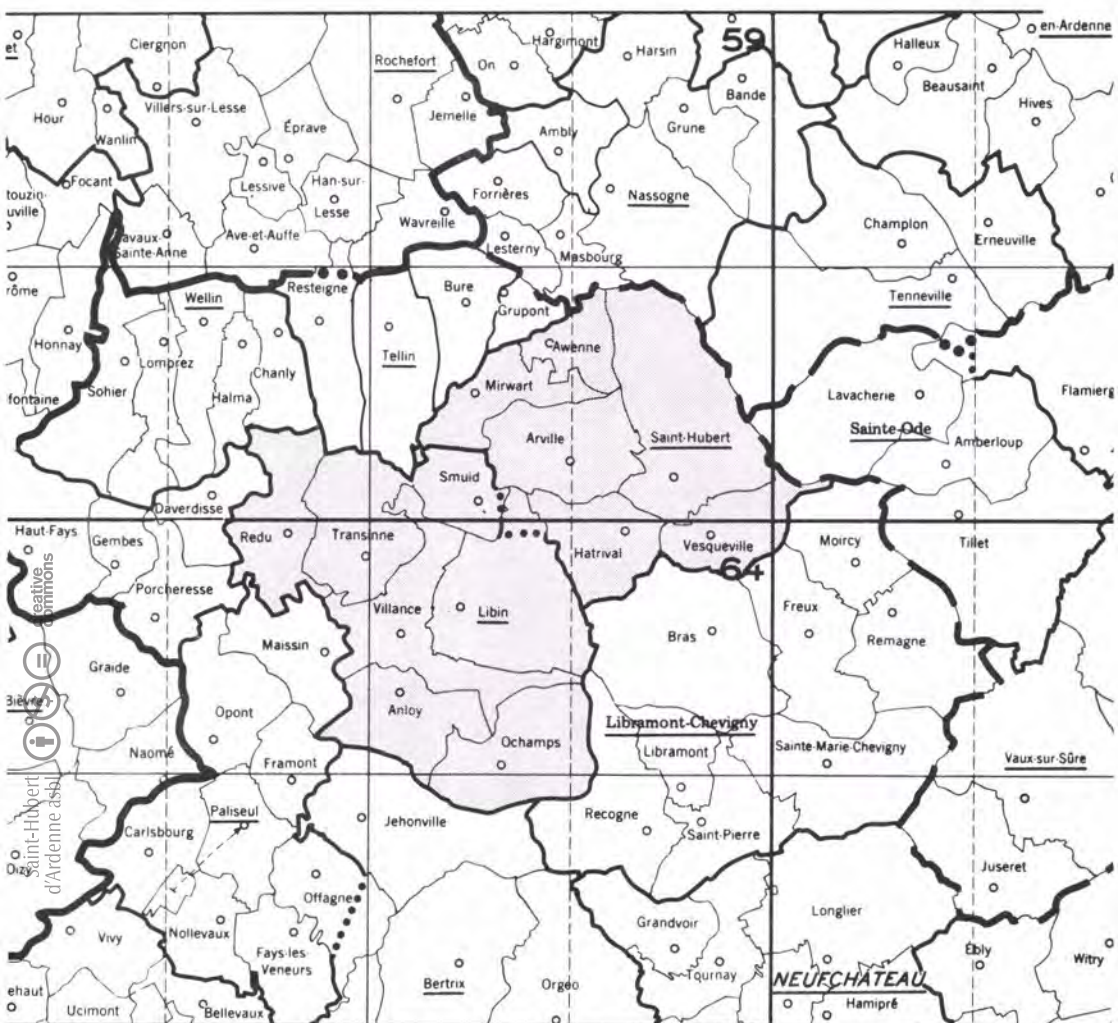
Précisons encore que le but de ce travail n'est que de fournir des matériaux et non de les mettre en œuvre. D'autres s'y emploieront ultérieurement.



La présente publication a été rendue possible grâce à la collaboration de Mademoiselle Francine Noël, licenciée en Histoire, qui avec persévérance a mis à jour les données rassemblées de 1961 à 1971 et a pu les compléter par les communications qui lui ont été faites par Messieurs Peeters (Agriculture), Schobbens (Population) et Vrancken (Finances), de l'Institut national de Statistique, par Messieurs Laurent (Gestion financière), Laere-mans (Mécanographie) et Beyens (Services Généraux), du Ministère de l'Intérieur et par les différentes administrations communales concernées.



Jusqu'au 31 décembre 1976, le canton électoral de Saint-Hubert, arrondissement administratif de Neufchâteau, comprenait 16 communes: Arville, Awenne, Bras, Freux, Hatrival, Lavacherie, Libin, Maissin, Mirwart, Moircy, Ochamps, Remagne, Saint-Hubert, Smuid, Vesqueville, Villance. Au judiciaire, ces communes relevaient du canton judiciaire de Saint-Hubert, arrondissement judiciaire de Neufchâteau, sauf Awenne et Mirwart, qui faisaient partie du canton judiciaire de Nassogne, arrondissement judiciaire de Marche-en-Famenne.



Depuis le 1er janvier 1977, le canton électoral de Saint-Hubert, arrondissement administratif de Neufchâteau, comprend les nouvelles entités communales de Saint-Hubert (anciennes communes de Arville, Awenne, Hatrival, Mirwart, Saint-Hubert, Vesqueville et un fragment de Libin et de Smuid) et de Libin (anciennes communes de Anloy, Libin, Ochamps, Redu, Smuid, Transinne, Villance).

BIBLIOGRAPHIE

Publications de l'Institut National de Statistique:

Recensements de l'Agriculture de 1846 à 1970.

Recensement des Bâtiments au 31 décembre 1968. Tome 2: Principaux résultats par commune.

Recensements de l'Industrie et du Commerce de 1896 à 1970.

Recensement de la Population au 31 décembre 1961. Tome 2: Bâtiments.

Recensements de la Population de 1846 à 1970.

Statistiques démographiques, 1976.

Autres publications:

Exposé de la situation du Royaume 1841-1900, Bruxelles, Ministère de l'Intérieur, 1852-1912, 10 volumes.

A. HOUET et R. CLEEREN, *Dictionnaire moderne géographique, administratif, statistique des communes belges*, Bruxelles, 1967.

L. MALVOZ et C. VERBIST, « Une Belgique de 589 communes. Les fusions de communes vues sous l'angle de la géographie administrative ». Extrait du *Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique*, n° 115, janvier 1976, pp. 40-41.

La province hier et aujourd'hui: Luxembourg, Bruxelles, Crédit Communal de Belgique, 1976.

M. SAUVEUR, *Statistique du vote plural en Belgique*, Bruxelles, 1908.

Statistique territoriale du Royaume de Belgique, basée sur les résultats des opérations cadastrales. Deuxième publication complétant celle de 1839, Bruxelles, 1853 (Ministère des Finances).

E. TANDEL, *Les communes luxembourgeoises*, Arlon, tome I: Partie générale, 1891; tome VI b: L'arrondissement de Neufchâteau, 1893; tome VII: table onomastique, 1894.

P. VANDERMAELEN, *Dictionnaire géographique du Luxembourg*, Bruxelles, 1838.

LE TERRITOIRE

SUPERFICIE CADASTRALE¹

Communes	1834	1866	1895	1929	1950	1959	1970
Arville*	2.063,25	2.064	2.064,83	2.064,73	2.064,73	2.064,72	2.064,73
Bras	3.619,24	3.620	3.620,15	3.620,17	3.622,93	3.622,92	3.622,95
Freux	2.210,03	2.210	2.209,54	2.209,98	2.211,21	2.211,21	2.211,21
Hatrival*	1.505,29	1.506	1.505,54	1.505,45	1.505,62	1.505,61	1.505,57
Lavacherie	3.134,63	3.135	3.134,42	3.134,31	3.134,76	3.134,75	3.134,81
Libin	4.042,61	4.046	4.043,05	3.033,89	3.033,97	3.033,97	3.033,97
Maissin	—	—	1.587,78	1.590,14	1.590,10	1.590,10	1.590,10
Moirey	1.654,05	1.654	1.653,12	1.651,70	1.652,81	1.652,81	1.652,81
Ochamps	2.239,23	2.238	2.237,91	2.247,13	2.247,17	2.247,16	2.247,17
Remagne	2.228,49	2.224	2.224,10	2.222,92	2.222,89	2.222,89	2.222,90
Saint-Hubert*	3.770,71	3.770	3.769,96	3.769,97	3.769,79	3.769,78	3.770,62
Smuid	—	—	—	1.010	1.009,98	1.009,97	1.009,98
Vesqueville*	1.359,89	1.360	1.360,05	1.360,01	1.359,97	1.359,87	1.359,83
Villance	3.929,37	3.930	2.342,79	2.342,57	2.341,79	2.342,35	2.342,36
Awenne*	2.194,02	2.194	907,94	907,94	907,95	907,94	907,94
Mirwart*	—	—	1.285,09	1.285,05	1.285,03	1.285,03	1.285,03
Modification de limites:					Loi du	Moniteur du	
Libin : Cession d'une partie de la commune à Smuid					14.8.1899	16-17.8.1899	
Maissin : Commune créée par la scission de Villance					28.6.1895	6.7.1895	
Smuid : Commune créée par la scission de Libin					14.8.1899	16-17.8.1899	
Villance : Cession d'une partie de la commune à Maissin					28.6.1895	6.7.1895	
Awenne : Cession d'une partie de la commune à Mirwart					18.7.1877	21.7.1877	
Mirwart : Commune créée par la scission d'Awenne					18.7.1877	21.7.1877	

* Les communes suivies d'un astérisque sont celles qui forment la nouvelle entité communale de Saint-Hubert au 1er janvier 1977.

¹ Toutes les superficies sont exprimées en ha.

LA POPULATION

NOMBRE D'HABITANTS¹

Communes	1846	1856	1866	1876	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1947	1961	1970	1975	1976 ²
Arville*	686	797	792	829	830	817	883	913	974	874	861	788	824	857	853
Bras	617	685	790	784	801	835	828	848	824	796	785	742	725	781	802
Freux	547	568	635	595	573	563	715	747	787	664	660	590	554	548	531
Hatrival*	510	555	630	646	631	652	599	620	603	579	601	517	544	569	536
Lavacherie	523	545	547	522	495	503	448	490	490	436	509	462	494	455	445
Libin	820	1.030	1.038	1.243	1.256	1.242	1.102	1.172	1.170	1.137	1.142	1.087	1.122	1.159	1.185
Maissin	-	-	-	-	-	-	467	547	493	506	507	452	440	433	432
Moiréy	376	384	419	332	400	412	407	420	396	376	316	329	319	312	318
Ochamps	690	736	743	723	740	724	743	796	707	739	679	712	686	723	712
Remagne	424	429	506	527	506	467	516	586	586	540	535	452	404	382	380
Saint-Hubert*	2.229	2.497	2.358	2.477	2.594	2.712	3.068	3.475	3.519	3.165	3.088	3.108	3.091	3.176	3.163
Smuid	-	-	-	-	-	-	275	262	277	250	236	220	195	194	188
Vesqueville*	344	372	439	460	472	427	460	527	512	533	466	435	466	499	510
Villance	807	916	969	904	979	1.038	501	605	640	661	644	632	622	616	617
Awenne*	852	959	872	921	621	650	578	588	522	433	392	359	323	320	319
Mirwart*	-	-	-	-	343	319	345	320	280	250	210	162	135	140	146

¹ En 1846 et 1856, c'est la population de fait (c'est-à-dire les personnes séjournant à la date du recensement dans la commune) qui a été dénombrée. Ultérieurement, on a recensé la population de droit (c'est-à-dire les personnes légalement domiciliées dans la commune).

² Chiffres communiqués par le service population de l'Institut National de Statistique.

L'EVOLUTION DE LA POPULATION

Communes	1846 ¹	1866	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1947	1961	1968	1970
ARVILLE*												
Nombre de ménages	136	170	181	175	202	215	219	216	239	248		261
Nombre de maisons d'habitation ⁴	135	176	192	177	201	204	207	214	221	250	263	
Nombre de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	261 ²		261 ³
Nombre d'habitants nés dans une autre commune	73	160	159	159	159	134	152	-	-	-		
Nombre d'habitants nés à l'étranger	7	12	2	5	7	12	18	-	-	-		
Nombre d'habitants de nationalité étrangère	-	-	-	5	4	4	3	-	-	-		
Nombre d'habitants parlant français	685	791	791	817	831	848	941	817	832	-		
Nombre d'habitants parlant néerlandais	-	-	-	1	-	9	4	1	2	-		
Nombre d'habitants parlant allemand	1	9	2	5	6	2	2	-	1	-		
Nombre d'habitants sachant lire et écrire	-	566	663	695	712	796	-	-	-	-		
Nombre d'habitants ne sachant ni lire ni écrire	-	226	167	122	171	117	-	-	-	-		
BRAS												
Nombre de ménages	139	176	174	177	183	207	200	207	227	213		223
Nombre de maisons d'habitation ⁴	139	179	174	184	185	195	199	199	202	209	204	
Nombre de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	218 ²		223 ³
Nombre d'habitants nés dans une autre commune	123	240	207	229	255	299	260	-	-	-		
Nombre d'habitants nés à l'étranger	11	6	3	24	9	12	4	-	-	-		
Nombre d'habitants de nationalité étrangère	-	-	-	10	9	6	4	-	-	4		1
Nombre d'habitants parlant français	613	788	762	835	790	809	762	764	758	-		
Nombre d'habitants parlant néerlandais	4	1	-	1	1	7	2	9	2	-		
Nombre d'habitants parlant allemand	-	2	-	6	3	2	1	1	2	-		
Nombre d'habitants sachant lire et écrire	-	561	578	715	707	737	-	-	-	-		
Nombre d'habitants ne sachant ni lire ni écrire	-	229	223	120	121	111	-	-	-	-		

Communes	1846 ¹	1866	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1947	1961	1968	1970
FREUX												
Nombre de ménages	118	128	125	118	141	159	167	158	161	143		146
Nombre de maisons d'habitation ⁴	116	141	134	120	138	150	161	158	148	142	145	-
Nombre de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	148 ²	-	145 ³
Nombre d'habitants nés dans une autre commune	147	183	121	138	229	240	291	-	-	-	-	-
Nombre d'habitants nés à l'étranger	11	1	4	6	2	9	12	-	-	-	-	-
Nombre d'habitants de nationalité étrangère	-	-	-	6	2	9	11	-	-	1	-	8
Nombre d'habitants parlant français	547	634	547	562	681	711	782	649	635	-	-	-
Nombre d'habitants parlant néerlandais	-	4	-	2	3	19	16	4	3	-	-	-
Nombre d'habitants parlant allemand	-	1	4	4	7	4	4	-	-	-	-	-
Nombre d'habitants sachant lire et écrire	-	135	431	483	573	602	-	-	-	-	-	-
Nombre d'habitants ne sachant ni lire ni écrire	-	500	142	80	142	145	-	-	-	-	-	-
HATRIVAL*												
Nombre de ménages	107	133	133	130	133	144	144	152	194	171		173
Nombre de maisons d'habitation ⁴	107	132	143	134	138	143	151	160	166	156	171	-
Nombre de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	184 ²	-	173 ³
Nombre d'habitants nés dans une autre commune	50	154	153	166	136	155	155	-	-	-	-	-
Nombre d'habitants nés à l'étranger	4	3	7	3	3	3	15	-	-	-	-	-
Nombre d'habitants de nationalité étrangère	-	-	-	6	1	-	9	-	-	-	-	6
Nombre d'habitants parlant français	510	630	605	652	578	587	576	561	577	-	-	-
Nombre d'habitants parlant néerlandais	-	-	4	5	58	-	3	-	17	-	-	-
Nombre d'habitants parlant allemand	-	5	2	1	58	-	7	-	3	-	-	-
Nombre d'habitants sachant lire et écrire	-	414	395	478	471	516	-	-	-	-	-	-
Nombre d'habitants ne sachant ni lire ni écrire	-	216	236	174	128	104	-	-	-	-	-	-

Communes	1846 ¹	1866	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1947	1961	1968	1970
LAVACHERIE												
Nombre de ménages	101	112	103	105	106	125	130	118	156	142		146
Nombre de maisons d'habitation ⁴	102	115	118	105	114	121	129	125	149	143	148	-
Nombre de logements										167 ²		146 ³
Nombre d'habitants nés dans une autre commune	87	127	65	87	98	133	135					-
Nombre d'habitants nés à l'étranger	9	5	3	5	4	4	5	-	-			-
Nombre d'habitants de nationalité étrangère	-	-	-	5	4	10	6			14		7
Nombre d'habitants parlant français	523	546	472	503	428	469	478	423	464			-
Nombre d'habitants parlant néerlandais	-	-	-	2	-	-	-	1	9	-		-
Nombre d'habitants parlant allemand		4	2						6			
Nombre d'habitants sachant lire et écrire		280	252	371	360	403						
Nombre d'habitants ne sachant ni lire ni écrire		267	243	132	88	87						
LIBIN												
Nombre de ménages	180	228	244	257	239	268	279	295	346	324		347
Nombre de maisons d'habitation ⁴	178	225	265	270	237	262	281	284	304	313	338	-
Nombre de logements										345 ²		347 ³
Nombre d'habitants nés dans une autre commune	144	264	296	273	254	257	258	-	-	-		-
Nombre d'habitants nés à l'étranger	21	7	16	14	17	13	11	-	-	-		-
Nombre d'habitants de nationalité étrangère	-	-	-	7	17	13	11	-	-	10		18
Nombre d'habitants parlant français	819	1.038	1.195	1.242	1.048	1.117	1.132	1.094	1.096	-		-
Nombre d'habitants parlant néerlandais	-	13	8	6	6	1	2	4	18	-		-
Nombre d'habitants parlant allemand	1	10	10	6	5	14	10	4	10	-		-
Nombre d'habitants sachant lire et écrire	-	530	943	1.009	893	955	-	-	-	-		-
Nombre d'habitants ne sachant ni lire ni écrire	-	508	313	233	209	217	-	-	-	-		-

Communes	1846 ¹	1866	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1947	1961	1968	1970
MAISSIN												
Nombre de ménages					113	138	122	140	157	151		162
Nombre de maisons d'habitation ⁴					111	123	102	134	142	146	150	—
Nombre de logements							—	—	—	164 ²		162 ³
Nombre d'habitants nés dans une autre commune					111	136	143	—	—	—		—
Nombre d'habitants nés à l'étranger					19	22	13	—	—	—		—
Nombre d'habitants de nationalité étrangère					19	22	10	—	—	7		6
Nombre d'habitants parlant français					433	525	475	485	497	—		—
Nombre d'habitants parlant néerlandais					—	—	3	—	3	—		—
Nombre d'habitants parlant allemand					—	—	1	1	7	—		—
Nombre d'habitants sachant lire et écrire					376	477	—	—	—	—		—
Nombre d'habitants ne sachant ni lire ni écrire					91	50						—
MOIRCY												
Nombre de ménages	76	88	88	86	83	92	95	104	88	105		102
Nombre de maisons d'habitation ⁴	76	94	94	86	88	99	100	101	87	98	102	—
Nombre de logements							—	—	—	113 ²		102 ³
Nombre d'habitants nés dans une autre commune	70	113	146	90	158	157	165	—	—	—		—
Nombre d'habitants nés à l'étranger	—	11	5	4	7	3	2	—	—	—		—
Nombre d'habitants de nationalité étrangère	—	—	—	—	8	2	3	—	—	1		5
Nombre d'habitants parlant français	376	418	379	412	389	403	382	355	304	—		—
Nombre d'habitants parlant néerlandais	—	1	—	—	3	3	2	2	1	—		—
Nombre d'habitants parlant allemand	—	11	5	2	7	3	1	1	5	—		—
Nombre d'habitants sachant lire et écrire	—	285	297	372	320	357	—	—	—	—		—
Nombre d'habitants ne sachant ni lire ni écrire	—	134	103	40	87	63	—	—	—	—		—

Communes	1846 ¹	1866	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1947	1961	1968	1970
OCHAMPS												
Nombre de ménages	154	173	171	173	170	193	169	179	166	180		181
Nombre de maisons d'habitation ⁴	154	169	173	177	172	189	163	161	154	162	166	
Nombre de logements										187 ²		179 ³
Nombre d'habitants nés dans une autre commune	64	166	134	144	159	186	153	-	-	-		-
Nombre d'habitants nés à l'étranger	-	13	11	11	4	5	4	-	-	-		-
Nombre d'habitants de nationalité étrangère	-	-	-	9	2	5	7	-	-	6		6
Nombre d'habitants parlant français	690	742	698	723	708	763	686	710	647	-		-
Nombre d'habitants parlant néerlandais	-	14	11	15	9	7	8	6	4	-		-
Nombre d'habitants parlant allemand	-	2	3	9	3	1	6	3	5	-		-
Nombre d'habitants sachant lire et écrire	-	473	526	572	600	605	-	-	-	-		-
Nombre d'habitants ne sachant ni lire ni écrire		270	214	152	143	191	-	-	-	-		-
REMAIGNE												
Nombre de ménages	77	93	100	96	108	122	125	119	118	115		100
Nombre de maisons d'habitation ⁴	76	97	102	103	110	120	125	118	129	112	110	
Nombre de logements										129 ²		100 ³
Nombre d'habitants nés dans une autre commune	133	163	155	162	215	244	217	-	-	-		-
Nombre d'habitants nés à l'étranger	2	-	3	-	-	2	3	-	-	-		-
Nombre d'habitants de nationalité étrangère	-	-	-	-	-	2	3	-	-	-		-
Nombre d'habitants parlant français	424	506	473	466	491	565	564	522	520	-		-
Nombre d'habitants parlant néerlandais	-	9	8	1	4	6	3	3	1	-		-
Nombre d'habitants parlant allemand	-	-	-	16	2	2	-	-	-	-		-
Nombre d'habitants sachant lire et écrire	-	331	435	377	409	502	-	-	-	-		-
Nombre d'habitants ne sachant ni lire ni écrire	-	175	71	90	107	84	-	-	-	-		-

Communes	1846 ¹	1866	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1947	1961	1968	1970
SAINT-HUBERT*												
Nombre de ménages	393	448	538	600	730	880	907	897	956	957		985
Nombre de maisons d'habitation ⁴	346	399	501	581	696	764	802	843	840	925	981	—
Nombre de logements										979 ²		980 ³
Nombre d'habitants nés dans une autre commune	657	481	588	620	651	777	797	—	—	—		—
Nombre d'habitants nés à l'étranger	40	57	44	52	37	52	56	—	—	—		—
Nombre d'habitants de nationalité étrangère	—	—	—	36	40	26	40	—	—	40		33
Nombre d'habitants parlant français	2.005	2.331	2.404	2.703	2.895	3.301	3.355	3.044	2.955	—		—
Nombre d'habitants parlant néerlandais	224	34	46	56	65	70	52	17	100	—		—
Nombre d'habitants parlant allemand	—	57	39	37	52	33	22	6	56	—		—
Nombre d'habitants sachant lire et écrire	—	1.578	1.697	1.907	2.430	2.789	2.988	—	—	—		—
Nombre d'habitants ne sachant ni lire ni écrire	—	780	897	805	638	686	531	—	—	—		—
SMUD												
Nombre de ménages					54	54	62	61	66	70		66
Nombre de maisons d'habitation ⁴					56	52	60	59	65	64	77	—
Nombre de logements							—	—	—	76 ²		66 ³
Nombre d'habitants nés dans une autre commune					77		54	—	—	—		—
Nombre d'habitants nés à l'étranger					—	—	2	—	—	—		—
Nombre d'habitants de nationalité étrangère					—	—	—	—	—	—		2
Nombre d'habitants parlant français					263	253	267	239	231	—		—
Nombre d'habitants parlant néerlandais					5	—	—	1	5	—		—
Nombre d'habitants parlant allemand					—	—	2	1	3	—		—
Nombre d'habitants sachant lire et écrire					234	232	—	—	—	—		—
Nombre d'habitants ne sachant ni lire ni écrire					41	30	—	—	—	—		—

Communes	1846 ¹	1866	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1947	1961	1968	1970
VESEQUÉVILLE*												
Nombre de ménages	73	100	93	91	107	110	112	118	124	135		141
Nombre de maisons d'habitation ⁴	70	95	107	96	98	108	110	116	115	120	132	—
Nombre de logements	—	—	—	—	—	—	—	—	—	142 ²		141 ³
Nombre d'habitants nés dans une autre commune	58	71	89	74	89	101	89	—	—	—		—
Nombre d'habitants nés à l'étranger	—	9	5	4	3	2	1	—	—	—		—
Nombre d'habitants de nationalité étrangère	—	—	—	4	3	2	1	—	—	—		—
Nombre d'habitants parlant français	344	438	440	424	431	497	491	506	454	—		—
Nombre d'habitants parlant néerlandais	—	—	—	3	1	9	4	2	1	—		—
Nombre d'habitants parlant allemand	—	7	5	3	2	3	1	—	3	—		—
Nombre d'habitants sachant lire et écrire	—	301	269	355	367	423	—	—	—	—		—
Nombre d'habitants ne sachant ni lire ni écrire	—	138	203	72	93	104	—	—	—	—		—
VILLANCE												
Nombre de ménages	174	211	262	236	130	148	146	163	185	197		186
Nombre de maisons d'habitation ⁴	174	230	252	230	154	154	143	159	165	172	—	176
Nombre de logements	—	—	—	—	—	—	—	—	—	209 ²		186 ³
Nombre d'habitants nés dans une autre commune	113	228	218	266	118	128	174	—	—	—		—
Nombre d'habitants nés à l'étranger	34	19	28	20	2	4	7	—	—	—		—
Nombre d'habitants de nationalité étrangère	—	—	—	20	2	5	7	—	—	5		3
Nombre d'habitants parlant français	807	969	939	1.038	483	569	615	633	628	—		—
Nombre d'habitants parlant néerlandais	—	—	4	8	2	—	2	—	10	—		—
Nombre d'habitants parlant allemand	—	—	20	1	1	—	—	—	—	—		—
Nombre d'habitants sachant lire et écrire	—	724	815	981	414	522	—	—	—	—		—
Nombre d'habitants ne sachant ni lire ni écrire	—	247	164	57	87	83	—	—	—	—		—

Communes	1846 ¹	1866	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1947	1961	1968	1970
AWENNE*												
Nombre de ménages	152	191	138	155	149	151	150	141	134	132		116
Nombre de maisons d'habitation ⁺	150	200	145	152	151	157	154	144	131	132	148	—
Nombre de logements	—	—	—	—	—	—	—	—	—	150 ²		116 ³
Nombre d'habitants nés dans une autre commune	214	159	89	106	47	92	95	—	—	—		—
Nombre d'habitants nés à l'étranger	16	3	3	13	—	7	6	—	—	—		—
Nombre d'habitants de nationalité étrangère	—	—	—	6	—	1	1	—	—	2		4
Nombre d'habitants parlant français	852	881	579	649	547	573	504	425	375	—		—
Nombre d'habitants parlant néerlandais	—	1	—	9	1	2	1	5	4	—		—
Nombre d'habitants parlant allemand	—	2	2	1	1	5	2	3	4	—		—
Nombre d'habitants sachant lire et écrire	—	606	422	530	493	508	—	—	—	—		—
Nombre d'habitants ne sachant ni lire ni écrire	—	266	199	120	85	80	—	—	—	—		—
MIRWART*												
Nombre de ménages			69	69	82	68	70	66	62	57		54
Nombre de maisons d'habitation ⁺			69	71	81	76	76	65	69	66	77	—
Nombre de logements			—	—	—	—	—	—	—	85 ¹		54 ³
Nombre d'habitants nés dans une autre commune			97	84	89	76	79	—	—	—		—
Nombre d'habitants nés à l'étranger			—	2	2	2	1	—	—	—		—
Nombre d'habitants de nationalité étrangère			—	—	1	2	—	—	—	—		—
Nombre d'habitants parlant français			323	319	320	309	272	244	202	—		—
Nombre d'habitants parlant néerlandais			—	—	4	5	3	—	5	—		—
Nombre d'habitants parlant allemand			—	1	3	—	1	—	2	—		—
Nombre d'habitants sachant lire et écrire			224	245	255	285	—	—	—	—		—
Nombre d'habitants ne sachant ni lire ni écrire			119	74	90	35	—	—	—	—		—

³ En 1846, population de fait; ultérieurement, population de droit.

² Ce chiffre représente le nombre de logements privés habités par des personnes qui y ont leur résidence habituelle, les résidences de vacances et les secondes résidences, les logements inhabités et les bateaux et roulottes.

³ Ce chiffre représente le nombre total de logements privés, occupés à titre de résidence principale.

⁴ Jusqu'en 1880 y compris, comprend les maisons d'habitation habitées ou non ainsi que tous les autres bâtiments tels que usines, magasins, moulins, églises etc. En 1890, 1900 et 1910 furent recensées les maisons destinées à l'habitation. En 1920, 1930 et 1947 on y a ajouté les bâtiments partiellement habités qui n'étaient pas de véritables maisons d'habitation. A partir de 1961, en raison de la multiplication des immeubles à logements multiples, on a en outre calculé le chiffre des logements.

LE CORPS ELECTORAL COMMUNAL

1. NOMBRE D'ÉLECTEURS COMMUNAUX

Communes	1863 ¹	1906-1907 ²	1958	1964	1970 ³	1976 ³
Arville*	29	183	590	562	605	628
Bras	31	184	502	476		513
Freux	26	162	405	402		346
Hatrival*	30	134	364	338	392	395
Lavacherie	25	104	294	286	345	358
Libin	45	249	747	702	813	833
Maissin		106	355	343	329	344
Moircy	25	84	219	222		204
Ochamps	25	176	448	442		486
Remagne	25	125	328	303		250
Saint-Hubert*	90	574	2.062	2.055	2.273	2.292
Smuid		56	163	147		155
Vesqueville*	25	109	299	286	313	343
Villance	49	134	439	428		459
Awenne*	25	126	272	243	232	239
Mirwart*		64	136	114	103	108

¹ Système électoral censitaire.² Vote plural. Est donné ici le nombre d'électeurs et non le nombre des voix.³ Chiffres communiqués par les administrations communales.

2. SUFFRAGE PLURAL 1906-1907

Communes	Nombre d'électeurs ayant				Total des voix	Nombre d'électeurs			Nombre de votes par 100 électeurs
	1 voix	2 voix	3 voix	4 voix		Chefs de famille	Propriétaires	Capacitaires	
Arville*	96	48	20	19	328	36	76	2	179
Bras	104	44	19	17	317	24	73	3	172
Freux	99	28	23	12	272	34	47	3	168
Hatrival*	80	31	11	12	223	24	46	2	166
Lavacherie	47	38	10	9	189	23	45	2	182
Libin	149	58	19	23	414	41	80	4	166
Maissin	55	21	22	8	195	31	40	3	184
Moircy	49	16	12	7	145	9	34	2	173
Ochamps	82	47	31	16	333	39	87	2	189
Remagne	65	34	11	15	226	25	48	4	181
Saint-Hubert*	326	107	59	82	1,045	144	186	35	182
Smuid	31	11	6	8	103	12	20	2	184
Vesqueville*	58	37	11	3	177	9	49	2	162
Villance	78	29	10	17	234	31	48	1	175
Awenne*	59	31	28	8	237	31	62	1	188
Mirwart*	43	9	9	3	100	7	20	1	156

BOURGMESTRES DE ARVILLE*

1836	André, Jean-François
1843	André, Jean-François
1848	André, Jean-François
1855	André, Jean-François
1860	Jacquemin, Jean-François
1864	Raes, Ferdinand
1866	Raes, Ferdinand
1872	Raes, Ferdinand
1879	Jacquemin, Joseph
1884	Maquet, Pierre-Joseph
1891	Bauvir, Jean-Joseph
1895	Maquet, Pierre-Joseph
1899	Maquet, Pierre-Joseph
1904	Maquet, Pierre-Joseph
1908	Louis, Jean-Joseph
1912	Louis, Jean-Joseph
1921	Ledent, Paul
1927	Ledent, Paul
1933	Ledent, Paul
1939	Dosimont, Albert
1947	Dosimont, Albert
1953	Dosimont, Albert
1958	Jacquemin, René
1964	Jacquemin, René
1970	Jacquemin, René

BOURGMESTRES DE BRAS

1836	Marenne, Nicolas-Hubert
1843	Marenne, Nicolas-Hubert
1848	Gerard, Nicolas-Joseph
1849	Collignon, Nicolas-Joseph
1855	Marenne, Louis
1860	Marenne, Louis
1865	Legros, François-Joseph
1866	Legros, François-Joseph
1872	Legros, François-Joseph (décédé)
1876	Derroitte, Wuidart
1879	Delrue, Félix
1884	Delrue, Félix
1891	Delrue, Félix
1896	Bertholet, Thomas
1900	Amaury, Emile
1904	Amaury, Emile
1910	Moncousin, Eugène
1919	Martin, Jules
1921	Urbain, Adelin
1933	Gallet, Charles
1939	Gallet, Charles (démission)
1946	Goosse, Arthur
1947	Bertrand, Joseph
1953	Bertrand Joseph (démission)
1958	Lemaire, Pierre-Joseph

1959	Martin, Jules
1965	Pirotte, Henri
1970	Urbain, Jules

BOURGMESTRES DE FREUX

1836	Petit, François-Victor
1843	Lafontaine, M. J.
1846	Lafontaine, M. J.
1848	Petit, L.
1853	Henneaux, P. J.
1855	Henneaux, P. J.
1861	Henneaux, P. J.
1867	Sevrin, F.
1872	Sevrin, F.
1879	Thirion, N. J.
1882	Thirion, N. J.
1884	Hartman, A. J.
1885	Henneaux, L.
1890	Henneaux, L.
1896	Liegeois, R.
1901	Godenir, Félicien
1904	Branle, Désiré
1921	Branle, Désiré
1927	Branle, Désiré

1933 Branle, Désiré (décédé)
 1934 de Fierlant-Dormer, Jacques
 1939 de Fierlant-Dormer, Jacques
 1947 de Fierlant-Dormer, Jacques
 1953 Fallay, Léon
 1959 de Fierlant-Dormer, Jacques
 1964 de Fierlant-Dormer, Jacques
 1970 de Fierlant-Dormer, Jacques

BOURGMESTRES DE HATRIVAL *

1836 Etienne, Nicolas
 1843 Etienne, Nicolas
 1846 Ricaille, François
 1848 Rigaux, F. J.
 1849 Etienne, Nicolas
 1855 Etienne, Nicolas
 1861 Zoude, Louis
 1867 Zoude, Louis
 1871 François, François-Joseph
 1872 Zoude, Louis
 1879 Zoude, Louis
 1884 Zoude, Louis
 1889 Huet, François
 1890 Rossion, Victor
 1892 Hotton, Félicien
 1896 Hotton, Félicien
 1904 Hotton, Félicien
 1912 François, Félicien-Joseph
 1920 Rossion, Louis
 1921 Rossion, Louis

1927 Duchene, Adrien
 1932 Galerin, Julien
 1939 Chassepierre, Félix (démission)
 1945 Hotton, Ernest
 1947 Hotton, Ernest
 1953 Hotton, Ernest
 1959 Hotton, Ernest
 1964 Bodson, Guy
 1970 Bodson, Guy

BOURGMESTRES DE LAVAÛCHERIE

1836 Clesse, Jean-François
 1843 Clesse, Jean-François
 1848 Clesse, Jean-François
 1855 Clesse, Jean-François
 1860 Clesse, Jean-François
 1862 Monaux, H.-J.
 1864 Orban, E.
 1867 Orban, E.
 1870 Clesse, J. F.
 1872 Clesse, J. F. (décédé)
 1875 Driesmans, F. J.
 1879 Driesmans, F. J.
 1885 Driesmans, F. J.
 1890 Thiry, J.
 1896 Renard, F.
 1904 Philippart, J. J.
 1912 Renard, F.
 1919 Layon, L.
 1921 Renard, F.
 1932 Renard, J.

1939 Renard, F. J.
 1947 Ska, E.
 1953 Renard, L.
 1959 Renard, L. (décédé)
 1965 Corbelle, O.
 1970 Renard-Maboge, Maria

BOURGMESTRES DE LIBIN

1836 Duchêne, Jean-Joseph
 1843 Duchêne, Jean-Joseph
 1848 Duchêne, Jean-Joseph
 1855 Duchesne, Jean-Joseph
 1859 Duchesne, Jean-Baptiste
 1860 Duchesne, Jean-Baptiste
 1866 Duchesne, Jean-Baptiste
 1872 Duchesne, Jean-Baptiste
 1879 Douny, C. X.
 1885 Douny, C. X.
 1890 Duchene, G.
 1896 Duchene, G.
 1904 Duchene, G.
 1912 Duchene, G.
 1921 Duchene, G.
 1932 Duchene, G.
 1939 Duchene, G.
 1947 Jentges, M.
 1953 Jentges, M.
 1959 Debehogne, G.
 1964 Debehogne, G.
 1970 Mouzon, René
 1976 Mouzon, René

BOURGMESTRES DE MAISSIN

1895 Gérard, Nicolas
 1904 Henrion, Edgard
 1912 Henrion, Edgard
 1921 Castus, Emile
 1927 Castus, Emile
 1932 Castus, Emile (décédé)
 1943 Dom, Hector
 1947 Dom, Hector
 1953 Dom, Hector
 1958 Dom, Hector
 1964 Dom, Hector
 1970 Dom, Hector

BOURGMESTRES DE MOIRCY

1836 Jacoby, Célestin
 1843 Jacoby, Célestin
 1848 Jacoby, Célestin
 1855 François, C.
 1860 François, C.
 1866 François, C.
 1872 Tock, J. H. (décédé)
 1876 Kop, E.
 1879 Tock, A.
 1885 Thomas, Henri-Joseph
 1891 Thomas, Henri-Joseph
 1896 Thomas, Henri-Joseph
 1904 Thomas, Henri-Joseph
 1905 Habran, Thèophile
 1912 Roba, Armand
 1921 Defât, Léon (démission)

1930 Carlier, Jules
 1933 Fourny, Jules
 1939 Carlier, Jules
 1947 Habran, Hubert
 1959 Habran, Hubert
 1964 Thomas, Franz
 1959 Glaise, René
 1964 Glaise, René
 1970 Glaise, René

BOURGMESTRES DE OCHAMPS

1836 Mahy, Célestin
 1843 Mahy, Célestin
 1847 Art, François-Joseph
 1848 Toussaint, André-Gabriel
 1855 Mahy, C.
 1858 Picot, Y.
 1861 Toussaint, A. G.
 1866 Toussaint, A. G.
 1872 Grandjean, A.
 1879 Grandjean, A.
 1885 Hubert, C.
 1890 Englebert, J.
 1896 Englebert, J.
 1904 Englebert, J.
 1921 Jerouville, A.
 1919 Laoas, G.
 1912 Duroy, V.
 1932 Duroy, V.
 1939 Plennevaux, A.
 1947 Michel, J.

1953 Colmvaux, L.
 1959 Michel, R.
 1964 Michel, R.
 1970 Rigaux, Gilbert

BOURGMESTRES DE REMAGNE

1836 Cawet, Jean-Nicolas
 1843 Dermience, J. H.
 1848 Dermience, J. H.
 1855 Dermience, J.-H.
 1860 Dermience, J.-H.
 1866 Dermience, J.-A.
 1872 Dermience, J.-H.
 1879 Dermience, J.-H.
 1880 Jacopy, J.-J.
 1882 Paquay, L.
 1885 Lambin, J.-H.
 1888 Lambin, J.-H.
 1890 Lambin, J.-H.
 1898 Goosse, Victor
 1899 Goosse, Victor
 1904 Goosse, Victor
 1908 Goosse, Victor
 1912 Goosse, Victor
 1921 Goosse, Victor
 1933 Goosse, Victor (démission)
 1936 Guillaume, Clément
 1939 Guillaume, Clément
 1947 Guillaume, Clément
 1953 Lemaire, Albert
 1959 Marchal, Fernand

1964 Marchal, Fernand
1966 Coibion, Auguste
1970 Coibion, Auguste

BOURGMESTRES DE SAINT-HUBERT*

1836 Dechesne, Nicolas
1843 Dechesne, Jules
1848 Dechesne, Jules
1855 Dechesne, Jules
1861 Dechesne, Jules
1867 Castilhon, A.
1868 Bochkoltz, Frédéric
1872 Magerotte, Alphonse
1879 Bochkoltz, Frédéric
1884 Bochkoltz, Frédéric
1890 Bochkoltz, Frédéric
1895 Bochkoltz, Frédéric
1898 Dechesne, Armand
1904 Poncelet, Paul
1908 Poncelet, Paul
1912 Poncelet, Paul
1921 Poncelet, Paul
1933 Poncelet, Paul
1939 Zoude, Ernest
1947 Patar, Joseph
1953 Demare, Michel
1959 Chardome, Louis
1964 Chardome, Louis
1970 Chardome, Louis
1973 Labiouse, André
1976 Calozet, Raymond

BOURGMESTRES DE SMUID

1900 Gerard, R.
1904 Robert, F.
1912 Thomas, J.
1920 Volvert, J.
1921 Debiere, J.
1933 Piette, E.
1939 Jeanjot, A.
1947 Jeanjot, A.
1953 Jeanjot, A.
1959 Jeanjot, A.
1964 Jeanjot, A.
1965 Volvert, Albert
1970 Volvert, Albert

BOURGMESTRES DE VESQUEVILLE*

1836 Michel, Jean-Nicolas
1843 Michel, Jean-Nicolas
1848 Michel, Jean-Nicolas
1855 Gratia, François
1858 Peraux, Nicolas
1861 Robert, Michel
1866 Robert, Michel
1873 Deleau, Jean-Joseph
1879 Fraselle, Jean-Mathieu
1880 Peraux, Nicolas
1885 Peraux, Nicolas
1891 Leblicq, Léonard
1896 Leblicq, Léonard
1904 Fraselle, Constant

1912 Fraselle, Constant
1912 Fraselle, Alfred
1921 Frankart, Louis
1933 Henneaux, Léon
1939 Calembert, Paul
1945 Henneaux, Fernand
1947 Henneaux, Fernand
1953 Henneaux, Fernand
1959 Henneaux, Fernand
1964 Henneaux, Fernand
1970 Lejeune, Edouard

BOURGMESTRES DE VILLANCE

1836 Douny, Guillaume-Joseph
1843 Douny, Guillaume-Joseph
1846 Dubois, Jean Joseph
1848 Dubois-Duchene, J.J.
1855 Dubois-Duchene, J.J.
1860 Dubois-Duchene, J.J.
1867 Dubois-Duchene, J.J.
1870 Dubois, C.
1872 Dubois, C.
1879 Wanlin, A.
1882 Wanlin, A.
1885 Gérard, A.
1890 Gérard, A.
1900 Evrard, A.
1904 Evrard, A.
1908 Evrard, A.
1912 Evrard, A.
1921 Nols, H.

1933 Fourny, E.
 1939 Contor, C.
 1954 Evard, L.
 1959 Henry, L.
 1964 Benoit, Paul
 1970 Benoit, Paul

BOURGMESTRES DE AWENNE*

1836 Zoude, Prosper
 1843 Zoude, Prosper
 1848 Zoude, Prosper
 1855 Zoude, Prosper
 1860 Zoude, Prosper
 1866 Zoude, Prosper
 1872 Lurgon, Henri

1879 Zoude, Prosper
 1885 Zoude, Prosper
 1888 Dupoing, Auguste
 1891 Dupoing, Auguste
 1895 Dupoing, Auguste
 1904 Pecheur, Achille
 1921 Lhermitte, Henri
 1932 Lhermitte, Henri
 1939 Lhermite Henri (démission)
 1945 Noel, Georges
 1947 Calozet, Raymond
 1955 Calozet, Raymond
 1959 Calozet, Raymond
 1964 Calozet, Raymond
 1970 Calozet, Raymond

BOURGMESTRES DE MIRWART*

1877 Darrigade, Ernest
 1879 Darrigade, Ernest
 1882 Denis, Alexandre
 1884 Denis, Alexandre
 1891 Denis, Alexandre
 1892 Pigeon, Hubert
 1896 Pigeon, Hubert
 1904 Denis, Joseph
 1920 Denis, Joseph
 1921 Denis, Joseph
 1932 Denis, Joseph
 1939 Denis, Joseph
 1947 Leonard, Omer
 1953 Leonard, Omer
 1959 Leonard, Omer
 1964 Leonard, Omer
 1970 Leonard, Omer

* Ces listes de bourgmestres ont été établies d'après le *Moniteur*, revues et complétées par les administrations communales des nouvelles entités de Saint-Hubert, Libin, Libramont-Chevigny, Paliseul et Sainte-Ode.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUX ¹

Communes	1863	1958	1964	1970	1976 ²
Arville*	7	7	7	7	
Bras	7	7	7	7	
Freux	7	7	7	7	
Hatrival*	7	7	7	7	
Lavacherie	7	7	7	7	
Libin	9	9	9	9	13
Maissin		7	7	7	
Moirey	7	7	7	7	
Ochamps	7	7	7	7	
Remagne	7	7	7	7	
Saint-Hubert*	9	11	11	13	17
Smuid		7	7	7	
Vesqueville*	7	7	7	7	
Villance	7	7	7	7	
Awenne*	7	7	7	7	
Mirwart*		7	7	7	

BOURGMESTRES ET NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUX DES NOUVELLES ENTITES COMMUNALES COMPRENANT DES COMMUNES DE L'ANCIEN CANTON DE SAINT-HUBERT (1er janvier 1977)

Communes	Bourgmestres	Nombre de conseillers communaux
Saint-Hubert	Raymond Calozet	17
Libin	René Mouzon	13
Libramont-Chevigny	Charles Bossicart	19
Paliseul	Paul Poncelet	17
Sainte-Ode	Ghislain Nicolas	11

¹ Les dates renseignées correspondent aux années d'élections communales.

² Elections communales pour la constitution des conseils communaux des nouvelles entités.

LES FINANCES COMMUNALES¹

Communes	Compte communal ²				Dettes communales		Revenu cadastral		Centimes additionnels communaux		
	Recettes ordinaires × 1.000 F	Dépenses ordinaires × 1.000 F	Recettes extraord. × 1.000 F	Dépenses extraord. × 1.000 F	Montant × 1.000 F	Par hab. × 1.000 F	Global × 1.000 F	Par hab. F	Contribut. foncière Nombre	Revenus pers. phys. ³ %	Véhicules automob. ⁴ %
Arville*	1860	8	6	15					22	22	
	1955	3.142	3.488	1.122	75				100		
	1960	2.900	2.779	262	57		577,459	709	350		
	1965	3.520	4.064	1.083	565		2.149		202	0	
	1968	4.772	3.728	1.719	1.874				202	0	0
	1970	5.573	5.489	530	41		2.272,28		202	0	0
	1975	8.507	7.654	3.774	7.474	6.552	7.645	2.530,58	1.000	0	10
Bras	1860	13	8	25	11				37	37	
	1955	2.308	2.142	1.411	1.634				100		
	1960	3.951	3.059	744	1.211		565,694	750	0		
	1965	10.434	5.620	6.471	2.570		2.221		0	0	
	1968	11.299	5.553	7.076	6.816				0	0	0
	1970	10.031	8.137	4.560	3.707		2.370,11		0	0	0
	1975	12.041	8.910	10.088	10.882	6.624	8.481	2.566,29	0	0	10
Freux	1860	4	4	18	1				19	19	
	1955	2.293	1.555	1.264	1.052				350		
	1960	1.718	1.499	—	839		432,352	720	350		
	1965	3.686	2.364	9.176	7.938		1.420		530	5	10
	1968	3.910	3.387	1.629	1.536				800	6	10
	1970	4.403	3.668	334	214		1.490,26		800	6	10
	1975	9.180	5.473	2.114	2.213	11.327	20.671	1.611,47	800	6	10

Hatrival*	1860	8	3	9	0,3				22	22	
	1955	2.421	1.531	618	600				100		
	1960	1.837	1.928	2	1.498			357,350	680	101	
	1965	4.567	2.524	3.025	2.582			1.274		63	0
	1968	5.684	3.532	1.351	1.755					63	0
	1970	4.987	3.578	1.691	1.643			1.471,55		63	0
	1975	8.975	6.141	3.463	3.469	3.548	6,236	1.591,02		500	0
Lavacherie	1860	6	4	5	0,7					32	32
	1955	1.472	1.486	500	—					350	
	1960	1.396	1.633	875	36			378,255	820	350	
	1965	2.012	1.726	278	472			1.680		177	0
	1968	2.634	2.194	4.258	4.367					625	5
	1970	—	—	—	—			1.906,38		625	5
	1975	7.226	5.184	6.458	6.233	14,752	32,422	2.175,84		1.200	6
Libin	1860	23	15	69	37					27	27
	1955	4.323	3.942	2.041	3.724					100	
	1960	4.109	2.796	3	515			873,825	792	301	
	1965	14.595	7.386	5.774	4.234			2.935		188	0
	1968	14.215	5.302	6.301	8.666					300	0
	1970	19.082	9.643	7.505	5.095			3.307,54		300	0
	1975	21.683	12.081	25.157	28.742	19.612	16,922	3.805,70		650	0
Maissin	1860										
	1955	2.147	2.474	812	603					100	
	1960	1.768	2.157	1.315	1.587			344,818	724	301	
	1965	4.124	3.766	2.188	2.521			1.146		190	0
	1968	4.064	3.438	670	255					190	0
	1970	3.065	2.740	489	339			1.290,755		190	0
	1975	7.926	5.715	2.987	463	6.210	14,341	1.463,955		1.000	6

Communes	Compte communal				Dette communale		Revenu cadastral		Centimes additionnels communaux		
	Recettes ordinaires × 1.000 F	Dépenses ordinaires × 1.000 F	Recettes extraord. × 1.000 F	Dépenses extraord. × 1.000 F	Montant × 1.000 F	Par hab. × 1.000 F	Global × 1.000 F	Par hab. F	Contribut. foncière Nombre	Revenus pers. phys. ³ u ₉	Véhicules automob. ⁴ u ₆
Moircy	1860	5	3	29	21					15	15
	1955	2.211	1.203	634	—					100	
	1960	1.077	1.243	2.401	153		292,346	867	350		
	1965	2.815	2.420	1.569	47		1.013		208	0	
	1968	2.709	2.170	2.440	750				208	0	0
	1970	3.251	2.396	2.139	1.839		1.081,61		208	0	0
	1975	4.352	3.702	3.749	3.637	4.019	12,881	1.181,56	208	0	10
Ochamps	1860	4	6	48	40					19	19
	1955	2.233	3.169	2.705	1.826					350	
	1960	3.008	2.201	705	404		506,418	723	301		
	1965	7.213	5.076	1.864	349		1.721		200	0	
	1968	4.613	4.181	3.992	3.597				400	0	0
	1970	5.140	4.918	1.368	1.510		1.775,5		400	0	0
	1975	8.219	7.620	1.551	1.689	6.064	8,387	1.918,03	800	0	10
Remagne	1860	6	6	30	8					17	17
	1955	2.927	2.369	586	836					100	
	1960	2.021	2.292	2.623	1.579		390,726	838	700		
	1965	2.939	2.379	1.975	1.976		1.525		363	0	
	1968	2.889	2.382	1.462	1,641				625	0	0
	1970	3.790	2.877	312	111		1.564,24		625	0	0
	1975	6.223	5.497	6.269	5.294	8.297	21,722	1.581,52	625	0	10

Saint-Hubert*	1860	29	19	23	15				35	35	
	1955	10.817	12.649	3.625	3.242				350		
	1960	6.895	6.938	316	1.010			2.218,678	709	800	
	1965	11.544	10.062	12.505	8.362			8.629		450	0
	1968	12.763	11.888	17.458	13.327					750	5
	1970	18.892	14.172	18.062	17.150			10.156,27		750	5
	1975	30.811	26.666	7.946	9.153	39.925	12.571	11.235,93		1.000	6
Smuid	1860										
	1955	1.480	1.113	504	61					100	
	1960	1.065	1.471	76	36			117,539	498	351	
	1965	1.555	1.412	2.717	1.429			404		403	0
	1968	2.365	1.552	411	150					403	0
	1970	2.650	1.711	788	857			445,94		403	0
	1975	3.323	2.401	3.720	3.402	1.466	7.559	529,56		850	0
Vesqueville*	1860	4	2	12	3					22	22
	1955	1.955	1.922	50	1.555					100	
	1960	1.479	2.048	3.696	692			263,644	613		
	1965	2.845	2.213	2.418	2.017			920		215	0
	1968	1.944	1.874	4.460	4.174					215	0
	1970	3.959	3.642	1.231	1.019			1.034,38		215	0
	1975	5.944	4.686	2.307	2.036	5.156	10.333	1.257,63		400	0
Villance	1860	11	6	84	0,9					27	27
	1955	3.322	2.890	867	1.409					100	
	1960	2.921	2.783	1.302	977			485,319	825	301	
	1965	10.640	4.638	1.512	1.847			1.600		185	0
	1968	9.252	5.674	3.578	4.723					250	0
	1970	10.937	5.693	1.991	2.814			1.698,83		300	0
	1975	15.396	10.769	2.687	933	6.205	10.074	1.819,07		300	0

Communes		Compte communal				Dettes communales		Revenu cadastral		Centimes additionnels communaux		
		Recettes ordinaires × 1.000 F	Dépenses ordinaires × 1.000 F	Recettes extraord. × 1.000 F	Dépenses extraord. × 1.000 F	Montant × 1.000 F	Par hab. × 1.000 F	Global × 1.000 F	Par hab. F	Contribut. foncière Nombre	Revenus pers. phys. ³ %	Véhicules automob. ⁴ %
Awenne*	1860	14	11	39	10					31	31	
	1955	1.199	945	—	260					100		
	1960	1.492	1.276	2.811	100			202,755	561	350		
	1965	2.583	1.664	1.216	1.233			852		185	0	
	1968	2.754	1.938	380	354					200	0	0
	1970	—	—	—	—			1.003,08		200	0	0
	1975	6.738	4.518	2.474	2.701	2.015	6,298	1.122,15		850	5	10
Mirwart*	1860											
	1955	919	800	4	25					100		
	1960	1.009	845	1.286	113			149,419		350		
	1965	2.307	1.341	1.672	686			485	900	294	0	
	1968	2.606	1.468	1.541	409					300	0	0
	1970	2.998	1.716	5.254	4.507			506,96		300	0	0
	1975	4.086	2.962	1.677	1.262	3.840	27,430	608,12		600	0	10

¹ Les chiffres de 1860 ont été publiés. Ceux des années 1955 et suivantes sont inédits mais ont été fournis par l'Institut national de Statistique (comptes communaux), par l'Administration centrale du Cadastre (revenu cadastral) et par le Ministère de l'Intérieur (centimes additionnels). La dette communale au 31 décembre 1975 a été établie par le Centre de Traitement de l'Informatique du Crédit Communal.

² En 1969 les comptes communaux ont subi une modification dans l'affectation des sommes. Cette modification peut entraîner de légers changements dans les montants.

³ Pour 1860, il s'agit des centimes additionnels à la contribution personnelle. Les centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques, tels qu'ils existent actuellement, ont été introduits en 1962.

⁴ Les centimes additionnels à la taxe sur les véhicules automobiles ont été introduits en 1962. Les communes qui nous occupent ne les avaient pas encore votés en 1965, à l'exception de Freux.

L'AGRICULTURE - SOL, PROPRIÉTÉ, CULTURE, ÉLEVAGE¹

Arville*	1834	1866	1895	1929	1950	1959	1970 ⁵
Superficie exploitée ²	2.022,61	1.776	1.967,66	1.801,47	1.921,06	—	1.817,32
Superficie exploitée par propr.		1.629	1.847,12	472,59	—	228,09 ⁴	188,88
Superficie exploitée par locat.		147	120,54	141,55	—	343,63 ⁴	550,41
Nombre d'exploitations		165	214	199	256	223	49
Nombre de personnes occupées		—	365	177	222	—	55 ⁵
Superficie agricole totale	471,59	416	444,06	534,05	643,31	571,69	638,09
Terres de cultures	300,60	267	321,41	350,32	220,50	—	403,77
Céréales	3.500 ras. ⁸	175,26	160,50	158,87	183,88	175,39	191,99
Froment		1,31	0,69	4,78	27,11	25,29	11,67
Seigle	1.500 ras. ⁸	53,67	17,21	32,54	19,46	7,23	4
Epeautre	—	5,06	26,88	14,08	16,50	19,15	19,37
Avoine	2.000 ras. ⁸	112,27	115,07	86,85	89,14	63,04	51,50
Orge		2,06	0,29	20,14	30,61	59,63	79,04
Légumineuses		0,69	—	0,20	—	—	0
Plantes industrielles		10,75	—	0	—	—	0
Plantes rac. et tubercules	3.500 ras. ⁸	55,61	61,98	72,62	35,55	20,63	10,69
Fourrages		24,39	98,93	118,83	0	51,97	229,87 ⁶
Prés et prairies	152,90	132,17	107,72	170,54	422,81	309,99	224,32 ⁶
Cultures maraîchères	7,38	5	6,33	2,95	0	—	0
Cultures fruitières	10,71	11,65	8,08	7,96	0	9,52	0
Pépinières	00 00	—	0,19	0	0	—	0
Bois	984,85	790,61	1.160,07	1.175,27	1.264,01	1.276,98	1.177 ⁷
Terres incultes	565,37	569,56	363,53	92,15	13,74	—	3,10
Chevaux	81	97	65	64	65	39	4
Bovidés	603	433	513	484	624	760	1.387
Moutons		537	—	100	117	68	22
Porcs	320	295	233	236	577	205	360
Anes, mulets, bardots		1	—	1	—	—	1
Boucs, chèvres et chevreaux		37	61	67	148	5	1

Bras	1834	1866	1895	1929	1950	1959	1970 ³
Superficie exploitée ²	3.574,14	3.468	3.296,52	3.517,01	3.221,92	—	3.133,88
Superficie exploitée par propr.		3.219	2.842,91	728,81	—	401,49 ⁴	283,83
Superficie exploitée par locat.		249	453,61	949,67	—	604,77 ⁴	727,92
Nombre d'exploitations		269	160	183	162	153	78
Nombre de personnes occupées		—	451	364	253	—	92 ⁵
Superficie agricole totale	840,80	1.247	1.104,44	1.602,13	1.234,77	1.081,29	1.056,88
Terres de cultures	437,39	743	702,49	885,27	545,07	—	309,60
Céréales	3.205 ras, ⁸	433,09	444,31	337,43	356,76	316,14	292,72
Froment		5,76	9,77	11,20	27,76	13,78	8,77
Seigle	1.200 ras, ⁸	84,30	66,56	36,93	35,56	8,61	3,10
Epeautre		4,94	25,53	40,38	41,53	71,36	78,81
Avoine	1.005 ras, ⁸	318,23	338,03	212,65	152,68	104,93	90,92
Orge		2,66	3,50	32,61	91,74	81,99	88,69
Légumineuses		4,54	9,11	0,15	—	—	0
Plantes industrielles		119,45	12,07	2,50	0,18	—	0
Plantes rac. et tubercules	3.500 ras, ⁸	68,57	96,68	99,29	73,68	30,60	12,59
Fourrages		116,96	140,32	445,90	108,44	127,66	12,36 ⁶
Prés et prairies	398,48	497,76	235,51	694,22	688,25	605,27	747,28 ⁶
Cultures maraichères	4,93	4,48	4,88	2,50	1,45	—	0
Cultures fruitières	0	2,05	13,03	20,08	0	0,08	0
Pépinières	0	—	0,10	0	0	—	0
Bois	1.238,12	1.082,13	1.556,68	1.816,96	1.910,61	2.022,30	2.077 ⁷
Terres incultes	1.495,22	1.139,37	605,40	97,92	76,54	—	0
Chevaux	165	87	108	153	131	83	7
Bovides	597	434	780	1.126	1.228	1.664	2.186
Moutons		263	12	63	44	63	44
Porcs	162	122	458	319	352	281	481
Anes, mulets, bardots		0	1	3	—	—	0
Boucs, chèvres et chevreaux		22	41	16	9	11	0

Freux	1834	1866	1895	1929	1950	1959	1970 ³
Superficie exploitée ²	2.172,97	2.145	2.150,04	1.915,79	1.837,82	—	1.806,91
Superficie exploitée par propr.		2.019	1.802,63	383,62	—	214,66 ⁴	147,27
Superficie exploitée par locat.		126	347,41	608,94	—	828,62 ⁴	846,61
Nombre d'exploitations		174	119	146	116	97	55
Nombre de personnes occupées			331	352	189	—	63 ⁵
Superficie agricole totale	587,14	819	1.098,06	984,13	980,42	989,60	922,59
Terres de cultures	342,90	585	527,42	527,41	447,19	—	387,28
Céréales	2.200 ras. ⁸	279,34	363,04	245,31	278,76	299,14	234,31
Froment		1,54	9,08	12,09	23,90	17,76	9,72
Seigle	1.000 ras. ⁸	89,46	58,11	31,24	21,29	8,25	2,85
Epeautre		1	6,70	20,96	29,29	50,03	34,82
Avoine	1.200 ras. ⁸	183,11	281,18	164,07	128,12	141,88	101,07
Orge		4,23	7,97	16,95	69,18	65,90	60,60
Légumineuses		4,72	7,97	0	—	—	0
Plantes industrielles		48,19	6,11	0	—	—	0
Plantes rac. et tubercules	3.000 ras. ⁸	45,49	71,18	65,52	56,95	25,12	3,76
Fourrages		207,64	79,12	216,58	109,88	133,31	151,34 ⁶
Prés et prairies	240,14	229,89	554,82	442,95	531,58	529,56	534,31 ⁶
Cultures maraîchères	4,10	3,27	5,88	4,04	1,61	—	0
Cultures fruitières	0	—	0,20	9,14	0,04	—	0
Pépinières	0	—	9,74	0,04	0	—	0
Bois	356,70	360,13	673,73	923,23	811,65	843,82	884 ⁷
Terres incultes	1.229,13	966,82	324,47	8,43	45,75	—	0,32
Chevaux	50	136	141	174	132	88	12
Bovidés	350	584	850	952	1.237	1.702	2.361
Moutons		1.210	375	260	208	448	19
Porcs	90	250	291	427	454	377	326
Anes, mulets, bardots		3	—	0	—	—	1
Boucs, chèvres et chevreaux		30	28	8	13	2	0

Hatrival*	1834	1866	1895	1929	1950	1959	1970 ³
Superficie exploitée ²	1.485,42	1.406	1.208,24	1.460,45	1.333,68	—	1.331,01
Superficie exploitée par propr.	—	1.400	1.186,08	423,20	—	119,16 ⁴	106,76
Superficie exploitée par locat.	—	6	22,16	157,14	—	180,52 ⁴	152,72
Nombre d'exploitations	—	187	124	137	129	120	25
Nombre de personnes occupées	—	—	215	155	115	—	19 ⁵
Superficie agricole totale	311,41	458	354,08	550,92	389,62	307,04	258,04
Terres de cultures	169,42	320	227,08	323,94	151,27	—	120,41
Céréales	2.000 ras. ⁶	200,23	128,55	133,48	113,51	87,38	43,79
Froment	—	—	2,86	0,49	9,52	4,78	1
Seigle	800 ras. ⁶	37,97	20,46	24,92	12,28	1,67	—
Epeautre	—	17,34	13,42	4,52	6,66	13,65	3,38
Avoine	1.200 ras. ⁶	140,20	87,29	80,67	63,75	36,07	17,07
Orge	—	4,72	3,12	22,88	21,30	31,21	21,44
Légumineuses	—	1,55	2,03	0 00	—	—	0
Plantes industrielles	—	8,53	1,32	0,05	—	—	0
Plantes rac. et tubercules	2.700 ras. ⁶	34,02	40,23	45,48	20,48	8,40	1,47
Fourrages	—	75,47	54,95	144,93	14,89	80,50	78,73 ⁶
Près et prairies	133,59	127,67	107,97	210,85	236,23	127,91	137,63 ⁶
Cultures maraîchères	2,14	3,99	3,10	3,18	1,96	—	0
Cultures fruitières	6,26	6,66	6,54	12,23	0	1,29	0
Pépinières	0	—	0,39	0,05	0	—	0
Bois	504,22	677,30	638,36	870,36	920,40	1.007,72	1.079 ⁷
Terres incultes	669,79	270,72	224,79	39,17	23,66	—	6,53
Chevaux	26	116	59	56	34	12	14
Bovidés	249	418	319	352	296	439	485
Moutons	—	242	7	53	27	38	37
Porcs	38	118	104	188	102	31	136
Anes, mulets, bardots	—	2	—	0	—	—	0
Boucs, chèvres et chevreaux	—	51	52	29	27	9	0

Lavacherie	1834	1866	1895	1929	1950	1959	1970 ³
Superficie exploitée ²	3.097,75	932	2.932,79	2.861,38	2.933,09	—	2.864,08
Superficie exploitée par propr.		912	2.853,22	186,53	—	110,02 ⁴	68,23
Superficie exploitée par locat.		20	79,57	175,22	—	158,34 ⁴	194,46
Nombre d'exploitations		114	105	119	95	100	38
Nombre de personnes occupées		—	179	199	103	—	17 ⁵
Superficie agricole totale	327,67	231	301,38	355,31	332,40	303,19	293,44
Terres de cultures	153,54	123	165,07	160,98	122,73	—	142,34
Céréales	320 ras. ⁸	79,38	96,20	77,88	80,85	81,59	70,76
Froment		—	—	2,78	7,99	9,77	5,99
Seigle	120 ras. ⁸	25,02	29,16	13,76	7,60	0,70	0,55
Epeautre		0	0,54	2,43	4,48	11,73	11,95
Avoine	200 ras. ⁸	51,97	63,08	50,36	34,27	32,12	21,66
Orge		2,39	2,69	6,98	26,51	25,37	18,47
Légumineuses		1,92	1,68	0	—	—	0
Plantes industrielles		1,27	0,18	0	—	—	0
Plantes rac. et tubercules	600 ras. ⁸	29,13	32,62	27,37	17,14	15,78	4,92
Fourrages		10,97	34,39	55,73	24,74	46,96	61,34 ⁶
Prés et prairies	168,26	104,01	130,88	186,72	207,12	157,58	147,10 ⁶
Cultures maraîchères	5,87	3,98	3,58	2,41	1,99	—	0
Cultures fruitières	0	0,19	1,85	0,53	0,36	0,04	0
Pépinières	0	—	—	0,25	0,20	—	0
Bois	2.488,53	596,48	2.567,17	1.499,63	2.595,41	2.472,64	2.570 ⁷
Terres incultes	281,55	104,45	74,24	6,44	5,28	—	75,64
Chevaux	54	28	18	46	32	32	0
Bovidés	416	389	296	276	323	443	407
Moutons		29	2	58	14	54	81
Porcs	40	166	184	149	128	77	204
Anes, mulets, bardots		2	—	1	—	—	0
Boucs, chèvres et chevreaux		15	46	17	23	11	0

Libin	1834	1866	1895	1929	1950	1959	1970 ³
Superficie exploitée ²	3.986,26	3.367	3.772,62	2.744,91	2.745,17	—	2.641,93
Superficie exploitée par propr.		3.144	3.558,76	652,29	—	364,06 ⁴	202,21
Superficie exploitée par locat.		223	213,86	270,16	—	387,92 ⁴	468,12
Nombre d'exploitations		213	255	248	218	260	70
Nombre de personnes occupées		—	469	398	159	—	38 ⁵
Superficie agricole totale	867,60	1.007	1.138,42	877,04	882,68	782,06	671,93
Terres de cultures	536,99	559	710,51	543,26	524,76	—	345,73
Céréales	1.750 ras. ⁸	360,39	418,69	241,59	291,99	239	159,14
Froment		5,88	30,11	1,54	11,96	18,81	5,26
Seigle	750 ras. ⁸	90,88	53,74	21,90	15,91	2,90	1,49
Epeautre		54,62	72,04	32	43,35	57,88	36,07
Avoine	1.000 ras. ⁸	200,62	257,23	126,36	127,49	84,92	35,24
Orge		4,93	4,97	59,79	91,20	73,49	71,66
Légumineuses		23,79	4,89	0,04	—	—	0
Plantes industrielles		20,74	11,61	0	—	—	0
Plantes rac. et tubercules	1.000 ras. ⁸	67,87	102,45	83,63	58,09	20,72	6,04
Fourrages	300.000 livres	85,83	172,87	218	174,46	173,39	189,35 ⁶
Prés et prairies	314,68	402,24	345,39	307,51	349,25	325,67	326,20 ⁶
Cultures maraîchères	7,14	21,33	10,19	3,80	4,26	—	0
Cultures fruitières	8,79	16,22	31,38	19,97	2,51	13,89	0
Pépinières	0	8,31	40,15	2,43	1,90	3,19	0,60
Bois	1.190,96	675,35	2.005,29	1.752,25	1.821,16	1.877,05	1.970 ⁶
Terres incultes	1.927,70	1.684,45	618,90	115,63	41,33	—	0
Chevaux	130	160	140	142	85	56	5
Bovidés	1.350	795	828	816	922	1.013	1.141
Moutons		1.487	58	68	125	154	128
Porcs	90	391	615	359	263	127	104
Anes, mulets, bardots		1	3	4	—	—	0
Boucs, chèvres et chevreaux		57	86	17	17	7	0

Maissin	1834	1866	1895	1929	1950	1959	1970 ³
Superficie exploitée ²			1.552,88	1.453,78	1.464,50	—	1.356,21
Superficie exploitée par propr.			1.355,59	423,64	—	180,70	126,95
Superficie exploitée par locat.			197,29	288,57	—	225,31 ⁴	202,15
Nombre d'exploitations			106	107	113	57	20
Nombre de personnes occupées			200	133	131	—	19 ⁵
Superficie agricole totale			577,17	695,11	625,28	503,58	409,64
Terres de cultures			359,96	428,11	324,76	—	222,64
Céréales			203,32	220,77	251,25	199,29	114,86
Froment			4,60	2,39	11,82	12,94	4,95
Seigle			33,49	49,33	39,77	11,30	2,70
Epeautre			30,98	18,31	26,10	31	17,11
Avoine			127,88	128,71	99,55	46,06	10,10
Orge			2,85	19,75	72,44	90,73	56,26
Légumineuses			5,73	0,58	—	—	0
Plantes industrielles			0,22	0	10	—	0
Plantes rac. et tubercules			44,75	69,41	40,69	22,03	3,69
Fourrages			105,94	137,35	21,34	67,80	79,14 ⁶
Prés et prairies			203,34	259,61	298,92	214,01	186,91 ⁶
Cultures maraîchères			3,92	1,27	1,60	—	0
Cultures fruitières			8,95	0	0	0,15	0
Pépinières			1	0,10	0	—	0
Bois			623,38	716,06	806,35	923,13	947 ⁷
Terres incultes			352,33	42,61	32,87	—	0,57
Chevaux			53	71	45	15	0
Bovidés			386	404	461	475	561
Moutons			5	23	14	37	16
Porcs			185	219	142	104	77
Anes, mulets, bardots			2	1	—	—	0
Boucs, chèvres et chevreaux			33	7	—	—	0

Moircy	1834	1866	1895	1929	1950	1959	1970 ³
Superficie exploitée ²	1.616,53	1.320	1.574,07	1.492,77	1.538,10	—	1.529,36
Superficie exploitée par propr.		1.164	1.421,58	308,51	—	200,79 ⁴	178,72
Superficie exploitée par locat.		156	152,49	395,19	—	490,33 ⁴	499,30
Nombre d'exploitations		79	105	94	79	83	38
Nombre de personnes occupées			184	199	156	—	28 ⁵
Superficie agricole totale	403,39	359	474,37	686,90	693,01	685,73	656,48
Terres de cultures	190,50	156	265,20	366,86	327,70	—	299,64
Céréales	1.300 ras. ⁸	71,61	179,82	196,19	224,52	200,18	179,17
Froment		1,35	1,25	4,39	20,46	14,77	9,50
Seigle	600 ras. ⁸	45,98	32,82	24,39	22,94	6,57	7,53
Epeautre		1,16	7,24	23,54	26,01	46,64	25,65
Avoine	700 ras. ⁸	21,45	136,53	131,91	104,79	71,25	54,91
Orge		1,08	1,40	11,96	48,32	56,35	76,18
Légumineuses		1,87	2,98	0	—	—	0
Plantes industrielles		11,05	0,48	0	9	—	0
Plantes rac. et tubercules	1.800 ras. ⁸	40,05	39,33	45,21	29,88	14,28	5,07
Fourrages		31,27	42,59	125,46	63,80	49,71	186,08 ⁶
Prés et prairies	209,91	199,75	203,23	317,04	363,11	419,62	276,84 ⁶
Cultures maraîchères	2,98	3,33	2,76	2,69	2,20	—	0
Cultures fruitières	0	0,11	1,22	0,28	—	—	0
Pépinières	0	0,04	1,96	0	0	0,09	0
Bois	590,65	390,87	698,30	789,07	833,66	838,88	859 ⁷
Terres incultes	632,49	569,91	401,40	16,80	11,43	—	13,88
Chevaux	44	61	52	103	61	34	0
Bovidés	340	406	392	561	574	991	1.311
Moutons		436	5	26	9	23	28
Porcs	63	102	197	162	182	145	587
Anes, mulets, bardots		2	1	0	—	—	0
Boucs, chèvres et chevreaux		7	38	9	8	7	5

Ochamps	1834	1866	1895	1929	1950	1959	1970 ³
Superficie exploitée ²	2.199,41	2.183	2.093,48	2.144,54	2.006,38	—	1.918,30
Superficie exploitée par propr.		2.120	1.851,82	990,18	—	527,79 ⁴	436,50
Superficie exploitée par locat.		63	241,66	228,90	—	428,38 ⁴	497,37
Nombre d'exploitations		159	151	150	161	103	53
Nombre de personnes occupées			411	328	177	—	50 ⁵
Superficie agricole totale	696,35	968	948,42	1.174,16	968,81	863,34	848,78
Terres de cultures	384,65	404	431,19	533,08	373,63	—	448,49
Céréales	2.120 ras. ⁸	264,48	331,24	257,57	265,90	247,66	194,05
Froment		—	9,44	2,58	21,35	5,01	1,15
Seigle	720 ras. ⁸	65,09	46,58	22,82	26,47	7,43	1,95
Epeautre		8,12	17,13	10,71	22,86	57,51	55,89
Avoine	1.400 ras. ⁸	187,27	249,93	203,80	117,30	97,55	69,93
Orge		0	7,38	17,66	70,32	78,28	62,67
Légumineuses		3,08	1,54	4,40	—	—	0
Plantes industrielles		17,60	0,41	0,01	—	—	0
Plantes rac. et tubercules	2.840 ras. ⁸	30,92	82,81	76,19	67,69	34,92	13,06
Fourrages	3.000 ras. ⁸	88,25	15,19	194,91	38,24	10,06	244,65 ⁶
Près et prairies	308,42	560,80	507,24	612,37	591,50	564,29	400,29 ⁶
Cultures maraîchères	3,28	3,35	4,75	2,35	2,49	—	0
Cultures fruitières	0	—	5,24	5,90	1,19	0,24	0
Pépinières	0	—	—	0,40	0	0,28	0,40
Bois	503,62	486,34	775,33	893,19	946,81	1.021,45	1.067 ⁷
Terres incultes	999,44	728,40	369,73	77,19	90,76	—	2,52
Chevaux	99	124	136	159	128	104	19
Bovidés	691	811	709	937	1.106	1.430	2.076
Moutons		1.380	525	15	29	40	22
Porcs	81	411	468	207	284	266	724
Anes, mulets, bardots		6	4	1	—	—	1
Boucs, chèvres et chevreaux		15	26	8	14	4	0

Remagne	1834	1866	1895	1929	1950	1959	1970 ³
Superficie exploitée ²	2.192,94	2.054	1.870,76	2.105,48	1.946,64	—	1.978,39
Superficie exploitée par propr.		1.822	1.559,59	530,62	—	420,65 ⁴	461,97
Superficie exploitée par locat.		232	311,17	813,74	—	903,72	853,04
Nombre d'exploitations		89	123	114	115	105	65
Nombre de personnes occupées		—	337	76	299	—	81 ⁵
Superficie agricole totale	720,05	557	760,59	1.308,83	1.894,71	1.266,50	1.324,08
Terres de cultures	438,42	304	580,91	761,56	521,39	—	407,53
Céréales	2.050 ras. ⁸	228,88	322,32	388,95	430	447,84	363,28
Froment		1,30	—	5,45	19,02	22,41	2
Seigle	1.200 ras. ⁸	70,63	61,86	40,08	32,37	20,01	0
Epeautre		0	5,46	57,93	39,05	77,59	38,86
Avoine	850 ras. ⁸	155,48	254,91	277,30	218,80	139,47	139,83
Orge		1,47	0,09	8,19	117,89	145,97	109,24
Légumineuses		1,11	10,54	0	—	—	0
Plantes industrielles		15,08	0,84	0	—	—	0
Plantes rac. et tubercules	2.000 ras. ⁸	40,57	62,54	94,42	79,65	31,06	7,26
Fourrages		17,99	184,67	278,19	5,15	7,08	0 ⁶
Près et prairies	277,60	250,16	174,12	544,05	770,66	778,91	916,55 ⁶
Cultures maraîchères	4,03	0,88	5,10	3,14	2,66	—	0
Cultures fruitières	0	—	0,46	0,08	0	0,10	0
Pépinières	0	2,25	—	0	0	—	0
Bois	183,63	150,87	223,15	737,95	644,99	635,02	638 ⁷
Terres incultes	1.289,26	1.345,71	867,02	58,70	6,94	—	16,31
Chevaux	79	131	113	178	149	55	2
Bovides	353	696	738	1.035	1.270	1.996	2.832
Moutons		1.354	527	87	12	67	7
Porcs	79	235	456	362	608	672	1.217
Anes, mulets, bardots		0	—	0	—	—	0
Boucs, chèvres et chevreaux		41	56	3	—	5	0

Saint-Hubert*	1834	1866	1895	1929	1950	1959	1970 ³
Superficie exploitée ²	3.720,08	2.752	3.659,08	3.269,36	3.404,22	—	3.270,59
Superficie exploitée par propr.	—	2.681	3.466,37	424,59	—	332,51 ⁴	180,37
Superficie exploitée par locat.	—	71	192,71	273,11	—	307,72 ⁴	270,40
Nombre d'exploitations	—	496	489	123	482	436	36
Nombre de personnes occupées	—	—	630	271	203	—	43 ⁵
Superficie agricole totale	705,52	563	657,81	697,70	698,23	643,72	545,99
Terres de cultures	533,81	388	393,58	297,09	260,32	—	245,61
Céréales	2.500 ras. ⁸	219,96	206,12	142,60	158,16	188,61	130,35
Froment	—	17,15	8,41	8,88	13,42	11,94	12,32
Seigle	500 ras. ⁸	45,65	16,53	23,86	19,27	12,87	1,25
Epeautre	—	1,50	5,15	5,60	13,50	23,14	9,50
Avoine	2.000 ras. ⁸	148,13	170,10	95,46	91,21	91,22	47,76
Orge	—	7,04	5,13	27,37	17,86	47,34	55,32
Légumineuses	—	0,50	0,95	0	—	—	0
Plantes industrielles	—	16,06	0,15	0	—	10	0
Plantes rac. et tubercules	6.000 ras. ⁸	101,49	98,55	47,90	35,89	18,47	5,09
Fourrages	—	50,05	87,81	106,59	66,02	95,33	75,37 ⁶
Près et prairies	146,09	150,48	221,62	399,30	421,14	312,39	300,38 ⁶
Cultures maraîchères	16,39	14,78	17,87	0,60	13,56	0,14	0,5
Cultures fruitières	9,23	9,18	6,33	0,52	2,81	5,62	0
Pépinières	0	0,99	15,35	0,03	0,17	3,68	0
Bois	1.401,10	500,55	2.223,86	2.380,26	2.578,48	2.605,65	2.723 ⁷
Terres incultes	1.612,13	1.687,81	776,41	191,40	127,51	—	21,60
Chevaux	140	137	118	126	66	23	1
Bovidès	820	624	514	425	573	705	637
Moutons	—	439	3	135	28	99	222
Porcs	100	294	546	101	165	85	115
Anes, mulets, bardots	—	27	22	0	—	—	0
Boucs, chèvres et chevreaux	—	106	229	76	21	19	5

Smuid	1834	1866	1895	1929	1950	1959	1970 ³
Superficie exploitée ²				953,71	949,03	—	973,30
Superficie exploitée par propr.				143,41	—	76,51 ⁴	67,82
Superficie exploitée par locat.				75,14	—	85,72 ⁴	85,68
Nombre d'exploitations				58	61	55	15
Nombre de personnes occupées				56	50	—	9 ⁵
Superficie agricole totale				211,53	182,13	170,66	189,30
Terres de cultures				106,99	111,03	—	61,72
Céréales				47,58	53,89	56,63	37,83
Froment				1,59	2,09	4,72	0,30
Seigle				7,31	3,28	0,54	0,50
Epeautre				10,35	8,39	16,18	11,03
Avoine				26,12	27,47	24,37	12,76
Orge				2,21	12,66	10,82	11,99
Légumineuses				0	—	—	0
Plantes industrielles				0	0	—	0
Plantes rac. et tubercules				19,29	9,90	6,88	1,80
Fourrages				40,32	47,24	18,84	5,39 ⁶
Près et prairies				96,07	67,80	86,22	127,59 ⁶
Cultures maraîchères				1,63	0,57	—	0
Cultures fruitières				5,60	2,20	1,30	0
Pépinières				1,24	0,53	0,10	0
Bois				731,17	756,98	771,79	781 ⁷
Terres incultes				11,02	9,93	—	0
Chevaux				19	20	13	0
Bovidés				176	174	240	259
Moutons				15	12	25	61
Porcs				76	47	31	30
Anes, mulets, bardots				0	—	—	0
Boucs, chèvres et chevreaux				19	11	0	0

Vesqueville*	1834	1866	1895	1929	1950	1959	1970 ³
Superficie exploitée ²	1.338,81	1.161	1.290,26	1.261,74	1.287,36	—	1.212,21
Superficie exploitée par propr.	—	1.130	1.230,62	352,51	—	218,53 ⁴	107,49
Superficie exploitée par locat.	—	31	59,64	151,44	—	254,53 ⁴	300,81
Nombre d'exploitations	—	107	114	108	114	100	46
Nombre de personnes occupées	—	—	278	136	137	—	41 ⁵
Superficie agricole totale	302,59	336	238,14	489,16	513,85	460,89	419,43
Terres de cultures	162,89	213	177,33	197,58	159,16	—	238,13
Céréales	1.600 ras. ⁸	104	140,97	109,25	129,70	119,96	96,71
Froment	—	0,40	—	1,15	8,27	7,46	3,49
Seigle	600 ras. ⁸	22,19	27,05	20,60	15,84	4,78	0,22
Epeautre	—	0	—	8,57	9,04	21,69	12,27
Avoine	1.000 ras. ⁸	79,36	112,66	75,79	67,98	58,40	35,29
Orge	—	0,83	0,51	3,14	28,25	21	44,56
Légumineuses	—	—	—	0	—	—	0
Plantes industrielles	—	4,67	—	0	—	—	0
Plantes rac. et tubercules	1.800 ras. ⁸	21,01	31,49	40,72	28,73	17,02	4,96
Fourrages	—	82,85	4,87	47,61	0,72	43,34	131,86 ⁶
Près et prairies	137,32	119,95	57,74	289,22	351,67	277,01	182,30 ⁶
Cultures maraîchères	2,38	2,50	2,83	1,38	2,42	—	0
Cultures fruitières	0	1	0,24	0,98	0	0,36	0
Pépinières	0	—	—	0	0	1,05	0
Bois	416,85	299,56	598,88	754,79	765,14	767,22	789 ⁷
Terres incultes	619,37	525,17	453,24	17,79	8,97	—	14,54
Chevaux	46	58	48	52	44	30	1
Bovidés	328	349	364	346	551	658	691
Moutons	—	240	22	31	1	32	25
Porcs	61	99	172	170	218	111	63
Anes, mulets, bardots	—	0	3	7	—	—	0
Bœufs, chèvres et chevreaux	—	53	52	6	6	8	0

Villance	1834	1866	1895	1929	1950	1959	1970 ³
Superficie exploitée ²	3.847,88	3.371	2.159,18	2.035,02	2.114,99	—	1.961,54
Superficie exploitée par propr.		1.103	1.926,11	717,89	—	428,15 ⁴	316,77
Superficie exploitée par locat.		2.263	233,07	345,72	—	344,63 ⁴	389,42
Nombre d'exploitations		200	135	125	129	116	59
Nombre de personnes occupées		—	342	276	246	—	50 ⁵
Superficie agricole totale	1.057,70	1.202	865,32	1.023,84	960,04	759,32	755,29
Terres de culture	643,19	813	563,73	539,01	478,32	—	426,71
Céréales	1.910 ras. ⁶	429,24	382,23	291,96	274,32	244,80	188
Froment		6,02	4,75	2,80	10,02	11,98	4,10
Seigle	710 ras. ⁶	86,06	94,51	57,24	34,65	23,62	12,80
Epeautre		47,58	43,92	31,33	44,72	45,02	37,80
Avoine	1.200 ras. ⁶	278,97	225,65	162,99	122,98	82,79	49,25
Orge		3,79	3,25	32,80	59,13	77,89	69,05
Légumineuses		4,62	3,27	1,70	—	—	0
Plantes industrielles		29,35	1,88	0	16,84	—	0
Plantes rac. et tubercules	1.880 ras. ⁶	62,79	65,96	77,75	44,32	23,21	7,86
Fourrages	350.000 livres	286,80	110,39	167,60	142,84	156,36	212,72 ⁶
Près et prairies	394,85	369,13	285,40	457,67	479,78	327,80	329,58 ⁶
Cultures maraîchères	5,83	6,21	6,45	2,26	0,71	—	0
Cultures fruitières	13,83	14,12	4,67	21,90	0,80	4,49	0
Pépinières	0	0,05	5	0	0	—	0,30
Bois	601,79	793,64	779,32	868,41	1.036,41	1.212,72	1.205 ⁷
Terres incultes	2.188,39	1.374,99	507,61	142,77	118,54	—	1,25
Chevaux		174	93	125	101	52	0
Bovidés		906	573	774	926	1.233	1.556
Moutons		1.703	16	21	34	24	7
Porcs		362	276	335	303	282	311
Anes, mulets, bardots		3	—	1	—	—	0
Boucs, chèvres et chevreaux		49	32	8	9	1	0

Awenne*	1834	1866	1895	1929	1950	1959	1970 ^a
Superficie exploitée ²	2.145	2.140	857,78	812,94	793,44	—	837,79
Superficie exploitée par propr.		1.790	703,28	186,02	—	84 ⁴	75,51
Superficie exploitée par locat.		350	154,50	128,05	—	162,95 ⁴	227,73
Nombre d'exploitations		206	153	130	102	81	13
Nombre de personnes occupées			191	124	89	—	25 ⁵
Superficie agricole totale	469,96	660	363,96	313,79	297,48	249,07	313,07
Terres de cultures	251,36	427	278,15	187,45	142,14	—	116,51
Céréales	3.200 ras. ⁸	284,07	125,77	81,81	102,68	74,99	85,89
Froment		0,33	—	1,80	9,41	5,74	12,80
Seigle	1.200 ras. ⁸	16,20	17,27	15,46	12,14	2,11	0
Epeautre		18,78	37,60	11,07	9,77	11,73	1,80
Avoine	2.000 ras. ⁸	136,21	61,64	46,59	38,81	30,45	24,93
Orge		13,71	7,98	6,66	30,39	24,96	42,36
Légumineuses		5,49	5,19	0,01	—	—	1,45
Plantes industrielles		1,91	—	0,25	—	0,02	0
Plantes rac. et tubercules	3.900 ras. ⁸	91,92	56,93	49,37	15,89	6,76	4,45
Fourrages		44,08	90,26	56,01	22,27	21,13	19,10 ⁶
Près et prairies	204,15	208,80	69,54	112,73	154,74	141,87	196,56 ⁶
Cultures maraîchères	4,65	9,43	3,36	1,64	0,10	—	0,12
Cultures fruitières	9,80	14,70	12,91	12,01	0,33	2,91	0,34
Pépinières	0	—	—	0,20	0,16	—	0,15
Bois	1.186,47	1.262,81	474,85	498,87	481,02	499,22	524 ⁷
Terres incultes	488,57	217,14	18,97	0,28	14,94	—	0,72
Chevaux	82	96	28	42	30	12	15
Bovidés	222	475	235	219	201	374	450
Moutons		163	2	27	9	57	19
Porcs	103	173	144	124	104	86	49
Anes, mulets, bardots		3	2	0	—	—	0
Boucs, chèvres et chevreaux		19	80	29	11	2	0

Mirwart*	1834	1866	1895	1929	1950	1959	1970 ³
Superficie exploitée ²			1.207,02	1.197,27	1.153,88	—	1.098,13
Superficie exploitée par propr.			1.039,44	78,99	—	12,56 ⁴	0
Superficie exploitée par locat.			167,58	176,42	—	109,04 ⁴	118,80
Nombre d'exploitations			61	67	63	45	2
Nombre de personnes occupées			162	61	32	—	3 ⁵
Superficie agricole totale			316,89	251,04	182,29	156,72	111,63
Terres de cultures			159,68	114,79	80,63	—	68,23
Céréales			100,63	58,91	60,84	53,73	52,60
Froment			—	0,97	4,53	8,19	3,80
Seigle			14,25	12,74	8,58	2	—
Epeautre			30,96	4,07	6,64	8,65	6,30
Avoine			53,64	28,75	26,03	19,59	10
Orge			1,71	12,38	12,76	15,30	32,50
Légumineuses			2,35	0,15	—	—	0
Plantes industrielles			0,42	0,02	0,60	—	0
Plantes rac. et tubercules			37,86	22,59	5,91	3,90	0,30
Fourrages			18,42	33,12	13,28	13,46	22 ⁶
Près et prairies			147,25	122,27	92,76	82,83	43,40 ⁶
Cultures maraîchères			4,49	3,31	2,12	—	0
Cultures fruitières			4,32	9,51	6,06	1,67	0
Pépinières			1,15	1,01	0	—	0
Bois			856,06	941,86	938,71	985,26	986 ⁷
Terres incultes			34,07	4,37	32,88	—	0,50
Chevaux			31	24	13	6	0
Bovidés			164	123	108	118	139
Moutons			1	15	26	31	0
Porcs			135	73	28	35	25
Anes, mulets, bardots			—	1	—	—	0
Boucs, chèvres et chevreaux			20	9	10	—	0

NOMBRE DE PERSONNES OCCUPEES DE MANIERE NON PERMANENTE DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 1970

Arville*	26	Lavacherie	27	Ochamps	48	Vesqueville*	25
Bras	23	Libin	77	Remagne	64	Villance	12
Freux	21	Maissin	8	Saint-Hubert*	48	Awenne*	18
Hatrival*	12	Moircy	33	Smuid	6	Mirwart*	1

¹ Toutes les superficies sont exprimées en ha. Les chiffres de 1834 sont issus de la *Statistique territoriale de la Belgique* (pour les superficies) et de Ph. VANDERMAELEN, *Dictionnaire géographique du Luxembourg* (pour les autres chiffres). Les chiffres des recensements de 1880 et de 1910 ont été négligés. Pour cette période, un aperçu de 30 en 30 ans a paru suffisant. Pour simplifier, il a fallu regrouper certaines données dans une même rubrique et en négliger d'autres.

² Ensemble des terres y compris les bois et les terres incultes, à l'exception des bâtiments, routes, canaux, rivières etc.

³ Les chiffres de 1970 sont donnés suivant le critère du siège d'exploitation sauf ceux de la superficie exploitée, de la superficie agricole totale, des prés et prairies, des bois et des terres incultes qui sont donnés suivant le critère de la situation des terres, critère retenu par les recensements antérieurs pour toutes les données.

⁴ Chiffres donnés suivant le critère du siège d'exploitation. Les autres chiffres de 1959 sont donnés suivant le critère de la situation des terres.

⁵ Ce chiffre représente le nombre de personnes occupées de manière *permanente* dans les exploitations. Pour les personnes occupées de manière *non permanente*, voir tableau ci-dessus.

⁶ Le ray-grass et le trèfle en mélange ont été déduits du chiffre des prés et inclus dans celui des fourrages.

⁷ Le chiffre des bois est arrondi à l'hectare.

⁸ Rasière.

	Arville*	Bras	Freux	Hatrival*	Lavacherie	Libin	Maissin	Moircy
Superficie exploitée	1.955,56	3.517,75	1.822,26		3.181,25	4.027,40		1.545,63
Superficie exploitée par propriétaire	1.763,32	3.433,81	1.724,48		3.156,28	3.840,47		1.515,35
Superficie exploitée par locataire	192,24	83,94	97,78		24,97	186,93		30,28
Nbre des exploitations	141	134	112		96	166		75
Nbre de personnes occupées	246	343	245		185	343		160
Nbre journ. de travail des journaliers	593	2.296	932		3.033	1.308		248
Etendue des cultures	1.955,56	3.517,75	1.866,87		3.181,25	4.027,40		1.545,63
Céréales	124,29	155,21	97,53		84,63	154,06		70,29
Froment	0	0,41	0		1,21	0		0
Seigle	34,68	47,36	32,06		33,35	28,49		26,28
Avoine	87,92	105,26	64,67		50,07	123,81		44,01
Epeautre	0	0	0		0	0		0
Orge	1,69	2,18	0,80		0	1,76		0
Légumineuses	0	2,26	0		0,49	0,05		0
Plantes industrielles	4	5,77	4,90		3,52	5,79		1,89
Plantes rac. et fourrages	55,82	55,12	34,34		17,50	47,31		21,66
Prés et prairies	221,63	307,04	286,92		161,24	598,82		151,58
Cultures maraîchères	3,83	4,57	3,63		4,67	5,43		1,16
Cultures fruitières	9,24	0	0		0,30	11,51		0
Pépinières	0	0,05	0		0	0		0
Bois	896,47	1.009,16	181,36		2.545,08	1.182,64		590,17
Terres incultes	605,34	1.725,61	1.228,85		363,82	1.966,54		697,34
Chevaux	98	169	122		47	140		47
Bovidés	672	843	613		611	968		407
Moutons	865	1.987	1.484		40	1.983		774
Porcs	186	223	150		112	221		57
Anes et mulets	1	0	0		1	0		0
Bœufs, chèvres et chevreaux	72	7	22		3	41		1

	Ochamps	Remagne	St-Hubert*	Smuid	Vesqueville*	Villance	Awenne*	Mirwart*
Superficie exploitée	1.959,14	1.823,34	4.105,58		1.229,79	3.404,30	2.073,23	
Superficie exploitée par propriétaire	1.909,19	1.806,19	3.952,28		1.227,21	3.178,37	2.023,28	
Superficie exploitée par locataire	49,95	17,15	153,30		2,58	225,93	49,95	
Nbre des exploitations	154	75	381		64	171	137	
Nbre de personnes occupées	359	168	595		180	431	236	
Nbre journ. de travail des journaliers	405	975	27.816		2.655	2.239	1.185	
Etendue des cultures	1.959,14	1.823,34	4.105,58		1.229,79	3.404,30	2.073,23	
Céréales	114,75	95,32	252,47		33,38	143,66	197,76	
Froment	0	0	10,58		0	0	1,16	
Seigle	26,29	27,53	64,09		16,02	36,49	60,88	
Avoine	88,49	67,52	163,37		16,91	107,07	75,88	
Epeautre	0	0	4,25		0	0	8,25	
Orge	0,07	0,27	10,18		0,45	0	8,61	
Légumineuses	0	0	4,78		0	0,03	3,41	
Plantes industrielles	1,66	5,97	5,67		1,43	6,57	0,64	
Plantes rac. et fourrages	39,15	26,12	127,43		22,40	48,39	59,67	
Prés et prairies	319,08	244,50	256,44		123,32	264,23	109,62	
Cultures maraîchères	3,36	3,41	16,04		1,73	5,79	3,88	
Cultures fruitières	0	0	10,24		0	12,52	7,04	
Pépinières	0	0	0,09		0	0	0	
Bois	478	183	1.648,43		414,84	542,26	1.186,87	
Terres incultes	972,84	1.265,02	1.778,77		619,89	2.229,12	504,34	
Chevaux	113	132	126		48	108	81	
Bovidés	769	643	901		350	1.042	522	
Moutons	1.093	2.035	607		752	1.934	486	
Porcs	534	220	248		77	210	136	
Anes et mulets	3	0	7		0	0	0	
Boucs, chèvres et chevreaux	35	2	57		25	4	2	

* Toutes les superficies sont exprimées en ha. En 1846, les renseignements ont été recueillis selon le critère du «siège d'exploitation»: c'est-à-dire que les chiffres se rapportent aux exploitations dont le siège était situé dans la commune, même quand les terrains cultivés faisaient partie du territoire d'une autre commune.

DEPENDANCES EN 1838¹

Communes	Dépendances
ARVILLE*	Chirmont ² Lorcy Poix
BRAS	Bras (bas) Bras (haut) Seviscourt
FREUX	Bourguimont Remaux
HATRIVAL*	—
LAVACHERIE	Lejardin Lestailles Sainte-Ode
LIBIN	Libin bas Libin haut Smuid
MAISSIN (dépendance de la commune de Villance)	
MOIRCY	Bonne Rue Jenneville Moulin de Tompré ³

Communes	Dépendances
OCHAMPS	La Croix Rouge Moulin de Maubeuge
REMAGNE	Chenet Nimbremont Rondou Moulin Chasse Moulin de Remagne
SAINT-HUBERT*	Moulin d'énbas Moulin d'énhaut Ferme de Luchy Fourneau Saint-Michel
SMUID (Dépendance de la commune de Libin)	
VESQUEVILLE*	—
VILLANCE	Claireuse Maissin Moulin Cruset Moulin de Villance
AWENNE*	Mirwart
MIRWART* (Dépendance de la commune d'Awenne)	

¹ D'après Ph. VANDERMAELEN, *Dictionnaire géographique du Luxembourg*, Bruxelles, 1838.

² Par arrêté royal du 28 août 1828, la ferme de Chirmont a été réunie à la commune de Saint-Hubert.

³ Moulin réuni depuis 1829 à la commune de Tillet.

HAMEAUX ET DÉPENDANCES EN 1846 ET EN 1970¹

Hameaux et dépendances en 1846					Hameaux et dépendances en 1970		
Communes	Villages, hameaux ou dépendances	Maisons	Ménages	Habit.	Secteurs ²	Ménages	Habit.
ARVILLE*	Arville	112	113	571	Centre	208	640
		23	23	115	Habitations dispersées	12	45
	Lorcy				Lorcy – Centre	29	95
					Lorcy – Habitations dispersées	1	4
					Poix-Saint-Hubert – Centre	3	10
BRAS	Bas-Bras	36	36	156	Poix-Saint-Hubert – Habitations dispersées	8	30
					Centre	54	169
	Haut-Bras	59	59	266	Habitations dispersées	1	3
					Séviscourt – Centre	61	203
	Séviscourt	44	44	195	Séviscourt – Habitations dispersées	–	–
					Haute Bras – Grande Fagne	106	345
					Banal Bois – Les Cointes	–	–
FREUX	Freux-Larue, Freux-Menil, Freux-Suzerain	81	83	396	Secteur inconnu	1	5
					Centre	5	37
					Suzerain	33	119
	Bougnimont	35	35	151	Menil	69	244
					Habitations dispersées	9	35
					Bougnimont – Centre	26	104
					Bougnimont – Habitations dispersées	3	15
HATRIVAL*		107	107	510	Centre	120	401
					Habitations dispersées	6	16
					Poix – Centre	34	93
					Poix – Habitations dispersées	2	5
					Pont de Libin	10	28
					Secteur inconnu	1	1

Hameaux et dépendances en 1846					Hameaux et dépendances en 1970		
Communes	Villages, hameaux ou dépendances	Maisons	Ménages	Habit.	Secteurs ²	Ménages	Habit.
LAVACHERIE	Lavacherie, Fraiture, Le Jardin, Les Tailles, Sainte-Ode	102	101	523	Centre	137	457
					Habitations dispersées	9	37
LIBIN	Bas-Libin	65	66	295	Centre	212	692
	Haut-Libin	83	84	360	Pairibuchy	117	377
	Smuid	30	30	165	Le Routi	1	3
					Poix-Saint-Hubert – Centre	11	29
					Pont-à-l'Homme	6	21
					Lomme sud-est	–	–
MAISSIN					Centre	159	435
					Habitations dispersées	3	5
MOIRCY	Moircy	42	42	185	Centre	55	174
	Bonnerue	11	11	96	Jenneville	22	64
	Jenneville	23	23	95	Habitations dispersées	23	77
					Secteur inconnu	2	4
OCHAMPS		154	154	690	Centre	160	608
					La Hez	17	60
					Habitations dispersées	3	15
					Secteur inconnu	1	3
REMAGNE	Remagne	46	46	218	Centre	36	141
	Chenêt	6	7	49	Habitations dispersées	9	45
	Nimbermont	8	8	61	Rondu – Centre	18	56
	Rondu	16	16	96	Nimbermont – Centre	27	101
					Chênêt – Centre	8	44
					Rondu – Nimbermont – Chênêt – Habitations dispersées	2	17

Hameaux et dépendances en 1846					Hameaux et dépendances en 1970		
Communes	Villages, hameaux ou dépendances	Maisons	Ménages	Habit.	Secteurs ²	Ménages	Habit.
SAINT-HUBERT*		346	393	2.229	Centre	441	1.306
					Centre-est	70	273
					Centre-sud	111	437
					Centre-ouest	106	298
					Centre-nord	232	685
					Habitations dispersées	9	54
					Secteur inconnu	11	38
						66	195
SMUID					Centre		
VESQUEVILLE*		70	73	344	Habitations dispersées		
					Centre	122	398
					Habitations dispersées	18	63
					Secteur inconnu	1	5
VILLANCE	Villance	66	66	301	Centre	122	374
	Glaireuse	34	34	157	Habitations dispersées	18	66
	Maissin	74	74	349	Glaireuse	41	166
					Roûmont (Bois de) – Devant la Hé		
					Bonipré – Coro	5	16
AWENNE*	Awenne	92	92	435	Centre	109	299
	Mirwart	54	56	390	Habitations dispersées	7	24
	Sarloy	4	4	27			
MIRWART*					Centre	52	129
					Habitations dispersées	2	6

¹ Les hameaux et dépendances n'ont été recensés qu'en 1846 et en 1970.

² Les maisons individuelles n'ont pas été recensées par secteurs en 1970.

L'INDUSTRIE

ENTREPRISES « MINERALURGIQUES » EN 1838

	Type	Propriétaire	Force motrice	Date de la permission ou de la maintenue	Observations
ARVILLE*	1. Haut-fourneau	Soc. Hauts-Fourneaux	Ruisseau de Poix	8 novembre 1837	
	2. Platinerie	Soc. Hauts-Fourneaux	Ruisseau de Poix		
	3. Forges à deux affineries	Soc. Hauts-Fourneaux	Ruisseau de Poix		
	4. Fenderie, bocard	Soc. Hauts-Fourneaux	Ruisseau de Poix		
LAVACHERIE	1. Forge	Oban et fils (Liège)	L'Ourthe		
	2. Bocard	Oban et fils (Liège)	L'Ourthe		
SAINT-HUBERT*	Forges de Saint-Michel:			26 germinal an XII (16 avril 1804)	En ruines En ruines
	1) Haut fourneau, bocard	Zoude (à Saint-Michel)	Ruisseau de la Masblette		
	2) Forge	Zoude (à Saint-Michel)	Ruisseau de la Masblette		

Nature	Arville*			Bras			Freux			Hatrival*		
	N ¹	Pers. ²		N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.	
		O ³	NO ⁴		O	NO		O	NO		O	NO
Maréchaux-ferrants et forgerons	1	1	1	2	3	2	2		2	1		1
Fonderies de fonte												
Construction de pièces mécaniques												
Serrurerie-poêlerie												
Ferblanterie												
Briqueteries (à la main)												
Engrais chimiques	1	8	3									
Distillation du bois										1	25	1
Huiles végétales												
Moulins à vent, eau, moteur	2	2	2	1	1	1	3	1	4			
Boulangeries	3	1	2				2		2			
Brasserie												
Brasserie-malterie												
Eaux gazeuses, limonades												
Distilleries de liqueurs spiritueuses												
Tisserands de lin							2		2			
Fileurs de laine												
Vêtements pour femmes (couturières)	8	6	8	6	3	6	6		6	9	1	9
Modistes	2		1									
Vêtements pour hommes (tailleurs)				1	2	1	1		1			
Vêtements pour hommes (culottiers et giletiers à domicile)				1		1						
Blanchisseries de linge							4		4			
Ateliers de repassage du linge												
Maçons, carreleurs, cimentiers, puisatiers	1			1		1				1		1

Nature	Arville*			Bras			Freux			Hatrival*		
	N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.	
		O	NO		O	NO		O	NO		O	NO
Pavage en pierres	2	6	1				3	3	3			
Couvreurs en tuiles, ardoises et chaume				1			3		3			
Entreprises de terrassement							6	34	9			
Bâtiments, génie civil, voirie												
Peintres en bâtiment												
Plafonneurs, badigeonneurs												
Sculpteurs et tailleurs de pierres												
Plombiers-zingueurs												
Vitriers												
Débitage du bois	1	5	1									
Scieries à la main et de long	2		2	1	1	1				1		1
Scieries mécaniques	1	15		1	1		2			1	40	2
Sabots (fabriques)	1	8	1	2	6	2						
Sabots (fabricants)				2								
Charpenterie	1		1									
Menuiserie	3		3	2	3	2	2	2	2	2		2
Charronnerie	1	2	1	3	3	3	2		2	1		
Tonnellerie	1	4	3									
Montage de chaises, canneurs, rempailleurs												
Tourneurs en bois												
Planeurs et creuseurs de sabots												
Cordonnerie	5		5	5	1	5	3		2	2		2
Selliers-bourreliers												
Tanneries												
Tanneries-corroieries												

Nature	Arville*			Bras			Freux			Hatrival*		
	N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.	
		O	NO		O	NO		O	NO		O	NO
Pâte de bois pour papier	1	10	1							1	8	
Reliure				1		1						
Imprimeries typographiques												
Remouleurs												
Voituriers, messagers	4	3	4	1		1						
Loueurs de voitures												

Nature	Lavacherie			Libin			Maissin			Moircy		
	N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.	
		O	NO		O	NO		O	NO		O	NO
Maréchaux-ferrants et forgerons				3		3	5	2	5	1	1	1
Fonderies de fonte							1		1			
Construction de pièces mécaniques												
Serrurerie-poêlerie												
Ferblanterie												
Briqueteries (à la main)												
Engrais chimiques												
Distillation du bois												
Huiles végétales												
Moulins à vent, eau, moteur	1	1	1	1		1	1		1			

Nature	Lavacherie			Libin			Maissin			Moircy		
	N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.	
		O	NO		O	NO		O	NO		O	NO
Boulangeries				3	5	3	2	1	2			
Brasserie												
Brasserie-malterie												
Eaux gazeuses, limonades												
Distilleries de liqueurs spiritueuses												
Tisserands de lin							2		1			
Fileurs de laine												
Vêtements pour femmes (couturières)	2	2	2	7	6	7	8	2	8	6	1	6
Modistes				3		3	1		1			
Vêtements pour hommes (tailleurs)	1	1	1	3		3	1	1	1	1	1	1
Vêtements pour hommes (culottiers et giletiers à domicile)												
Blanchisseries de linge												
Ateliers de repassage du linge							1		1			
Maçons, carreleurs, cimentiers, puisatiers	1		1	4	2	4	4			3		1
Pavage en pierres												
Couvreurs en tuiles, ardoises et chaume				3	1	3				1		1
Entreprises de terrassement	1	2	1	2		2						
Bâtiments, génie civil, voirie	1	5	1									
Peintres en bâtiment												
Plafonneurs, badigeonneurs				1		1	4		1			
Sculpteurs et tailleurs de pierres												
Plombiers-zingueurs												
Vitriers												
Débitage du bois												
Scieries à la main et de long							1		1			

Nature	Lavacherie			Libin			Maissin			Moirey		
	N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.	
		O	NO		O	NO		O	NO		O	ON
Scieries mécaniques												
Sabots (fabriques)	9	16	9	3	3	2	5		4	2	2	2
Sabots (fabricants)	1		1									
Charpenterie							2		2			
Menuiserie				3	4	3	3		3	2	2	2
Charronnerie	3		3	3	2	3	4	3	3			
Tonnellerie												
Montage de chaises, canneurs, rempailleurs							1		1			
Tourneurs en bois							1		1			
Planeurs et creuseurs de sabots												
Cordonnerie	4	1	4	5	5	5	6		4			
Selliers-bourreliers				1		1						
Tanneries												
Tanneries-corroieries												
Pâte de bois pour papier												
Reliure												
Imprimeries typographiques				1		1						
Remouleurs												
Voituriers, messagers	1	1	1	3		3	1		1			
Loueurs de voitures				1		1	1		1			

Nature	Ochamps			Remagne			Saint-Hubert*			Smuid		
	N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.	
		O	NO		O	NO		O	NO		O	NO
Maréchaux-ferrants et forgerons	2		3	2		2	1	2	1			
Fonderies de fonte							1	53	6			
Construction de pièces mécaniques							1		1			
Serrurerie-poêlerie							4	2	3			
Ferblanterie							1		1			
Briqueteries (à la main)							1					
Engrais chimiques												
Distillation du bois												
Huiles végétales												
Moulins à vent, eau, moteur	2		2	1		2						
Boulangeries	1		1				4	1	4			
Brasserie							1	2	1 ^s			
Brasserie-malterie							1	7	1 ^s			
Eaux gazeuses, limonades							1		1			
Distilleries de liqueurs spiritueuses							1	2				
Tisserands de lin				2								
Fileurs de laine	1		1									
Vêtements pour femmes (couturières)	10	3	10	1	2	1	20	11	19			
Modistes	2		2				2		2			
Vêtements pour hommes (tailleurs)	1		1				7	6	7			
Vêtements pour hommes (culottiers et giletiers à domicile)												
Blanchisseries de linge												
Ateliers de repassage du linge							1		1			
Maçons, carreleurs, cimentiers, puisatiers	2	3	1	1			17		1			
Pavage en pierres							4					

Nature	Ochamps			Remagne			Saint-Hubert*			Smuid		
	N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.	
		O	NO		O	NO		O	NO		O	NO
Couvreurs en tuiles, ardoises et chaume	1	3	1				6					
Entreprises de terrassement												
Bâtiments, génie civil, voirie							4	25	1			
Peintres en bâtiment							4	4	3			
Plafonneurs, badigeonneurs	2		2				5	2	3			
Sculpteurs et tailleurs de pierres	1		1				4	1	3			
Plombiers-zingueurs							1		1			
Vitriers							1		1			
Débitage du bois	1	1										
Scieries à la main et de long				1			1		1			
Scieries mécaniques												
Sabots (fabriques)	3	18	3				2	8	2			
Sabots (fabricants)	1	1	1									
Charpenterie							1					
Menuiserie	2		3	2		2	11	4	11			
Charronnerie	1	2	1				4		4			
Tonnellerie							6		6			
Montage de chaises, canneurs, rempailleurs							1	1	1			
Tourneurs en bois												
Planeurs et creuseurs de sabots	1		1									
Cordonnerie	4	1	4	2		1	8	4	6			
Selliers-bourreliers							5	6	5			
Tanneries							2	20	5			
Tanneries, corroieries							1	4				
Pâte de bois pour papier												

Nature	Ochamps			Remagne			Saint-Hubert*			Smuid		
	Pers.			Pers.			Pers.			Pers.		
	N	O	NO	N	O	NO	N	O	NO	N	O	NO
Reliure												
Imprimeries typographiques							2		2			
Remouleurs												
Voituriers, messagers							12		3			
Loueurs de voitures							2	2	2			

Nature	Vesqueville*			Villance			Awenne*			Mirwart*		
	Pers.			Pers.			Pers.			Pers.		
	N	O	NO	N	O	NO	N	O	NO	N	O	NO
Maréchaux-ferrants et forgerons	2	2	2	4		4	2	1	2	2	1	2
Fonderies de fonte												
Construction de pièces mécaniques												
Serrurerie-poêlerie												
Ferblanterie												
Briqueteries (à la main)												
Engrais chimiques												
Distillation du bois												
Huiles végétales	1		1	1		1						
Moulins à vent, eau, moteur				4		7				1	2	1

Nature	Vesqueville*			Villance			Awenne*			Mirwart*		
	N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.	
		O	NO		O	NO		O	NO		O	NO
Boulangeries	2	2	2				1		1			
Brasseries												
Brasseries-maltries												
Eaux gazeuses, limonades												
Distilleries de liqueurs spiritueuses												
Tisserands de lin												
Fileurs de laine												
Vêtements pour femmes (couturières)	5	2	5	3	1	3	3		3	2		2
Modistes	1		1	2		2						
Vêtements pour hommes (tailleurs)							1		1			
Vêtements pour hommes (culottiers et gileliers à domicile)												
Blanchisseries de linge												
Ateliers de repassage du linge												
Maçons, carreleurs, cimentiers, puisatiers	1	7	1	4		4	2		2			
Pavage en pierres	1	3	1									
Couvreurs en tuiles, ardoises et chaume												
Entreprises de terrassement				2		4						
Bâtiments, génie civil, voirie												
Peintres en bâtiment												
Plafonneurs, badigeonneurs												
Sculpteurs et tailleurs de pierres												
Plombiers-zingueurs												
Vitriers												
Débitage du bois												
Scieries à la main et de long				3		3	1	5	1			

Nature	Vesqueville*			Villance			Awenne*			Mirwart*		
	N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.	
		O	NO		O	NO		O	NO		O	NO
Scieries mécaniques	1											
Sabots (fabriques)	1	1	1				7	85	8			
Sabots (fabricants)							2	1				
Charpenterie				1		1						
Menuiserie				2		2	2		2			
Charronnerie	1	1	1				1	1	1			
Tonnellerie												
Montage de chaises, canneurs, rempailleurs												
Tourneurs en bois												
Planeurs et creuseurs de sabots							3		3			
Cordonnerie	2		2	3	2	4	4		4	1		1
Selliers-bourreliers				1		1						
Tanneries												
Tanneries-corroieries												
Pâte de bois pour papier												
Reliure												
Imprimeries typographiques												
Remouleurs	1	1	1	1			1		1			
Voituriers, messagers				1		1						
Loueurs de voitures												

¹ Nombre.

² Personnel.

³ Ouvrier.

⁴ Non ouvrier.

⁵ Nombre de chevaux vapeur: 5.

EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES ET METIERS EN 1937

Nature	Arville*			Bras			Freux			Hatrival*			Lavacherie		
	N ¹	Pers. ²		N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.	
		O ³	NO ⁴		O	NO		O	NO		O	NO		O	NO
Pisciculture							1	2							
Carrières de kaolin															
Atelier de découpage des métaux	1	2													
Réparation de voitures automobiles				1	2										
Construction de machines agricoles															
Maréchaux-ferrants et forgerons															
Construction de vélos															
Serrureries-ferronneries															
Tuyaux et pannes en béton comprimé															
Tuyaux et pannes en béton comprimé (activité partielle)	1	1													
Distillation de bois										1	35	5			
Production et distribution d'électricité										1	4	1			
Boulangeries mécaniques	1	1	1										1	1	
Laiteries industrielles à vapeur	2	6		1	4		1	2		2	2	2			
Laiteries à bras															
Boucheries, charcuteries															
Plafonnage, badigeonnage															
Bâtiments, génie civil, voierie															
Travaux de terrassement															
Ateliers de broyage de mortier															
Scieries à la main et de long	1	1	1												
Scieries mécaniques	1	4	1							3	26	2	1	25	
Scieries mécaniques (activité partielle)															

Nature	Arville*			Bras			Freux			Hatrival*			Lavacherie		
	N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.	
		O	NO		O	NO		O	NO		O	NO		O	NO
Menuiseries mécaniques	2	5	1												
Tonnelleries mécaniques	1	35											1	2	
Division du bois										1	3				
Fabriques de sabots															
Ateliers d'apprêts et teinture de peaux							1	2							
Enveloppes timbrées et étiquettes										1	10				
Imprimeries typographiques															
Imprimeries typographiques (act. partielle)															
Entrepreneurs de camionnage															
Aviation															
Voituriers, messagers															

Nature	Libin			Maissin			Remagne			Saint-Hubert*			Villance			Awenne*		
	N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.		N	Pers.	
		O	NO		O	NO		O	NO		O	NO		O	NO		O	NO
Pisciculture																		
Carrières de kaolin	1	17	1															
Ateliers de découpage des métaux																		
Réparation de voitures automobiles																		
Construction de machines agricoles	1	5																

¹ Nombre,
² Personnel,
³ Ouvrier,
⁴ Non ouvrier.

COMMERCE EN 1937

1) NOMBRE DE COMMERÇANTS EN GROS¹

Nature	Freux	Lavacherie	Moirey	Saint-Hubert*	Villance
Boissons fermentées ou distillées	1				1
Savons, articles de toilette		1			
Eaux minérales et gazeuses			1		
Viande de boucherie, charcuterie, volaille, gibier				1	

2) NOMBRE DE COMMERÇANTS AU DÉTAIL²

Nature	Freux	Hatrival*	Lavacherie	Maissin	Saint-Hubert*	Vesqueville*
Epicerie, pâtes et conserves alimentaires	1					
Vieux fers et chiffons		1				
Lait, œufs, beurre, fromage			1			
Boissons fermentées ou distillées			1		2	
Epicerie, confiseries, merceries			1	1		
Houille, coke, tourbe, minerais					2	
Matériel électrique, autom., accessoires					1	
Bestiaux					1	
Graines, semences, produits horticoles					1	2
Farines, féculs, malt					1	
Produits de boulangerie, confiseries					1	

¹ Les communes non mentionnées ne possèdent pas de commerçants vendant uniquement en gros.² Les communes non mentionnées ne possèdent pas de commerçants vendant uniquement au détail.

3) NOMBRE DE COMMERÇANTS EN GROS ET AU DETAIL

Nature	Arville*	Bras	Freux	Hatrival*	Lavacherie	Libin	Maissin	Moircy
Houille, coke, tourbe, minerais	1					1		1
Vélos et automobiles	1	1				1	2	1
Bestiaux	2	1		1		1		1
Chevaux et animaux de basse-cour				2				
Machines et instruments agricoles		1				1		
Graines, semences et produits horticoles	2		1			1		
Grains, engrais, charbon, matériaux de construction		1	1	2		1		
Fourrages			1					
Viande de boucherie, charcuterie, volaille, gibier	1	1		1			1	
Boulangeries, confiseries	1							
Epicerie, pâtes et conserves alimentaires	2	2	4	1		7	1	1
Epicerie, confiseries et merceries		5		5		5	9	2
Lait, œufs, beurre, fromage, margarine		2			1		1	
Farines, féculs, malt					1	2	1	
Légumes et fruits		1						
Fruits, légumes, épicerie, tabacs, liqueurs								
Cigares, cigarettes, tabac								
Poissons, crustacés, mollusques								
Boissons fermentées ou distillées		2		1		1		
Restaurateurs, traiteurs, cafetiers	6	5	3	3	3	3	4	3
Hôteliers, aubergistes					1	2	2	2
Chaussures, gants	1		2			1		
Articles de mode, lingerie, chapeaux						1		
Bonnetières de laine, coton, soie et costumes								
Merceries, broderies, cordages						1		
Fils, tissus en lin, chanvre, coton, laine ou soie								
Savons, articles de toilette								
Vêtements confectionnés, fournitures militaires					1	1		

Nature	Arville*	Bras	Freux	Hatrival*	Lavacherie	Libin	Maissin	Moircy
Machines à coudre								
Verrerie, faïence, porcelaine								
Briques, produits céramiques, sanitaires						1		
Vieux fers et chiffons								
Produits servant à l'éclairage, huiles et graisses industrielles						2		
Matériel électrique						1		
Matériel électrique, véhicules automobiles et accessoires						2		
Chaudronneries, plomberies, quincailleries						2		
Machines, appareils et articles d'industrie								
Bois, menuiserie, bois de chauffage								
Papier ordinaire, articles pour bureaux								
Papiers peints						1		
Livres, images, photographies						1		
Marchands et colporteurs de journaux								
Objets de piété								
Vente et location de meubles, objets pour funérailles						1		
Instruments et objets de précision								
Boutiquiers ambulants, colporteurs						3		
Horlogers, bijoutiers								
Coiffeurs, barbiers, parfumeries	2				1	2		
Banquiers, directeurs, agents et employés de banques								
Directeurs, inspecteurs, agents et employés d'assurance						2		
Entrepreneurs, directeurs de divertissements publics								
Exploitants de bazars								

Nature	Ochamps	Remagne	St-Hubert*	Smuid	Vesquev.*	Villance	Awenne*	Mirwart*
Houille, coke, tourbe, minerais					1	1		
Vélos et automobiles			2					
Bestiaux			2		1			
Chevaux et animaux de basse cour		1						
Machines et instruments agricoles			1					
Graines, semences et produits horticoles			5					
Grains, engrais, charbon, matériaux de construction			2	1				
Fourrages	2							
Viande de boucherie, charcuterie, volaille, gibier			12					
Boulangeries, confiseries			11				1	
Épicerie, pâtes et conserves alimentaires	2	1	15	2	1	3	2	1
Épicerie, confiseries et merceries	5	3	11	1	1	3	3	2
Lait, œufs, beurre, fromage, margarine			1					
Farines, féculs, malt							1	
Légumes et fruits			3					
Fruits, légumes, épicerie, tabacs, liqueurs			2		1			
Cigares, cigarettes, tabacs			1					
Poissons, crustacés et mollusques			1					
Boissons fermentées ou distillées			2					
Restaurateurs, traiteurs et cafetiers	3		14	1	2	2	3	
Hôteliers, aubergistes								1
Chaussures et gants	2		5				1	
Articles de mode, lingerie, chapeaux			2					
Bonneterie de laine, coton, soie et costumes			1					
Merceries, broderies, cordages			2					
Fils, tissus en lin, chanvre, coton, laine ou soie			1					
Savons, articles de toilette								
Vêtements confectionnés, fournitures militaires			2					
Machines à coudre			1					

Nature	Ochamps	Remagne	St-Hubert*	Smuid	Vesquev.*	Villance	Awenne*	Mirwart*
Verreries, faïences, porcelaines			1					
Briques, produits céramiques, sanitaires			1					
Vieux fers et chiffons						1		
Produits servant à l'éclairage, huiles et graisses industrielles								
Matériel électrique			2					
Matériel électrique, véhicules automobiles et accessoires			2					
Chaudronneries, plomberies, quincailleries		1	4				1	
Machines, appareils et articles d'industrie							1	
Bois, menuiserie, bois de chauffage								
Papiers ordinaires, articles pour bureaux			3					
Papiers peints			4					
Livres, images, photographies								
Marchands et colporteurs de journaux								
Objets de piété			6					
Vente et location de meubles, objets pour funérailles			3					
Instruments et objets de précision			3					
Boutiquiers ambulants, colporteurs			2			1		
Horlogers, bijoutiers			2					
Coiffeurs, barbiers, parfumeries			5			2		
Banquiers, directeurs, agents et employés de banques								
Directeurs, inspecteurs, agents et employés d'assurance			5					
Entrepreneurs, directeurs de divertissements publics	1		4					
Exploitants de bazars			4					

4) NOMBRE D'ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX

Nature	Arville*		Hatrival*			Lavacherie			Libin		Saint-Hubert*				Awenne*		
	D ¹	Pers. ²	D	Gr ⁵ et	Pers.	Gr et	Pers.	Gr	D	Pers.	Gr	D	Gr et	Pers.	D	Pers.	
	O ³ NO ⁴		D	O	NO	D	O	NO			O	NO	D	O	NO	O	NO
Fourrages																1	1
Viande de boucherie, charcuterie, volaille, gibier													2	11			
Epicerie, pâtes et conserves alimentaires										1	1						
Epicerie, confiseries et merceries	1	2		1	1		1	6	2					1	2		
Boissons fermentées ou distillées													2		2		
Restaurateurs, traiteurs et cafetiers				1	1												
Hôteliers, aubergistes			3		3	1									8		
Chaussures et gants													1		3		
Vêtements confectionnés, fournitures militaires													1		1		
Coiffeurs, barbiers, parfumeries															3		
Banquiers, directeurs, agents et employés de banques									1		1	1			1	2	

¹ Détail.

² Personnel.

³ Ouvrier.

⁴ Non ouvrier.

⁵ Gros et détail.

INDUSTRIE ET COMMERCE EN 1961

Nature	Arville*				Bras				Freux				Hatrival*			
	Et. à P R ¹		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.	
	N ²	N P occ. ³	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.
Industries extractives																
Industries alimentaires et fabrication de boissons	2	8	2	5			1	2	1	3			2	5	1	1
Industrie textile																
Fabrication de chaussures et d'articles d'habillement							1	1			1	1				
Industrie métallurgique de base et industrie des fabrications métalliques	1	32	4	6	2	4	2	3			3	3	1	2	5	6
Industrie de la construction			2	3	1	9	4	4			4	12			3	5
Autres industries	3	18			1	10							4	61		
Transports, entrepôts et communications			3	3			1	1							1	1
Commerce de gros			1	1			1	1			1	1				
Commerce de détail en produits alimentaires et tabacs	2	8	4	5	1	3	7	9			3	5			8	9
Commerce de détail en chaussures, produits textiles et vêtements							2	2			1	1				
Commerce de détail en articles d'ameublement, d'entretien et équipement ménager			2	2			1	1								
Autres commerces de détail			3	3			1	1							1	1
Restaurants, débits de boissons et hôtels			6	7			2	2			1	1	1	14	5	5
Banques, assurances et autres services			1	1							1	1			4	4

Nature	Lavacherie				Libin				Maissin				Moirrey			
	Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.	
	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.
Industries extractives					2	41										
Industries alimentaires et fabrication de boissons			1	1	2	9	1	1			1	1				
Industrie textile																
Fabrication de chaussures et d'articles d'habillement							4	4			1	1				
Industrie métallurgique de base et industrie des fabrications métalliques			4	6	3	21	5	7			2	4			1	1
Industrie de la construction	2	83	1	1			4	5	1	55	5	7			1	2
Autres industries	1	85					5	7			4	4				
Transports, entrepôts et communications			1	1	3	8	3	5	1	6						
Commerce de gros	1	27			1	3	2	3			3	3			2	2
Commerce de détail en produits alimentaires et tabacs			6	8	1	4	12	14			4	6			4	4
Commerce de détail en chaussures, produits textiles et vêtements			1	1	1	2	2	2								
Commerce de détail en articles d'ameublement, d'entretien et équipement ménager							3	3			3	3				
Autres commerces de détail							6	7			1	2			1	2
Restaurants, débits de boissons et hôtels			2	2			6	7	1	5	3	8			3	3
Banques, assurances et autres services			5	5	1	2	16	16			2	4			2	2

Nature	Ochamps				Remagne				Saint-Hubert*				Smuid			
	Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.	
	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.
Industries extractives																
Industries alimentaires et fabrication de boissons			2	5					2	5	5	11				
Industrie textile																
Fabrication de chaussures et d'articles d'habillement											4	5				
Industrie métallurgique de base et industrie des fabrications métalliques			1	1			2	5	6	26	3	4				
Industrie de la construction	3	28	1	1	1	2	1	1	11	141	12	21	1	4		
Autres industries	1	2							3	18	9	10				
Transports, entrepôts et communications									1	3	5	7				
Commerce de gros			2	3					2	14	10	12				
Commerce de détail en produits alimentaires et tabacs			9	9			4	4	4	20	39	46			3	3
Commerce de détail en chaussures, produits textiles et vêtements											14	15			1	1
Commerce de détail en articles d'ameublement, d'entretien et équipement ménager			2	2							9	11				
Autres commerces de détail			1	1							7	7				
Restaurants, débits de boissons et hôtels							1	1	2	5	24	27			2	2
Banques, assurances et autres services									2	5	18	21				

Nature	Vesqueville*				Villance				Awenne*				Mirwart*			
	Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.	
	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.
Industries extractives																
Industries alimentaires et fabrication de boissons					2	7	1	1	1	3	1	1				
Industrie textile																
Fabrication de chaussures et d'articles d'habillement							1	1								
Industrie métallurgique de base et industrie des fabrications métalliques	1	18	1	2			2	2			2	2				
Industrie de la construction	2	7	3	5			3	4	2	196	1	1	1	15	1	1
Autres industries					1	11										
Transports, entrepôts et communications			3	3			1	1								
Commerce de gros							1	1			1	1				
Commerce de détail en produits alimentaires et tabacs			2	2			7	8			4	5			1	1
Commerce de détail en chaussures, produits textiles et vêtements																
Commerce de détail en articles d'ameublement, d'entretien et équipement ménager			1	1												
Autres commerces de détail																
Restaurants, débits de boissons et hôtels			1	1			4	4			2	2			2	3
Banques, assurances et autres services							5	7	1	2	1	1				

¹ Etablissements à personnel rémunéré.

² Nombre.

³ Nombre de personnes occupées.

INDUSTRIE ET COMMERCE EN 1971

Nature	Arville*				Bras				Freux				Hatrival*			
	Et. à P R ¹		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.	
	N ²	N P occ. ³	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.
Energie et eau			1	1												
Industrie chimique					1	21										
Métallurgie et mécanique de précision	1	10													1	1
Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	1	4	2	3					1	4						
Industrie textile, cuir, chaussures et habillement																
Autres industries manufacturières	2	14			1	5							3	46		
Bâtiment et génie civil	1	3	1	2	1	18	1	1			5	8			3	5
Commerce de gros			2	2			2	3			1	1				
Commerce de détail de produits alimentaires, boissons et tabacs	3	5	1	2	2	5	4	5			4	7	1	1	5	7
Commerce de détail en habillement, chaussure, maroquinerie et ameublement							1	2								
Commerce de détail d'articles médicaux, produits de beauté, produits d'entretien et appareils ménagers			2	2			1	1			1	1			1	1
Autres commerces de détail			1	1	1	3	2	3							2	3
Restauration et hébergement			4	5			3	4			1	1	2	20	6	8
Réparation de biens de consommation et de véhicules							2	3			1	2			1	1
Transport et communications	1	5			1	4	1	1							1	1
Banques et assurances	1	2					2	2			1	2			1	1
Autres services			1	1					1	17					3	3

Nature	Lavacherie				Libin				Maissin				Moirey			
	Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.	
	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.
Energie et eau																
Industrie chimique	1	155			4	25										
Métallurgie et mécanique de précision					3	21					1	1			1	1
Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac			2	5	1	5	2	3			1	2				
Industrie textile, cuir, chaussures et habillement											1	1				
Autres industries manufacturières	1	71			1	17	2	2	1	2						
Bâtiment et génie civil	1	8	2	3	2	7	4	5	3	30	9	9			2	5
Commerce de gros	1	31					3	3	2	5					2	2
Commerce de détail de produits alimentaires, boissons et tabacs	1	1	4	7	2	4	10	15	2	4	4	6			2	2
Commerce de détail en habillement, chaussure, maroquinerie et ameublement					1	2	1	1								
Commerce de détail d'articles médicaux, produits de beauté, produits d'entretien et appareils ménagers					1	2	5	5			1	1				
Autres commerces de détail							5	5			1	1			1	1
Restauration et hébergement	1	2			1	4	8	11	3	17	3	5			13	19
Réparation de biens de consommation et de véhicules	1	2	2	2	2	22	1	2								
Transport et communications			1	1	7	35	5	5	1	7					3	3
Banques et assurances			3	3	2	4	5	5	1	2					1	1
Autres services			2	2	1	2	1	2	1	3					1	1

Nature	Ochamps				Remagne				Saint-Hubert*				Smuid			
	Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.	
	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.	N	N P occ.
Energie et eau																
Industrie chimique									1	2						
Métallurgie et mécanique de précision							1	1	3	13	1	1				
Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac			2	3					3	8	4	10				
Industrie textile, cuir, chaussures et habillement											1	1				
Autres industries manufacturières									1	9	3	4				
Bâtiment et génie civil	3	25	6	9	2	8	1	1	9	141	17	24				
Commerce de gros			2	2					2	12	8	9				
Commerce de détail de produits alimentaires, boissons et tabacs	1	1	7	8			3	4	13	43	24	31			1	1
Commerce de détail en habillement, chaussure, maroquinerie et ameublement									4	7	11	13			1	1
Commerce de détail d'articles médicaux, produits de beauté, produits d'entretien et appareils ménagers			1	1					2	4	9	13				
Autres commerces de détail	1	6	1	1					3	14	6	7			1	1
Restauration et hébergement			2	2					8	28	17	21			1	2
Réparation de biens de consommation et de véhicules			1	1			1	1	2	5	3	5				
Transport et communications											3	4				
Banques et assurances							1	1	2	6	19	20				
Autres services			1	1					1	4	6	9			2	2

Nature	Vesqueville*				Villance				Awenne*				Mirwart*			
	Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.		Et. à P R		Autres ét.	
	N	N P	N	N P	N	N P	N	N P	N	N P	N	N P	N	N P	N	N P
	occ.		occ.		occ.		occ.		occ.		occ.		occ.		occ.	
Energie et eau																
Industrie chimique									1	375						
Métallurgie + mécanique de précision							1	2			1	1				
Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac					1	2	1	1	1	2						
Industrie textile, cuir, chaussures et habillement					2	13										
Autres industries manufacturières											1	1	1	13		
Bâtiment et génie civil	2	30	3	4			2	2			1	1				
Commerce de gros			1	1			1	1			1	1				
Commerce de détail de produits élémentaires, boissons et tabacs	1	1	2	3	2	2	3	5	2	2					1	1
Commerce de détail en habillement, chaussure, maroquinerie et ameublement			1	2												
Commerce de détail d'articles médicaux, produits de beauté, produits d'entretien et appareils ménagers																
Autres commerces de détail			1	1							2	3	1	4	2	2
Restauration et hébergement			1	2			2	2			2	3				
Réparation de biens de consommation et de véhicules											1	1				
Transport et communications			1	1												
Banques et assurances							1	1	1	4	1	1				
Autres services			1	1	1	9	1	1								

* Etablissements à personnel rémunéré.

² Nombre.

³ Nombre de personnes occupées.

QUELQUES CARTES POSTALES

SAINT-HUBERT ET LES ENVIRONS.

PAR

Maxime DESSOY et Léon FAUTRAY
Membres de «Terre et Abbaye de Saint-Hubert»

creative commons
it
Saint-Hubert
d'Ardenne asbl



LA VILLE ...

1. — La façade baroque de la basilique présente les trois ordres superposés, séparés par un entablement. Trois chronogrammes rappellent la date : seDente CLeMente praeLato (1700) — Mors Certa InCerta Dles, neC horaM Ipse DICes (2 fois 1700). Sur le tympan, la scène de la conversion.

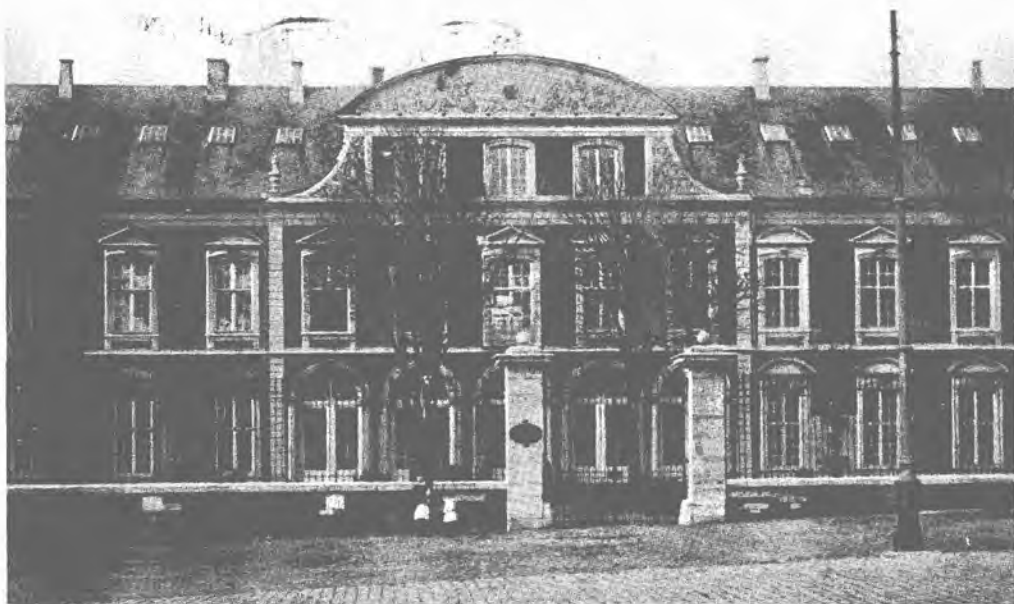
(Collection Abbé Dessoy).

St-Hubert. Place de l'Abbaye



2. — De cet endroit, jadis place des plaids et fermée vers le bas par une grille, étaient communiquées à la communauté les ordonnances de l'Abbé. Les vieilles maisons, cafés, restaurants, magasins ont disparu. La fontaine plus que bicentenaire subsiste.

(Collection Père Fautray/Oblitération : 6-9-1909).



3. — Le palais abbatial, œuvre de Dom Célestin Dejong (1727-1760), manifeste l'opulence de l'abbaye à l'époque. Les grilles, aujourd'hui enlevées, ont été placées au siècle dernier.

(Collection «Terre et Abbaye»/Oblitération : 10-9-1913).

4. — Vue du parvis de la basilique. En avancée, l'ancienne pharmacie du monastère, devenue au siècle dernier la maison des vicaires, aujourd'hui arasée. Dans le fond, à droite, l'Hôtel du Chemin de Fer, actuellement Hôtel de l'Abbaye.

(Collection Jacques Romedenne).





5. — A l'ombre de la basilique, à côté des échoppes des marchands de bœuf, de nombreux petits magasins-café-restaurants à l'enseigne typiquement locale pour les pèlerins arrivant parfois de loin ou les gens du voisinage venant aux marchés, foires ou autres manifestations.

(Collection Gilbert Hotton).

6. — Vu de la Porte du Parc, un des plus beaux angles de la basilique : le chevet avec ses chapelles rayonnantes.

(Collection Père Fautray).



La Rue Saint-Gilles, une des plus vieilles, sinon la plus ancienne de la cité, puisque sans doute chaussée romaine, appelée aussi la pavée, route du Seigneur, chemin royal. Elle n'a pas perdu son animation mais bien plutôt ses réverbères, ses boîtes aux lettres, ses enseignes et son étranglement.



SAINT-HUBERT, Rue Saint-Gilles

(Collection «Terre et Abbaye»/
Oblitération : 8-7-1905).

(Collection A. Labiouse :
Oblitération : 4-8-1925).

— Vue d'en bas.

— Vue d'en haut.





9. — Partant de cette gare, le vicinal faisait la navette entre le bourg et Poix. La ligne, inaugurée en 1886, disparut après la dernière guerre.

(Collection Gilbert Hotton/Oblitération : 17-9-1901).

10. — L'avenue Nestor Martin, du nom du célèbre fondeur, né ici en 1825, qui, après un périple professionnel en Belgique et en France, revint s'installer dans sa ville en 1892. Son industrie se spécialisa en poêlerie et déménagea.

(Collection Gilbert Hotton / Oblitération : 17-9-1904).





A quelle légende la «Fosse du loup» doit-elle son nom ? La pauvreté du quartier lui valut-elle un nouveau nom de baptême ? Ce fut en tout cas le dernier endroit où il était permis de bâtir en bois et chaume. Partant du Fays, elle conduisait avant la réalisation de la N. 28 vers Lanauville-au-Bois et la Converserie.

11. — La «Fosse du Loup».

(Collection «Terre et Abbaye» / Oblitération : 25-2-1903).

12. — La «Fosse du Loup».

(Collection Gilbert Hotton / Oblitération : 22-8-1904).





13. — Panorama de la ville vue de la «Fosse du Loup».

(Collection Gilbert Hotton / Oblitération : 23-2-1904).

14. — Aujourd'hui encore la Rue du Thiers est restée pittoresque malgré l'absence des tombeaux, brouettes, fumiers imposants ... et des élégantes de la belle époque.

(Collection «Terre et Abbaye» / Oblitération : 27-11-1901).



15. — La Porte du Parc, erronément appelée Porte de Bastogne, est la seule qui subsiste de toutes celles qui perçaient le mur d'enceinte. Un tailleur en occupa l'étage, comme en témoigne l'enseigne. A côté se trouvait le cimetière des moines et celui de la ville se situe aujourd'hui au-delà (construit en 1865).

(Collection Père Fautray / Oblitération : 13-7-1907).



11 Saint-Hubert
Vieille porte de l'Abbaye



16. — Les bâtiments, situés dans la rue du parc, servirent aussi de moulin et sont parfois appelés villa Péka. L'eau, d'excellente qualité, alimentait le monastère, qui, à son tour, fournissait le bourg «à pleins tuyaux». Cette mini-distribution privée fonctionne toujours dans le quartier de la basilique.

(Collection «Terre et Abbaye» / Oblitération : 25-7-1912).





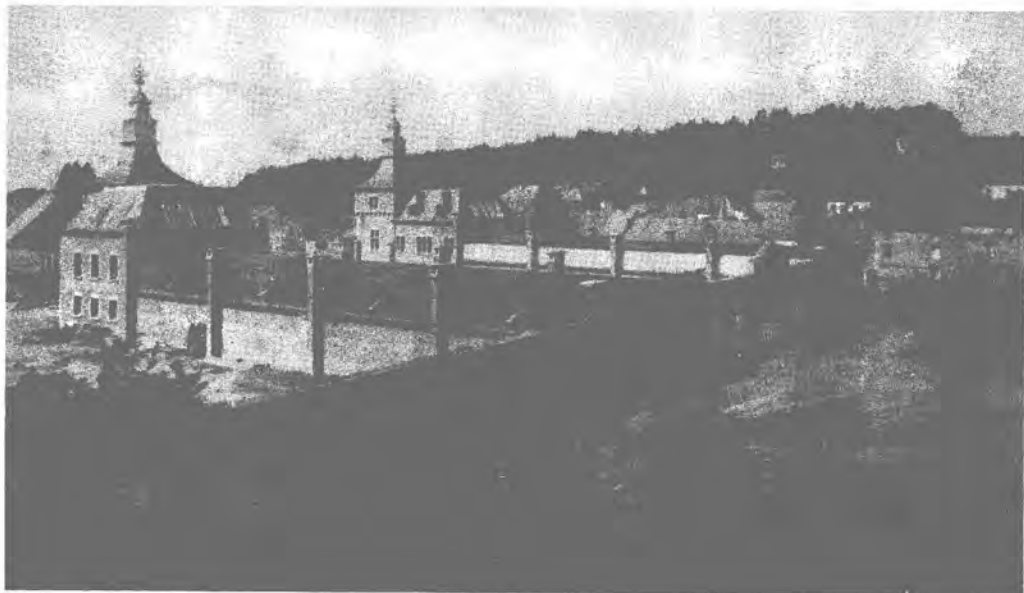
En guise de compensation pour la ville qui n'avait pu obtenir de devenir le chef-lieu de la province, l'Etat, en 1844, installa dans l'ancienne abbaye une «école de bienfaisance», dite «le Pénitencier». Durant un siècle, de jeunes délinquants s'y adonnèrent à différents travaux.

17. — A la ferme, devenue depuis «Centre agricole pénitenciaire», agriculture et jardinage.

(Collection Jacques Romedenne).

18. — Anciens ateliers du Pénitencier. Sur leur emplacement, on a installé le Centre Wallon du Bois.

(Collection Père Fautray / Oblitération : 21-8-1913).





19. — La très ancienne Rue du Mont (vers Recogne) vue du haut, avec son encombrement de charrettes, de herses, sa Laiterie coopérative et ses nombreuses petites maisons, jadis «cafés à toute heure».

(Collection Gilbert Horton / Oblitération : avril 1904).

20. — Au point culminant de la Rue du Mont et dominant toute la ville, la chapelle Saint-Roch fut érigée après la peste dévastatrice de 1636 au cours de laquelle disparut la moitié de la population hubertine. On sait que le saint titulaire est invoqué contre ce terrible fléau.

(Collection «Terre et Abbaye»).



St. Hubert,



21. — Passant devant la gendarmerie, (à gauche sur la photo) cette rue conduit vers la Forêt du Roi Albert et la Converserie.

(Collection Gilbert Hotton / Oblitération : 2-1-1906).

22. — Le terme faubourg n'est pas employé. Il s'agit de la bifurcation vers Grupont (à dr.) et vers Poix (à g.). Le tram longeait la route à cet endroit et passait devant les célèbres fabriques de vélos «Bury» édifiées en 1918. L'industrie s'établit ensuite ailleurs et les bâtiments furent vendus en 1951.

(Collection Père Fautray).





23. — L'ancienne ferme des moines, environ 100 ha., sur la route de Saint-Michel, vers le parc à gibier et Nassogne.

(Collection Jacques Romedenne / Oblitération : 7-8-1908).

24. — Un bœuf dans les brancards au temps passé.

(Collection «Terre et Abbaye» / Oblitération : 24-12-1912).

St Hubert. Attelage ardennais



Environs de Saint-Hubert.
Le Moulin d'en haut.



25. — Les moulins ont joué un rôle important sous l'ancien régime. Celui d'en haut, ou Toulifaut, aux confins de Hatrival, sur le Leupont. Ce ruisseau alimentait de nombreuses industries.

(Collection Père Fautray).

26. — Lieu-dit «Aux Forges», car on y battit le fer avant d'y moudre le grain.

(Collection Gilbert Hotton / Obliteration : 6-4-1904).





27. — Ces géants font partie du folklore hubertin. Ils ont noms Pancarou — personnage qui aurait vécu à Saint-Hubert il y a un siècle et qui fait figure de farceur; espèce de Pancarou, dit-on ici — et Lisbette — sorcière qui, selon la légende, habitait dans des rochers aux environs de Maissin.

(Collection Père Fautray).



... ET LES ENVIRONS

28. — Erigé au Xe siècle et plusieurs fois reconstruit sur un promontoire digne d'une meilleure architecture, ce château fut la propriété des voués de Saint-Hubert. Il appartient aux Princes-Evêques de Liège, aux de la Marck, aux d'Arenberg et, aujourd'hui, à la province.

(Collection Père Fautray).

29. — Maison typiquement ardennaise. Le corps de logis est coincé entre d'importantes dépendances agricoles. Les fenêtres sont petites; certaines possèdent des volets extérieurs, rempart contre les voleurs.

(Collection Mlle Irma Denis).



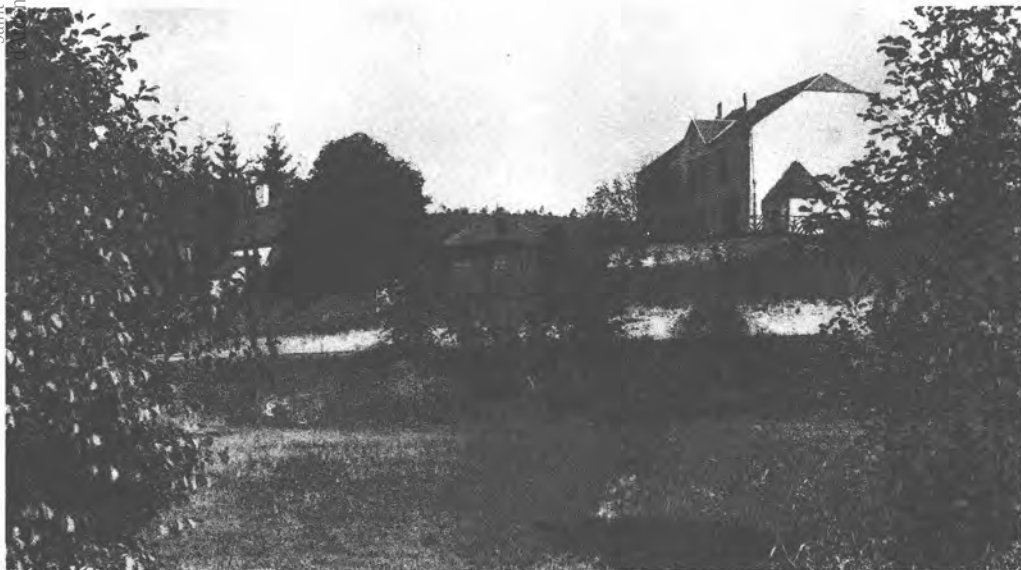


30. — La route de Poix avec sa voie du tram. Dans le fond, la villa des forges.

(Collection Gilbert Hotton / Oblitération : 23-9-1903).

31. — Maison qui nous rappelle l'importance de l'industrie locale.

(Collection Jacques Romedenne / Oblitération : 12-7-1921).





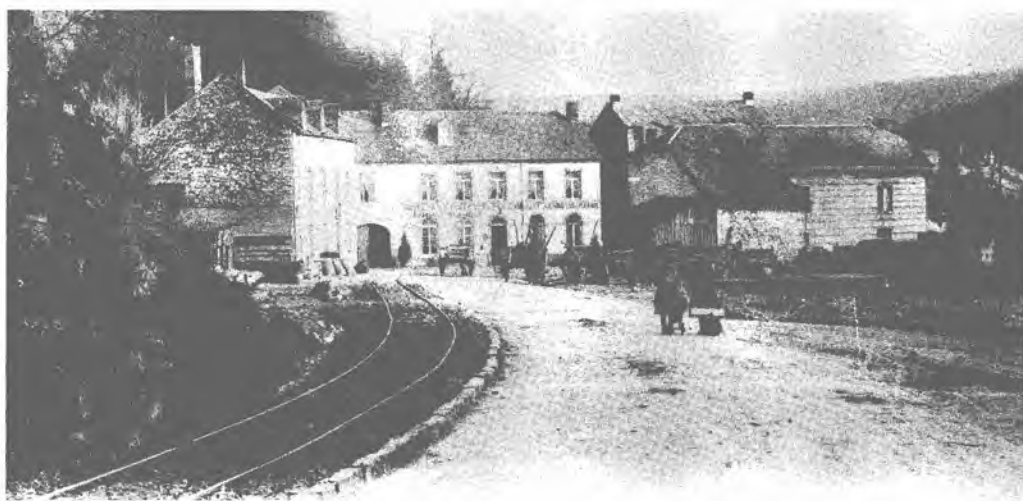
Poix sur la Lomme. C'est de cette station sur la ligne de chemin de fer Bruxelles-Arlon, que partaient les vicinaux vers Saint-Hubert, Paliseul et la Semois. D'où en plus de l'agriculture traditionnelle présente sur ces vues, hôtel et quelques petites industries : scierie, papeterie, etc.

32. — Poix-Saint-Hubert.

(Collection Père Fautray / Oblitération : 1-9-1903).

33. — Entrée de Poix, avec la ligne du vicinal.

(Collection J.M. Duvoisiel / Oblitération : 5-9-1912).





A 8 km. de Saint-Hubert, au cœur de la forêt, le haut-fourneau fut installé en 1771, sur la Masblette, par Dom Spirlet, dernier abbé. Il ne fut guère prospère. Aujourd'hui, il est transformé en musée dans un domaine provincial.

34. — Façade à front de rue. A l'extrémité droite du bâtiment, encore visible, l'abside de la petite chapelle.

(Collection «Terre et Abbaye»).

35. — Vue arrière, avec l'étang.

(Collection Père Fautray).





Le moulin d'en-bas, sur le territoire d'Arville, au confluent du Nareday et du Leupont. On y broyait le grain et l'écorce. On y produisit aussi de l'huile. Les bâtiments furent incendiés par les Allemands en 1944.

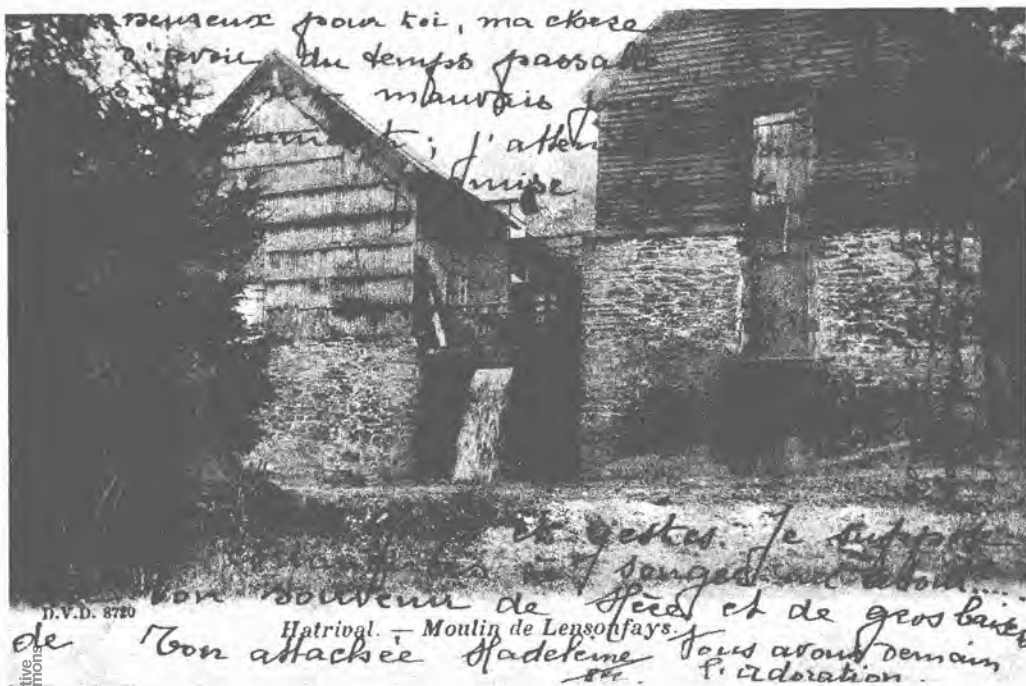
36. — Le moulin d'en-bas.

(Collection Abbé Dessoy / Obliteration : 17-12-1907).

37. — Le moulin d'en-bas.

(Collection Mr. et Mlle. Calember / Obliteration : 18-7-1901).





38. — Le moulin de Lensonfays : 3 étages, murs de pierres (percés de petites meurtrières faisant fenêtres), cloisons de planches et de paille, roue et chute d'eau.

(Collection Mr. et Mlle. Calembert / Oblitération : 21-9-1905).

39. — Le pays des sabotiers ... et de la Famenne, ajoutent des habitants. La qualité des fruits ne les dément pas. Remarquez l'attelage de bœufs, la fontaine, les instruments agricoles, le colombage, le chaume, le bois de chauffage.

(Collection Mlle. Irma Denis / Oblitération : 2-5-1912).





40. — Propriété donnée à l'abbaye par le comte de Laroche en 1152 pour aider à la protection des pèlerins pérégrinant à travers la forêt. L'établissement était tenu par des Frères Convers, d'où son nom : la Converserie. Sur la photo, des voyageurs viennent de descendre du landau; le berger en sarrau, la houlette à la main, en compagnie de son chien, vient de sortir son troupeau. Aujourd'hui, le bâtiment restauré, fait partie de la donation royale.

(Collection J.-M. Duvosquel - Obliteration : 1905).

TABLE DES MATIERES

Sommaire	1
Introduction par M. DESOY	3
La place du Marché à Saint-Hubert. Chronique de deux siècles par J. CHARNEUX	5
L'église de Saint-Gilles-au-Pré et la naissance d'une bourgade à Saint-Hubert au XI ^e siècle par A. DESPY-MEYER	39
Godefroid de Bouillon et l'abbaye de Saint-Hubert en 1095 par G. DESPY	45
Nive-lez-Bure. Hameau disparu par P. CUGNON	51
La lutte contre le diable à Saint-Hubert au XVII ^e siècle. Possédés. Sorciers. Débauchés. Trois types de victimes de la répression du satanisme et des déviations religieuses ou morales par M.-S. DUPONT-BOUCHAT	59
Dom Nicolas de Fançon réformateur de l'abbaye de Saint-Hubert (1611-1652) par M. DESOY	87
L'expansion de l'abbaye de Saint-Hubert à Terwagne, sous l'abbé Nicolas de Fançon par L. HANNECART	113
Qui étaient les moines de Saint-Hubert ? Une étude sur le recrutement monastique aux XVII ^e et XVIII ^e siècles par P.-P.-DUPONT	129
Les Malles-Postes dans l'Ardenne d'autrefois. Le relais de Tellin par † R. de DECKER DOUCET de TILLIER et P. STASSEN	147
Les statistiques communales de l'ancien canton électoral de Saint-Hubert (1834-1976) par J.-M. DUVOSQUEL	155
Quelques cartes postales. Saint-Hubert, la ville et les environs par M. DESOY et L. FAUTRAY	237
Table des matières	259

LES PUBLICATIONS DE «TERRE ET ABBAYE»

Les publications de la Société d'histoire et d'archéologie «Terre et Abbaye de Saint-Hubert» peuvent être obtenues en virant les sommes indiquées au Compte 068-0397340-55 du Crédit Communal de Belgique : Terre et Abbaye de Saint-Hubert.

Sont encore disponibles (frais de port et frais d'emballage spécial compris) les publications suivantes :

TERRE ET ABBAYE DE SAINT-HUBERT. Année des abbayes. 1973. Au prix de 250 francs.

Recueil d'articles édités en un luxueux livre-catalogue de 168 pages et 50 illustrations.

L'archéologie dans la Terre de Saint-Hubert (pp. 11-12). — Histoire de l'Abbaye et de la Terre de Saint-Hubert (pp. 23-46). — Architecture : la cité monastique (pp. 47-58). — Les arts plastiques (pp. 59-65). — Les Redouté (pp. 66-76). — La vie intellectuelle : bibliothèque et écoles (pp. 77-91). — Courants de l'économie hubertine (pp. 92-125). — Vie religieuse : paroisses d'Ancien Régime et rayonnement du culte de saint Hubert (pp. 126-150). — Le XIX^e siècle et la réanimation de l'abbaye (pp. 151-161). — Sources et bibliographie (pp. 162-168).

UNE GRANDE IMAGE D'EPINAL. 48 cm x 28 cm.

Au prix de 150 francs.

Réédition en tirage spécial de l'édition originale de 1823. Couleurs originales, au pochoir (système manuel).

Une magnifique «image» d'Epinal, en format grand in-4°, de la célèbre Fabrique de Pellerin, imprimeur-libraire à Epinal. Papier à l'ancienne. Impression haute en couleurs, représentant la légende de la conversion du patron des chasseurs et l'apparition du cerf crucifère.

SAINT-HUBERT D'ARDENNE. Cahiers d'histoire, Tome I, 260 pages.

Très nombreuses illustrations. Une grande carte en quadrichromie.

Au prix de 300 francs.

A paraître : en préparation, SAINT-HUBERT D'ARDENNE. Cahiers d'histoire. Tome II, environ 180 pages.

Les personnes inscrites, avant le 1 août 1978, bénéficieront d'un prix de souscription. On peut s'inscrire auprès du Trésorier : M. Paul STASSEN, 16 rue de l'Eglise, 6930 GRUPONT.



Ce volume a été édité avec la collaboration du
CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE
à l'occasion de l'ouverture de son

AGENCE DE SAINT-HUBERT:

M. Alphonse PONCELET

Place du Marché 12

6900 Saint-Hubert

Tél. 061/61.11.84



Sceau de l'abbaye de Saint-Hubert (1538).

Original aux Archives de l'Etat à Saint-Hubert, fonds de l'Abbaye, N° 12.

(Photo Archives de l'Etat, Saint-Hubert).

Ci-contre : le cerf miraculeux apparaissant à saint Hubert. Gravure sur bois illustrant une lettre de sauvegarde accordée à l'abbaye de Saint-Hubert par le roi de France, Louis XII. Donnée à Bourges, le 22 février 1507. Copie du XVIe s. Traduction en allemand gothique. Original aux Archives de l'Etat à Saint-Hubert, fonds de l'Abbaye, N° 1461. (Photo Archives de l'Etat, Saint-Hubert).